

Rapport No: AUS0001412

Gabon

Rapport sur L'Evaluation de la Pauvreté

MARCH 2020

POVERTY AND EQUITY GLOBAL PRACTICE



© 2017 The World Bank
1818 H Street NW, Washington DC 20433
Telephone: 202-473-1000; Internet: www.worldbank.org

Clause de non-responsabilité standard :

Ce volume a été produit par le personnel de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement / La Banque mondiale. Les constatations, interprétations et conclusions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement les opinions des administrateurs de la Banque mondiale ou des gouvernements qu'ils représentent. La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données citées. Les frontières, couleurs, dénominations et autres informations sur toute carte de cet ouvrage n'impliquent aucun jugement de la part de la Banque mondiale sur le statut légal d'un territoire ni la reconnaissance ou l'acceptation de ces frontières.

Déclaration de droit d'auteur :

Le contenu de cette publication est protégé par des droits d'auteur. La copie ou la réutilisation de parties ou de l'intégralité de cet ouvrage sans autorisation préalable peut constituer une violation de la loi en vigueur. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale encourage la diffusion de ses études et, normalement, accorde sans délai l'autorisation d'en reproduire des passages.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire ou de réimprimer toute partie de cet ouvrage, veuillez adresser votre demande, par courrier, en fournissant tous les renseignements nécessaires au : Copyright Clearance Center, Inc., 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923, États-Unis ; par téléphone au 978-750-8400 ; par fax au 978-750- 4470, <http://www.copyright.com/>.

Pour tout autre renseignement sur les droits et licences, y compris les droits dérivés, envoyez votre demande, par courrier, à l'adresse suivante : Office of the Publisher, The World Bank, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, États-Unis ; par fax au 202-522-2422 ; ou par courriel à l'adresse : pubrights@worldbank.org.

Rapport sur l'Évaluation de la Pauvreté au Gabon

Mars 2020



Remerciements

L'équipe de base qui a élaboré le présent rapport se compose de Nadia Belhaj Hassine Belghith (EA2PV, TTL), Pierre de Boisséson (EA1PV) et Shohei Nakamura (EA1PV).

Dina Nirina Ranarifidy (GSU19), Shiho Nagaki (GGOAC), Olivia D'aoust (GSU19), Tom Mosher (étudiant en maîtrise à l'Université de Georgetown), Sonia Barbara Ndong (GMTA), David Elmaleh (GMTA), Abdoullahi Beidou (EA1PV), Dominic Haazen (GHN13) et Harisoa Danielle Rasolonjatovo Andriamihamina (GED13) ont également contribué à la réalisation de ce rapport.

Dan Pavelesku (consultant) a assisté l'équipe dans l'estimation des tendances de la pauvreté en ayant recours à la technique d'estimation pour les petites régions, et Harold Coulombe (consultant) a préparé les estimations de la pauvreté à des niveaux géographiques et suburbains désagrégés en s'appuyant sur la cartographie de la pauvreté.

Tout au long de l'élaboration de ce rapport, l'équipe a bénéficié de discussions fructueuses avec Nobuo Yoshida (EA1PV), Emmanuel Skoufias (EA1PV), Mazen Bouri (AFCC1), Carin Clerf (AFCC1) et Issa Diaw (AFCC1).

L'équipe tient à remercier sincèrement le ministère de l'Économie et des Finances, la Direction Générale des Statistiques, la Direction Générale de la Prospective et la Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale du Gabon pour leur aide précieuse et leurs commentaires constructifs tout au long de l'élaboration du présent rapport.

L'équipe souhaite remercier vivement Andrew Dabalén (Chef de service au pôle mondial d'expertise EA2PV), Pierella Paci (Chef de service au pôle mondial d'expertise EA1PV), Alice Ouedraogo (Représentante résidente, AFMGA), Elisabeth Huybens (Directrice Régionale, EA2DR) et Abdoulaye Seck (Directeur des opérations, AFCC1) pour leurs conseils.

Enfin, l'équipe tient à adresser ses sincères remerciements à Martin Buchara (GPV01), Arlette Sourou (GPV01), Antoinette Kounda Kiki (AFMGA), Sidonie Jocktane (AFMGS) et Mamma Alim Ahmed (AFCC1) pour leur aide précieuse dans l'organisation des réunions et ateliers avec les principaux partenaires au sein du gouvernement et les principaux intervenants, ainsi que pour leur assistance lors de la préparation de ce projet. L'équipe adresse également ses remerciements à Sylvaine Cussac pour son aide dans la traduction du rapport au français.

Table des matières

Résumé exécutif	8
Chapitre 1 : Contexte du pays.....	29
I. Les accomplissements.....	30
II. Les enjeux.....	35
Chapitre 2 : Incidence de la pauvreté et prospérité partagée	41
I. L'incidence et les tendances de la pauvreté.....	41
II. L'incidence de la croissance et la prospérité partagée	47
III. La structure des inégalités.....	49
IV. L'inclusion sociale.....	55
Chapitre 3 : La répartition géographique de la pauvreté	60
I. La disparité spatiale de la pauvreté au Gabon.....	60
II. Un examen approfondi de la pauvreté urbaine	71
Chapitre 4 : Le profil des pauvres	81
I. Les caractéristiques sociodémographiques des pauvres.....	81
II. Les conditions de vie et la propriété d'actifs	85
III. La protection sociale et la vulnérabilité face aux chocs.....	90
Chapitre 5 : La pauvreté multidimensionnelle.....	99
I. Les dimensions non monétaires du bien-être.....	99
II. Indice de la pauvreté multidimensionnelle	114
Chapitre 6: Emploi et pauvreté.....	118
Références	126
Annexes	131
Annexe A : La structure des inégalités	131
Annexe B : La régression multivariée et les facteurs déterminants de la consommation et de la pauvreté....	138
Annexe C : L'indice de la pauvreté multidimensionnelle	141
Annexe D : Les cartes de la pauvreté	145

Liste des figures

Figure 1.1 : Production de pétrole brut, 1970-2016 (en tonnes d'équivalent pétrole).....	29
Figure 1.2 : Production de minerai de manganèse, 1970-2016 (en tonnes).....	29
Figure 1.3 : Caractéristiques démographiques	30
Figure 1.4 : Performance économique	32
Figure 1.5 : Résultats en matière de développement humain et de conditions de vie	33
Figure 1.6 : Chômage des jeunes, 1991-2017 (en pourcentage de la population active totale âgée de 15 à 24 ans)	34
Figure 1.7 : Taux de chômage, 2017 (en pourcentage)	34
Figure 1.8 : Répartition géographique des activités économiques par grandes villes	36
Figure 1.9 : Indicateurs mondiaux de gouvernance, 2007 et 2017 (en rang centile).....	38
Figure 1.10 : Notes du rapport Doing Business, 2019 (en pourcentage).....	38
Figure 1.11 : Dépenses publiques (en pourcentage du PIB).....	39
Figure 2.1 : Incidence de la pauvreté, 2017 (en pourcentage).....	41
Figure 2.2 : Tendances de la pauvreté et nombre de pauvres, 2005 et 2017	43
Figure 2.3 : Pauvreté subjective, 2005 – 2017 (en pourcentage)	45
Figure 2.4 : Mesures subjectives de la stabilité financière et du bien-être, 2017 (en pourcentage des ménages) .	47
Figure 2.5 : Inégalité mesurée par le coefficient de Gini, 2005 et 2017.....	48
Figure 2.6 : Effets de la croissance et de la redistribution sur la réduction de la pauvreté (en points de pourcentage)	48
Figure 2.7 : Courbes de l'incidence de la croissance, 2005–2017	48
Figure 2.8 : Facteurs déterminants de l'inégalité entre les zones urbaines et rurales	51
Figure 2.9 : Mobilité intergénérationnelle parmi la population totale et les pauvres, 2017 (en pourcentage)	53
Figure 2.10 : Inégalité totale et inégalité des chances, 2017 (en pourcentage)	55
Figure 2.11 : Contributions des circonstances individuelles à l'inégalité, 2017 (en pourcentage)	55
Figure 2.12 : Perception de l'exclusion, 2017 (en pourcentage de la population totale).....	56
Figure 2.13 : Institutions sociales et parité des sexes	57
Figure 2.14 : Perception de l'inégalité entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux opportunités.....	58
Figure 3.1 : La répartition géographique de la pauvreté (en pourcentage).....	60
Figure 3.2 : Disparité de la pauvreté entre les centres urbains	61
Figure 3.3 : Accessibilité du marché.....	63
Figure 3.4 : Typologie spatiale.....	64
Figure 3.5 : Évolution de l'accessibilité du marché grâce aux corridors de développement	67
Figure 3.6 : Origine et destination des migrants, 2017 (en pourcentage de la population adulte).....	69
Figure 3.7 : Origine et destination des migrants, 2017 (en pourcentage de la population adulte).....	71
Figure 3.8 : Répartition de la population des quartiers dans les grandes villes	73
Figure 3.9 : Cartes et typologie de la pauvreté.....	74
Figure 3.10 : Incidence de la pauvreté et populations en fonction de la typologie	75
Figure 3.11 : La pauvreté et les conditions de vie dans les quartiers de Grand Libreville.....	76
Figure 3.12 : Accès aux services en fonction de la typologie	77
Figure 3.13 : Quartiers pauvres à forte densité à Libreville	77
Figure 3.14 : Migration et pauvreté dans les quartiers de Grand Libreville	78
Figure 3.15 : Migration et pauvreté dans les quartier de Grand Libreville	80
Figure 4.1 : Taux de pauvreté en fonction du nombre d'enfants (en pourcentage).....	81
Figure 4.2 : Taux de pauvreté en fonction du type de famille (en pourcentage)	81
Figure 4.3 : Taux de pauvreté en fonction du niveau d'instruction du chef de ménage (en pourcentage)	83
Figure 4.4 : Niveau d'instruction du chef de ménage (en pourcentage des ménages).....	83
Figure 4.5 : Taux de pauvreté en fonction du secteur d'activité du chef de ménage (en pourcentage).....	84
Figure 4.6 : Taux de pauvreté en fonction du statut professionnel du chef de ménage (en pourcentage)	84
Figure 4.7 : Les caractéristiques des logements, 2017 (en pourcentage des ménages)	86
Figure 4.8 : Accès aux services de base, 2017 (en pourcentage des ménages)	87
Figure 4.9 : Possession de biens, 2017 (en pourcentage des ménages).....	89
Figure 4.10 : Exonérations fiscales et douanières sur les aliments et ciblage, 2017	90
Figure 4.11 : Couverture de la CNAMGS en 2017 (en pourcentage)	92
Figure 4.12 : Couverture en matière de soins de santé et de protection sociale et enregistrement des naissances, 2017	94
Figure 4.13 : Autres formes de crédit et de protection sociale, 2017	95
Figure 4.14 : Chocs et stratégies d'adaptation, 2017 (en pourcentage des ménages).....	97
Figure 5.1 : Progrès et positionnement en matière de développement humain	99

Figure 5.2 : Niveaux d'accès aux services de base et différences entre les zones urbaines et rurales au Gabon et dans les pays comparables (en pourcentage).....	101
Figure 5.3 : Disparités géographiques en termes d'accès aux services de base (en pourcentage)	102
Figure 5.4 : Taux de scolarisation et parité des sexes, 2017 (en pourcentage).....	104
Figure 5.5 : Contraintes et blocages à l'éducation, 2017 (en pourcentage d'élèves inscrits)	105
Figure 5.6 : Comparaison des systèmes d'éducation au niveau international	106
Figure 5.7 : Niveau d'instruction en 2005 et 2017 (en pourcentage)	108
Figure 5.8 : Sécurité alimentaire, 2017 (en pourcentage des ménages)	109
Figure 5.9 : Indicateurs de santé.....	110
Figure 5.10 : Qualité et perception des services de santé, 2017 (en pourcentage de la population).....	112
Figure 5.11 : Dimensions du bien-être et indicateurs de l'IPM du Gabon	115
Figure 5.12 : Pauvreté multidimensionnelle, 2000 et 2012	117
Figure 6.1 : La structure du marché du travail, 2017	118
Figure 6.2 : Taux de chômage en fonction des régions, de l'état de pauvreté, de l'âge et du sexe en 2017 (en pourcentage).....	119
Figure 6.3 : Durée du chômage, 2017	120
(en pourcentage des chômeurs).....	120
Figure 6.4 : Ressources utilisées pour chercher un emploi, 2017 (en pourcentage des chômeurs)	120
Figure 6.5 : Emploi par secteur, 2017 (en pourcentage de la force de travail employée)	123
Figure 6.6 : Statut professionnel, 2017 (en pourcentage de la force de travail employée).....	124
Figure 6.7 : Contrat écrit, 2017 (en pourcentage de la force de travail employée)	124
Figure 6.8 : Part d'étrangers par rapport aux nationaux dans le marché du travail (en pourcentage)	125
Figure 6.9 : Secteur d'activité des étrangers par rapport aux nationaux, 2017 (en pourcentage).....	125
Figure A.1 : La mobilité intergénérationnelle des pauvres, les fils comparés à leurs pères et les filles comparées à leurs mères (en pourcentage)	136
Figure C.1 : Dimensions du bien-être et indicateurs de l'IPM du Gabon	143

Liste des tableaux

Tableau 2.1 : Décomposition de l'inégalité en fonction des caractéristiques des ménages, 2017	50
Tableau 3.1 : Typologie de la pauvreté en milieu urbain	73
Tableau 4.1 : Les caractéristiques sociodémographiques des ménages, 2017.....	82
Tableau B.1 : Les corrélats de la consommation, 2017	138
Tableau B.2 : Les corrélats de la pauvreté, 2017	139

Liste des encadrés

Encadré 2.1 : Les mesures de la pauvreté	42
Encadré 2.2 : Estimation de la pauvreté dans l'EGEP de 2005 et de 2017	44
Encadré 2.3 : La pauvreté subjective	46
Encadré 2.4 : Discrimination fondée sur le genre au Gabon.....	58
Encadré 2.5 : Discrimination fondée sur les caractéristiques SOGIESC	59
Encadré 3.1 : Le Schéma directeur national d'infrastructures du Gabon	66
Encadré 3.2 : Poche de pauvreté à forte densité à Libreville	77
Encadré 4.1 : La structure du système de protection sociale gabonais.....	92
Encadré 4.2 : Le fonctionnement d'une <i>tontine</i>	96
Encadré 5.1 : Le système d'internats	107
Encadré 6.1 : Les dispositifs mis en place par l'ONE pour stimuler l'emploi	121

Acronymes

AFD	Agence Française de Développement
ANFPF	Agence Nationale de Formation et de Perfectionnement Professionnels
ANPI	Agence Nationale de Promotion des Investissements
ASS	Afrique Subsaharienne
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
BEPC	Brevet d'Études du Premier Cycle
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique centrale
CEP	Certificat d'Études primaires
CNAMGS	Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale
CNAT	Commission Nationale d'Affectation des Terres
CPI	Indice de Perception de la Corruption
DPF	Financement à l'appui des politiques de développement
EDS	Enquête démographique et de Santé
EGEP	Enquête Gabonaise pour l'Évaluation de la Pauvreté
ENEC	Enquête nationale sur l'emploi et le chômage
EP	Entreprise publique
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FGIS	Fonds gabonais d'investissements stratégiques
FMI	Fonds Monétaire International
FNAS	Fonds National d'Action Sociale
GEF	Gabonais Économiquement Faibles
HCI	Haut conseil pour les investissements
IAM	Indice d'accessibilité du marché
ICE	Indice de complexité économique
ICM	Indice de compétitivité mondiale
ICS	Indicateur de capacité statistique
IDE	Investissements directs étrangers
IDH	Indicateur du développement humain
IGM	Indicateurs de gouvernance mondiaux
ISE	Indice institutions sociales et égalité homme-femme
ISF	Indice synthétique de fécondité
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
MEDC	Mécanisme élargi de crédit
NRI	<i>Networked Readiness Index</i> (Indice de préparation aux réseaux)
ODD	Objectif de développement durable
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONE	Office National de l'Emploi
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNAT	Plan national d'affectation des terres
pp	Points de pourcentage
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PPP	Partenariats Public-privés
PRE	Plan de Relance Économique
PRITI	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure

PSGE	Plan stratégique pour le Gabon émergent
PTF	Productivité totale des facteurs
SETRAG	Société d'exploitation du Transgabonais
SOTRADER	Société de Transformation Agricole et de Développement Rural
SSN	Système Statistique National
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TTCI	<i>Travel & Tourism Competitiveness Index</i> (Indice de compétitivité du secteur du voyage et du tourisme)
WDI	Indicateurs du développement dans le monde

Vice-Président:	Hafez M. H. Ghanem
Directeur Pays:	Abdoulaye Seck
Directeur Régional:	Elisabeth Huybens
Manager:	Andrew Dabalén
Chef d'équipe:	Nadia Belhaj Hassine Belghith

Résumé exécutif

L'abondance des ressources naturelles du Gabon, son emplacement stratégique, sa stabilité politique, son taux d'urbanisation élevé et sa population jeune créent de nombreuses opportunités pour réduire la pauvreté et promouvoir la prospérité partagée même si celles-ci posent toutefois quelques défis. Aussitôt après l'indépendance, le boom pétrolier a propulsé le Gabon dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et a fortement contribué à faire progresser les conditions de vie. L'essor du secteur des ressources naturelles a généré d'importants flux migratoires des zones rurales vers les centres urbains, ce qui a permis au pays d'atteindre un taux d'urbanisation de 89 % en 2017, enregistrant ainsi le taux le plus élevé d'Afrique. L'urbanisation a été marquée par une concentration croissante de la population et des activités économiques dans quelques villes situées le long du littoral, et le reste du pays est resté peu densément peuplé.

Les fondements institutionnels et infrastructurels nécessaires pour garantir un développement inclusif et une amélioration globale des conditions de vie n'ont pas été mis en place convenablement et leur mise en œuvre connaît des insuffisances. Par conséquent, avec la chute des prix des matières premières et l'amenuisement des ressources, les progrès accomplis sur les plans économique et social ont commencé à s'estomper. Le PIB réel par habitant du Gabon a été réduit de moitié depuis qu'il a atteint son niveau le plus haut au milieu des années 1970.

Aujourd'hui, la persistance des inégalités spatiales freine les régions en retard de développement, le taux de chômage figure parmi les plus élevés d'Afrique et de nombreux emplois sont informels et non productifs. La pauvreté est toujours omniprésente sur l'ensemble du territoire. L'incidence de la pauvreté est particulièrement élevée dans les zones rurales, mais il y a aussi une concentration disproportionnée de pauvres dans les principaux centres urbains. La faiblesse de la gouvernance et l'absence d'une planification budgétaire judicieuse empêchent une allocation efficace des ressources permettant la promotion du développement social et l'intégration spatiale.

La présente évaluation de la pauvreté utilise les données provenant des Enquêtes Gabonaises pour l'Évaluation et le Suivi de la pauvreté (EGEP) de 2005 et 2017, des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) de 2000 et 2012, du Recensement Général de la Population et des Logements (RGPL) de 2013, ainsi que d'autres sources de données permettant de mieux comprendre la nature de la pauvreté au Gabon, et s'interroge sur les mesures qui pourraient être prises pour réduire la pauvreté de manière durable. Le manque de données actuelles restreint l'analyse, mais le rapport tente de faire le meilleur usage possible des informations disponibles pour mieux comprendre la pauvreté et les inégalités au Gabon.

Le Gabon se distingue en Afrique par ses revenus élevés et ses abondantes ressources naturelles, toutefois environ un tiers de sa population vit dans la pauvreté.

À la suite de son indépendance, le Gabon a enregistré une croissance économique remarquable qui s'est traduite par d'importants progrès en matière de développement humain et des conditions de vie. La découverte du pétrole et le boom pétrolier au début des années 70 ont soutenu près de deux décennies de croissance économique rapide, propulsant l'économie dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et faisant du Gabon l'un des pays les plus riches d'Afrique subsaharienne (ASS). L'exode rural s'est intensifié, ce qui a provoqué une hausse du taux d'urbanisation qui a atteint 89 % en 2017, soit le niveau le plus élevé en Afrique. Environ la moitié des urbains sont concentrés dans deux

villes principales, Libreville (40 %) et Port Gentil (8 %), le reste étant dispersé dans des villes moyennes et petites de moins de 100 000 habitants ; la faible population rurale est répartie sur un vaste territoire. Les abondantes ressources naturelles du Gabon et sa stabilité sociopolitique ont permis d'attirer d'importants investissements directs à l'étranger (IDE), qui, même s'ils sont beaucoup plus élevés que dans tous les autres pays d'ASS, sont restés concentrés dans le secteur des ressources et ont eu de faibles retombées sur le reste de l'économie. Les recettes générées par le pétrole ont permis au pays d'investir massivement dans les services sociaux et les infrastructures. Par conséquent, au début des années 90, les indicateurs de bien-être de base avaient atteint les niveaux des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS) et étaient beaucoup plus élevés que les moyennes de l'ASS et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI).

Cependant, au cours de la dernière décennie, la forte dépendance vis-à-vis du pétrole a réduit les performances économiques du Gabon et a commencé à éroder les progrès réalisés en matière de développement humain. La chute des prix du pétrole au milieu des années 1980 a entraîné une récession prolongée, puis l'économie est entrée dans une période de fortes fluctuations. La croissance économique a stagné au cours des trois dernières décennies, atteignant une moyenne modique de 0,8 % par an sur la période 2000-2009, bien que celle-ci ait augmenté pour atteindre 3 % pendant la période 2010-2018. La croissance moyenne du PIB par habitant a été négative du fait de la croissance démographique. Alors que l'ASS et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et inférieure ont connu une croissance soutenue à la hausse, le PIB réel par habitant du Gabon a été réduit de moitié depuis qu'il a atteint son niveau le plus haut en 1976. La dépendance du budget de l'État à l'égard des revenus pétroliers et l'absence de mécanismes permettant de sauvegarder les gains provenant des ressources ont entraîné d'importantes fluctuations, tant au niveau des revenus que des dépenses, ce qui a eu des incidences négatives sur l'allocation des ressources en faveur du développement humain et des investissements productifs. En conséquence, un écart important apparaît entre le potentiel économique du Gabon et ses progrès en matière de développement humain. À l'heure actuelle, la prestation de services de base et les indicateurs de développement humain sont proches des moyennes des PRITI et nettement inférieurs aux moyennes des PRITS.

En 2017, un Gabonais sur trois vivait dans la pauvreté et environ un Gabonais sur dix souffrait d'extrême pauvreté. D'après l'Enquête Gabonaise pour l'Évaluation et le Suivi de la Pauvreté (EGEP) de 2017, 33,4 % de la population vit en dessous du seuil national de pauvreté établi selon la méthode du coût des besoins essentiels, qui est fixé à 840 400 FCFA par habitant par an (soit environ 5,70 USD par jour en parité de pouvoir d'achat [PPA] de 2011). Environ 8,2 % des Gabonais vivent dans l'extrême pauvreté et n'ont pas les moyens d'acquérir les denrées alimentaires de base pour couvrir leurs besoins nutritionnels minimaux de 2 100 kilocalories (kcal) par personne et par jour. En utilisant le seuil international de pauvreté de 5,50 USD par habitant et par jour (en PPA de 2011), 32,2 % de la population est pauvre, ce qui est jusqu'à 50 points de pourcentage (pp) inférieur aux moyennes de l'ASS et des PRITI. Néanmoins, le taux de pauvreté du Gabon est plus élevé d'environ 8 pp que la moyenne des PRITS.

Dans les zones rurales, plus de la moitié des habitants sont pauvres et leur pauvreté est trois fois plus profonde que celle des urbains pauvres. Environ 59,5 % de la population rurale vit dans la pauvreté, contre 29,4 % dans les zones urbaines, soit 21,2 % à Libreville et à Port-Gentil et 38,2 % dans les autres centres urbains. La profondeur de la pauvreté (ou la distance par rapport au seuil de pauvreté), estimée à 11,3 % dans l'ensemble du pays, indique qu'une grande proportion de la population est assez proche du seuil de pauvreté. Toutefois, la profondeur de la pauvreté est presque trois fois plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaines, ce qui laisse supposer que les ménages ruraux ont besoin de beaucoup plus de

ressources pour pouvoir sortir de la pauvreté. En moyenne, les ménages pauvres auraient besoin de 94 965 FCFA par habitant et par an pour échapper à la pauvreté, mais le montant s'élève en moyenne à 219 344 FCFA dans les zones rurales et à 75 636 FCFA seulement dans les zones urbaines.

La pauvreté semble avoir diminué au cours des dix dernières années, mais à un rythme plus lent que la population n'a augmenté, entraînant un accroissement du nombre de pauvres.

Entre 2005 et 2017, le taux national de pauvreté du Gabon a visiblement chuté de 41,8 % à 33,4 %. Le manque de comparabilité des données provenant des enquêtes auprès des ménages nous empêche de réaliser une analyse détaillée des tendances de la pauvreté et des facteurs de changement. Le problème a été partiellement résolu en ayant recours à des méthodes d'imputation d'une enquête à une autre (la technique d'estimation pour les petites régions). Les résultats indiquent que depuis 2005, le taux de pauvreté a diminué d'environ 8 pp. La baisse de la pauvreté a eu lieu dans toutes les régions, mais semble avoir été plus rapide dans les zones urbaines en dehors des villes principales où le taux de pauvreté est passé de 50 à 38,3 %, contre une baisse de 26 à 21,2 % à Libreville et à Port-Gentil, et de 65,7 à 59,4 % dans les zones rurales. Si la méthode d'imputation permet de réaliser une évaluation assez rigoureuse des tendances de la pauvreté en estimant la consommation imputée, elle n'est cependant pas en mesure d'identifier convenablement les facteurs à l'origine des changements.

En 2017, environ 749 000 Gabonais vivaient dans la pauvreté, contre 541 000 en 2005. La hausse a été proportionnellement plus importante dans les zones urbaines secondaires, étant donné que le nombre de pauvres semble avoir augmenté de 26 % (+ 44 000 pauvres) à Libreville/Port-Gentil, de 78 % (+ 157 000) dans les autres zones urbaines et de 4 % (+ 6 000) dans les zones rurales.

La réduction de la pauvreté subjective et multidimensionnelle confirme la tendance à la hausse du niveau de vie. La pauvreté subjective a diminué de près de 15 pp en 2005-2017 et le taux de pauvreté multidimensionnelle a baissé d'environ 21 pp en 2000-2012, ce qui corrobore l'amélioration observée du niveau de vie et de la pauvreté monétaire.

Pourtant, la moitié de la population gabonaise se considère comme pauvre, ce qui indique que les aspirations à de meilleures conditions de vie n'ont pas été réalisées. En 2017, environ 51 % de la population se considère comme pauvre, un taux qui est presque 20 pp plus élevé que l'incidence de la pauvreté monétaire. La perception de la pauvreté est particulièrement élevée dans les zones rurales, ainsi que dans les régions du Sud et du Nord, mais l'écart entre se sentir pauvre (la pauvreté subjective) et être pauvre (la pauvreté monétaire) est plus marqué dans les zones urbaines, en particulier à Libreville et à Port-Gentil (43 % contre 21 %) et dans la région de l'Ouest (50 % contre 26 %), ce qui dévoile une perception très négative des conditions économiques au sein de ces régions. La grande majorité des Gabonais pensent que le gouvernement gère mal la réduction des inégalités et la création d'emplois.

Bien que le Gabon semble avoir réalisé quelques progrès en matière de prospérité partagée, la perception d'exclusion reste forte. Le coefficient de Gini basé sur la consommation semble avoir légèrement diminué entre 2005 et 2017, passant de 39 à environ 38, et la croissance de la consommation semble avoir été plus élevée chez les individus qui se trouvent parmi les 40 % de la tranche inférieure de la distribution des revenus que chez les personnes plus aisées. Cependant, les données de l'enquête de perception *Afrobaromètre* de 2017 montrent que plus de 75 % des Gabonais ont le sentiment de ne pas être traités de manière égale, et une grande partie de la population gabonaise dénonce un manque important de produits de première nécessité.

La réduction de la pauvreté contraste avec la croissance économique telle que mesurée par l'évolution du PIB par habitant. Les données des comptes nationaux montrent une évolution négative de la croissance du PIB réel par habitant et une légère croissance de la consommation des ménages par habitant au cours des 12 dernières années, mais la consommation par tête estimée à partir des enquêtes auprès des ménages semble avoir augmenté plus rapidement, ce qui a contribué à faire reculer la pauvreté. Les différences dans les mesures de la croissance à partir des données des comptes nationaux et celles des enquêtes auprès des ménages peuvent s'expliquer par un certain nombre de facteurs, dont les différences conceptuelles, l'importance du secteur informel dans l'économie, les indices d'ajustement de prix utilisés pour mesurer la croissance réelle, ainsi que les limites au niveau de la qualité et de la couverture des données des comptes nationaux et des enquêtes auprès des ménages. Il serait néanmoins nécessaire d'effectuer une analyse plus approfondie pour mesurer l'importance de ces causes, mais celle-ci n'entre pas dans le cadre du présent rapport. En faisant abstraction des données des comptes nationaux, la répercussion de la croissance de la consommation tirée des enquêtes sur la réduction de la pauvreté semble faible : une hausse de 1 % de la consommation moyenne par tête dans l'enquête ne réduirait le taux de pauvreté que de 1,4 %, ce qui est inférieur aux chiffres rapportés pour les autres pays en développement.

Où se trouvent les pauvres ? Plus de 75 % habitent dans des zones urbaines, avec environ un tiers d'entre eux localisés dans les villes principales et le reste est dispersé dans les petites villes.

De grandes disparités subsistent au niveau de l'incidence de la pauvreté et de la répartition des pauvres à travers le pays. L'urbanisation étant si forte, les régions qui enregistrent les taux de pauvreté les plus élevés ne sont pas nécessairement celles qui accueillent le plus grand nombre de pauvres. Dans les zones rurales, le taux de pauvreté s'élève à 59,5 %, contre seulement 29,4 % dans les zones urbaines. Cependant, 76 % des pauvres vivent dans les zones urbaines.

Les disparités géographiques en termes d'incidence de la pauvreté et de la répartition des pauvres englobent deux aspects principaux : la taille des villes et leur proximité des principales agglomérations. Les deux villes principales, à savoir Libreville et Port Gentil, accueillent ensemble 48 % de la population du pays mais 28 % de pauvres ; tandis que 48 % des pauvres sont dispersés dans les petites et moyennes villes, qui ne représentent que 40 % de la population. L'incidence de la pauvreté diminue à mesure que la ville grandit : la pauvreté est plus répandue dans les petites villes de moins de 50 000 habitants que dans les grandes villes de 100 000 habitants ou plus. L'incidence et la densité de la pauvreté sont nettement plus faibles dans les petites villes proches des principaux centres urbains, mais la pauvreté est très répandue dans les régions éloignées et peu peuplées qui sont dépourvues de services publics, de connectivité aux marchés et d'accès aux opportunités économiques. Les programmes de lutte contre la pauvreté peuvent facilement s'appliquer aux populations pauvres concentrées dans les plus grandes villes, mais il est difficile d'atteindre les populations pauvres qui habitent dans les petites villes et les zones éloignées.

Les régions rurales du Nord et du Sud détiennent les taux de pauvreté les plus élevés, mais le plus grand nombre de pauvres se trouve dans les régions urbaines de l'Est et de l'Ouest. Dans le Nord et le Sud du pays, près de 70 % de la population rurale est considérée comme pauvre, tout comme environ 50 % de la population urbaine, soit un taux beaucoup plus élevé que dans les autres zones urbaines du Gabon. Toutefois, compte tenu de la faible densité de population dans ces régions, le nombre de pauvres est nettement plus élevé dans les zones urbaines de l'Est et de l'Ouest. Abstraction faite des deux villes principales, la région de l'Est urbain abrite 16 % de l'ensemble des pauvres et la région de l'Ouest urbain 13 %, regroupant ensemble presque 40 % des pauvres urbains. En revanche, une faible proportion de la

population pauvre habite dans les zones rurales de l'Est et de l'Ouest, suivies des zones rurales du Sud et du Nord.

La répartition spatiale de la pauvreté souligne l'importance d'un développement territorial efficace pour promouvoir la réduction de la pauvreté et la prospérité partagée.

La typologie spatiale du Gabon, basée sur l'accessibilité des marchés, l'activité économique et la pauvreté, permet d'identifier trois types de zones parmi lesquelles figurent : 1) les provinces en retard de développement et peu peuplées ; 2) les provinces en retard de développement qui comptent un assez grand nombre de pauvres ; et 3) les régions avancées où la densité économique et démographique est la plus élevée. Conformément à la répartition de la pauvreté à travers le pays, les provinces du Nord sont les plus en retard. Celles-ci ont également tendance à être peu peuplées, sont dépourvues de services de base et d'infrastructures de liaison, et doivent faire face à des barrières naturelles. Les provinces du Sud accusent également un retard, mais comprennent des villes moyennement urbanisées où vivent un plus grand nombre de pauvres. Les régions avancées, situées à l'Ouest du pays, ont tendance à enregistrer la plus forte densité de population et, par conséquent, le plus grand nombre de pauvres. Elles sont entourées de zones en retard de développement qui peuvent constituer des obstacles à la diffusion des bénéfices des activités économiques dans les zones performantes et des avantages de l'agglomération vers l'ensemble de l'économie. Cette typologie peut être utilisée pour adapter les politiques de manière à relier les régions avancées et les régions en retard de développement et à tirer parti des avantages de la concentration économique et de l'agglomération tout en réduisant les disparités de niveau de vie.

La migration interne offre des perspectives pour améliorer les conditions de vie, mais sa durabilité en tant que mécanisme de réduction de la pauvreté est contestable.

Seulement près de 28 % des ménages migrants vivent dans la pauvreté, contre 42 % des ménages non migrants. Même si ces chiffres peuvent indiquer que la migration a une influence positive sur le niveau de vie, cela pourrait être dû en partie à un biais de sélection dans le sens où seuls les ménages dont le bien-être dépasse un certain seuil peuvent déménager. D'importants flux migratoires continuent de s'orienter vers les régions de l'Ouest, en particulier les grandes villes, où les conditions de vie et les perspectives d'emploi sont meilleures, ce qui offre un cadre propice à la réduction de la pauvreté mais pose également des défis pour les régions d'accueil. De nouvelles destinations dans les régions du Nord et les zones rurales de l'Ouest, où des projets destinés à développer les ressources naturelles et l'agriculture sont en cours, sont récemment devenues des centres d'attraction pour la migration interne, ce qui pourrait atténuer les défis de la migration pour les principaux pôles urbains. Toutefois, les derniers mouvements migratoires sont de plus en plus motivés par des raisons familiales, plutôt que par des perspectives économiques, en particulier chez les femmes et les pauvres. Bien que cela puisse refléter le fait que la migration évolue souvent comme un processus graduel durant lequel un membre d'un ménage s'installe dans une région plus riche en quête d'emploi et d'autres membres du ménage le rejoignent par la suite, sa durabilité comme moyen d'améliorer les conditions économiques et de promouvoir la convergence du bien-être est incertaine. Le schéma de migration motivé par des raisons familiales, conjugué à la forte concentration de la population dans quelques villes, peuvent entraîner dans les zones urbaines une hausse de la fécondité et du chômage, en particulier chez les femmes, ainsi que des déséconomies de congestion qui pourraient neutraliser les avantages de l'agglomération et de la concentration urbaine.

La migration vers les grandes villes pourrait ne plus répondre aux attentes des migrants qui aspirent à de meilleures conditions de vie.

Les individus qui ont émigré vers les zones rurales et les villes secondaires sont nettement moins pauvres que les résidents locaux, alors que l'écart de pauvreté entre les migrants et les non-migrants est minime dans les grandes villes. Cela est probablement lié aux différents profils des migrants dans les trois zones. Environ 20%

des migrants qui se sont déplacés vers les zones rurales et les villes secondaires ont émigré pour des raisons professionnelles, contre seulement 8 % de ceux qui ont déménagé dans les villes principales. Ceux qui ont déménagé pour des raisons professionnelles sont les moins pauvres parmi tous les migrants. Le nombre de migrants à la recherche d'emplois est légèrement plus élevé dans les grandes villes, mais ceux-ci ont tendance à être plus pauvres que les résidents locaux, tandis que les migrants chercheurs d'emplois dans les zones rurales et les villes secondaires affichent des taux de pauvreté plus faibles que les moyennes enregistrées dans leurs nouvelles régions de résidence. Cela semble indiquer que les personnes qui se sont installées dans les grandes villes n'ont pu que partiellement réaliser leurs aspirations sur le plan économique, car même si elles ont trouvé un emploi, ces personnes n'ont pas été en mesure d'atteindre un niveau de vie plus élevé que la moyenne des résidents, probablement en raison du coût de la vie plus élevé dans ces villes. Les conditions locales sont vraisemblablement importantes pour le bien-être des migrants, étant donné que les ménages dont le chef a migré de l'Est ou a immigré d'un pays étranger ont moins de risques d'être pauvres, tandis que ceux qui ont migré des régions du Sud et, dans une moindre mesure, du Nord sont beaucoup plus pauvres que les autres migrants. Les nouveaux migrants ont tendance à être plus pauvres que les migrants de longue durée, ce qui reflète probablement la tendance à la migration motivée par des raisons familiales.

Des poches de pauvreté sont présentes dans les quartiers qui entourent le centre des grandes villes, ainsi que dans les zones périurbaines, mais la plupart des pauvres sont dispersés dans les villes.

Les cartes de la pauvreté au niveau des quartiers dans les grandes villes permettent d'identifier trois types de zones en fonction de l'incidence et de la densité de la pauvreté. Les cartes de la pauvreté de 143 quartiers dans les trois plus grandes villes (108 à Grand Libreville dont 89 à Libreville, 6 à Akanda et 13 à Owendo ; 13 à Franceville ; et 22 à Port Gentil) montrent de fortes variations au niveau de l'incidence et de la densité de la pauvreté. Une typologie basée sur les taux de pauvreté et le nombre de pauvres révèle trois types de quartiers, à savoir : 1) les taux de pauvreté et le nombre de pauvres sont faibles ; 2) les taux de pauvreté et la densité de population (et donc le nombre de pauvres) sont élevés ; et 3) les taux de pauvreté sont élevés mais le nombre de pauvres est faible en raison de la faible densité de la population.

Des poches de pauvreté sont présentes dans les quartiers qui entourent les centres-villes, mais l'incidence de la pauvreté est plus élevée dans les zones périurbaines moins densément peuplées. Dans les trois grandes villes, les taux de pauvreté et le nombre de pauvres ont tendance à être plus faibles dans les quartiers les plus proches du littoral et dans les centres-villes. Les quartiers d'Akanda et d'Owendo sont également moins pauvres, dès lors qu'ils accueillent de nombreux ménages issus de la classe moyenne supérieure qui se rendent à Libreville pour le travail. Dans la capitale, des quartiers relativement pauvres, affichant des taux de pauvreté d'environ 30 %, sont situés autour du centre-ville. Étant donné que la densité de population est également plus élevée dans ces quartiers, ces derniers abritent un grand nombre de pauvres, faisant surgir des poches de pauvreté. Les zones périurbaines aux alentours de Libreville ont également tendance à avoir une incidence et une densité de pauvreté plus élevées. La partie Nord-Est de la ville reste peu peuplée, de sorte qu'elle compte moins de pauvres malgré une incidence de la pauvreté plus élevée. À Port-Gentil et à Franceville, les quartiers du centre-ville ont tendance à être moins pauvres ; les quartiers qui entourent les centres-villes détiennent des taux de pauvreté plus élevés et un plus grand nombre de pauvres. Les zones périurbaines de ces villes enregistrent les taux de pauvreté les plus importants, mais étant moins densément peuplées, elles accueillent moins de pauvres. Au-delà des poches de

pauvreté, les pauvres sont dispersés dans les villes, ce qui pose un défi au ciblage géographique des programmes de lutte contre la pauvreté.

Les quartiers pauvres ont généralement des taux de chômage plus élevés, un plus grand nombre d'enfants non scolarisés et un taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire plus faible. Dans les trois grandes villes, les taux d'emploi sont en moyenne de 10 pp plus faibles et les taux de chômage de 6 pp plus élevés dans les quartiers les plus pauvres que dans les quartiers plus aisés. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire est inférieur de plus de 7 pp dans les quartiers pauvres et la proportion d'enfants non scolarisés âgés de 7 à 12 ans est supérieure d'environ 3 pp. Les écarts entre les hommes et les femmes en matière d'emploi sont élevés sur l'ensemble du territoire, mais semblent être légèrement plus prononcés dans les zones où la pauvreté est plus répandue. L'accès à l'eau courante et à l'électricité est presque universel dans les trois villes, mais les quartiers pauvres ont tendance à avoir un accès plus limité à l'assainissement amélioré. Dans l'ensemble, l'accès aux services de base est souvent plus faible dans les quartiers pauvres des zones périurbaines. Les images satellitaires révèlent la présence d'infrastructures locales en mauvais état et de conditions de logement précaires dans les quartiers où se trouvent des poches de pauvreté à Libreville. Dans ces quartiers, les faibles coûts du logement et la proximité des centres-villes ont probablement attiré des migrants pauvres provenant d'autres régions, intensifiant ainsi les poches de pauvreté.

Les nouvelles tendances migratoires indiquent que l'afflux de migrants est plus important dans les quartiers plus riches, mais que les quartiers plus pauvres attirent des migrants peu qualifiés. La pauvreté est généralement plus faible dans les quartiers où la proportion de nouveaux migrants est plus élevée, ce qui semble indiquer que les récents mouvements migratoires internes ont été orientés vers des quartiers plus aisés. Cependant, cette tendance n'est observée que chez les migrants ayant un certain niveau d'instruction, dès lors que les migrants qui ont terminé leurs études supérieures ont tendance à s'installer dans des quartiers moins pauvres. Ces migrants qualifiés semblent avoir été attirés par les opportunités économiques à Libreville. En revanche, les migrants qui détiennent uniquement un diplôme de l'enseignement primaire ont tendance à s'installer dans des quartiers pauvres, où le coût du logement est moins élevé. Il est important de noter que ce schéma ne concerne pas uniquement les migrants peu qualifiés, mais reflète une tendance plus générale chez les ménages défavorisés, aussi bien ceux migrants que non-migrants, qui accablés par la cherté de la vie et du nombre élevé de leurs enfants, cherchent à s'installer dans les zones où le coût du logement est moins élevé. Le schéma migratoire des immigrants internationaux est très différent puisque ces derniers habitent souvent dans des quartiers où la pauvreté est très faible, essentiellement dans les quartiers proches du littoral de Libreville.

Il est difficile pour les pauvres d'accéder à un meilleur niveau de vie dès lors qu'ils ont un grand nombre de personnes à charge, un faible capital humain, des emplois peu qualifiés, ainsi qu'un accès restreint aux services de base et aux actifs productifs.

Les ménages pauvres ont tendance à avoir plus de membres et plus de personnes à charge, un niveau d'instruction plus faible et possèdent peu d'actifs. Le nombre moyen de membres et le rapport de dépendance sont deux fois plus élevés chez les ménages pauvres que chez les ménages non pauvres. Environ 64 % des ménages ayant au moins cinq enfants âgés de moins de 15 ans sont pauvres, ce qui représente 30 pp de plus que la moyenne nationale et 45 pp de plus que le taux de pauvreté observé chez les ménages ayant deux enfants ou moins. Près de 50 % des ménages dont le chef possède au maximum un diplôme d'études primaires sont pauvres. Le taux de pauvreté est réduit de moitié lorsque le chef de ménage a achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et ce taux n'atteint que 8 % chez les ménages dont le chef a fait des études supérieures. Si l'éducation reste la meilleure protection contre la pauvreté, l'enseignement primaire, et même le premier cycle de l'enseignement secondaire, ne semblent

plus suffisants pour accéder à de meilleures opportunités. Cela peut s'expliquer par le fait que l'essor de l'éducation a généré une baisse de la rémunération de l'éducation au-dessous d'un certain niveau d'études, mais aussi par le fait que la qualité de l'éducation ne répond plus à la demande du marché du travail. Le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire et supérieur est trois fois moins élevé chez les enfants issus de ménages pauvres que chez ceux provenant de ménages non pauvres. Ainsi, les enfants qui grandissent dans la pauvreté acquièrent moins de capital humain, ce qui contribue à perpétuer la pauvreté. Il est difficile de comprendre la pauvreté selon le genre étant donné que les enquêtes auprès des ménages supposent que la consommation est répartie de manière égale entre les membres d'un ménage et en raison du statut particulier des femmes qui dirigent un ménage. Toutefois, il semblerait que la pauvreté soit plus répandue chez les femmes. Les ménages dirigés par des femmes en milieu urbain sont plus pauvres que ceux dirigés par des hommes, et certaines catégories de ménages dirigés par des femmes sont particulièrement vulnérables à la pauvreté. En effet, les veuves sont plus pauvres que les veufs d'environ 10 pp. Les pauvres, et surtout ceux qui vivent en milieu rural, possèdent moins d'actifs, en particulier moins de moyens de transport et de moyens de communication.

Le faible capital humain et l'accès limité aux services de base limitent les chances des pauvres d'accéder à des emplois productifs. Environ 50 % des pauvres ont atteint un niveau d'études primaires ou moins élevé, et seulement 4 % ont atteint un niveau d'études supérieures, contre 30 et 18 % des non pauvres. Par ailleurs, les pauvres souffrent davantage de problèmes de santé et de carences nutritionnelles, et sont beaucoup plus exposés aux chocs et à la précarité alimentaire. Ces déficiences sont particulièrement graves chez les ménages pauvres issus des zones rurales, qui ne sont pas non plus bien desservis par les services de base, tels que l'eau potable améliorée, les installations sanitaires et l'électricité. Environ un quart des ménages pauvres et deux tiers des pauvres vivant en zones rurales ont uniquement accès à des sources d'eau non protégées. Plus de la moitié des ménages pauvres sont privés d'installations sanitaires améliorées, et leur usage est un luxe qui est réservé aux ménages urbains. Environ 25 % des ménages pauvres et plus de 80 % de ceux issus des zones rurales ne sont pas raccordés au réseau électrique. Les pauvres ont également un accès plus limité aux services de santé. Tous ces facteurs compromettent les chances des pauvres d'accéder à des emplois productifs et contribuent à leur confinement dans des emplois peu qualifiés. Dans l'ensemble, 64 % des chefs de ménage pauvres sont des travailleurs à leurs propres comptes, des travailleurs non qualifiés ou des aides familiaux, contre 44 % des chefs de ménages non pauvres. Cette proportion passe à 79 % pour les ménages pauvres qui vivent dans des zones rurales. Ce type d'emploi peu qualifié est étroitement associé à l'emploi informel qui concerne près de 66 % des chefs de ménages pauvres, contre moins de 50 % des chefs de ménages non pauvres. La plupart des emplois peu qualifiés se trouvent dans le secteur de l'agriculture au sein des zones rurales, et dans le secteur des services au sein des zones urbaines.

Les ménages dont le chef travaille dans le secteur des services et occupe un meilleur statut professionnel ont moins de chances d'être pauvres. Les taux de pauvreté sont les plus faibles parmi les ménages dont le chef travaille dans les services et les plus élevés parmi ceux dont le chef travaille dans l'agriculture (26 % contre 58 %). Le secteur de l'industrie manufacturière, ainsi que les secteurs pétrolier et minier, sont censés offrir des revenus assez élevés, mais plus de 30 % des personnes qui vivent dans des ménages dont le chef est employé dans ces secteurs sont pauvres (Figure 16). Toutefois, ces chiffres dissimulent d'importantes disparités entre les régions puisque les ménages de Libreville et de Port Gentil ayant un chef qui travaille dans l'industrie manufacturière enregistrent de faibles taux de pauvreté, tandis que les ménages issus des autres zones urbaines ayant un chef qui est employé dans l'industrie minière ont le moins de risques d'être pauvres. Les taux de pauvreté sont également nettement plus faibles chez les

ménages dont le chef travaille dans l'administration publique et dans les secteurs formels que chez ceux qui exercent des activités informelles (25 % contre 41 %). Il y a beaucoup plus de pauvres qui vivent dans des ménages dont le chef occupe un statut professionnel moins élevé que dans des ménages dont le chef a un statut professionnel plus élevé. Le taux de pauvreté atteint son taux le plus faible (14 %) lorsque les ménages ont un chef qui est directeur ou employeur et son taux le plus élevé (51 %) lorsque le chef du ménage est aide familial. Les auto-entrepreneurs et les travailleurs non qualifiés affichent également des taux de pauvreté élevés, supérieurs à 40 %.

Les causes de la pauvreté se renforcent mutuellement et se transmettent à travers les générations.

Les pauvres sont désavantagés dès leur naissance et la plupart d'entre eux transmettent leur pauvreté à leurs enfants. Ceux-ci sont accablés, entre autres, par des ressources limitées, des problèmes de malnutrition et de santé, un accès restreint aux services sociaux et aux soins médicaux, ainsi que de faibles niveaux d'instruction et de qualifications. Ils manquent de moyens financiers, épargnent peu pour l'avenir, sont vulnérables aux chocs et disposent de stratégies d'adaptation limitées. Dès lors qu'ils ne disposent pas des compétences nécessaires pour saisir les opportunités d'emploi, ils se cantonnent généralement aux emplois peu rémunérés. Ces déficits limitent l'ascension sociale de leurs enfants, perpétuant ainsi la pauvreté entre les générations. Les Gabonais dont les parents sont moins instruits risquent davantage d'être eux-mêmes moins instruits et la mobilité intergénérationnelle de l'éducation est particulièrement faible chez les femmes pauvres, ce qui perpétue le faible capital humain et l'inégalité de genre entre les générations. La mobilité intergénérationnelle entre les secteurs économiques est également faible. En effet, les pauvres ont tendance à acquérir le même statut professionnel que leurs parents et à exercer dans les mêmes secteurs.

Les estimations de l'inégalité d'opportunités ont révélé qu'environ 17 % de l'inégalité de consommation totale est due à des circonstances indépendantes de la volonté des individus. Il s'agit d'une proportion non négligeable par rapport aux autres pays d'ASS, où l'inégalité d'opportunités (inégalité des chances) est plus faible. La région de naissance, puis la profession des parents, ont le plus d'influence sur la réussite des enfants et les perspectives de mobilité économique. Ceci indique que même lorsque les individus migrent, les conditions locales dans leur lieu de naissance continuent de peser lourdement sur leur bien-être et d'affecter leurs possibilités d'atteindre un meilleur niveau de vie. L'inégalité des chances est 40 % plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaines, ce qui semble indiquer que la transmission des inégalités et de la pauvreté entre les générations risque d'engendrer des pièges de pauvreté dans les zones rurales.

L'engrenage des faibles investissements dans le capital humain et de l'accès inéquitable aux services de base exacerbe l'inégalité des opportunités et compromet les perspectives de réduction rapide de la pauvreté.

Au Gabon, le développement humain n'est pas à la hauteur du potentiel de l'économie. Le Gabon se positionne assez bas (100^{ème} sur 156) en termes de progrès vers les Objectifs de Développement Durable (ODD), principalement en raison des déficits observés dans les domaines de la santé et des emplois décentés. Il a également réalisé une performance moindre que les pays ayant des niveaux de revenus similaires en termes des indices de développement humain (IDH) et de capital humain (ICH). L'ICH du Gabon, estimé à 0,45, se rapproche davantage des moyennes de l'ASS (0,40) et des PRITI (0,48), que de la moyenne des PRITS (0,58). Ces résultats sont dus au manque d'investissement dans les secteurs sociaux et dans le capital humain. Les dépenses publiques consacrées à l'éducation, qui représentent environ 2,7 % du PIB, sont parmi les plus faibles d'ASS et des pays à revenu comparable et se sont

détériorées à travers le temps, entraînant une dégradation de la qualité de l'éducation. Le *Rapport sur la compétitivité mondiale* classe le Gabon au 116^{ème} rang sur 138 pays en ce qui concerne la qualité de l'éducation. Les déficits dans le développement humain continueront probablement à ralentir le développement économique, même si des politiques efficaces en faveur de l'emploi et de la réduction de la pauvreté sont mises en place.

La prestation des services de base du Gabon est meilleure que la moyenne des pays d'ASS, mais celle-ci se rapproche davantage de celle des PRITI que des PRITS. Le Gabon est plus performant que les PRITI en termes d'accès à l'électricité et à l'eau potable de base, mais l'accès à l'assainissement est nettement plus faible, avec un taux inférieur de 12 pp. L'accès à l'eau potable est également très faible dans certaines régions. L'accès limité à l'assainissement amélioré et, dans certaines régions, à l'eau potable, a entraîné un taux de mortalité élevé (21 pour 100 000 habitants) qui, même s'il est plus bas que les moyennes observées en ASS, reste supérieur aux moyennes des pays à revenu intermédiaire des tranches inférieure et supérieure.

Les différences spatiales dans la prestation des services publics creusent les inégalités des opportunités et les écarts de niveau de vie. Dans une grande partie du Gabon, l'accès aux services de base constitue encore un problème. Les disparités spatiales en matière de couverture et d'accessibilité des services sont plus marquées que dans les pays comparables. L'écart entre les zones urbaines et les zones rurales en termes d'accès à l'électricité et à l'eau potable est deux fois plus élevé que les moyennes des PRITI et des PRITS. Dans les zones rurales, plus de 60 % des Gabonais ont uniquement accès à des sources d'eau non protégées et environ 75 % ne disposent pas d'installations sanitaires ou utilisent des installations non améliorées. La plupart des habitants des zones rurales ont recours aux générateurs ou aux sources d'éclairage inefficaces. L'accès aux services de base est également faible dans les provinces du Nord et du Sud. Les régions où la prestation de services est limitée ont un capital humain plus faible, des emplois moins productifs et une plus forte prévalence de la pauvreté.

La réduction des disparités spatiales dans la provision des services de base est essentielle pour favoriser un développement plus inclusif. Les villes de plus de 100 000 habitants ont un meilleur accès à l'électricité, à l'eau potable et à l'assainissement, dépassant les 75 % en moyenne. Dans les villes de 10 000 habitants ou moins, l'accès aux services est inférieur à 50 %, sauf dans les villes qui sont situées à proximité des grands centres urbains ou des sites de ressources naturelles au sein desquelles la prestation de services est nettement plus élevée. Les zones rurales éloignées des villes ont également tendance à offrir des services publics très limités, ce qui démontre que les investissements dans les zones peu peuplées et éloignées ne sont pas suffisants. Ces petites villes et communes rurales ont des taux d'emploi et de scolarisation dans l'enseignement secondaire bien inférieurs à ceux des grandes villes, ainsi qu'un nombre beaucoup plus élevé d'enfants non scolarisés. Non seulement ces lacunes défavorisent les résidents actuels, mais elles peuvent également imposer une charge plus lourde à leurs enfants, ce qui risque de compromettre les perspectives de réduction de la pauvreté et de prospérité partagée du Gabon si elles ne sont pas comblées.

Le manque de perspectives d'emploi productif et la forte prévalence de l'informalité limitent le potentiel de mobilité économique pour l'ensemble de la population.

Le chômage et le découragement sont importants, en particulier parmi les jeunes instruits et les femmes. Le marché du travail gabonais se caractérise principalement par la prévalence du chômage de longue durée et le découragement qui règne parmi les demandeurs d'emploi. Le taux de chômage de 14 % passe à 23 % lorsque les travailleurs découragés sont pris en compte. Le taux de chômage est beaucoup plus élevé dans les zones urbaines (19 %) que dans les zones rurales (4 %). Près de 60 % des chômeurs sont sans emploi pendant plus d'un an et environ la moitié des chômeurs ont moins de 30 ans. Le taux de chômage dépasse 25 % chez les individus

âgés de 25 à 34 ans ayant fait des études secondaires ou plus élevées, et ce taux est deux fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes. La forte incidence de chômeurs instruits indique une inadéquation entre le système d'éducation et les besoins des employeurs. Le taux de chômage est similaire pour les pauvres et les non-pauvres, mais le taux de chômage élargi (comprenant les chômeurs et les travailleurs découragés) s'élève à 30 % chez les pauvres, contre 17 % chez les non pauvres.

La plupart des emplois se trouvent dans le secteur des services, puis de l'agriculture, tandis que l'industrie manufacturière et minière contribue peu à l'emploi. Le secteur des services fournit environ 66 % des emplois et l'agriculture 19 %. Bien que les secteurs pétrolier et minier contribuent considérablement au PIB du pays, ceux-ci ne constituent que 5 % de l'emploi. Même si l'emploi dans le secteur de l'industrie manufacturière est également faible à l'heure actuelle, des sous-secteurs en pleine expansion, comme l'agroalimentaire et l'industrie de la transformation du bois, s'annoncent prometteurs et pourraient changer la donne en créant plus d'emplois à terme. L'agriculture domine le marché du travail dans les zones rurales mais le secteur public et les services formels connexes prévalent à Libreville et à Port-Gentil.

Le secteur privé formel est très petit. Les politiques préférentielles en faveur des grands investisseurs étrangers, l'assistance inadaptée aux petites entreprises et l'accès limité au financement entravent l'émergence d'un secteur privé dynamique. Par conséquent, les emplois dans le secteur privé formel ne représentent que 25 % de l'emploi total, tandis que le secteur public représente 23 % des emplois, le secteur informel 36 % et l'emploi familial 16 %.

Le travail indépendant et le travail informel sont les formes d'emploi les plus courantes, en particulier pour les femmes et les résidents ruraux. Le marché du travail est dominé par les emplois indépendants et non qualifiés, qui représentent plus de la moitié de l'emploi total. Les femmes ont tendance à avoir un statut professionnel inférieur à celui des hommes, puisque 43 % d'entre elles travaillent à leur compte ou comme aides familiales, contre 26 % des hommes. La plupart des emplois informels se trouvent dans les zones rurales et les villes secondaires, étant donné que le travail familial et le travail à son propre compte atteignent 68 % dans les zones rurales et 35 % dans les autres zones urbaines, contre seulement 21 % dans les villes principales. Les emplois peu qualifiés sont également répandus chez les individus qui ont un niveau d'études primaires ou moins, dont seulement 20 % sont employés comme cadres ou travailleurs qualifiés, contre plus de 70 % chez les individus qui sont diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Toutefois, les jeunes très instruits semblent de plus en plus exercer des emplois peu qualifiés, ce qui démontre l'importance de l'expérience en plus de l'éducation pour accéder à des emplois qualifiés et la faible qualité de l'éducation, qui ne parvient pas à inculquer aux élèves les compétences nécessaires. Moins de 40 % des travailleurs possèdent un contrat écrit, mais cette proportion est beaucoup plus élevée chez les travailleurs instruits, en particulier ceux plus âgés.

Près du quart de la main d'œuvre employée est étrangère, ce qui reflète le manque potentiel de travailleurs nationaux qualifiés. Les étrangers travaillent essentiellement dans le secteur des services et semblent venir au Gabon soit : 1) pour exercer des emplois que les travailleurs gabonais refusent de faire (les étrangers occupent 35 % des emplois informels et 28 % des emplois familiaux) ; soit 2) pour pallier le manque de qualifications et de compétences spécifiques sur le marché national du travail (environ 20 % des emplois dans le secteur privé formel sont occupés par des étrangers).

Favoriser une baisse plus rapide de la pauvreté.

Le présent rapport fournit une analyse approfondie de la pauvreté au Gabon. Malgré le manque de données, l'analyse a permis de mieux comprendre la nature diversifiée et

multisectorielle de la pauvreté et de ses causes, ce qui permet d'aider à prioriser les stratégies de lutte contre la pauvreté. Le rapport identifie les domaines dans lesquels les efforts concertés du gouvernement et des autres parties prenantes produiraient les meilleurs résultats pour la réduction de la pauvreté et la promotion d'un développement plus inclusif. Pour obtenir des progrès durables, il convient d'accélérer la réduction de la dépendance envers les ressources naturelles et la transition vers une économie plus diversifiée, ainsi que le passage du secteur informel au secteur formel, et de l'emploi précaire vers un emploi plus productif. Pour ce faire, il est primordial que les pouvoirs publics investissent efficacement dans l'éducation, la santé, les infrastructures de base, les services publics, ainsi que dans les dispositifs de protection sociale. Les recommandations stratégiques suivantes ont été conçues pour garantir une amélioration globale et durable des niveaux de vie, réduire la vulnérabilité et promouvoir l'égalité entre les régions.

Le Gabon dispose de bases solides pour une lutte efficace contre la pauvreté. Grâce à ses richesses naturelles, sa planification stratégique et sa volonté politique, le pays est bien placé pour appliquer une vaste gamme d'instruments politiques destinés à promouvoir la création d'emplois productifs et à réduire la pauvreté et les inégalités. En plus des stratégies visant à diversifier l'économie et à renforcer l'inclusion sociale, le gouvernement a lancé des réformes pour la mobilisation des revenus, le renforcement de la stabilité fiscale et budgétaire et l'amélioration du climat des investissements. Au cours des dix dernières années, le gouvernement a également déployé de nombreux efforts pour soutenir les Gabonais les plus démunis. Parmi ces efforts, figure l'accès universel à l'enseignement primaire ; l'assurance maladie obligatoire à travers la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS), qui comprend un fonds dédié exclusivement aux Gabonais économiquement faibles (GEF) ; et la création du Fonds national d'aide sociale (FNAS) destiné à soutenir les activités génératrices de revenus des GEF. Parmi les dispositifs de protection sociale mis en place récemment, figurent les transferts en espèces et en nature, le programme de travail contre rémunération, ainsi que l'octroi de subventions. Malheureusement, l'efficacité de ces initiatives a été compromise par leur fragmentation excessive, un mauvais ciblage et un manque de fonds. Des efforts ont été entrepris pour améliorer le ciblage et la couverture des pauvres, notamment en révisant la définition et la liste des GEF et en consolidant les mécanismes d'assistance sociale. Ces initiatives établissent le fondement pour la mise en place de politiques structurées et réalisables destinées à mieux exploiter le patrimoine du Gabon, à accélérer la croissance économique et le développement inclusif, et à améliorer durablement les conditions de vie des Gabonais.

Les politiques devraient avoir pour objectif de mettre un terme aux cercles vicieux de l'inégalité des opportunités et de la vulnérabilité, et de mettre en place des programmes complémentaires en vue de renforcer les capacités et favoriser une meilleure qualité de vie. Les principes de base devraient consister à : améliorer les prestations de services et créer des infrastructures accessibles à tous ; accroître les opportunités professionnelles et la productivité ; promouvoir les investissements dans le capital humain pour aider les individus à acquérir les compétences dont ils ont besoin et améliorer leur état de santé et de nutrition ; et protéger les personnes vulnérables. Il convient de prendre en compte les spécificités de la pauvreté au Gabon lors de l'élaboration des interventions prioritaires.

Concevoir des politiques d'aménagement urbain favorables aux pauvres et mettre en œuvre des initiatives de développement rural pour égaliser les opportunités.

La concentration de pauvres dans les centres urbains exige de meilleures politiques d'aménagement urbain et une planification urbaine en faveur des pauvres. Dans les trois plus grandes villes, Libreville, Port-Gentil et Franceville, certains aspects de la planification urbaine ont souvent été négligés. L'absence de planification a permis l'émergence de droits de

propriété informels et la prolifération de constructions informelles. La croissance démographique rapide de ces villes et de leurs zones périurbaines, conjuguée aux problèmes imminents liés au changement climatique, à l'épuisement des ressources, à la précarité alimentaire, aux mauvaises conditions de logement et au manque d'accès aux infrastructures et aux services ainsi qu'à leur mauvaise qualité, requièrent des mesures spécifiques favorables aux pauvres qui confèrent un rôle central à la création de meilleures conditions de vie dans la planification urbaine. Ces efforts se dérouleront dans un contexte de pauvreté continue et de prévalence d'activités informelles, qui ont tendance à être axées sur la survie plutôt que sur des motivations entrepreneuriales. Les priorités politiques devraient se fonder sur l'intégration de l'expansion urbaine dans les schémas directeurs qui allouent les terres pour construire de futures routes et infrastructures, ainsi que de futurs réseaux d'approvisionnement en eau, en systèmes d'assainissement et en électricité. De telles mesures permettraient d'améliorer l'habitabilité et la fonctionnalité des grandes villes, augmenteraient la productivité, et aideraient à accélérer les investissements au fur et à mesure que des possibilités de financement se présenteraient. Les politiques d'aménagement urbain ne devraient pas avoir pour objectif de remplacer le marché, mais plutôt de corriger ses inefficacités et ses externalités, et de promouvoir le bon fonctionnement des villes. Les zones périurbaines, où les pauvres s'installent lorsqu'ils cherchent à s'implanter dans une ville, à échapper aux coûts de la vie élevés des villes et à combiner les activités de subsistance rurales et urbaines, peuvent créer une ceinture autour des villes qui empêche les externalités de l'agglomération de se diffuser vers le reste de l'économie. Ces zones peuvent être difficiles à aménager et à desservir à cause (entre autres) de leur structure dispersée et fragmentée, et celles-ci nécessitent des approches de planification adaptées à ce genre de conditions.

Le défi d'une planification urbaine et d'une politique d'aménagement du territoire favorables aux pauvres consiste à intégrer les réponses aux facteurs qui influent sur les aspects socio-spatiaux des villes et à prendre en considération les besoins des différents segments de la population. Les défis démographiques et environnementaux à venir doivent être identifiés et pris en compte dans la planification. En réalité, les problèmes ne peuvent pas être réglés à court terme, mais des interventions à court et à moyen termes peuvent aider à les limiter. À long terme, ceux-ci doivent être abordés dans le cadre d'une politique intersectorielle globale. Par exemple, les tentatives pour résoudre les problèmes de logement des citoyens pauvres, qui ne sont pas coordonnées avec des solutions à d'autres problèmes pertinents comme l'emploi, les compétences et l'éducation, pourraient produire des sites où se concentrent de plus en plus des générations successives de chômeurs, de personnes peu instruites et de pauvres. Les problèmes des autres secteurs de l'économie se répercutent sur l'aménagement urbain en faveur des pauvres et sur le bon fonctionnement des villes. Par exemple, traiter le problème du développement rural permettrait de résoudre les problèmes de conditions de vie des pauvres en milieux urbains en réduisant au minimum les facteurs qui incitent l'exode rural. Une politique destinée à favoriser les investissements dans les villes secondaires, et à renforcer les centres de services et de marché, créerait un gradient d'exode rural, allégeant ainsi les pressions qui pèsent sur les villes principales surpeuplées. Stimuler la croissance des villes secondaires en améliorant les prestations de services de base et les infrastructures de liaison peut s'avérer primordial pour réduire la pauvreté et peut constituer un point d'entrée important pour réduire la pauvreté dans les zones rurales, compte tenu de leur lien plus étroit avec l'arrière-pays rural. Néanmoins, le coût de l'approvisionnement d'infrastructures peut être très élevé dans certaines petites villes à faible densité de population et confrontées à des obstacles naturels. Il serait donc nécessaire d'effectuer des analyses plus poussées, y compris une analyse coûts-avantages, pour déterminer l'ordonnancement rentable des investissements.

Les efforts de lutte contre la pauvreté urbaine doivent s'accompagner d'initiatives de développement rural visant à égaliser les opportunités et à contrer les pressions croissantes des migrations motivées par des facteurs répulsifs. La pauvreté est deux fois plus élevée et trois fois plus profonde dans les zones rurales que dans les zones urbaines. L'urbanisation étant élevée, le nombre de pauvres vivant en milieu rural est plus faible, mais les zones rurales accueillent encore un quart des pauvres et environ la moitié des personnes extrêmement pauvres. Les différences spatiales au niveau de la couverture et de l'accessibilité des services publics accentuent les inégalités croissantes entre les zones urbaines et les zones rurales en matière de capacités et d'opportunités. Ces disparités, qui sont plus évidentes au Gabon que dans les pays de comparaison, pèsent lourdement sur le capital humain et contribuent à détériorer l'emploi et les revenus, ainsi que les conditions de vie dans les zones rurales. Ces déficits, qui se perpétuent au fil du temps, augmentent le risque que les pauvres issus des zones rurales se retrouvent pris au piège de la pauvreté pendant des générations. Même lorsque les individus migrent, les conditions dans leur lieu de naissance continuent de peser lourdement sur leur bien-être et d'affecter leurs perspectives d'une vie meilleure. C'est la raison pour laquelle la promotion des opportunités économiques et d'un meilleur accès aux services de base aux ménages ruraux devrait être un élément essentiel de la stratégie de lutte contre la pauvreté et de développement inclusif du Gabon. L'expérience internationale a montré qu'une stratégie exclusivement urbaine de lutte contre la pauvreté aggraverait les inégalités et l'exclusion sociale, et renforcerait l'urbanisation croissante de la pauvreté.

Faciliter la création de plus d'emplois et plus d'emplois productifs.

Outre la nécessité impérieuse de lutter contre le chômage, il est primordial de créer des emplois plus productifs pour pouvoir améliorer le niveau de vie et réduire la pauvreté de manière durable. Alors que les pauvres sont autant touchés par le chômage que les non-pauvres, les pauvres sont davantage découragés par la recherche d'un emploi. Non seulement cela les maintient dans la pauvreté, mais cela alourdit également la charge pesant sur leur famille et d'autres membres de leur famille. Pour créer davantage d'emplois, il est nécessaire d'apporter des changements structurels à l'économie qui stimulent l'investissement privé dans les secteurs non liés aux ressources, améliorent l'environnement des affaires pour attirer des investissements créateurs d'emplois et renforcent le secteur privé et les petites entreprises. Les efforts déployés dans ce sens ces dernières années ont commencé à porter leurs fruits dans la mesure où la croissance du secteur privé s'est légèrement accélérée. Certains secteurs à forte intensité de main-d'œuvre dans l'agro-industrie et la transformation du bois ont émergé grâce à la croissance des investissements privés et renferment un potentiel de croissance rapide, même si leur contribution à l'emploi est encore faible. En général, les secteurs prometteurs pour la création d'emplois et l'emploi productif n'ont encore qu'un effet de levier limité sur le reste de l'économie et demeurent fortement dépendants de la rente pétrolière. Le gouvernement peut entreprendre diverses mesures pour stimuler le dynamisme escompté du secteur privé et la création d'emplois qui en découle, en agissant plus activement pour améliorer l'environnement des affaires, les infrastructures et les services de base, et en apportant un soutien ciblé aux entrepreneurs et aux petites entreprises qui emploient une grande partie des pauvres. Le Gabon doit identifier des niches dans les services et les chaînes de valeur régionales qui correspondent à son avantage comparatif et peuvent générer des gains de productivité. L'économie pourrait mieux tirer parti des avantages des IDE en resserrant les liens qu'ils entretiennent en amont et en aval avec l'économie locale pour soutenir le développement industriel par des transferts de technologie et de compétences.

Il sera également indispensable d'améliorer la productivité de l'économie informelle et de la faire évoluer vers le secteur formel. Compte tenu de la prédominance de l'informalité au Gabon, d'importants gains de productivité peuvent être réalisés en aidant sa transition vers

l'économie formelle. Toutefois, ce processus devrait être géré de façon prudente de manière qu'il ne détruise pas les emplois informels au lieu d'accroître les emplois productifs. Un ensemble complet de mesures, plutôt que des réformes isolées, permettrait de renforcer la formalisation et la relation entre les entreprises privées et les institutions publiques. L'ensemble de mesures pourrait comprendre des réformes visant à créer des mesures d'incitation pour accroître le secteur formel, telles que : la simplification du système d'imposition pour les micro et petites entreprises ; la facilitation de l'immatriculation grâce à des procédures moins lourdes et moins coûteuses ; et l'augmentation des perspectives de croissance en offrant un soutien technique, en facilitant l'accès au financement et aux technologies de pointe et en assurant la liaison avec les marchés.

Préserver et maximiser le capital humain des pauvres à travers une approche bien ciblée le long du cycle de vie.

Le Gabon doit investir dans le capital humain et accroître les compétences pour améliorer sa capacité productive et favoriser sa transition vers une économie plus diversifiée. Il est également indispensable de renforcer le capital humain pour accroître la productivité et les revenus et réduire durablement la pauvreté. Étant donné que ces investissements sont structurels, il s'agira probablement d'interventions à long terme. En vue d'atteindre ces objectifs, une stratégie de réformes en cinq volets devra être adoptée qui impliquera : 1) de développer l'offre de services de développement de la petite enfance afin de renforcer les capacités de base, cognitives et non cognitives, des travailleurs de demain ; 2) d'améliorer l'efficacité interne du système éducatif et d'accroître les investissements dans l'éducation ; 3) d'identifier des initiatives concrètes pour accroître la fréquentation scolaire et la qualité de l'éducation ; 4) d'améliorer les capacités des nouveaux venus sur le marché du travail en améliorant l'accessibilité, la qualité et la pertinence de l'enseignement professionnel et supérieur ; et 5) de perfectionner les compétences des travailleurs actuels en améliorant la formation technique. Le premier volet de la stratégie comporte un programme à long terme, mais les quatre autres volets peuvent être réalisés à court ou moyen terme. Les réformes devraient s'inscrire dans le cadre d'un programme politique cohérent et échelonné, qui sera guidé par les besoins en matière de développement économique, répondra aux besoins actuels et futurs en matière de qualifications, et pourra être réalisé dans les limites des disponibilités budgétaires. Ces réformes devraient être complétées par des mesures visant à améliorer la qualité et l'accessibilité des soins de santé primaires et des services sociaux en vue d'accroître la productivité et l'autonomiser les pauvres. Les données tirées du rapport font ressortir les priorités suivantes tout au long du cycle de vie :

- **Offrir aux enfants de meilleures perspectives de développement en investissant dans leurs premières années.** Les enfants pauvres de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë qui se manifeste par un important retard de croissance, en particulier dans les zones rurales. Les privations non seulement en matière de nutrition, mais aussi au niveau des services de base, tels que l'eau salubre et les installations sanitaires, compromettent l'apprentissage et le développement des enfants et auront des effets durables sur leurs réussites socioéconomiques. Si certaines pertes sont irrévocables, d'autres peuvent être partiellement atténuées par des activités d'éveil. La prévention du retard de croissance pour les nouvelles générations est possible grâce à un mélange judicieux de services sociaux ciblés (services de nutrition, aide au revenu), de surveillance communautaire et d'éducation parentale. Une autre priorité pour le développement de la petite enfance est de renforcer les efforts du gouvernement en matière de santé maternelle et infantile. La forte prévalence de la mortalité des enfants de moins de 5 ans révèle d'importantes lacunes dans les politiques de santé ainsi que des conditions de vie précaires. Parmi les interventions essentielles figurent :

l'élargissement de l'accès aux soins de santé ; l'approvisionnement universel en eau potable et un système d'assainissement adéquat ; ainsi qu'une meilleure intégration des mesures en matière de santé et de nutrition. La récente initiative du ministère de la Santé qui aspire à rendre les districts sanitaires opérationnels et à mettre progressivement en place un financement basé sur les résultats pour les soins de santé primaires constitue une évolution prometteuse. Les investissements dans l'offre et la qualité de l'éducation préscolaire et de l'éducation de base contribueront également à développer les compétences cognitives de la petite enfance, à renforcer les capacités et la motivation à apprendre, ainsi qu'à soutenir l'apprentissage tout au long de la scolarité et au-delà.

- **Améliorer la qualité de l'éducation et prévenir l'abandon scolaire.** Le système éducatif est très en dessous de ses capacités en termes de qualité et de pertinence, étant limité par la faiblesse des dépenses publiques et l'inefficacité de leur usage, le manque de perspectives de développement et l'absence de gouvernance efficace. Les problèmes sont aggravés par des salles de classe surchargées, un nombre excessif de redoublements et la faible performance du Gabon en termes de la qualité de l'éducation dans le *Rapport sur la compétitivité mondiale*. Elargir l'accès à la scolarisation est nécessaire mais reste insuffisant. Les acquis d'apprentissage dans l'éducation de base sont encore faibles malgré l'accès universel, ce qui se traduit par des taux d'abandon élevés et de graves lacunes dans les compétences de la main-d'œuvre. Le faible nombre des années de scolarisation est la raison principale de la faiblesse du score ICH du Gabon. Les mesures destinées à augmenter le nombre d'années d'études devraient être complétées par des programmes de santé et de nutrition à l'école, tels que des programmes d'alimentation et des programmes d'accès à l'eau et aux installations sanitaires. Les efforts visant à augmenter le nombre d'inscriptions au registre de l'état civil et à obtenir une pièce d'identité officielle pour faciliter l'accès à l'assurance maladie et à la protection sociale doivent être accélérés. Des recherches sur les raisons qui expliquent les taux élevés d'abandon scolaire après l'âge de 13 ans pourraient orienter l'élaboration de mesures ciblées visant à accroître la participation des élèves et à prévenir le décrochage scolaire.
- **Prendre des mesures pour réduire les taux de fécondité afin d'alléger la charge de dépendance dans les familles pauvres et d'améliorer le statut socioéconomique des femmes.** Le grand nombre d'enfants à charge dans les familles pauvres limite leurs chances de grimper dans l'échelle des revenus. Bien que le taux de fécondité du Gabon soit inférieur à la moyenne de l'ASS et que sa population soit faible, son taux de fécondité est très élevé par rapport aux taux des PRITS. Cela accroît la pression que les taux de dépendance élevés exercent sur les services sociaux et la réduction de la pauvreté. La fécondité des adolescentes est particulièrement préoccupante. L'EDS de 2012 a révélé que 28 % des filles âgées de 15 à 19 ans avaient donné naissance à un enfant, dont 40 % des filles vivant en zones rurales et n'ayant reçu qu'une éducation primaire. Le problème revêt des dimensions d'équité, à savoir : les ménages ayant les taux de fécondité les plus élevés se situent en grande partie dans les quintiles de revenus inférieurs, c'est-à-dire ceux qui sont les moins en mesure d'investir dans le capital humain de leurs enfants ; les jeunes mères adolescentes éprouvent des difficultés à accumuler du capital humain ; et les données internationales semblent indiquer des liens étroits entre la naissance par une jeune mère et le retard de croissance. Investir dans des services de santé génésique et dans des campagnes de sensibilisation adaptés aux adolescents et, plus important encore, dans l'éducation et

les opportunités économiques en faveur des adolescentes, aiderait à réduire les taux de fécondité.

- **Renforcer systématiquement les capacités des travailleurs actuels et remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en rendant la formation technique plus adaptée aux besoins du marché du travail.** Pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur, il est indispensable que les filières générales et professionnelles transmettent aux diplômés les compétences générales requises par le marché du travail. L'enseignement technique et professionnel peut être un moyen rapide de former des travailleurs moyennement qualifiés pour répondre aux besoins immédiats du marché du travail, mais ne dotera pas les diplômés d'une base solide de compétences générales qui leur permettra de s'adapter aux changements des exigences du marché du travail. Par ailleurs, les diplômés de la filière générale qui ne poursuivent pas leurs études dans l'enseignement supérieur, ne disposent probablement pas de nombreuses qualifications professionnelles pertinentes. Il est important que les deux filières proposent la gamme adéquate de compétences et que les filières soient suffisamment ouvertes afin que les diplômés aient plusieurs possibilités pour continuer à acquérir des compétences. Actuellement, la filière générale, y compris l'enseignement supérieur, est fortement orientée vers les sciences humaines et sociales, et forme très peu de diplômés en sciences, technologie et ingénierie, ce qui aggrave la pénurie de compétences dans les secteurs à forte valeur ajoutée. L'amélioration de l'accès et de la pertinence de la formation technique est le moyen le plus direct de renforcer les compétences de la main-d'œuvre actuelle. Il est nécessaire d'améliorer la coordination avec les employeurs privés pour concevoir des programmes scolaires en adéquation avec le marché et pour apporter un soutien financier et technique mieux adapté aux besoins des secteurs de l'économie en pleine expansion. Pour certains travailleurs pauvres, le travail indépendant est la solution la plus viable pour pouvoir sortir du chômage et de la pauvreté. Les expériences du FNAS pourraient guider l'élaboration des mesures ciblées visant à améliorer le rendement du travail à son propre compte, par exemple en facilitant l'accès aux actifs productifs, et en proposant un encadrement fréquent et soutenu aux entrepreneurs, des services d'aide à la création d'entreprise et des mesures d'aide sociale précises.

Protéger les personnes vulnérables grâce à de meilleurs systèmes de protection sociale.

Il est indispensable de mettre en place des systèmes de protection sociale efficaces et de cibler l'aide vers les personnes les plus vulnérables de façon à atténuer les chocs et à renforcer le capital humain. Les pauvres sont plus vulnérables aux chocs négatifs et à la précarité alimentaire. Ils manquent de ressources et de stratégies d'adaptation et comptent souvent sur le soutien de leur famille en cas de besoin. Le système de protection sociale est actuellement sous-financé et très fragmenté, ce qui limite sa capacité à aider les pauvres. La CNAMGS a élaboré un plan stratégique quinquennal (2018-2022) dans le but de remédier aux défaillances du système de protection sociale. Le plan comporte trois objectifs principaux parmi lesquels figurent : l'universalisation de la couverture de l'assurance maladie ; la digitalisation du secteur de la santé ; et un meilleur ciblage des prestations sociales au profit des groupes de population les plus vulnérables. Les mesures stratégiques impliquent le financement durable des systèmes de protection sociale en renforçant les régimes contributifs et la mobilisation des ressources, la gestion efficace des coûts d'exploitation, la transformation numérique de la CNAMGS pour améliorer son efficacité et la mise en place de modalités de soutien plus efficaces pour autonomiser les groupes les plus vulnérables à la pauvreté (c'est-à-dire les mères célibataires, les veuves et les personnes âgées) et pour élargir l'accès aux médicaments et aux soins médicaux dans l'ensemble du pays. Cependant, ce plan stratégique semble trop ambitieux

pour être réalisé en cinq ans. Il est également probable qu'il nécessitera plus de ressources que l'allocation budgétaire actuelle du gouvernement qui correspond à environ 0,5 % du PIB. Le succès de la stratégie dépendra de la priorisation des actions, de leur coordination et leur alignement avec les contraintes budgétaires. Les mesures suivantes peuvent être considérées comme prioritaires :

- **Mieux cibler les programmes de protection sociale et créer un registre social fiable et transparent.** Un grand nombre de pauvres ont été exclus des régimes de protection sociale en raison d'incohérences entre la définition GEF et le statut réel de pauvreté. Le gouvernement a entrepris des réformes visant à améliorer le ciblage et réviser la définition GEF, en passant de l'approche déclarative à des critères fondés sur la pauvreté. Les ministères de l'Économie et de la Protection sociale, en collaboration avec la Direction générale des statistiques et la CNAMGS, ont cosigné un plan visant à valider une nouvelle approche de ciblage fondée sur la nouvelle définition d'un GEF et une base de données actualisée des bénéficiaires potentiels, qui devrait comprendre environ 500 000 personnes. Une fois terminé, cet exercice servira de base pour élaborer un registre social qui pourra aider à cibler d'éventuelles interventions multisectorielles pour lutter contre la pauvreté de manière plus efficace. Celui-ci peut être associé à un ciblage géographique pour allouer plus efficacement les ressources vers les communautés les plus défavorisées. Les cartes de la pauvreté figurant dans le présent rapport peuvent être utilisées à cette fin. Elles fournissent un profil spatial détaillé de la pauvreté qui peut s'avérer utile pour comprendre les dimensions géographiques de la pauvreté et adapter les politiques de lutte contre la pauvreté aux conditions particulières des communautés locales. Les programmes de transferts sociaux efficaces peuvent avoir recours à la fois au ciblage géographique et à la sélection des ménages ou des individus admissibles en fonction de leurs caractéristiques socioéconomiques (c.-à-d., la vérification indicative des ressources) pour limiter les fuites en faveur des ménages non pauvres.
- **Accroître la couverture des dispositifs de protection sociale et revoir la conception des programmes compte tenu des déficits en capital humain, des défis liés à la pauvreté et des considérations spatiales mis en exergue dans le présent rapport.** Le plan stratégique quinquennal expose les instruments visant à soutenir et à autonomiser les mères célibataires, ainsi qu'à mieux soutenir les personnes âgées, les handicapés, les orphelins et les veuves, en particulier dans les zones rurales. Il prévoit également d'accroître le montant et la couverture des allocations scolaires (qui augmenteront progressivement avec les années d'études jusqu'au lycée), d'offrir des services de naissance universels et gratuits, de mettre en place un réseau national de 20 cliniques ambulantes et d'améliorer l'accès aux médicaments. Le plan aspire également à améliorer les données sociales en recueillant plus d'informations sur les aspects multidimensionnels de la pauvreté. Grâce à un plus grand nombre de données disponibles, le Gabon peut explorer de nouvelles options stratégiques et évaluer leurs répercussions. De telles réformes politiques permettraient d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement humain. Néanmoins, il sera nécessaire d'améliorer la coordination entre les secteurs (éducation, santé, travail/emploi et développement rural) pour assurer la cohérence des politiques et une utilisation plus efficace des ressources.
- **Rationaliser les mesures de protection sociale et améliorer le suivi et l'évaluation des programmes.** Le plan stratégique est fragmenté et trop ambitieux. Les interventions politiques mentionnées ne font pas partie d'un plan d'action chiffré et ne sont pas séquencées. À l'instar de nombreuses anciennes stratégies de développement du Gabon, ce plan risque d'échouer durant sa mise en œuvre. Les programmes fonctionnels de

protection sociale nécessitent une approche plus systématique qui favorise la coordination et le partage des ressources, et exploite les synergies entre les instruments et les secteurs pour fournir une assistance complète et durable à tous ceux qui en ont besoin et pour améliorer les résultats en matière de pauvreté. Des efforts sont nécessaires pour : 1) élaborer un budget et un plan de dépenses réaliste pour les politiques proposées, en reconnaissant les ressources disponibles et les stratégies concurrentes ; 2) mettre en place des programmes de suivi et d'évaluation efficaces pour suivre les progrès, mesurer les résultats, identifier rapidement les problèmes potentiels et s'assurer que les systèmes sont développés de manière itérative en fonction des leçons tirées ; 3) formuler un plan précis et réaliste assorti d'échéances pour mettre en œuvre le plan stratégique ; et 4) évaluer d'autres solutions en utilisant des simulations pour les analyser et les classer en fonction de leur pertinence par rapport aux différents profils de vulnérabilité, des effets escomptés sur le capital humain et sur les résultats en matière de pauvreté, et de leur rentabilité.

Chapitre 1 : Contexte du pays

Le Gabon est un petit pays fortement urbanisé doté d'abondantes ressources naturelles et d'une vision de long terme.

Le Gabon est un petit pays d'Afrique centrale qui se caractérise par une faible densité de population et un profil démographique jeune. La République gabonaise, qui se situe en Afrique centrale le long de la côte atlantique, partage des frontières avec la République du Congo, le Cameroun et la Guinée équatoriale. Le pays est relativement petit, aussi bien en termes de superficie que de population, avec une superficie de 270 000 km² et une population estimée à deux millions d'habitants. Avec une densité de 8 habitants par km², le pays figure parmi les pays les moins densément peuplés du monde. La population est relativement jeune, puisque plus de 40 % de la population ont moins de 15 ans, mais celle-ci est en pleine expansion, avec un taux de fécondité s'élevant à quatre enfants par femme en zone urbaine et six enfants par femme en zone rurale. La jeune population constitue un véritable atout pour le développement du pays, mais les bénéfices ne pourront apparaître que si l'économie réussit à intégrer cette jeune population de manière productive.

En Afrique, le pays se distingue par ses revenus élevés et ses abondantes ressources naturelles. C'est l'un des rares pays d'Afrique subsaharienne (ASS) qui dispose du statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et sa prospérité est due à la richesse et à la diversité de ses ressources naturelles. Le Gabon représente la deuxième plus large économie de l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Le pétrole, le manganèse et, dans une moindre mesure, l'uranium, le minerai de fer, les diamants et l'or (cf. figures 1.1 et 1.2) figurent parmi les ressources non renouvelables les plus importantes du pays. Le pays, qui est recouvert à 88 % de forêt humide, possède un écosystème d'une richesse unique qui regorge de terres fertiles, de cours d'eau et de ressources halieutiques.

Figure 1.1 : Production de pétrole brut, 1970-2016 (en tonnes d'équivalent pétrole)

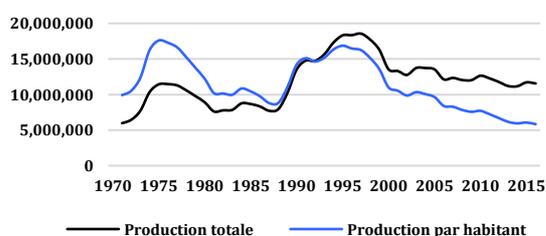
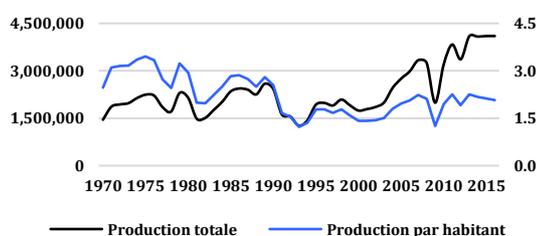


Figure 1.2 : Production de minerai de manganèse, 1970-2016 (en tonnes)

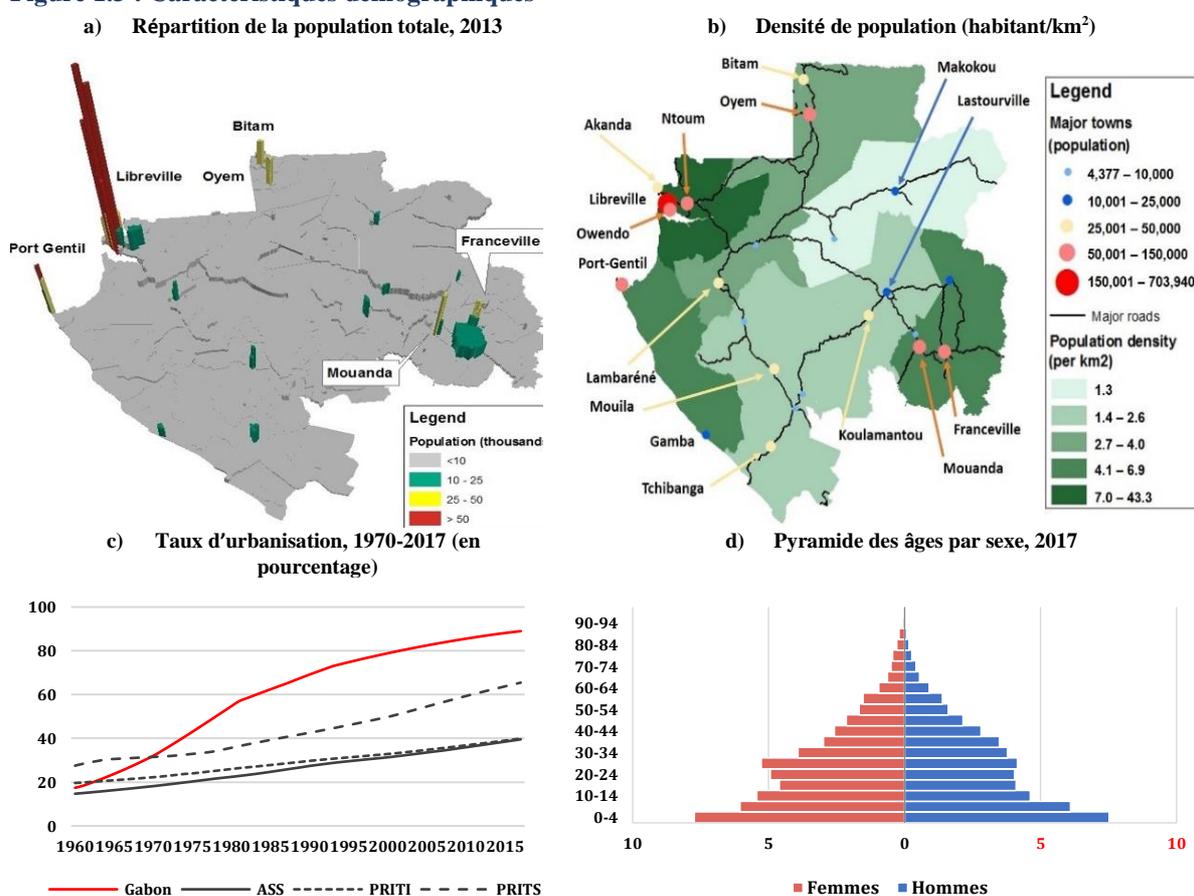


Sources : OCDE et World Mineral Statistics avec l'autorisation du British Geological Survey (l'institut d'études géologiques britannique).

Le pays possède un taux d'urbanisation très élevé, ce qui est également rare pour un pays d'Afrique. Le Gabon est l'un des pays les plus urbanisés de la région d'Afrique subsaharienne. En effet, la majorité de la population se concentre dans quelques villes tandis que le reste du pays est peu peuplé. Au début des années 70, le boom pétrolier résultant de la découverte de grands gisements de pétrole a intensifié l'exode rural, contribuant à la hausse du taux d'urbanisation qui est passé de 20 % au début des années 60 à 89 % en 2017, ce qui représente le taux le plus élevé en Afrique (cf. figure 1.3). Plus de la moitié des Gabonais vivent soit dans la capitale, Libreville, soit à Port-Gentil, soit, dans une moindre mesure, à Franceville, laissant le reste du pays avec une densité inférieure à 2 habitants par km². D'une part, la faible densité de population accroît les ressources disponibles par habitant et atténue les effets néfastes sur l'environnement, mais celle-ci génère d'autre part des déséconomies d'échelle pour les services publics et augmente leur coût.

Conscient de ses atouts, le pays aspire à se transformer en économie diversifiée d'ici 2025. L'objectif du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE), qui a été lancé en 2009, est de construire une économie compétitive, résistante et inclusive. Le PSGE établit un programme de réforme ambitieux visant à exploiter les nombreuses ressources naturelles, à amorcer la transformation économique et à progresser le long de la chaîne de valeur des exportations. Le plan repose sur trois piliers stratégiques, à savoir : améliorer la compétitivité, créer des secteurs prioritaires à fort potentiel de croissance et promouvoir une croissance partagée. Il a identifié les principaux secteurs qui correspondent aux avantages comparatifs du pays et qui peuvent valoriser les ressources naturelles sous-exploitées en renforçant les capacités de transformation du pays. D'importants investissements dans les infrastructures permettront de soutenir les trois piliers. De plus, le Gabon figure parmi les rares pays d'Afrique subsaharienne qui se sont engagés à protéger les forêts et la biodiversité, à réduire les émissions de carbone et à faire face aux risques climatiques.

Figure 1.3 : Caractéristiques démographiques



Sources : Indicateurs du développement dans le monde (WDI) de 2018, Recensement général de la population et des logements (RGPL) de 2013, Enquête gabonaise pour l'évaluation et le suivi de la pauvreté (EGEP) de 2017.

I. Les accomplissements

La découverte de pétrole a entraîné une croissance économique remarquable.

Aussitôt après son indépendance, la croissance économique du Gabon a été remarquable, propulsant le pays dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Avec la découverte du pétrole, la croissance annuelle du PIB s'est accélérée pour atteindre un taux de plus de 9 % entre 1968 et 1977, dépassant les moyennes des pays à revenu

intermédiaire de la tranche inférieure et supérieure (5,2 % et 6,4 %), et dépassant largement la moyenne de l'ASS (4,3 %). Le PIB par habitant a doublé par rapport à la décennie précédente. Lorsqu'elle a atteint son niveau record pour la première fois au milieu des années 70, la production de pétrole représentait plus de 50 % du PIB et plus de 30 % de la croissance annuelle de l'économie.

La dynamique de croissance s'est traduite par d'importants progrès en matière de développement humain et de nettes améliorations des conditions de vie. Les recettes générées par le pétrole ont permis au pays d'investir massivement dans les services sociaux et les infrastructures, parfois sans réelle justification économique. Par conséquent, au début des années 90, les indicateurs de bien-être de base, tels que les taux d'alphabétisation et de mortalité, l'accès aux services de base et à l'emploi, et la couverture des soins de santé, avaient atteint les niveaux des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et étaient beaucoup plus élevés que ceux des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et de l'Afrique subsaharienne. La pauvreté par rapport aux seuils internationaux était nettement plus faible que dans le reste du continent et proche du niveau des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Les ressources naturelles du Gabon et sa stabilité sociopolitique ont réussi à attirer des investissements directs à l'étranger (IDE). Dans le contexte d'instabilité générale en ASS, la politique gabonaise a été particulièrement stable, même si celle-ci est devenue un peu plus préoccupante ces dernières années¹. En dépit de certaines préoccupations à l'égard de la liberté politique, cette stabilité sociopolitique et les abondantes ressources naturelles du pays ont attiré les IDE, qui ont atteint 2,4 % du PIB au milieu des années 70, contre moins de 0,7 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et les pays d'Afrique subsaharienne. En 2017, les IDE ont grimpé en flèche pour atteindre plus de 10 %, ce qui est nettement supérieur aux moyennes des pays comparables, lesquelles s'élevaient à moins de 4 %. Toutefois, du fait de leur forte concentration dans le secteur des ressources, ces IDE ont eu de faibles retombées sur le reste de l'économie et des bénéfices limités sur la population.

La forte dépendance du pétrole a depuis lors eu de lourdes conséquences sur le développement socio-économique.

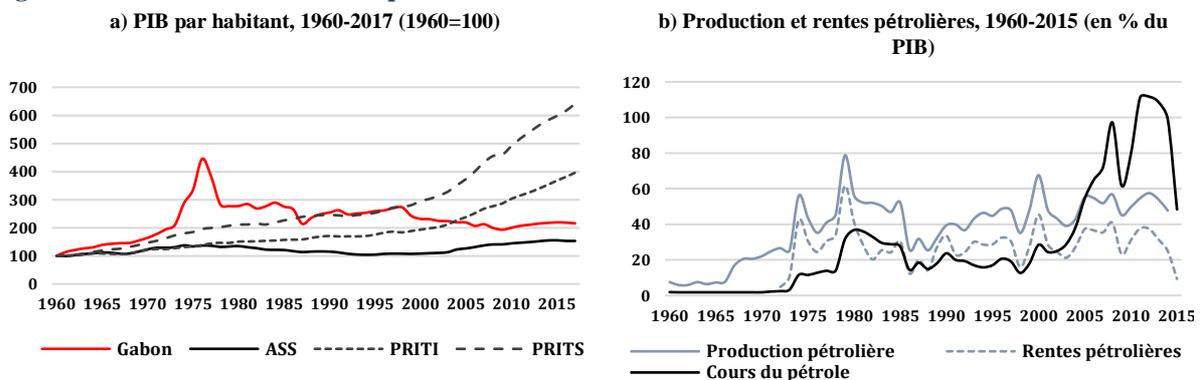
Le Gabon n'a pas été en mesure d'exploiter pleinement ses richesses naturelles au profit du développement durable. L'accumulation de richesses fondée sur le capital naturel ne devient plus viable à long terme si elle ne se transforme pas en accumulation d'autres formes de richesses, à mesure que les réserves pétrolières s'amenuisent et que les champs parviennent à maturité. Malheureusement, le Gabon n'a pas réussi à équilibrer l'épuisement du capital naturel avec l'accumulation d'autres formes de richesses. Actuellement, le capital produit (équipements, machines, terrains urbains) ne représente que 17 % de la richesse du pays et le capital humain n'en représente que 31 %. Ces résultats sont loin de la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et rendent plus difficile la diversification de l'économie et la sortie de sa dépendance du pétrole. Le Gabon aurait pu élargir sa base productive et réaliser des gains de richesse par habitant plus durables s'il avait simultanément investi dans la création de capital produit et de capital humain plutôt que d'utiliser les revenus pétroliers pour la consommation.

Par conséquent, lorsque la crise pétrolière a frappé dans les années 80, les progrès ont stagné et les bénéfices ont commencé à s'estomper. Le boom économique a cédé la place à une récession prolongée et l'économie est entrée dans une période de fortes fluctuations. De 1977 à 1986, la croissance du PIB était erratique. L'économie a commencé à osciller entre des

¹ Les élections présidentielles de 2016 ont été suivies par une vague de manifestations et de violences, qui ont été enrayerées grâce au dialogue avec les citoyens et à des réformes politiques. Le 7 janvier 2019, une tentative de coup d'État menée par une douzaine d'officiers militaires a été réprimée.

périodes de reprise économique, soutenues par des programmes d'ajustement structurel, et des périodes de récession. Avec la chute brutale des prix du pétrole au milieu des années 80, la croissance économique s'est pratiquement écroulée. Au cours des trois dernières décennies, la croissance du PIB a stagné, atteignant une moyenne dérisoire de 0,8 % pour la période 2000-2009 et progressant légèrement à 3% au cours de 2010-2018 (cf. figure 1.4). Bien que le manque de données pertinentes nous empêche de bien comprendre les causes de ce déclin, il semble qu'une dépendance excessive à l'égard du pétrole, aggravée par des politiques budgétaires procycliques, ait fragilisé l'économie en la rendant plus vulnérable à la volatilité des cours du pétrole et à d'autres chocs. Compte tenu de la croissance démographique, la moyenne de la croissance du PIB par habitant a été négative depuis le milieu des années 80. Alors que l'ASS et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et inférieure ont connu une croissance soutenue à la hausse, le PIB réel par habitant du Gabon a été réduit de moitié depuis qu'il a atteint son niveau le plus haut en 1976.

Figure 1.4 : Performance économique

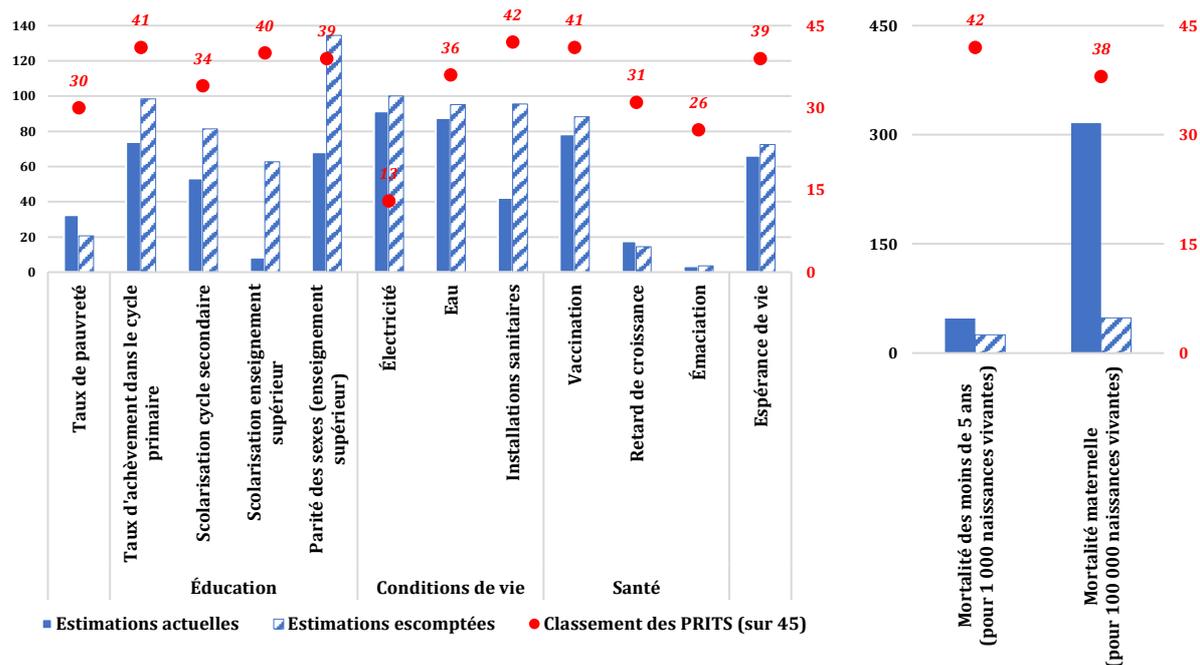


Sources : Indicateurs du développement dans le monde (WDI) de 2018 et *Ross & Mahdavi* (2015).

Remarque : la rente pétrolière est la différence entre la valeur de la production de pétrole brut au prix du marché mondial et les coûts de production.

Les réalisations en matière d'amélioration des conditions de vie restent en-deçà de ce qui est escompté pour le niveau de revenu du Gabon. En 2017, le taux de pauvreté selon le seuil international de pauvreté (5,5 USD par jour en parité de pouvoir d'achat, PPA, de 2011) était estimé à 32,4 %, ce qui est moins élevé que les taux enregistrés en ASS en général, mais est d'environ 12 points de pourcentage (pp) plus élevé que prévu, compte tenu du revenu national par habitant du Gabon (cf. figure 1.5). Il existe des disparités importantes qui persistent entre le potentiel économique du pays et ses performances en matière de développement humain. Bien que le Gabon occupe la 58^{ème} place en termes de PIB par habitant, il est 109^{ème} sur 188 pays à l'Indice de développement humain (IDH) de 2015 et 110^{ème} sur 157 à l'Indice du capital humain (ICH) de 2017. Le pays est à la traîne dans la plupart des aspects du développement humain et des conditions de vie, se situant presque en bas du classement des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Figure 1.5 : Résultats en matière de développement humain et de conditions de vie



Source : Indicateurs du développement dans le monde (WDI) de 2108.

Remarques : la figure 1.5 compare les résultats obtenus par le Gabon par rapport aux résultats escomptés à chaque dimension du développement humain, compte tenu de son revenu national brut (RNB) par habitant. Les résultats escomptés sont estimés à l'aide d'un modèle de données de panel généralisé et en simulant une loi gamma des variables dépendantes. La figure compare également le classement du Gabon par rapport à celui de l'échantillon de 45 pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Le classement varie de 1 (meilleur) à 45 (moins bon). Les résultats, sauf l'espérance de vie à la naissance et les taux de mortalité, sont en pourcentage.

La création d'emplois n'était pas à la hauteur du potentiel de l'économie. Après plus d'une décennie de plein emploi dans les années 70, sous l'impulsion d'une politique budgétaire expansionniste et de la création d'un grand nombre d'emplois dans le secteur public, la chute des cours du pétrole au milieu des années 80 a eu des répercussions négatives et durables sur le marché du travail et a entraîné une hausse du chômage. Actuellement, le taux de chômage du Gabon fait partie des plus élevés d'Afrique, dès lors qu'un cinquième de la population active est au chômage et environ un tiers des moins de 25 ans n'ont pas de travail (cf. figures 1.6 et 1.7). Les jeunes ayant fait des études secondaires représentent environ 60 % des chômeurs et les femmes 70 %². L'idée que les emplois dans la fonction publique sont garantis à vie et qu'ils représentent les meilleures perspectives d'emploi pour les jeunes diplômés a probablement incité les jeunes à faire des études dans des domaines qui augmentent leurs chances d'obtenir un emploi dans la fonction publique. Cette situation, conjuguée à une éducation et à une formation qui ne sont pas adaptées au marché du travail, a entraîné des pénuries de main-d'œuvre qualifiée et des inadéquations de compétences.

² Les données proviennent de l'Enquête nationale sur l'emploi et le chômage (ENEC) de 2010. L'enquête gabonaise pour le suivi et l'évaluation de la pauvreté (EGEP) de 2017 montre un taux de chômage plus faible en s'appuyant sur la définition de l'OIT, mais un taux de chômage caché nettement plus élevé. L'écart s'explique par des différences au niveau de la conception des enquêtes. Les enquêtes sur l'emploi conviennent mieux pour évaluer l'emploi et fournir des données plus précises sur le chômage.

Figure 1.6 : Chômage des jeunes, 1991-2017 (en pourcentage de la population active totale âgée de 15 à 24 ans)

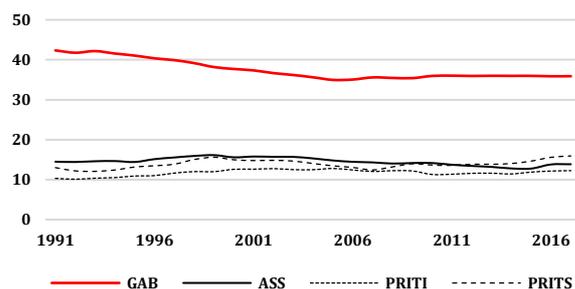
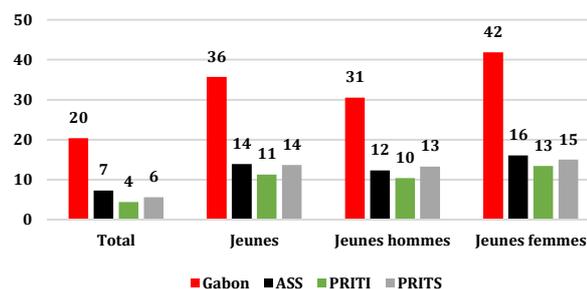


Figure 1.7 : Taux de chômage, 2017 (en pourcentage)



Sources : Indicateurs du développement dans le monde (WDI) de 2018 et Enquête nationale sur l'emploi et le chômage (ENEC) de 2010.

Remarque : dans la figure 1.7, le chômage est exprimé en pourcentage du groupe d'individus correspondant à la population active.

Le secteur privé formel reste très restreint. Les politiques préférentielles en faveur des grands investisseurs étrangers et l'aide insuffisante apportée aux petites entreprises empêchent l'émergence d'un secteur privé dynamique. De plus, les salaires généreux octroyés aux employés du secteur public, le climat d'investissement peu attrayant et l'accès limité au financement ont infligé une structure de coûts élevés à l'économie. Ceci a conduit à l'émergence d'un secteur informel, qui aujourd'hui concentre plus de 50 % des emplois. L'emploi informel est particulièrement répandu parmi les pauvres, qui n'ont pas accès aux moyens de production ni aux services destinés à renforcer les capacités. La détresse alimentaire et les chocs alimentaires pour lesquels il n'existe pas de stratégie d'adaptation bien ciblée rendent leur vie encore plus précaire.

La poursuite des progrès économiques et sociaux nécessite un changement fondamental du paradigme de développement.

La prise de conscience grandissante à l'égard des faiblesses économiques et sociales du Gabon a conduit à élaborer de nouvelles stratégies de développement pour relancer l'économie et renforcer l'inclusion sociale. Le programme de développement du PSGE a été gravement affaibli par la crise budgétaire résultant de la crise pétrolière de 2014 qui a ébranlé la stabilité macroéconomique, augmenté la dette et entraîné l'accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs préoccupants. Tout ceci a affecté l'investissement public, la croissance des petites entreprises et les dépenses sur les secteurs sociaux. Le Gabon a été en tête des pays de la CEMAC ayant entrepris des efforts pour stabiliser leur économie, à travers l'adoption du Plan de relance économique (PRE) et la demande de l'assistance du Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre du mécanisme élargi de crédit (MEDC)³. Des partenariats public-privés avec des investisseurs étrangers ont été mis en place en vue d'améliorer les infrastructures et de favoriser la transformation économique. Pendant ce temps, le gouvernement a créé le Haut Conseil pour les investissements (HCI) en tant que plate-forme de dialogue entre les secteurs publics et privés, ainsi que l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI), en vue d'améliorer le climat des investissements et attirer un plus grand nombre d'investissements.

³ En 2014, la chute des cours du pétrole a incité les pays membres de la CEMAC à entreprendre des ajustements fiscaux et structurels pour maintenir la stabilité extérieure et l'intégrité des accords monétaires de la CEMAC. Les pays membres ont demandé l'appui du FMI et le Gabon a activement participé à la préparation d'un plan de relance économique pour 2017-2019 et à la mise en œuvre de réformes structurelles visant à accélérer la croissance, améliorer le climat des investissements et réduire les inégalités sociales.

Les efforts entrepris pour réduire le poids du secteur pétrolier dans l'économie ont du potentiel, mais ils ne se sont pas encore suffisamment concrétisés. Depuis le début des années 2000, la stratégie de diversification a commencé à porter ses fruits étant donné que le secteur non-pétrolier a davantage contribué au PIB. Le développement du secteur privé s'est également légèrement accéléré au cours de ces dernières années. Cependant, les secteurs non-pétroliers n'ont pas réussi encore à diminuer de manière significative la prépondérance du pétrole sur l'économie. Par ailleurs, de nombreux secteurs non pétroliers n'ont encore qu'un effet de levier restreint sur le reste de l'économie et dépendent eux-mêmes des revenus du pétrole. Le dynamisme espéré du secteur privé et la création d'emplois qui en découle ne se sont pas encore concrétisés.

L'objectif du Gabon de se transformer en une économie émergente et diversifiée d'ici 2025 reste encore à réaliser. Il y a peu de signes qui indiquent une relance soutenue de la croissance, l'espace fiscal reste restreint et les progrès au niveau de la réduction de la pauvreté et de la précarité de l'emploi ne sont pas à la hauteur du potentiel de l'économie. Les disparités persistantes entre la richesse par habitant, le bien-être par habitant et les résultats obtenus en matière de développement humain au Gabon laissent présager une concentration des richesses auprès d'une petite partie de la population et que les ressources ne sont pas réparties de manière efficace. Il est donc primordial d'identifier les meilleurs moyens pour atteindre un développement durable et réduire la pauvreté, ainsi que les axes prioritaires d'intervention pour s'assurer que le Gabon subisse rapidement une transformation durable et équitable, et accède à un niveau supérieur dans son développement.

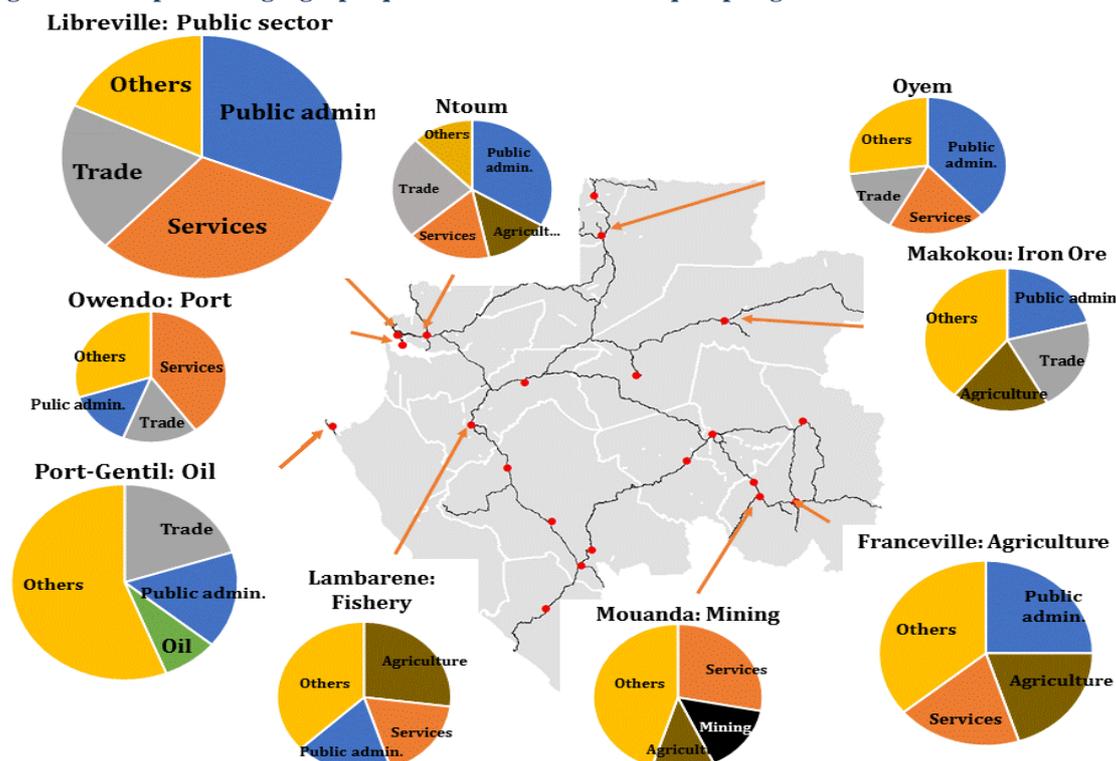
II. Les enjeux

De larges disparités géographiques contraignent les perspectives de réduction de la pauvreté et de prospérité partagée.

Le schéma d'urbanisation du Gabon est caractérisé par la présence d'un grand nombre de petites villes alors qu'une grande partie du territoire est rurale. Le pays compte deux villes principales de plus de 100 000 habitants, cinq villes moyennes de 50 000 à 100 000 habitants, 10 petites villes de 10 000 à 50 000 habitants et 35 petites communes urbaines de moins de 10 000 habitants. Le reste de la population, 11%, est dispersé sur un vaste territoire rural (cf. figure 1.3).

La majeure partie de la population et de l'activité économique est concentrée dans quelques centres urbains. Plus de 60 % des activités économiques se déroulent dans les deux villes principales du Gabon : 50 % à Libreville, qui englobe 40 % de la population, et 10 % à Port-Gentil, où vivent 8 % des Gabonais (cf. figure 1.8). Franceville, qui est la troisième plus grande agglomération du pays, n'accueille que 7 % des activités économiques du pays. Des villes plus petites comme Owendo et Akanda en accueillent une plus grande partie car elles font partie de l'agglomération de Grand Libreville. Chaque ville semble se spécialiser dans des activités économiques différentes. Par exemple, l'administration publique est centralisée dans la capitale, avec quelques agences dans les communes voisines comme Akanda. L'agriculture est concentrée à Franceville et dans les régions du Nord près de Makokou, bien qu'il y ait quelques activités agricoles dans le Sud du pays près de Mouila. Les industries pétrolières se trouvent principalement à Port Gentil, puis à Owendo et à Lambarene, et les activités minières sont regroupées à Mouanda et dans les environs de Franceville. Le reste du pays est peu peuplé avec des activités économiques limitées.

Figure 1.8 : Répartition géographique des activités économiques par grandes villes



Source : Enquête gabonaise pour l'évaluation et le suivi de la pauvreté (EGEP) de 2017.

La répartition inégale de la population est accompagnée de disparités spatiales entre les niveaux de vie. Trois types de zones peuvent être identifiés, à savoir : 1) les provinces en retard de développement et peu peuplées ; 2) les provinces en retard de développement ayant une plus grande densité de population ; et 3) les zones principales où la densité économique et démographique est la plus élevée. Les premières se situent dans les provinces du Nord. Elles ont tendance à être peu peuplées, manquent de services de base et d'infrastructures de liaison, et doivent faire face à une multitude d'obstacles naturels. Les provinces du Sud, au sein desquelles la densité de population est plus importante, sont également en retard de développement mais possèdent des villes avec des niveaux d'urbanisation intermédiaires. Les zones principales se situent à l'Ouest du pays et ont tendance à englober la majeure partie de l'activité économique et de la population.

Le système politique existant a favorisé la stabilité politique mais n'a pas réussi à promouvoir un développement inclusif.

Les abondantes ressources naturelles ont permis au Gabon de devenir l'un des pays les plus riches d'Afrique subsaharienne, mais celles-ci ont été contre-productives pour son développement à long terme. La richesse en ressources naturelles peut avoir un effet pervers sur les résultats économiques et sociaux en favorisant la recherche de rente et en exposant l'économie à de fortes volatilités (*Sala-i-Martin et Subramanian 2013*). Le capital humain et les institutions sont déterminants pour une gestion des ressources naturelles favorisant le développement socio-économique. Lorsque la gouvernance et les institutions sont faibles, les rentes tirées des ressources peuvent engendrer une redistribution inefficace, une plus grande inégalité sociale, des sous-investissements dans le capital humain, et l'émergence de la corruption, qui, ensemble, permettent la persistance de la faiblesse des institutions (*Mehlum et al., 2006 ; Wiens, 2013 ; James, 2015 ; Cockx et Francken, 2014 et 2016*). Les rentes générées par les ressources naturelles ont tendance à réduire l'effort de collecte des taxes, ce qui réduit les exigences de redevabilité, détourne les dépenses publiques des dépenses sociales

productives, incite à la corruption et à la fraude fiscale, et décourage les investissements nécessaires au renforcement des capacités institutionnelles. Un cadre institutionnel faible n'encourage pas un engagement à protéger les recettes tirées des ressources naturelles, à réduire l'instabilité budgétaire, à améliorer l'efficacité des dépenses publiques et des services publics, ainsi qu'à convertir les ressources naturelles en un développement durable (Ross 2015 ; Badeeb et al. 2017 ; RDM de 2017).

Historiquement, les institutions gabonaises ont toujours affiché des faiblesses fondamentales. Le développement d'un régime politique moderne et pluraliste et la mise en place d'institutions réglementées ont été entravés par un héritage colonial fondé sur les privilèges politiques et par l'influence de la création de réseaux familiaux au sein de l'État. Bien que les dirigeants politiques bien établis aient forgé cinq décennies de stabilité politique soutenue, leurs membres ont gardé le contrôle des principaux centres de l'activité économique. Le clientélisme au sein de l'administration et la mainmise des élites sur les ressources publiques ont bénéficié aux individus issus d'un statut social élevé au détriment du bien-être de la plupart des Gabonais. La répartition inégale des richesses n'a pas cessé d'ébranler le pacte social et d'exacerber les perceptions négatives du public à l'égard de la gouvernance. La confiance du public envers l'État a été érodée non seulement par la faible gouvernance, mais aussi par sa capacité limitée à détourner une partie des richesses vers les groupes les plus démunis de la population. Les exigences limitées en matière de gouvernance ont également contribué à sa prévalence et au manque de transparence dans la gestion des ressources, affaiblissant ainsi la prestation de services et la capacité de l'État⁴.

L'environnement peu propice aux affaires et l'allocation inefficace des ressources ont ralenti les progrès socio-économiques.

Une gouvernance défaillante et un climat des affaires défavorable constituent des enjeux majeurs pour l'économie gabonaise. Les signes de la détérioration des perceptions de la gouvernance au cours des dix dernières années sont préoccupants, quoiqu'ils sont assez fréquents dans les pays riches en ressources naturelles (cf. figure 1.9). D'après le classement de Transparency International (2017) sur les indices de perception de la corruption, le Gabon occupe la 117^{ème} place sur 180 pays, ce qui signifie que la perception du public à l'égard de la corruption est élevée. Le manque de transparence dans la gestion des ressources publiques a alimenté les spéculations sur l'utilisation des recettes pétrolières, à tel point que le Gabon a été radié de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en 2013. Le climat des affaires défavorable a affecté les efforts visant à diversifier l'économie et à accélérer la croissance. Le Gabon a été classé 169^{ème} sur 190 pays dans le rapport « Doing Business » 2019 de la Banque mondiale, et se situe loin derrière la plupart des pays d'Afrique subsaharienne et des pays homologues à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (cf. figure 1.10)⁵. La structure de coûts élevés de l'économie induite par les emplois dans le secteur public et les salaires généreux a créé des effets assimilables au syndrome hollandais qui ont eu des incidences négatives sur la compétitivité et la productivité.

⁴ D'après l'Afrobaromètre de 2014/2015, 65 % de la population déclare ne pas s'intéresser aux affaires publiques.

⁵ Seulement 12 pays d'Afrique subsaharienne sur 50 sont moins bien classés que le Gabon, à savoir : la République centrafricaine, le Tchad, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, l'Érythrée, la Guinée-Bissau, le Libéria, São Tomé e Príncipe, la Somalie, le Soudan du Sud et le Soudan.

Figure 1.9 : Indicateurs mondiaux de gouvernance, 2007 et 2017 (en rang centile)

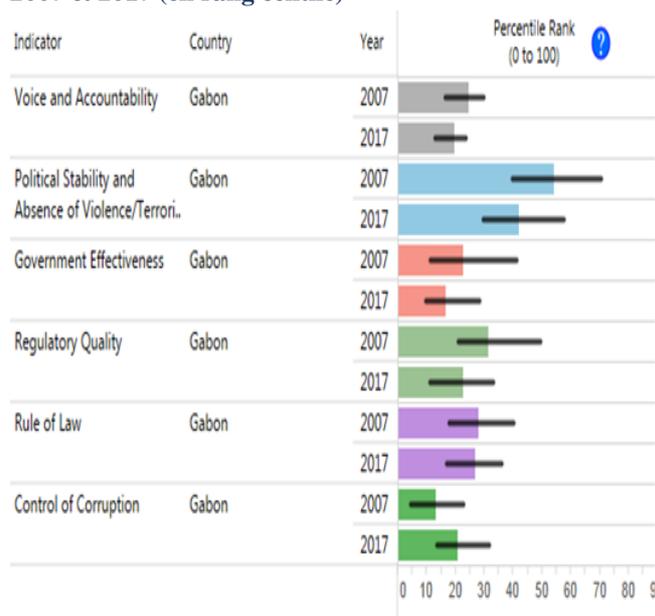
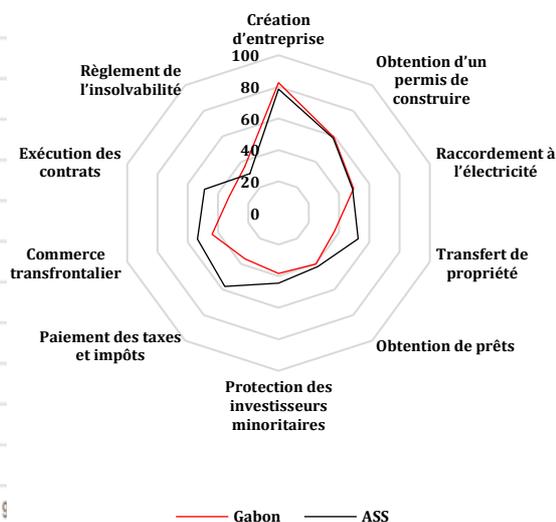


Figure 1.10 : Notes du rapport Doing Business, 2019 (en pourcentage)



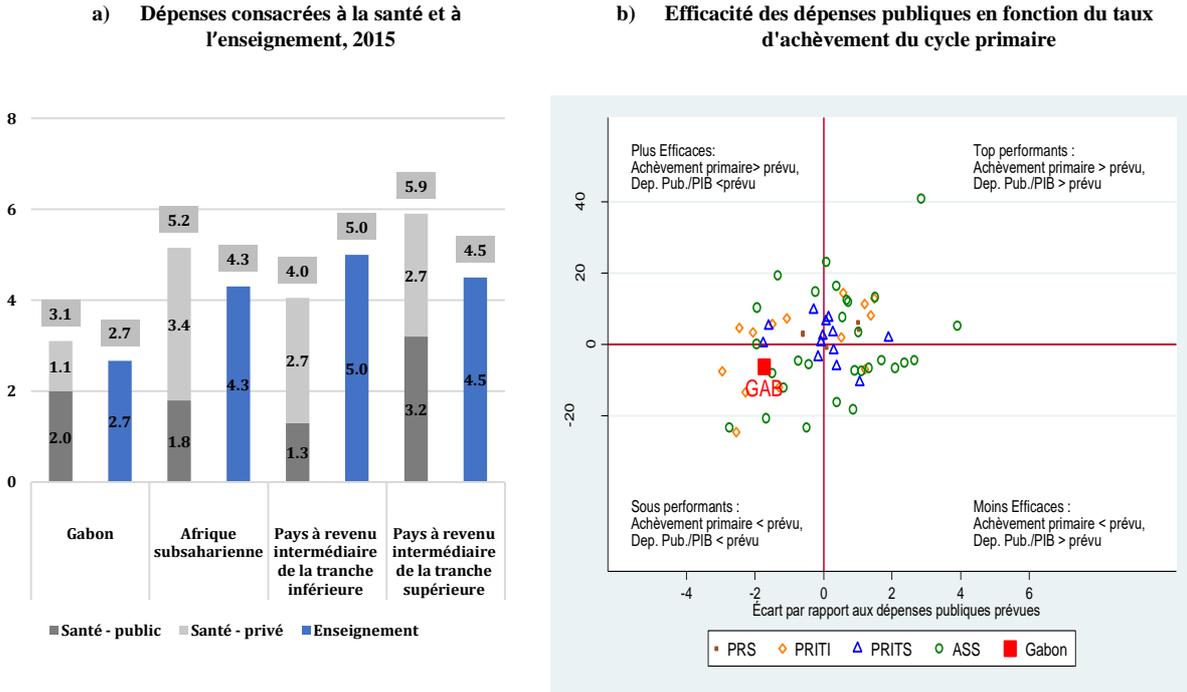
Sources : Indicateurs mondiaux de gouvernance (WGI) et rapport « Doing Business » de 2019.
Remarque : les notes sont exprimées en centile (0 = moins bonne note ; 100 = meilleure note).

Le manque de transparence dans la gestion des ressources publiques et le système de patronage ont affaibli la redevabilité de l'administration et de la prestation des services.

Cela a également contribué à la création d'un secteur public pléthorique et défaillant⁶. La dépendance du budget à l'égard des revenus pétroliers et l'absence de mécanismes permettant de sauvegarder les gains provenant des ressources ont entraîné d'importantes fluctuations tant au niveau des revenus que des dépenses. Le recours important aux exonérations, aux incitations et à d'autres dépenses fiscales a lentement affaibli l'assiette fiscale, ce qui a davantage compliqué la gestion macroéconomique et a eu des incidences négatives sur l'allocation des ressources en faveur du développement humain. En 2015, les dépenses publiques consacrées à la protection sociale non contributive représentaient 0,5 % du PIB, à l'éducation 2,7 % et à la santé 2,7 % du PIB, ce qui est nettement inférieur aux moyennes des pays à revenu intermédiaire et d'Afrique subsaharienne. L'insuffisance des ressources consacrées au développement humain s'est traduite par des résultats en-dessous de la moyenne (cf. figure 1.11). La mauvaise gestion des investissements publics a entraîné des lacunes au niveau de la couverture et de la qualité des services d'infrastructure, entravant les liaisons à l'intérieur et au-delà des frontières. L'absence de contrôle budgétaire et de gestion des risques budgétaires, en particulier de la dette, a entraîné de fréquents écarts budgétaires et l'accumulation d'importants arriérés. Un autre facteur à l'origine des déséquilibres budgétaires est la masse salariale de la fonction publique, qui a atteint 9 % du PIB en 2018. Le gouvernement s'est dernièrement engagé à améliorer sa gestion en instaurant un système de gestion des performances.

⁶ Bien qu'un plafond d'emplois fasse partie de la loi de finances, depuis 2007, le nombre de fonctionnaires a augmenté de 40 %, pour atteindre 100 000 en 2017 (Banque mondiale 2018a). Le gouvernement s'est récemment engagé à bloquer le recrutement dans le secteur public et à contrôler les travailleurs fantômes. La loi sur la fonction publique est également en cours de révision.

Figure 1.11 : Dépenses publiques (en pourcentage du PIB)



Sources : EGEF de 2017, bases de données de l'UNESCO et du FMI, et WDI de 2018.

Remarque : les valeurs escomptées pour les dépenses consacrées à l'enseignement et les dépenses publiques dans la figure 1.12-b sont basées sur des régressions MCO à effets fixes (groupe de revenu et région). Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, veuillez vous référer à la revue des dépenses publiques (RDP) de 2018. PRS, PRITI et PRITS sont les acronymes de « Pays à revenu supérieur », « Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure » et « Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ».

La fragilité du système financier et bancaire limite l'accès au crédit accordé au secteur privé local, en particulier aux petites entreprises. Bien que l'inclusion financière ait grandement bénéficié de l'émergence des services bancaires mobiles, le système financier lui-même reste fragile. Le marché intérieur des capitaux est embryonnaire et il y a peu de financement pour les entrepreneurs et les petites entreprises. La plupart des banques au Gabon sont des succursales locales de banques étrangères, dont l'intérêt principal est de financer des projets pétroliers et miniers plutôt que des entreprises locales. Étant donné qu'il est très difficile pour les petites et moyennes entreprises locales de négocier des prêts, celles-ci ne sont pas en mesure de développer leurs activités. Par ailleurs, les difficultés économiques auxquelles le Gabon doit actuellement faire face ont encore affecté le système bancaire, si bien que le crédit a diminué encore plus fortement.

Afin d'améliorer son efficience et son efficacité dans tous les domaines, le gouvernement a commencé à moderniser l'État en améliorant son développement numérique. Le gouvernement a élaboré une stratégie nationale et a créé en 2011 l'Agence nationale des infrastructures numériques et des fréquences (ANINF) en vue de coordonner la mise en œuvre de la stratégie. Déterminé à faire du Gabon un centre d'excellence pour les services à forte valeur ajoutée et un pionnier du numérique d'ici 2025, le gouvernement a commencé à fournir des services publics en ligne et espère que le développement numérique permettra au gouvernement d'être plus redevable et à la société d'être plus inclusive.

Les lacunes en matière de disponibilité et de qualité des données empêchent le gouvernement de prendre des décisions stratégiques fondées sur des données probantes. Les informations statistiques sont soit inexistantes, soit obsolètes, tant en ce qui concerne les indicateurs macroéconomiques que les indicateurs microéconomiques de base. Le Gabon a obtenu 36,7 points sur 100 à l'indicateur de capacité statistique (ICS) de 2017, alors que la

moyenne de l'ASS s'élevait à 60,5. Même si le gouvernement s'est clairement engagé à relever les défis économiques et sociaux du Gabon, il ne peut pas évaluer correctement l'efficacité des stratégies de réforme sans disposer de données complètes ni de preuves statistiques pour orienter la planification, le ciblage et le suivi de ces stratégies. Conscient du problème, le gouvernement a adopté en 2015 une nouvelle loi statistique visant à renforcer les capacités du système statistique national (SSN). Un projet de développement des statistiques est en cours de réalisation dans le but d'améliorer la qualité et la disponibilité des informations statistiques.

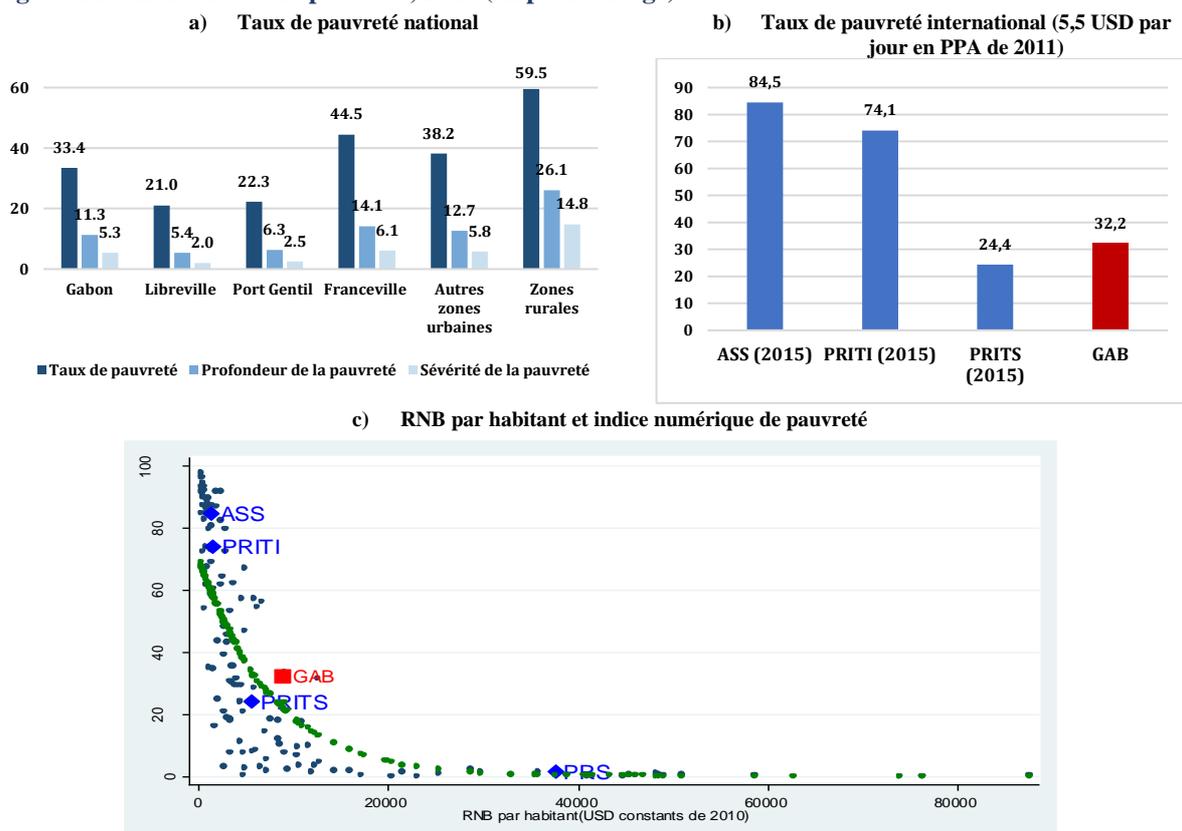
Chapitre 2 : Incidence de la pauvreté et prospérité partagée

I. L'incidence et les tendances de la pauvreté

L'incidence de la pauvreté s'est lentement atténuée au Gabon mais le nombre de pauvres a augmenté.

Environ un tiers de la population gabonaise vit en dessous du seuil national de pauvreté. Selon l'Enquête Gabonaise pour l'Évaluation et le Suivi de la Pauvreté (EGEP) de 2017, 33,4 % de la population vit en dessous du seuil national de pauvreté établi selon la méthode du coût des besoins essentiels, qui est fixé à 840 400 FCFA par habitant et par an (cf. figure 2.1-a). Environ 8,2 % de la population vit dans l'extrême pauvreté et n'a pas les moyens d'acquérir les denrées alimentaires de base pour couvrir ses besoins nutritionnels minimaux de 2 100 kilocalories (kcal) par personne et par jour (cf. encadré 2.1). En utilisant le seuil international de pauvreté de 5,5 USD par habitant et par jour (au taux de change PPA de 2011), 32,2 % de la population est pauvre, ce qui place le Gabon loin devant les pays d'Afrique subsaharienne et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, avec un écart pouvant atteindre 50 pp (cf. figure 2.1-b)⁷. Cependant, comparé aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le taux de pauvreté du Gabon est plus élevé de près de 8 pp. Le taux de pauvreté au Gabon est également plus élevé que la moyenne des pays affichant un RNB par habitant similaire (cf. figure 2.1-c).

Figure 2.1 : Incidence de la pauvreté, 2017 (en pourcentage)



Sources : EGEP de 2017 et WDI de 2019.

Remarque : PRS, PRITI et PRITS sont les acronymes de « Pays à revenu supérieur », « Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure » et « Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ».

⁷ Le seuil national de pauvreté du Gabon s'élève à environ 5,7 US par habitant et par jour en PPA de 2011, ce qui génère un taux de pauvreté national légèrement supérieur au taux international.

La pauvreté est plus répandue et plus prononcée dans les zones rurales que dans les centres urbains. Environ 59,5 % de la population rurale vit dans la pauvreté, contre 29,4 % dans les zones urbaines, soit 21,2 % à Libreville et à Port-Gentil et 38,2 % dans les autres centres urbains. La profondeur de la pauvreté (ou l'écart de pauvreté), estimée à 11,3 %, indique qu'une grande proportion de la population est assez proche du seuil de pauvreté. Cependant, l'écart de pauvreté est presque trois fois plus élevé dans les zones rurales (26 %) que dans les zones urbaines (9 %), ce qui laisse supposer que les ménages ruraux ont besoin de beaucoup plus de ressources pour sortir de la pauvreté. Cela signifie que les ménages gabonais pauvres auraient besoin en moyenne de 94 965 FCFA par habitant et par an pour échapper à la pauvreté. Le montant s'élève en moyenne à 219 344 FCFA dans les zones rurales, où la pauvreté est nettement plus prononcée, et à 75 636 FCFA seulement dans les zones urbaines. De plus, l'indice de sévérité de la pauvreté suggère que les inégalités de consommation entre les ménages pauvres sont nettement plus importantes dans le milieu rural que dans le milieu urbain.

Encadré 2.1 : Les mesures de la pauvreté

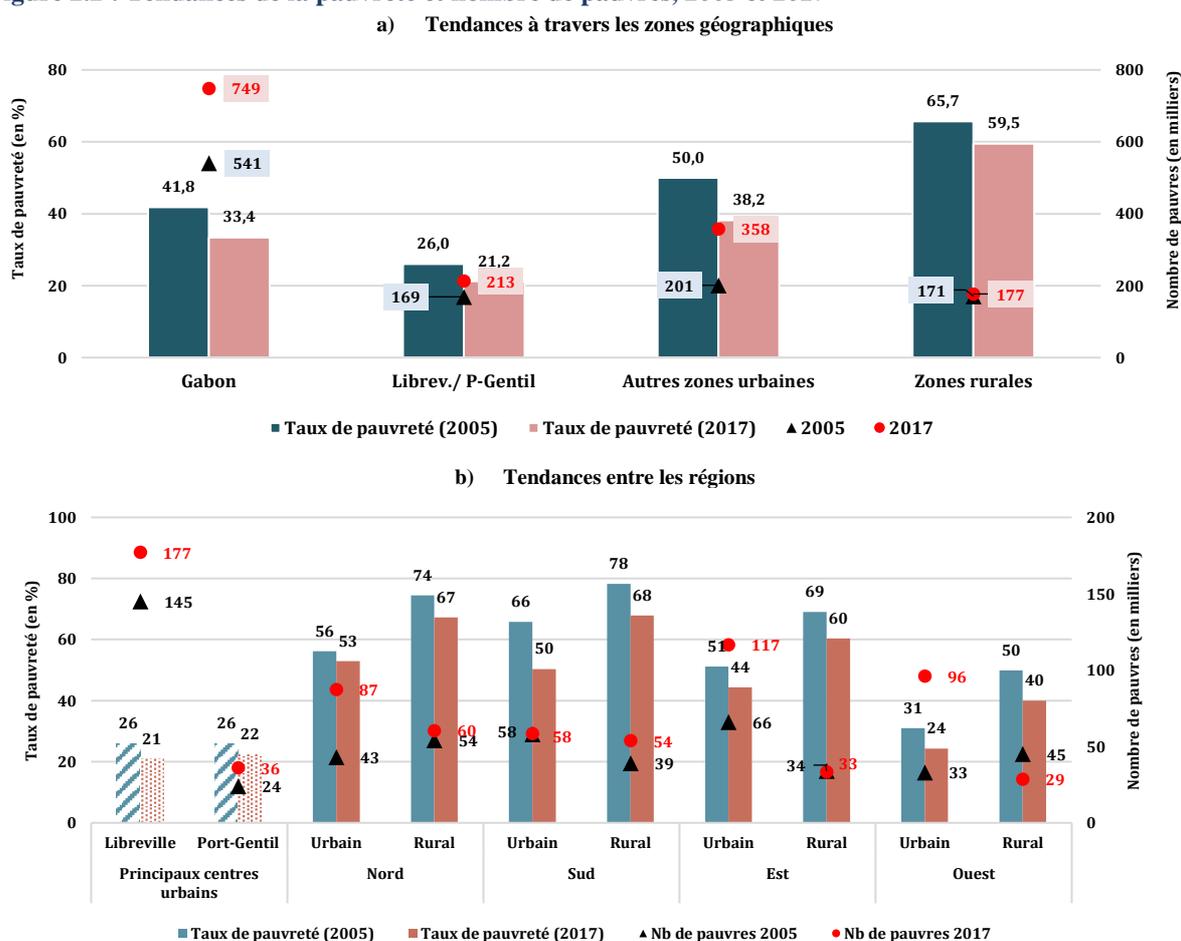
Au Gabon, la pauvreté est mesurée en comparant la consommation du ménage par tête avec le seuil national de pauvreté en utilisant les données des enquêtes EGEP. La consommation totale comprend la consommation alimentaire, y compris les aliments produits par les ménages eux-mêmes, ainsi que les dépenses consacrées aux biens et services de première nécessité (tels que les vêtements, les services publics, le transport, la communication, la santé et l'éducation). Elle englobe également la valeur d'usage des biens durables (en supposant un taux d'amortissement de 10 %), le loyer imputé et les autres dépenses liées au logement, mais exclut les dépenses liées aux événements exceptionnels (tels que les mariages, les enterrements, etc.) et aux investissements importants. La consommation par tête est ajustée par les indices spatiaux de prix relatifs pour tenir compte des différences de coûts de la vie entre les régions. Les seuils de pauvreté sont basés sur la méthode du coût des besoins essentiels : le seuil de pauvreté alimentaire (429 639 FCFA par habitant et par an dans l'EGEP de 2017) est basé sur le coût d'un panier alimentaire contenant 2 100 calories par personne et par jour selon les modes de consommation dans une certaine population de référence. Le seuil de pauvreté établi par les besoins essentiels (de 840 400 FCFA par habitant et par an) ajoute au seuil de pauvreté alimentaire une allocation pour les besoins essentiels non alimentaires.

Les quatre mesures de pauvreté suivantes sont couramment utilisées pour évaluer la pauvreté : le taux de pauvreté par habitant en termes de besoins essentiels (intitulé « taux de pauvreté » dans le texte) mesure la proportion de la population dont la consommation totale du ménage par tête et par an, ajustée en fonction des prix, est inférieure au seuil de pauvreté établi par les besoins essentiels. Le taux d'extrême pauvreté par habitant (intitulé « taux d'extrême pauvreté ») mesure la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté alimentaire. La profondeur de la pauvreté (l'écart de pauvreté) indique la distance, en moyenne, qui sépare les ménages pauvres du seuil de pauvreté. L'indicateur mesure le déficit de consommation moyen par rapport au seuil de pauvreté pour l'ensemble de la population, il additionne le déficit de consommation par rapport au seuil de pauvreté pour les pauvres (les non pauvres ayant un déficit nul), puis le divise par la population totale. La profondeur de la pauvreté indique l'ensemble des ressources nécessaires par personne pour éliminer la pauvreté, en supposant que tous les individus pauvres ont exactement le même déficit entre leur consommation et le seuil de pauvreté. La sévérité de la pauvreté (l'écart de pauvreté au carré) reflète à la fois la distance qui sépare les pauvres du seuil de pauvreté et les inégalités de consommation entre les pauvres.

L'incidence de la pauvreté a diminué entre 2005 et 2017, en particulier dans les zones urbaines secondaires. Les deux enquêtes disponibles pour estimer la variation de la pauvreté, à savoir l'EGEP de 2005 et l'EGEP de 2017, ne peuvent pas être comparées, étant donné que le plan de l'enquête a été modifié. Les défis qui résultent de ces changements sont abordés en utilisant une méthode d'imputation basée sur la méthode de prévision par estimation pour les petites régions (cf. encadré 2.2). Les résultats semblent indiquer une baisse du taux de pauvreté national de 41,8 % en 2005 à 33,4 % en 2017. Cette baisse a été observée dans toutes les régions, mais semble avoir été plus prononcée dans les zones urbaines en dehors des grandes villes, où le taux de pauvreté a diminué de près de 12 pp, comparé à une baisse d'environ 5 pp à Libreville et à Port-Gentil et de 6 pp dans les zones rurales (cf. figure 2.2-a).

La pauvreté a diminué plus lentement que la population n'a augmenté, de sorte que le nombre absolu de Gabonais pauvres s'est accentué. La pauvreté a diminué d'environ 1,6 % par an en 2005-2017, alors que la croissance démographique atteignait en moyenne 3 %. Cela s'est traduit par une augmentation du nombre de pauvres, qui s'est élevé à environ 749 000 en 2017, contre 541 000 en 2005 (cf. figure 2.2-a)⁸. Cette hausse s'est produite dans l'ensemble des régions, mais était nettement plus élevée dans les zones urbaines secondaires, où le nombre de pauvres a augmenté de 78 % (+ 157 000 pauvres), par rapport à 26 % (+ 44 000 pauvres) à Libreville et à Port-Gentil et à moins de 4 % (+ 6 000 pauvres) dans les zones rurales. Ceci est dû à une croissance de la population plus rapide dans les zones urbaines en dehors de Libreville et de Port-Gentil, même si une grande partie de la population se trouve dans ces deux villes principales⁹.

Figure 2.2 : Tendances de la pauvreté et nombre de pauvres, 2005 et 2017



Sources : EGEP de 2005 et de 2017.

Remarque : les zones régionales sont définies comme suit : le Nord (les provinces d'Ogooué-Ivindo et de Woleu-Ntem). l'Est (les provinces du Haut-Ogooué et d'Ogooué-Lolo). l'Ouest (les provinces de l'Estuaire, du Moyen-Ogooué et d'Ogooué-Maritime) et le Sud (les provinces de Ngounié et de Nyanga). L'Ouest urbain ne comprend pas Libreville ni Port-Gentil. Le taux de pauvreté de Franceville n'était pas disponible en 2005 car la ville a été fusionnée avec la région urbaine de l'Est.

⁸ Selon l'EGEP de 2017, la population totale du Gabon s'élève à 2,2 millions d'habitants, alors que les données du WDI indiquent une population de seulement deux millions d'habitants en 2017.

⁹ D'après les données de l'EGEP, la taille de la population des zones urbaines secondaires en dehors des grandes villes a plus que doublé entre 2005 et 2017, alors que celle-ci a augmenté de 53 % à Libreville et à Port-Gentil et de seulement 13 % dans les zones rurales, en dépit des taux de fécondité élevés dans ces régions. Cela laisse supposer que d'importants mouvements migratoires ont eu lieu vers les villes secondaires.

Au niveau régional, la baisse de l'incidence de la pauvreté a été la plus importante dans le Sud, tandis que le nombre de pauvres a augmenté plus rapidement dans l'Ouest urbain.

De 2005 à 2017, le taux de pauvreté a enregistré une baisse de 16 pp dans le Sud urbain et de 10 pp dans le Sud rural, où le nombre de pauvres a augmenté de presque 40 %. Les régions de l'Ouest et du Nord ont également connu une baisse assez importante de la pauvreté (-13 pp à l'Ouest et -11 pp au Nord). Le déclin s'est produit à la fois dans les zones urbaines et rurales. Cependant, si le nombre de pauvres a diminué dans les zones rurales de ces régions, celui-ci a fortement augmenté dans leurs zones urbaines, en particulier dans l'Ouest urbain où le nombre de pauvres a plus que doublé¹⁰. L'Est urbain a également enregistré une augmentation importante du nombre de pauvres malgré une baisse de l'incidence de la pauvreté de 7 pp. Cela semble indiquer que la baisse du taux de pauvreté est trop lente et que les efforts entrepris pour lutter contre la pauvreté sont contrebalancés par la croissance démographique d'une part et les mouvements migratoires d'autre part, qui semblent contribuer à un déplacement de la pauvreté.

Encadré 2.2 : Estimation de la pauvreté dans l'EGEP de 2005 et de 2017

L'EGEP de 2017 adopte l'approche de l'étude sur la mesure des niveaux de vie (LSMS) avec le module sur la consommation alimentaire de base axé sur un rappel d'une semaine, tandis que l'EGEP de 2005 se fonde sur l'approche du questionnaire des indicateurs de base du bien-être (QUIBB) où le module sur la consommation alimentaire est basé sur un rappel moyen d'un mois. En outre, le module sur la consommation de l'EGEP de 2005 a été principalement conçu pour obtenir les dépenses consacrées aux biens de première nécessité et n'a examiné qu'un nombre restreint de catégories d'articles, tandis que l'enquête la plus récente comportait un module beaucoup plus détaillé et plus large. Ces changements affectent la comparabilité des estimations de la consommation et de la pauvreté dans le temps.

En vue de surmonter en partie ce problème, la Direction générale de la statistique a estimé des seuils de pauvreté distincts pour chaque année d'enquête, obtenant des estimations de la pauvreté de 32,7 % pour 2005 et de 33,4 % pour 2017. Bien que cette méthode fournisse des mesures précises de la pauvreté pour chaque enquête, celle-ci ne résout pas le problème de comparabilité pour évaluer la tendance de la pauvreté et les progrès pour atteindre une prospérité partagée. Ce problème est abordé en ayant recours à la méthode de prédiction par estimation pour les petites régions *d'Elbers, Lanjouw et Lanjouw* (2003) et *Christiaensen et al.* (2012). L'approche remplace les données portant sur la consommation par habitant dans l'EGEP de 2005 par des prévisions de consommation en utilisant à la fois les informations disponibles sur les caractéristiques des ménages (attributs sociodémographiques et propriété des actifs) en 2005, ainsi que les estimations des paramètres obtenues à partir d'un modèle de consommation estimé à l'aide des données provenant de l'enquête de 2017. Les variables explicatives utilisées dans le modèle sont limitées à celles qui sont comparables entre les deux enquêtes, et la relation entre la consommation et ses corrélats est supposée être stable dans le temps afin de pouvoir comparer parfaitement la consommation entre les deux enquêtes.

La première étape consiste à identifier un ensemble de caractéristiques des ménages qui ont été collectées de la même manière dans les deux enquêtes. Ensuite, il convient d'estimer la relation entre ces variables et la consommation en 2017, c'est-à-dire de calculer dans quelle mesure l'acquisition de chacune de ces caractéristiques par un ménage prédit son niveau de consommation en 2017.

La réduction de la pauvreté s'est accompagnée de quelques progrès dans les conditions de vie. Le manque de comparabilité entre les enquêtes sur les ménages nous empêche de bien comprendre les facteurs à l'origine de la baisse des taux de pauvreté. Outre les changements de méthode de collecte de données portant sur la consommation des ménages mentionnés ci-dessus, l'EGEP de 2005 ne comporte pas d'informations sur les actifs productifs (par exemple, les moyens de transport, les téléphones, les sources de revenus et les transferts financiers) qui pourraient être comparées avec celles de 2017 et être utilisées pour expliquer l'évolution positive des conditions de vie. Toutefois, les informations disponibles laissent entrevoir certaines améliorations, quoique limitées et principalement concentrées dans les zones urbaines, en matière d'accès à l'électricité, à l'eau courante et à l'assainissement, ainsi qu'au

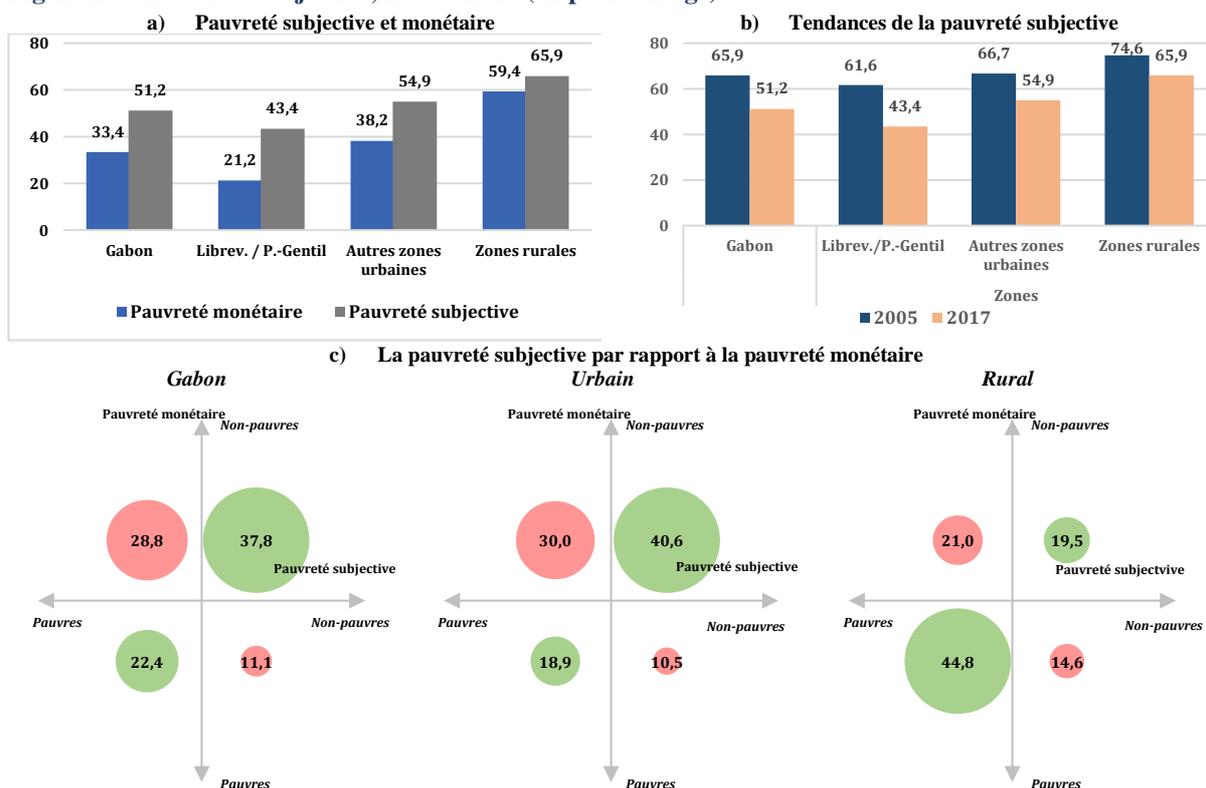
¹⁰ Les chiffres doivent être interprétés avec prudence car les écarts peuvent être liés à des changements au niveau des délimitations administratives.

niveau des conditions de logement, lesquelles ont pu contribuer à la réduction de la pauvreté. L'acquisition d'ordinateurs et l'accès à internet ont également augmenté, ce qui indique que le stock d'actifs productifs s'est vraisemblablement amélioré. Le chômage est resté élevé et la structure de l'emploi a très peu changé, ce qui semble indiquer une transformation modeste de la structure de l'économie et donc de faibles répercussions sur la pauvreté.

La pauvreté subjective s'est atténuée au fil du temps mais reste largement répandue, ce qui indique que les aspirations à de meilleures conditions de vie n'ont pas été réalisées.

La moitié de la population se considère comme pauvre. La pauvreté subjective est fondée sur le sentiment des individus et sur le fait qu'ils se considèrent pauvres ou non (cf. encadré 2.3). En 2017, plus de la moitié de la population se considère comme pauvre, un taux qui est presque 20 pp plus élevé que l'incidence de la pauvreté monétaire (cf. figure 2.3-a). La perception de la pauvreté est particulièrement élevée dans les zones rurales ainsi que dans les régions du Sud et du Nord, mais l'écart entre se sentir pauvre (la pauvreté subjective) et être pauvre (la pauvreté monétaire) est plus marqué dans les zones urbaines, en particulier à Libreville et à Port-Gentil (43 % contre 21 %, soit une différence de 22 pp) et dans la région de l'Ouest (50 % contre 26 %, soit un écart de 24 pp), ce qui dévoile une perception très négative des conditions économiques au sein de ces régions.

Figure 2.3 : Pauvreté subjective, 2005 – 2017 (en pourcentage)



Sources : GEP de 2017 et WDI de 2017.

Remarque : les taux indiqués dans les figures correspondent à la population totale. Par exemple, le taux de 22,4 % dans le quadrant sud-ouest de la figure 2.3-c (Gabon) signifie que 22,4 % de la population est à la fois pauvre et se sent pauvre, ce qui indique que 67 % des pauvres (monétaires) se considèrent également comme pauvres (subjectifs). Inversement, un taux de 28,8 % dans le quadrant Nord-Ouest signifie que 28,8 % de la population n'est pas pauvre sur le plan monétaire mais se sent pauvre, ce qui implique que 43 % des moins démunis se considèrent comme pauvres.

Les Gabonais se sentent de moins en moins pauvres au fil des années. Entre 2005 et 2017, le taux de pauvreté subjective a diminué d'environ 15 pp, ce qui semble indiquer que les dimensions du bien-être qui ne sont pas reflétées dans la mesure monétaire se sont aussi

améliorées (cf. figure 2.3-b). La perception de la pauvreté s'est particulièrement améliorée à Libreville et à Port-Gentil, où la part d'individus qui se considèrent comme pauvres a diminué de 18 pp. La baisse a été moins importante dans les autres centres urbains (-12 pp) et dans les zones rurales (-9 pp). Toutefois, en raison de la croissance démographique, le nombre total d'individus qui se sentent pauvres a augmenté de 32 %, passant de 860 000 en 2005 à 1,13 million en 2017.

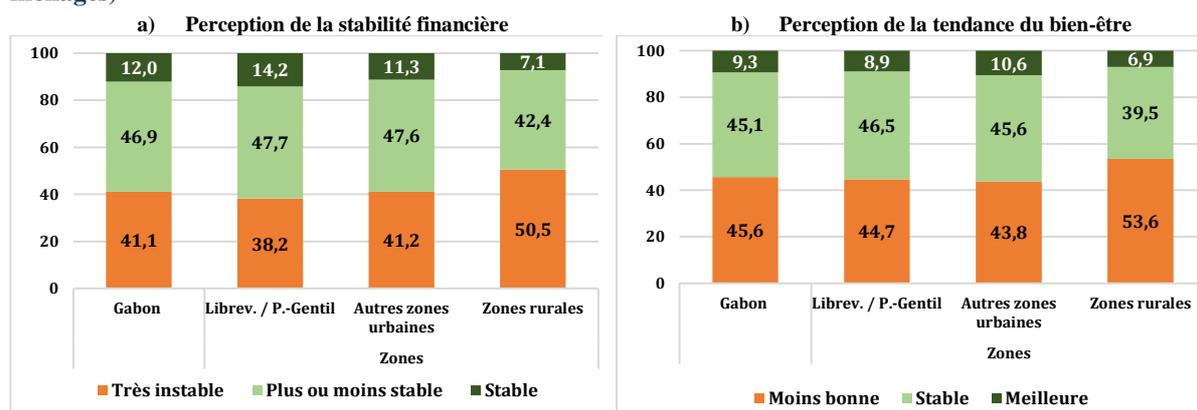
Encadré 2.3 : La pauvreté subjective

La pauvreté subjective reflète l'auto-évaluation des individus à l'égard de leurs propres bien-être et conditions de vie, indépendamment de leur niveau réel de revenu ou de consommation, et est donc fortement liée à la perception des individus par rapport à leurs conditions économiques locales et leurs attentes dans la vie. En revanche, la pauvreté monétaire est fortement liée au revenu/à la consommation et reflète l'incapacité des individus à satisfaire leurs besoins de consommation essentiels. Les mesures de la pauvreté subjective et monétaire diffèrent généralement, la première étant habituellement plus importante car les individus ont tendance à avoir des attentes monétaires plus élevées que leurs besoins essentiels réels estimés (d'un point de vue purement financier).

L'écart entre le taux de pauvreté monétaire et le taux de pauvreté subjective montre que les aspirations à de meilleures conditions de vie ne sont pas atteintes, en particulier pour les personnes relativement aisées. La pauvreté subjective est remarquablement élevée chez les personnes plutôt aisées, ce qui signifie que les aspirations à de meilleures conditions de vie n'ont pas été atteintes. Alors que 67 % des pauvres (monétaires) se perçoivent également comme pauvres (cf. figure 2.3-c), 43 % des moins démunis se considèrent comme pauvres même s'ils disposent des ressources suffisantes pour répondre à leurs besoins de consommation essentiels. Les populations rurales ont tendance à avoir une perception plus réaliste de leur état de pauvreté que les populations urbaines, comme en témoigne l'écart plus faible entre le taux de pauvreté monétaire et le taux de pauvreté subjective, ce qui dévoile une meilleure situation économique et des aspirations insatisfaites plus élevées dans les zones urbaines. De plus, la perception de la pauvreté est considérablement élevée parmi les groupes de population relativement aisés, dès lors que plus de 40 % des Gabonais issus des tranches de revenus supérieures (4^{ème} et 5^{ème} quintiles) se considèrent comme pauvres. Cela reflète un malaise socio-économique, même parmi les groupes les plus riches.

La pauvreté subjective généralisée peut s'expliquer par d'importantes tensions financières auxquelles une grande partie de la population est confrontée. Seulement 12 % des ménages gabonais considèrent leur situation financière comme stable, alors que 41,1 % d'entre eux estiment que leur situation financière est très instable (cf. figure 2.4-a). Les tensions sont particulièrement élevées pour les pauvres, étant donné que la part des ménages pauvres considérant leur situation financière très instable est supérieure de 24 pp à celle des ménages moins démunis (60,1 % contre 35,9 % respectivement). Au-delà de la perception actuelle de leurs difficultés financières, les ménages signalent également une nette détérioration de leur bien-être par rapport à l'année passée. Près de la moitié des ménages déclarent avoir connu une baisse de leur bien-être général alors que seulement 9,3 % d'entre eux ont vu leur situation s'améliorer (cf. figure 2.4-b).

Figure 2.4 : Mesures subjectives de la stabilité financière et du bien-être, 2017 (en pourcentage des ménages)



Sources : EGEP de 2017.

II. L'incidence de la croissance et la prospérité partagée

La réduction de la pauvreté contraste avec la détérioration de la croissance économique.

Le recul de la pauvreté contraste avec la croissance économique telle que mesurée par l'évolution du PIB par habitant. Malgré les tendances apparemment négatives du PIB réel par habitant, la consommation des ménages estimée à partir des enquêtes auprès des ménages semble avoir augmenté, ce qui a contribué à la réduction de la pauvreté¹¹. La disparité entre les comptes nationaux et les données provenant des enquêtes auprès des ménages est assez fréquente dans les économies en développement où les secteurs informels sont importants. Une évaluation plus précise de la contribution du secteur informel au PIB du Gabon permettrait éventuellement de concilier les tendances de la croissance économique mesurées à partir des données des enquêtes auprès des ménages et des comptes nationaux. Toutefois, une compréhension plus complète des causes sous-jacentes de ce contraste nécessite une analyse plus approfondie qui n'entre pas dans le cadre du présent rapport.

Si l'on fait abstraction des données des comptes nationaux, la répercussion de la croissance de la consommation des ménages sur la réduction de la pauvreté semble faible. L'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance basée sur la consommation tirée des enquêtes auprès des ménages est estimée à -1,4 %, ce qui signifie qu'une hausse de 1 % de la consommation moyenne par tête dans l'enquête ne réduira le taux de pauvreté que de 1,4 %¹². Ce taux est nettement inférieur aux estimations disponibles pour les pays africains (d'environ -3,0 %) qui ont été suggérées par des études antérieures utilisant la consommation moyenne des enquêtes (Adams, 2004). La relation entre la croissance de la consommation et la pauvreté implique des changements tant dans la consommation moyenne que dans la distribution de la consommation entre les ménages. La baisse observée de la pauvreté est principalement due à l'augmentation de la consommation moyenne des ménages (effet de croissance) avec des effets

¹¹ Les données des comptes nationaux confirment cette augmentation. Les données des comptes nationaux fournies par le département de la statistique du Gabon montrent une augmentation de la consommation privée par habitant d'environ 0,5 % par an entre 2005 et 2017, tandis que les données de WDI 2019 indiquent une augmentation de 1,5 % par an de la consommation finale des ménages par habitant durant la même période.

¹² Deux approches générales peuvent être utilisées pour estimer l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance. La première mesure la croissance en tant que variation du PIB par habitant ou de la consommation privée sur la base des données des comptes nationaux et la seconde estime la croissance directement à partir des enquêtes auprès des ménages sur lesquelles sont basées les estimations de la pauvreté. Les taux de croissance estimés à partir de ces deux sources peuvent différer considérablement, ce qui a des répercussions sur les élasticités estimées.

de distribution limités, étant donné que l'inégalité ne semble avoir que légèrement diminué (cf. figures 2.5 et 2.6). La croissance de la consommation des ménages contribue à la réduction de la pauvreté à 93 %, tandis que la réduction des inégalités y contribue à 7 %.

Figure 2.5 : Inégalité mesurée par le coefficient de Gini, 2005 et 2017

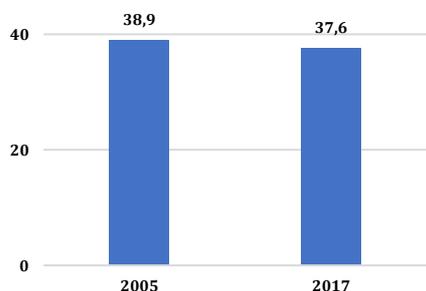
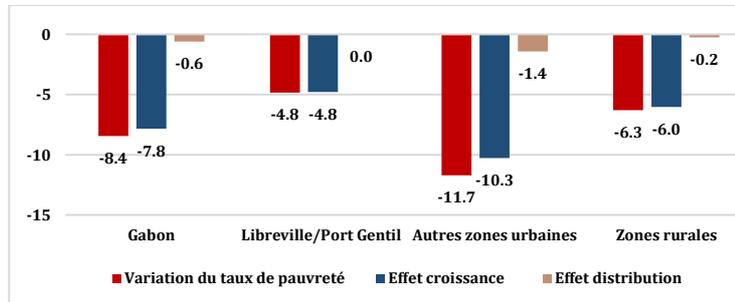


Figure 2.6 : Effets de la croissance et de la redistribution sur la réduction de la pauvreté (en points de pourcentage)



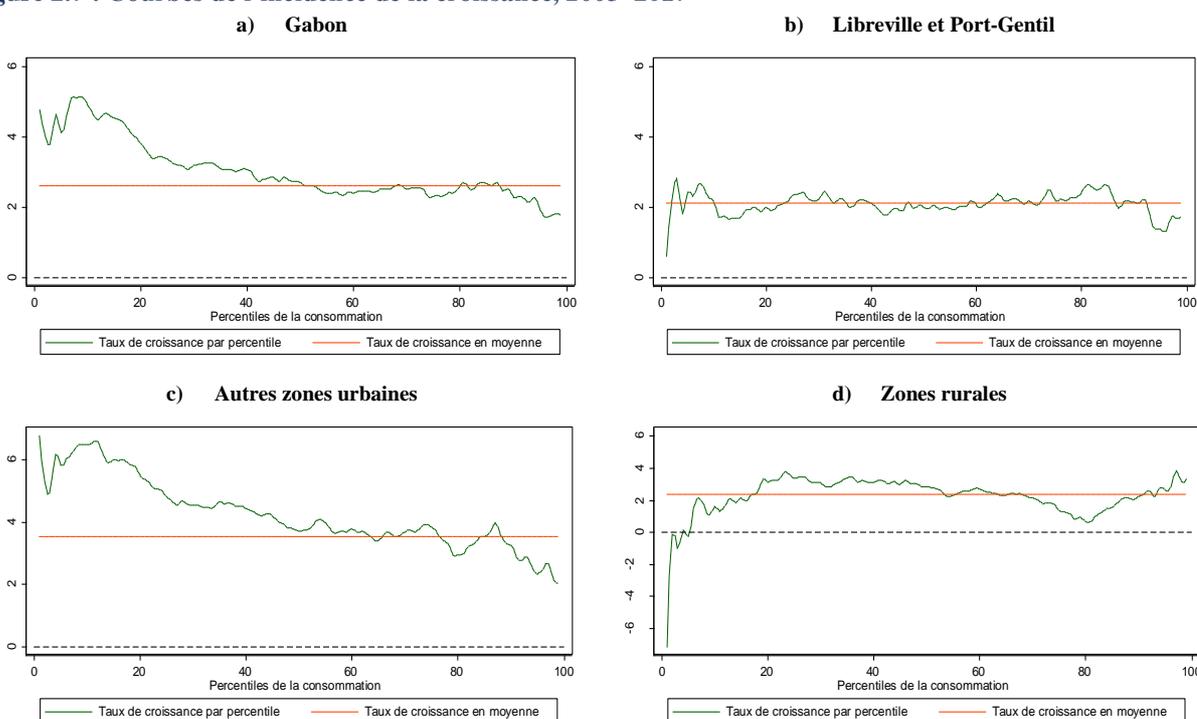
Sources : EGEP de 2005 et EGEP de 2017.

Remarques : la décomposition de la figure 2.6 repose sur l'approche de *Datt et Ravallion* (1992). Les estimations de la pauvreté pour 2005 sont fondées sur le modèle d'imputation expliqué ci-haut.

Le Gabon a fait quelques progrès pour promouvoir la prospérité partagée, mais ceux-ci restent modestes.

Certains signes de croissance en faveur des pauvres sont apparus depuis 2005. La croissance de la consommation semble avoir été plus élevée chez les individus qui se trouvent parmi les 40 % de la tranche inférieure de la distribution des revenus que chez les personnes plus aisées, ce qui laisse entrevoir un modèle de croissance favorable aux pauvres (cf. figure 2.7). Ces résultats positifs sont modérés par la faible hausse de la consommation, qui n'a augmenté que de 8 455 FCFA par personne et par mois en 12 ans, et par le fait que le modèle de croissance favorable aux pauvres n'est observé que dans les zones urbaines, alors que les groupes de population les plus démunis issus des zones rurales ont vu leur niveau de consommation baisser.

Figure 2.7 : Courbes de l'incidence de la croissance, 2005–2017



Source : EGEP de 2017.

III. La structure des inégalités

L'inégalité de la consommation est principalement due aux différences au niveau de la composition démographique des ménages, puis aux différences entre les régions géographiques.

Le coefficient de Gini basé sur la consommation indique des niveaux d'inégalité modérés en 2017. Le coefficient de Gini basé sur la consommation réelle par habitant indique que le niveau d'inégalité du Gabon est d'environ 38, et semble avoir légèrement baissé par rapport à 2005 quand le coefficient de Gini était estimé à 39¹³. Parmi les pays d'ASS à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le coefficient de Gini du Gabon est inférieur à celui du Botswana, de la Namibie et de l'Afrique du Sud et est uniquement supérieur à celui de l'Île Maurice. Les niveaux d'inégalité au Gabon sont probablement plus élevés que les chiffres rapportés ici, étant donné que les enquêtes sur les ménages ne parviennent pas à sonder les ménages les plus riches ni à refléter la concentration accrue des richesses parmi les personnes se trouvant au sommet de la distribution des revenus. Par ailleurs, l'agrégat de consommation utilisé pour mesurer l'inégalité ne comprend pas les dépenses consacrées aux biens durables importants, qui sont plus souvent acquis par des ménages plus aisés et reflètent mieux la dispersion du bien-être.

L'inégalité modérée dans la répartition de la consommation peut dissimuler des inégalités persistantes entre les groupes de population. Par conséquent, il est essentiel d'examiner la structure de l'inégalité et de déterminer dans quelle mesure l'inégalité de consommation est attribuable aux différences entre les sous-groupes de population. Ceci peut être réalisé en ventilant les inégalités en sous-groupes de population, c'est-à-dire en séparant l'inégalité totale au niveau de la répartition de la consommation en inégalités à l'intérieur des sous-groupes de population et en inégalités entre ces sous-groupes (se référer à l'annexe A pour obtenir des informations détaillées). Les inégalités entre les groupes de population contribuent à faire perdurer la pauvreté et la vulnérabilité des groupes démunis. Une meilleure compréhension de ces inégalités permet d'orienter les politiques et les programmes ciblés visant à lutter contre la pauvreté.

Les différences entre les caractéristiques démographiques des ménages contribuent le plus à l'inégalité totale. Les parts d'inégalité qui s'expliquent par les différences entre les sous-groupes de population en fonction des caractéristiques individuelles des ménages sont résumées au tableau 2.1¹⁴. Les différences au niveau de la composition démographique des ménages (selon que les ménages sont composés d'un seul parent avec ou sans enfants, de couples avec ou sans enfants et de chefs âgés) représentent environ 18 % de l'inégalité totale¹⁵. Ceci peut s'expliquer par les écarts importants entre les ménages dont les membres sont tous âgés de plus de 14 ans et ceux ayant un grand nombre de personnes à charge. Les autres caractéristiques démographiques du chef de ménage ne semblent pas influencer sur l'inégalité, étant donné que les pouvoirs explicatifs du sexe et de l'âge du chef de ménage sont inférieurs à 1 %. La faible part

¹³ Les coefficients de Gini sont basés sur la consommation imputée pour 2005 et la consommation par tête ajustée par les indices de prix spatiaux pour 2017. Les données de WDI 2019, qui utilisent les données originales de 2005 et la consommation par tête non ajustée par les prix spatiaux, montrent une baisse plus rapide du coefficient de Gini, passant de 42,2 en 2005 à 38 en 2017.

¹⁴ Huit caractéristiques des ménages sont prises en compte, à savoir : le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le statut professionnel et le secteur d'activité du chef de ménage, la région de résidence, le statut urbain/rural ainsi que la composition démographique du ménage.

¹⁵ Les ménages sont regroupés en cinq catégories différentes en fonction de leur type démographique : i) les parents seuls, sans enfants ; ii) les parents seuls avec enfants de moins de 15 ans ; iii) les couples, sans enfant ; iv) les couples avec enfants de moins de 15 ans ; et v) les personnes âgées de 65 ans et plus.

du genre dans ces décompositions peut provenir de la faible proportion de ménages dirigés par une femme au sein de l'échantillon (moins de 30 %), et par le statut particulier des femmes qui dirigent leur propre ménage, lesquelles bénéficient souvent d'un large soutien familial.

L'inégalité entre les régions géographiques est également assez élevée. Les écarts de consommation entre les régions géographiques représentent environ 11 % de l'inégalité totale, tandis que les différences entre les zones urbaines et les zones rurales ne représentent que 4 %. La faible contribution de l'inégalité entre les zones rurales et urbaines à l'inégalité totale s'explique à la fois par la faible proportion de ménages ruraux dans l'échantillon (en raison d'une forte urbanisation) et par la forte inégalité dans les zones rurales, où le coefficient de Gini est estimé à 42,3 %, contre 36,2 % dans les zones urbaines. L'inégalité entre les régions est due à des niveaux de consommation nettement plus faibles dans les régions du Nord et du Sud que dans le reste du pays.

Le niveau d'instruction du chef de ménage joue un rôle relativement important dans l'inégalité de la distribution de la consommation. Les écarts de consommation entre les différents niveaux d'instruction du chef du ménage contribuent à environ 10 % de l'inégalité totale. Les ménages dont le chef a atteint le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et au-delà étaient plus à même de travailler dans des secteurs plus productifs et à des postes plus élevés. Leur niveau de consommation moyen est nettement plus élevé que celui des chefs de famille qui n'ont pas reçu d'éducation ou qui ont uniquement achevé le cycle primaire. Il existe également de grandes disparités entre les secteurs d'activité et le statut professionnel, dès lors que les niveaux de consommation moyens sont beaucoup plus faibles chez les ménages dont le chef travaille dans l'agriculture ou en tant que travailleur non qualifié que chez ceux dont le chef travaille dans l'administration publique.

Tableau 2.1 : Décomposition de l'inégalité en fonction des caractéristiques des ménages, 2017

	Part des inégalités s'expliquant par (en %)	
	<i>Theil-L</i>	<i>Theil-T</i>
Niveau d'instruction du chef du ménage	9,1*** (0,01)	9,8*** (0,01)
Sexe du chef du ménage	0,14 (0,00)	0,14 (0,00)
Âge du chef du ménage	0,7* (0,00)	0,7* (0,00)
Statut professionnel du chef du ménage	6,9*** (0,01)	7,2*** (0,01)
Secteur d'activité du chef du ménage	7,7*** (0,01)	6,9*** (0,01)
Type de famille	15,6*** (0,01)	18,0*** (0,01)
Statut urbain/rural	4,5*** (0,01)	4,0*** (0,01)
Emplacement régional	11,2*** (0,01)	10,7*** (0,01)

Source : EGEP de 2017.

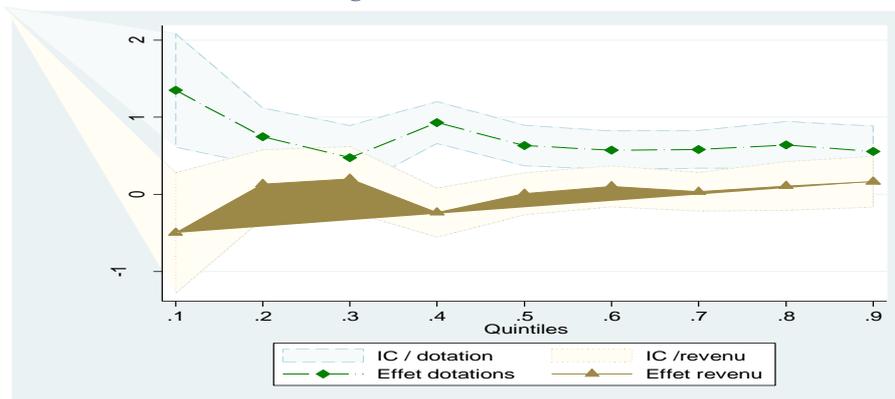
Remarque : significatif * au niveau de 10 % ; ** au niveau de 5 % ; *** au niveau de 1 %. Les nombres entre parenthèses représentent des écarts-types bootstrap basés sur 100 répétitions.

L'inégalité entre les ménages urbains et ruraux provient essentiellement des différences en dotations.

Les ménages urbains sont plus aisés et consomment davantage que leurs homologues ruraux parce qu'ils possèdent plus de biens, ont un meilleur niveau d'éducation et un meilleur accès aux services de base (cf. figure 2.8). Même si l'inégalité entre les zones

urbaines et rurales contribue faiblement à l'inégalité totale, l'écart de consommation entre les deux zones est assez important. Afin de mieux comprendre les causes de cet écart et les diverses possibilités de faciliter l'intégration territoriale, l'analyse utilise la régression quantile inconditionnelle et la fonction d'influence recentrée (RIF) pour examiner la façon dont la différence dans la distribution des caractéristiques des ménages observées entre les régions urbaines et rurales contribue à l'écart de consommation et la façon dont la rentabilité économique de ces caractéristiques varie entre les différentes catégories de revenus (se référer à l'annexe A pour obtenir des informations détaillées à ce sujet). L'écart de consommation entre les zones urbaines et rurales est plus large chez les ménages issus des catégories de revenus plus faibles que chez les ménages issus de catégories plus élevées. Cet écart est en premier lieu déterminé par l'inégalité des dotations de biens, tels que les moyens de transport et de communication modernes, et en termes d'accès aux services de base, en particulier à un système d'assainissement amélioré et à l'eau potable et dans une moindre mesure à l'électricité. Les ménages urbains ont un niveau d'instruction plus élevé que leurs homologues ruraux : les différences en dotations en niveaux d'instruction primaire et secondaire du 1^{er} cycle sont importantes pour les plus démunis, alors que les différences en niveaux d'instruction supérieurs sont plus importantes pour les pauvres modérés et les groupes plus aisés (ceux issus du troisième décile et au-delà). Ces tendances sont assez similaires à celles observées dans les pays à plus faible revenu tels que la Tanzanie, les Comores et le Burundi.

Figure 2.8 : Facteurs déterminants de l'inégalité entre les zones urbaines et rurales



	Extrêmement pauvres	Pauvres	Classe moyenne	Riches
Écart de consommation	0,849***	0,678***	0,641***	0,748***
Écart de dotations	1,348***	0,477**	0,633**	0,640***
Accès aux services de base	0,224***	0,027**	0,179	0,267
Éducation	0,049*	0,057**	0,049**	0,067*
Actifs	0,586***	0,352***	0,284***	0,264***
Profession	0,074**	0,01	0,052	0,025
Structure démographique	0,102**	0,068*	0,067**	0,066*
Écart de rendements	-0,5	0,201	0,008	0,076
Accès aux services de base	0,686*	0,305	1,512*	-0,148
Éducation	0,589*	0,623***	0,434***	0,395**
Actifs	-1,584**	0,044	0,410	-0,124
Profession	0,257	0,204*	0,138*	0,094*
Structure démographique	-0,023	0,567	-0,547	0,641

Source : EGEP de 2017.

Remarque : * significatif au niveau de 10 % ; ** significatif au niveau de 5 % ; *** significatif au niveau de 1 % . Les nombres entre parenthèses représentent des écarts-types bootstrap basés sur 100 répétitions.

Les ménages extrêmement pauvres sont issus du premier décile, les ménages pauvres appartiennent au troisième décile, les ménages moyens sont issus du cinquième décile et les ménages les plus riches font partie du quintile le plus élevé.

La rentabilité économique de l'éducation est beaucoup plus élevée dans les zones urbaines.

La différence entre les zones urbaines et rurales en termes de rentabilité économique par rapport aux caractéristiques globales des ménages ne semble pas importante, en particulier pour les ménages les plus pauvres exerçant des activités dont la rémunération est légèrement au-dessus du niveau de subsistance. Cependant, les différences au niveau des bénéfices tirés des années de scolarité entre les deux zones sont assez importantes : les mêmes niveaux d'instruction offrent une bien meilleure rentabilité dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Ces différences s'appliquent aux différents niveaux d'instruction des ménages issus de toutes les catégories de revenus, mais les écarts de rendement sont nettement plus importants pour le premier cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur que pour l'enseignement primaire. Les ménages urbains pauvres qui exercent une profession dans les services et l'industrie manufacturière ont des activités beaucoup plus rentables que celles des ménages ruraux pauvres travaillant dans les mêmes secteurs, mais les différences sont seulement importantes pour les groupes moyennement pauvres et les plus riches de la population. À cause de ces différences, les ménages ruraux ont du mal à rattraper leurs homologues urbains et à surmonter les inégalités entre les régions.

Les caractéristiques des pauvres influencent la mobilité économique entre les générations.

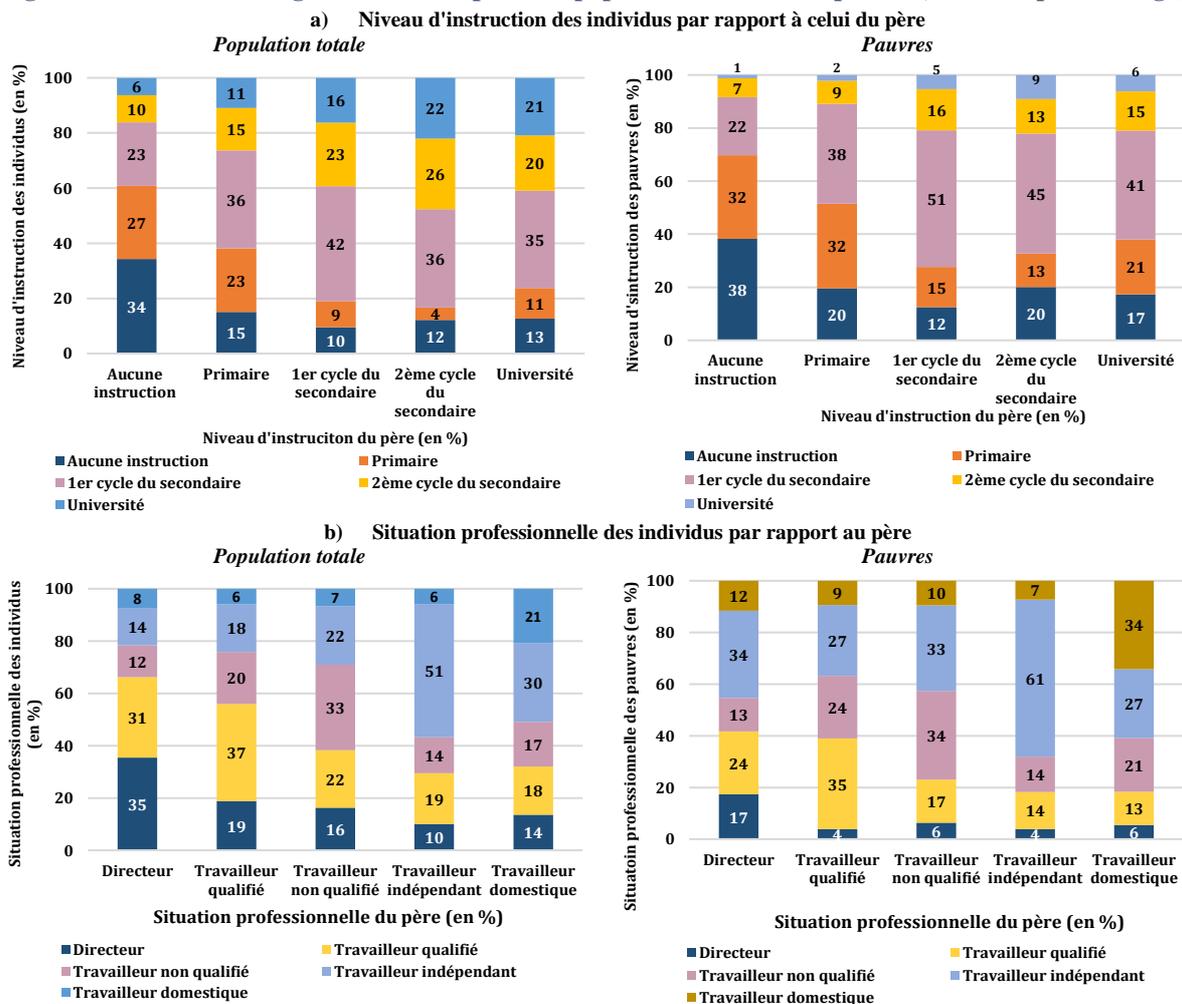
La transmission intergénérationnelle du niveau d'éducation atteint par les parents limite l'ascension sociale de leurs enfants. Les Gabonais ayant des parents moins instruits risquent davantage d'être eux-mêmes moins instruits et ceux ayant des parents plus instruits ont plus de chances d'être également plus instruits, ce qui laisse supposer une mobilité intergénérationnelle de l'éducation relativement faible (cf. figures 2.9-a et A.1 dans l'annexe A). La mobilité du niveau d'instruction est plus faible chez les pauvres et les femmes. Ceci suggère que le faible capital humain perpétue la vulnérabilité et l'inégalité entre les sexes pour les générations futures. Seulement 16 % des adultes gabonais, et moins de 8 % des pauvres, ont étudié au-delà du premier cycle de l'enseignement secondaire lorsque le père n'a reçu aucune éducation. Ce taux chute à moins de 6 % pour les filles de mères pauvres qui n'ont reçu aucune éducation, mais atteint près de 12 % pour les garçons. Les individus dont le père a atteint un niveau d'études au-delà du premier cycle de l'enseignement secondaire sont plus instruits ; 48 % de la population générale et 22 % des pauvres ont achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou plus.

Le statut économique des parents semble considérablement restreindre les possibilités d'accès à un travail plus productif pour leurs enfants. En effet, la mobilité intergénérationnelle entre les secteurs économiques semble très réduite. La grande majorité des personnes dont le père est un travailleur à son propre compte ou non qualifié travaillent dans les mêmes secteurs, soit près de 70 % de la population générale et 80 % des pauvres. Lorsque le père est agriculteur, les enfants ont également tendance à travailler dans l'agriculture, mais environ 50 % (et 30 % des pauvres) travaillent aussi dans le secteur des services quand le père est agriculteur (cf. figure 2.9-b). L'emploi des pères dans les secteurs des services, de l'industrie manufacturière, de l'administration publique et de l'armée, par exemple, augmente généralement les chances que leurs enfants soient employés dans des secteurs plus productifs. Or, plus de 30 % des individus pauvres travaillent dans l'agriculture ou exercent des emplois non qualifiés même si leur père travaille dans le secteur non agricole ou a un statut professionnel plus élevé (cf. figure 2.9-c et A.1).

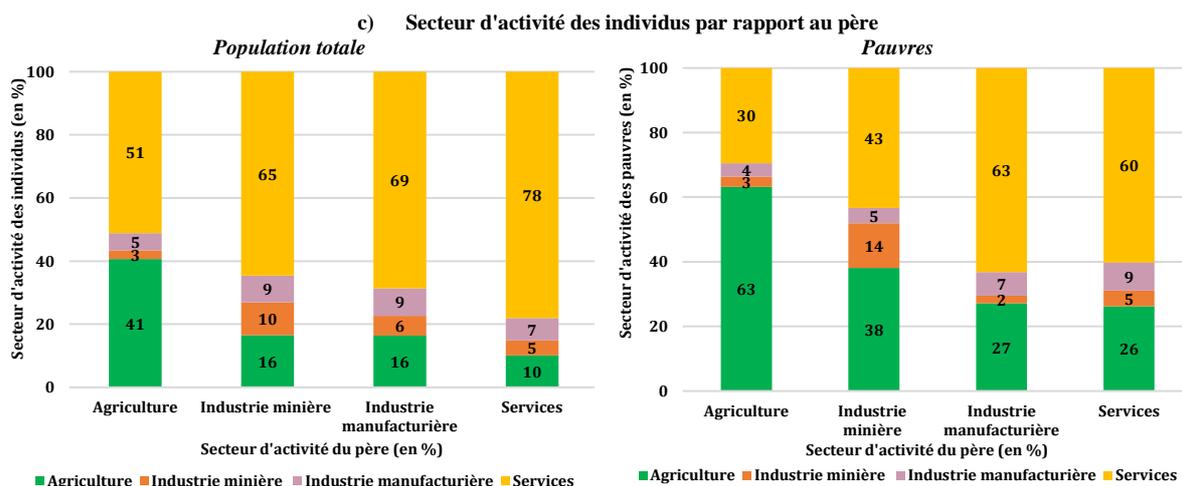
Les antécédents familiaux des ménages pauvres contribuent à perpétuer la pauvreté et les inégalités entre les générations. L'inégalité dans le revenu ou la consommation reflète des différences d'une part au niveau des efforts fournis et d'autre part au niveau de circonstances qui sont indépendantes de la volonté d'une personne, comme le genre, les antécédents familiaux et le lieu de naissance. Les stratégies visant à équilibrer les résultats et à réduire les inégalités

totales sont susceptibles de fragiliser les incitations à l'effort individuel, à l'investissement et à l'innovation. Toutefois, l'inégalité provenant des circonstances est généralement considérée comme injuste et mériterait que les décideurs politiques y prêtent davantage d'attention. Ce type d'inégalité, également appelée inégalité d'opportunités ou inégalité des chances, perpétue le manque de capacités et de possibilités pour une grande partie de la société, gaspille du potentiel productif et contribue à la faiblesse des institutions. Au Gabon, environ 17 % de l'inégalité de consommation totale est due aux circonstances des individus (se référer à l'annexe A pour obtenir plus d'informations sur la méthodologie). Il s'agit d'une part non négligeable par rapport aux autres pays africains, où l'inégalité des chances est plus faible.¹⁶

Figure 2.9 : Mobilité intergénérationnelle parmi la population totale et les pauvres, 2017 (en pourcentage)



¹⁶ L'inégalité des chances atteint 20 % en Tanzanie, 18 % aux Comores, 12 % au Ghana, 15 % en Côte d'Ivoire et 21 % à Madagascar. Se référer à l'Évaluation de la pauvreté aux Comores (2018), Brunori et al (2016) pour examiner l'analyse de l'inégalité des chances en Afrique subsaharienne, et Belhaj Hassine (2011) pour obtenir plus d'informations sur l'inégalité des chances par rapport aux revenus du travail en Égypte.



Source : EGEP de 2017.

La région de naissance représente la plus grande part de l'inégalité, ce qui laisse supposer que même lorsque les individus migrent, les conditions locales dans leur lieu de naissance continuent de peser lourdement sur leur bien-être. De toutes les variables circonstancielles observées, c'est la région de naissance qui est associée à la plus grande part d'inégalité de consommation. Elle représente environ 11 % de l'inégalité totale et 70 % de l'effet total des circonstances (cf. figures 2.10 et 2.11). Cela laisse supposer que même lorsque les individus migrent pour améliorer leurs conditions de vie, les circonstances locales dans leur région de naissance continuent de compromettre leurs chances d'améliorer leur bien-être et contribuent à perpétuer le manque de capacités et de possibilités pour ces groupes.

Les antécédents des parents ont également une incidence significative sur les perspectives de leurs enfants et leurs opportunités de mobilité économique. Environ 8 % de l'inégalité de consommation totale est due aux conditions socio-économiques des parents. Le secteur d'activité de la mère suivi de celui du père exercent la plus grande influence sur le bien-être de leurs enfants, représentant 2 à 3 % de l'inégalité totale et environ 40 % de l'effet total des circonstances des parents.

L'inégalité des chances est deux fois plus grande dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Cela reflète les deux constats suivants : 1) la mobilité intergénérationnelle est plus élevée dans les zones urbaines, ce qui limite l'incidence des variables liées aux circonstances familiales sur les ménages et les individus plus instruits et exerçant des professions et des emplois plus diversifiés ; 2) dans la mesure où les circonstances non observées et les mesures institutionnelles (par exemple, la situation financière des parents, l'offre et la qualité de l'éducation, les institutions du marché du travail et du marché foncier) façonnent les opportunités pour les Gabonais issus des zones urbaines, les estimations des inégalités de chances qui ne prennent pas en compte ces circonstances sont fortement biaisées vers le bas. Cette constatation est étayée par le fait que l'emploi et l'éducation des parents ont peu d'incidence sur l'inégalité de consommation en zones urbaines. Bien que ces facteurs contribuent de façon déterminante à l'inégalité comparé aux circonstances observées, leur rôle est beaucoup moins important dans les zones urbaines que dans les zones rurales. L'inégalité des chances liée au secteur d'activité et au niveau d'instruction de la mère oscille entre 6 et 10 % dans les zones rurales, alors que celle-ci est inférieure à 4 % dans les zones urbaines. L'éducation et la profession du père ont également une incidence beaucoup plus importante sur les opportunités des ménages et des individus issus des zones rurales que sur celles des ménages et des individus vivant en zones urbaines. L'inégalité des chances due à la région de naissance est également nettement plus marquée dans les zones rurales, ce qui laisse supposer que les conditions locales influent de diverses manières sur les opportunités au sein de ces zones. Le

genre joue un rôle important dans la création d'opportunités dans les zones rurales, mais ne contribue que légèrement à l'inégalité dans les zones urbaines.

Figure 2.10 : Inégalité totale et inégalité des chances, 2017 (en pourcentage)

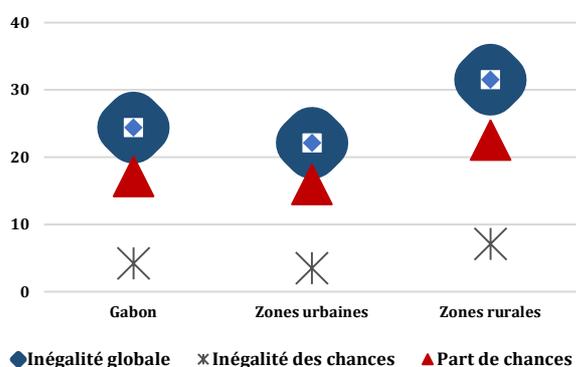
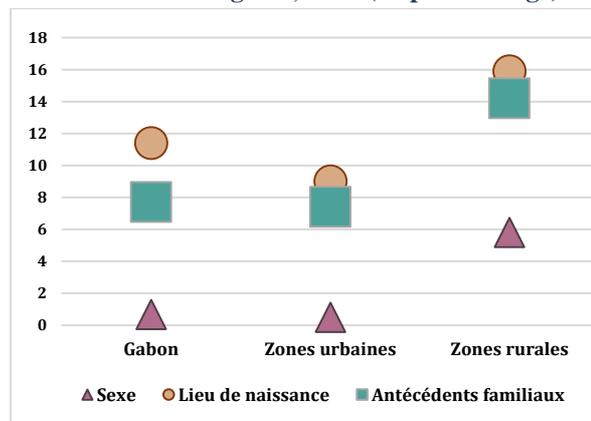


Figure 2.11 : Contributions des circonstances individuelles à l'inégalité, 2017 (en pourcentage)



	Gabon	Zone urbaine	Zone rurale
Inégalité totale	24,4***	22,1***	31,5***
Inégalité des chances	4,2***	3,5***	7,1***
Part de chances	17,1***	15,9***	22,5***
Sexe	0,7***	0,5*	5,9***
Niveau d'instruction de la mère	0,2	2,1**	5,7***
Niveau d'instruction du père	0,09*	1,4**	6,7***
Statut professionnel de la mère	0,0	0,1	2,9*
Statut professionnel du père	0,7*	2,3*	0,1
Secteur d'activité de la mère	2,8*	2,1*	10,1***
Secteur d'activité du père	2,2*	1,7*	8,2***
Profession de la mère	2,3*	3,7**	2,9
Profession du père	0,2*	0,1	6,6**
Lieu de naissance	11,4***	9,0***	15,9***
Antécédents familiaux	7,7***	7,4***	14,2***

Source : EGEP de 2017.

Remarque : * significatif au niveau de 10 % ; ** significatif au niveau de 5 % ; *** significatif au niveau de 1 % . Les nombres entre parenthèses représentent des écarts-types bootstrap basés sur 100 répétitions.

L'influence importante des antécédents familiaux et des circonstances des individus sur les réalisations économiques en milieu rural révèle de graves problèmes de transmission des inégalités et de la pauvreté entre les générations. Dans une large mesure, ces circonstances façonnent les opportunités qui s'offrent aux générations futures et affectent leurs chances de gravir les échelons de l'échelle sociale. Sans mesures stratégiques supplémentaires, ces générations ont peu de chances de sortir de la pauvreté et de l'inégalité vécues par leurs parents, ce qui engendre des pièges de la pauvreté et de l'inégalité dans le pays.

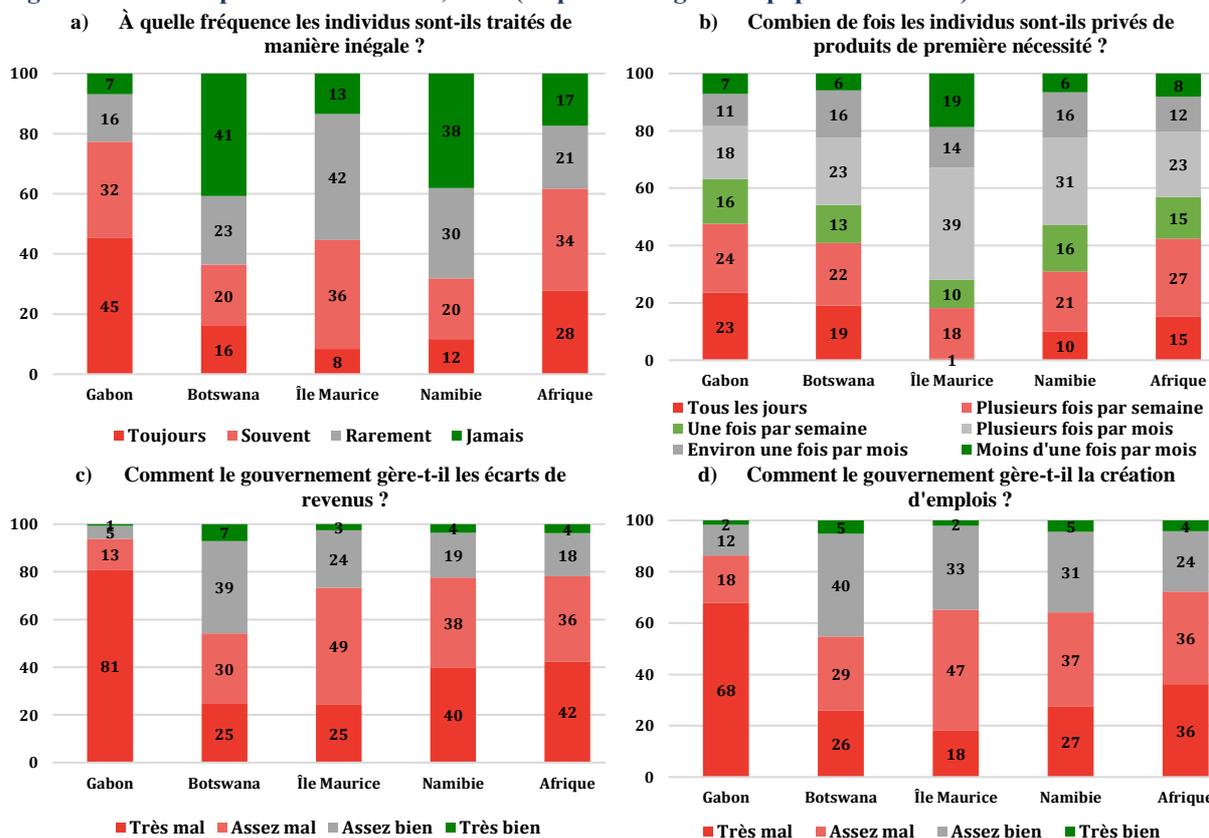
IV. L'inclusion sociale

La perception d'injustice et d'exclusion est forte.

Les Gabonais ont tendance à penser que le gouvernement n'entreprend pas de mesures assez efficaces pour pouvoir répondre aux besoins les plus urgents du pays. Les résultats qui ressortent de l'enquête de perception *Afrobaromètre* de 2017 montrent que le sentiment d'exclusion est répandu au Gabon (cf. figure 2.12). Si le sentiment de discrimination à l'égard des groupes ethniques et des minorités est très faible, le sentiment de ne pas être traité de manière égale est nettement plus fort que dans les pays africains ayant des niveaux de revenu

comparables comme le Botswana, l'Île Maurice et la Namibie. Ce sentiment est également plus élevé que dans les pays d'Afrique subsaharienne en moyenne. En outre, une grande partie de la population gabonaise dénonce un manque important de produits de première nécessité, puisque la moitié de la population est privée de produits de première nécessité tous les jours ou plusieurs fois par semaine. Ces proportions sont nettement plus grandes que chez leurs homologues africains.

Figure 2.12 : Perception de l'exclusion, 2017 (en pourcentage de la population totale)



Source : Afrobaromètre de 2017.

Remarque : l'« Afrique » comprend les pays étudiés dans le cadre de la 6^{ème} vague de l'Afrobaromètre. Les pays mentionnés dans cette figure sont ceux dont le niveau de revenus est comparable à celui du Gabon.

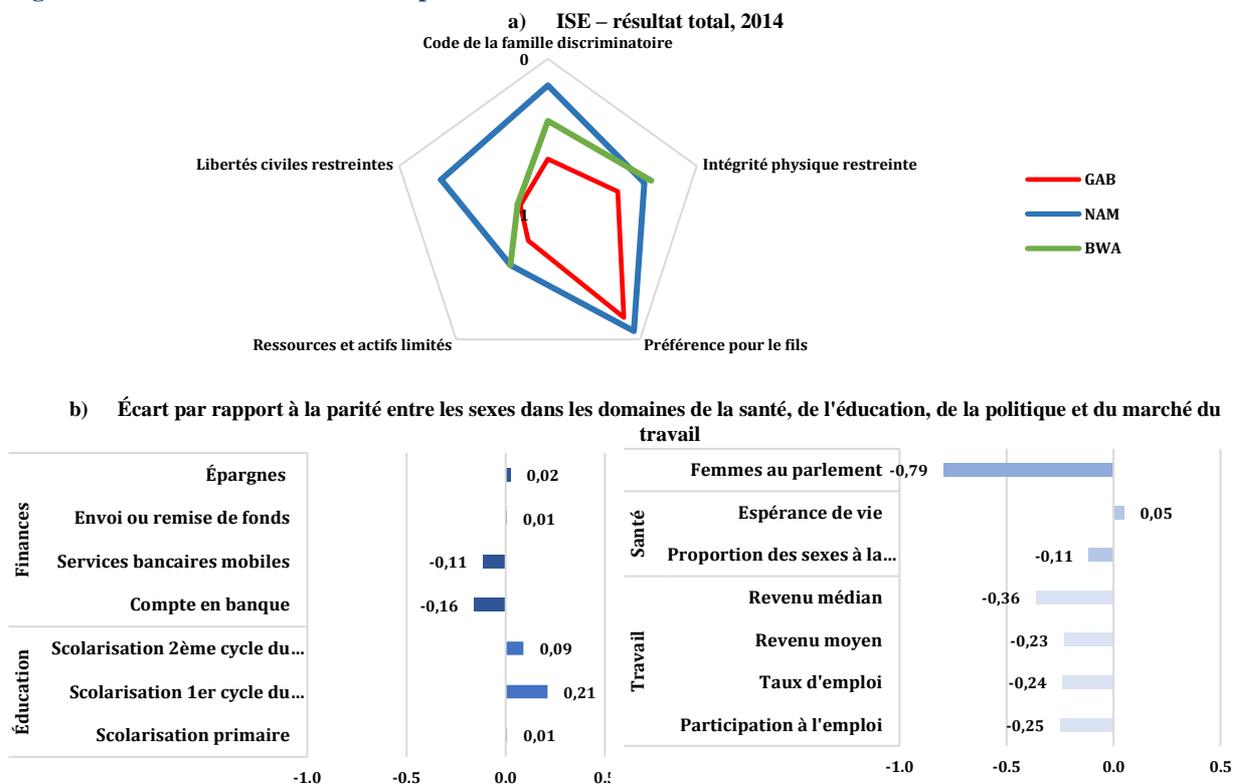
La perception des Gabonais de l'intervention du gouvernement semble négative, en particulier en ce qui concerne sa capacité à gérer les écarts de revenus et la création d'emplois. La perception de la capacité du gouvernement à améliorer les conditions de vie des pauvres est également très négative. Plus de 90 % de la population considère que le gouvernement gère très mal ou assez mal ces problèmes, contre 33 % au Botswana et moins de 70 % dans la plupart des pays africains.

Il existe des disparités entre les hommes et les femmes dans plusieurs secteurs sociaux du pays, mais la perception de l'inégalité des femmes en termes d'accès aux opportunités est relativement faible.

La discrimination sociale envers les femmes reste relativement élevée, mais le gouvernement entreprend d'importantes réformes pour remédier aux inégalités entre les hommes et les femmes. L'indice *institutions sociales et égalité homme-femme* (ISE) mesure les lois, attitudes et pratiques formelles et informelles qui restreignent l'accès des femmes et des filles aux droits, à la justice et à des opportunités d'émancipation. Les résultats pour l'année 2014 indiquent une forte discrimination sociale à l'égard des femmes, en particulier par rapport à certains homologues africains du Gabon (cf. figure 2.13). Toutefois, les données de l'ISE

n'ont pas été actualisées depuis 2014 et ne tiennent donc pas compte des réformes ni des changements qui ont été effectués depuis. Suite à la révision du code civil en 2011, la plupart des contraintes juridiques et des discriminations prévues par la loi ont été abolies. Les obstacles qui subsistent en termes de discrimination entre les hommes et les femmes dans l'éducation, l'accès aux emplois et les revenus sont d'ordre culturels et plus difficiles à surmonter. Les rapports de parité entre les sexes dans les domaines de l'éducation, la santé, la politique et le marché du travail révèlent de telles contraintes et inégalités. Plus récemment, dans le cadre de la *Décennie de la Femme Gabonaise 2015-2025*, un rapport a été remis au Président de la République identifiant toutes les sources de discrimination juridique à l'égard des femmes (par ex., civile, sociale, pénale – cf. encadré 2.4) et des réformes visant à combler davantage les écarts entre les hommes et les femmes sont sur le point d'être mises en œuvre. Une nouvelle révision du code civil est actuellement examinée et permettrait probablement de remédier aux autres discriminations juridiques fondées sur le genre qui subsistent dans la loi.

Figure 2.13 : Institutions sociales et parité des sexes



Sources : ISE de 2014, ENEC de 2010, EDS de 2012, EGEP de 2017, Findex de 2017 et WDI de 2018.

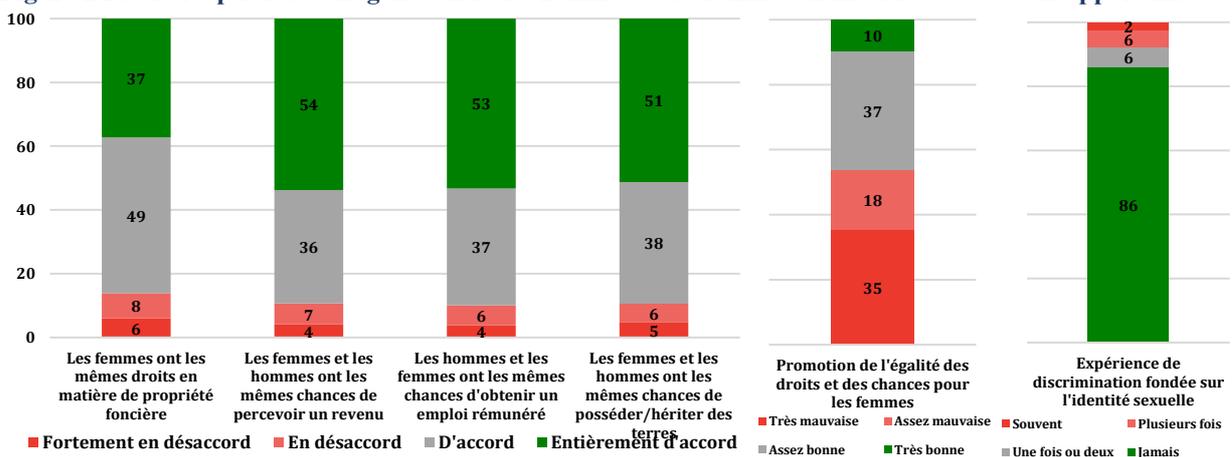
Remarques : l'indice institutions sociales et égalité homme-femme est un indice multi-composite qui varie de 0 (meilleur) à 1 (moins bon). La figure 2.13-b présente la distance par rapport à la parité qui est, pour chaque indicateur, la différence observée à un rapport de parité entre les sexes de 1 (= distance de 0).

Encadré 2.4 : Discrimination fondée sur le genre au Gabon

La situation juridique des femmes au Gabon s'est considérablement améliorée depuis 2011 et la révision du code civil a révoqué de la loi la plupart des discriminations juridiques envers les femmes. Les contraintes et la discrimination qui subsistent devraient être abordées dans le cadre d'une deuxième révision. Cependant, les pratiques officieuses continuent de peser lourdement sur les femmes mariées dès lors que la résistance culturelle aux changements mis en œuvre dans la révision de 2011 est forte, surtout dans les zones rurales. Par exemple, les femmes mariées sont victimes de discrimination à l'égard des droits de propriété foncière et patrimoniale, étant donné qu'elles ne peuvent pas posséder des terres de manière indépendante. La faiblesse du cadre juridique applicable à la propriété, qui repose encore essentiellement sur des pratiques coutumières plutôt que sur la propriété foncière, aggrave davantage la discrimination fondée sur le genre en ce qui concerne l'accès à la propriété foncière. Des informations plus détaillées peuvent être trouvées dans le rapport intitulé « Les femmes, l'entreprise et le droit 2018 », qui souligne le fait que les femmes Gabonaises continuent d'être soumises à certaines restrictions sociales et culturelles dans différents aspects de leur vie (Banque mondiale, 2018).

Le bilan de l'inégalité entre les hommes et les femmes au niveau du contrôle des actifs et de l'accès aux opportunités est relativement positif. L'enquête démographique et de santé (EDS) de 2012 montre qu'environ deux tiers des femmes contrôlent entièrement leurs revenus, mais que les femmes possèdent peu de maisons et de terres dès lors que près de 80 % d'entre elles ne possèdent aucun de ces biens. La plupart de la population estime que les femmes et les hommes ont les mêmes droits en matière de propriété de biens et d'accès à l'emploi, et qu'ils disposent des mêmes opportunités de revenus, mais la moitié de la population pense que la promotion de l'égalité des droits et des chances pour les hommes et les femmes est mal gérée (cf. figure 2.14). Si le taux de possession d'un compte en banque est encore plus faible chez les femmes que chez les hommes (64 % pour les hommes contre 54 % pour les femmes), le développement rapide des services bancaires mobiles a permis à de plus en plus de femmes d'avoir accès à un compte bancaire. En 2017, 54 % des femmes disposent d'un compte, contre 17 % en 2011, tandis que 41 % des femmes possèdent un compte d'argent mobile, contre 6 % en 2014. La discrimination fondée sur l'identité sexuelle semble également limitée et nettement plus faible que dans les pays d'Afrique subsaharienne (cf. encadré 2.5).

Figure 2.14 : Perception de l'inégalité entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux opportunités



Source : Afrobaromètre de 2017.

Encadré 2.5 : Discrimination fondée sur les caractéristiques SOGIESC

La Banque mondiale aborde l'exclusion fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et/ou les caractéristiques sexuelles (SOGIESC) à travers ses engagements en faveur de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale. Les incidences socio-économiques négatives de l'exclusion ont été bien documentées et soulignent l'importance de mettre en place des politiques et des programmes plus inclusifs (Banque mondiale, 2013). Bien que les données soient rares, celles qui sont disponibles dans différents pays semblent indiquer que les minorités sexuelles et de genre sont surreprésentées parmi les pauvres (*Badget et al.*, 2014 et *Valfort*, 2017). En 2019, le Gabon a promulgué des lois qui criminalisent les activités homosexuelles. L'article 402, paragraphe 5, du code pénal incrimine les « relations sexuelles entre personnes de même sexe », passibles d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six mois et d'une amende pouvant atteindre 5 millions de FCFA.¹⁷ Le nouveau code pénal stigmatise davantage les minorités sexuelles et de genre au Gabon et aurait déjà conduit à l'arrestation de personnes sur la base de leur SOGIESC. Cela amène le pays dans une nouvelle direction négative, car auparavant le Gabon était l'un des 10 pays africains à avoir signé une ou plusieurs déclarations en faveur des droits des LGBTI ou s'opposant à la discrimination et à la violence contre les personnes LGBTI, soit à l'Assemblée générale des Nations Unies ou au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

¹⁷ Gabon Code Penal Loi n°042/2018 du 05 juillet 2019. <http://www.droit-afrique.com/uploads/Gabon-Code-2019-penal.pdf>.

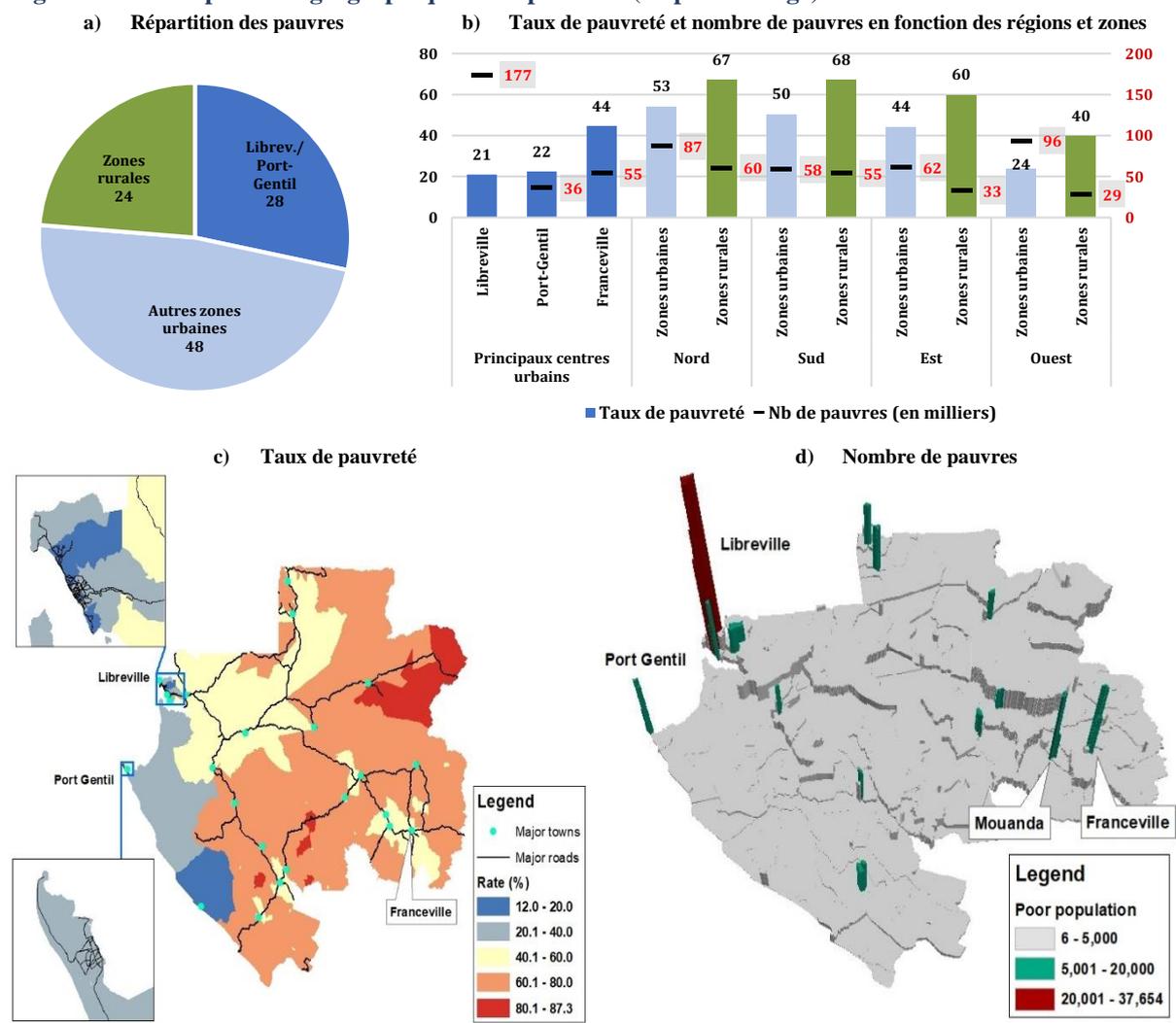
Chapitre 3 : La répartition géographique de la pauvreté

I. La disparité spatiale de la pauvreté au Gabon

L'incidence de la pauvreté est plus élevée dans les zones rurales, mais les pauvres sont concentrés de façon disproportionnée dans les centres urbains.

Les taux de pauvreté sont nettement plus élevés dans les zones rurales, mais plus des trois quarts des pauvres vivent dans des zones urbaines. Le taux de pauvreté enregistré dans les zones rurales est presque deux fois plus élevé que celui des zones urbaines (29,4 % contre 59,5 %). Cependant, la forte urbanisation du pays (environ 89 % contre 40 % pour la moyenne des pays d'ASS) se traduit par une forte concentration de pauvres dans les zones urbaines, à savoir 24 % des pauvres vivent dans des zones rurales contre 76 % dans des zones urbaines, dont 28 % à Libreville et à Port-Gentil et 48 % dans les autres centres urbains (cf. figure 3.1-a).

Figure 3.1 : La répartition géographique de la pauvreté (en pourcentage)



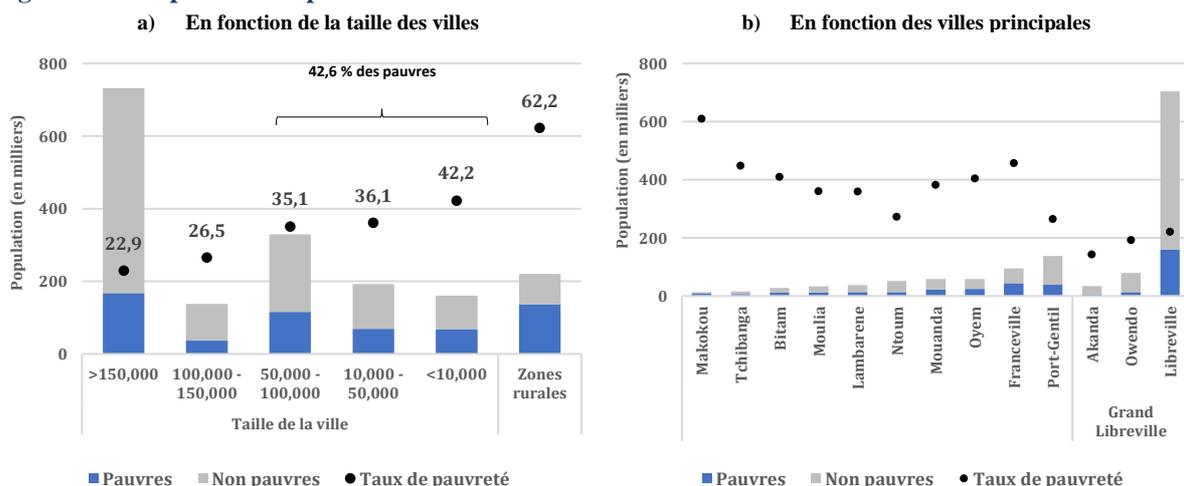
Sources : RGPL de 2013 et EGEP de 2017.

On observe de grandes disparités au niveau de l'incidence et de la densité de la pauvreté entre les différentes régions du pays. Les régions rurales du Nord et du Sud enregistrent les taux de pauvreté les plus élevés, mais le plus grand nombre de pauvres se trouve dans les régions urbaines de l'Est et de l'Ouest. Dans le Nord et le Sud du pays, près de 70 % de la population rurale est considérée comme pauvre, tout comme environ la moitié de leur population urbaine.

Toutefois, en raison de la faible densité de population dans ces régions, le nombre de pauvres est nettement plus élevé dans les zones urbaines de l'Est et de l'Ouest. Ces régions, en mettant à part Libreville et Port Gentil, accueillent respectivement 16 % et 13 % de l'ensemble des pauvres, regroupant presque 40 % des pauvres urbains. Inversement, les zones rurales de ces régions accueillent le plus petit nombre de pauvres, et comptent 8 % du nombre total de pauvres et 35 % du nombre total de pauvres issus de zones rurales (figures 3.1-b-d).

L'incidence de la pauvreté diminue avec la taille des villes, mais la concentration des pauvres est plus forte dans les grandes villes. L'incidence de la pauvreté est inversement corrélée à la taille des villes. En effet, la pauvreté est plus répandue dans les petites villes (de moins de 50 000 habitants) que dans les villes moyennes (de 50 000 à 100 000 habitants), qui affichent à leur tour des taux de pauvreté plus élevés que les grandes villes de 100 000 habitants ou plus (cf. figure 3.2). L'incidence de la pauvreté est également nettement plus faible dans les petites villes qui se situent autour des principaux centres urbains que dans le reste des petites zones urbaines et rurales. Il existe de grandes disparités entre les villes en termes de densité de la pauvreté. Les deux plus grandes villes, à savoir Libreville et Port-Gentil, qui accueillent près de la moitié de la population du pays, comptent 28 % des pauvres. À l'inverse, 48 % des pauvres sont dispersés dans les petites et moyennes villes (de 10 000 à 100 000 habitants), ainsi que dans les petites communes urbaines de moins de 10 000 habitants, qui comptent dans leur ensemble uniquement 40 % de la population¹⁸. Les grandes villes sont d'une importance cruciale pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté, étant donné qu'elles abritent un grand nombre de pauvres et qu'elles détiennent le potentiel pour générer des économies d'agglomération et pour faciliter la transformation économique. Cependant, les villes secondaires peuvent avoir un rôle majeur dans la réduction de la pauvreté et la croissance inclusive. Elles permettent à une base plus large de la population d'accéder aux opportunités de revenus et aux ressources favorisant leur mobilité physique et économique. Elles jouent aussi un rôle crucial dans l'interface urbain-rural. Leur ancrage rural et leur proximité avec l'arrière-pays leur permet de véhiculer les retombées économiques vers les populations défavorisées éloignées, facilitant ainsi l'intégration spatiale et un développement plus inclusif (*Lanjouw et Murgai, 2014 ; Christiaensen et Kanbur, 2017 ; et Ingelaere et al, 2018*).

Figure 3.2 : Disparité de la pauvreté entre les centres urbains



Sources : RGPL de 2013 et EGEP de 2017.

Remarques : les taux de pauvreté dans ces figures sont basés sur la cartographie de l'EGEP de 2017 dans le RGPL de 2013, ce qui explique la légère différence entre les taux de pauvreté en milieu rural et ceux des figures précédentes.

Dans la figure 3.2-b, les villes sont ordonnées de gauche à droite, de la moins peuplée à la plus peuplée.

¹⁸ Les petites communes urbaines comptent environ 7 % de la population et 11 % de l'ensemble des pauvres.

Le lien entre l'incidence de la pauvreté en milieu urbain et la taille des villes reflète probablement les effets d'agglomération urbaine qui pourraient être renforcés. Les externalités des agglomérations urbaines, telles que l'accès aux biens de production, la concentration de la main-d'œuvre, la diversité des compétences, et la diffusion du savoir, etc., peuvent émaner des villes principales (Libreville et Port Gentil) et entraîner un recul de la pauvreté urbaine. L'emplacement des villes est également important dès lors que les villes situées à proximité des grands centres urbains (par ex., Owendo et Akanda qui font partie du Grand Libreville) ont tendance à être relativement plus grandes et à enregistrer des taux de pauvreté plus faibles que les villes situées dans des zones éloignées, telles que Makokou ou Tchibanga, qui sont plus pauvres (cf. figure 3.2-b)¹⁹. Les effets d'agglomération générés par les grandes villes sont plus importants pour les villes voisines et les territoires périphériques, ce qui souligne l'importance des pôles urbains dans la création d'opportunités et la promotion d'une plus grande richesse. Les faibles taux de pauvreté de la région de l'Ouest, tant dans les zones urbaines que rurales, mettent en évidence le rôle prépondérant de facteurs, tels que la proximité des pôles urbains et des zones côtières et l'accès aux infrastructures, dans l'amélioration des niveaux de vie (cf. figure 3.1-b). En outre, la faible prévalence de la pauvreté dans les zones rurales de la région de l'Ouest, comparée au reste des régions rurales, suggère la présence d'externalités positives engendrées par les effets d'agglomération urbaine.

D'autres bénéfices d'agglomération peuvent être générés par les villes secondaires, qui présentent une entrée importante pour combattre la pauvreté rurale, compte tenu de leur lien avec l'arrière-pays rural. Les différences en termes d'infrastructures de connectivité et de prestation de services suivant la taille des villes sont au cœur des économies d'agglomération et de la disparité spatiale de la pauvreté, dès lors qu'elles définissent l'environnement qui permet aux différentes villes de bénéficier des économies d'agglomération, de neutraliser les coûts liés à la congestion et de générer des retombées positives sur le bien-être²⁰. Il est indispensable d'allouer des ressources aux grandes villes destinées à améliorer les infrastructures et l'environnement urbain en général afin de mieux matérialiser les avantages des effets d'agglomération. En ce qui concerne les zones qui sont éloignées des plus grandes agglomérations, établir les bases fondamentales pour stimuler la croissance des villes secondaires et des petites villes peut être considéré comme un facteur important pour une réduction durable de la pauvreté. Cela peut à son tour constituer un élément important d'une stratégie plus large visant à réduire la pauvreté en milieu rural. Néanmoins, le coût de l'approvisionnement d'infrastructures peut être très élevé dans certaines petites villes, compte tenu de la faible densité de population et des obstacles naturels. Il serait donc nécessaire d'effectuer des analyses plus poussées, y compris une analyse coûts-avantages, pour définir des stratégies rentables visant à promouvoir une réduction plus rapide de la pauvreté et une intégration territoriale.

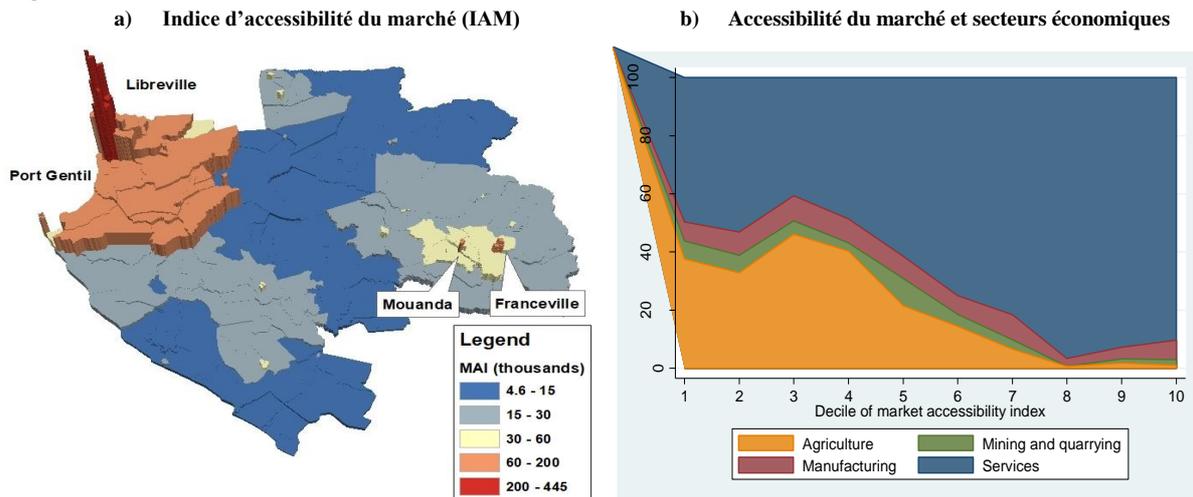
L'accessibilité du marché et la connectivité des villes influencent fortement l'incidence de la pauvreté. En général, les cantons qui ont un meilleur accès aux marchés enregistrent des taux de pauvreté plus faibles. Les zones ayant un indice d'accessibilité du marché (IAM) élevé sont concentrées autour de Libreville, y compris la ville et son arrière-pays immédiat, tandis que l'accès au marché reste très restreint dans le reste du pays, sauf pour Franceville et certaines zones périphériques (cf. figure 3.3-a). À l'inverse, les villes secondaires identifiées comme

¹⁹ La prévalence de la pauvreté dans certaines villes moyennes, telles que Franceville, Mouanda et Oyem, reste pourtant surprenante et nécessite un examen plus approfondi. La prévalence de l'exploitation minière à Franceville et Mouanda a peut-être évincé les investissements plus productifs et les activités créatrices d'emplois, mais une analyse plus approfondie est nécessaire afin de mieux comprendre les obstacles au développement économique dans ces villes.

²⁰ Veuillez consulter le Rapport sur le développement dans le monde de 2011, Banque mondiale, 2011 ; et *Castells-Quintana*, 2017.

centres de pauvreté semblent avoir un IAM faible, ce qui restreint leur capacité à réduire la pauvreté²¹. Les mécanismes sous-jacents pouvant expliquer le rôle de l'accessibilité du marché peuvent varier d'un canton à l'autre, mais la corrélation entre l'IAM et les secteurs économiques constitue un facteur déterminant. Les régions bien connectées sont plus susceptibles d'attirer des opportunités économiques diversifiées provenant de différents secteurs de l'économie (cf. figure 3.3-b). En retour, la diversification des activités économiques accroît la richesse d'un territoire particulier grâce à une plus grande valeur ajoutée et à la création d'emplois plus productifs.

Figure 3.3 : Accessibilité du marché



Sources : RGPL de 2013 et EGEP de 2017.

Remarque : l'IAM est calculé pour chaque canton en additionnant la population des villes/villages périphériques situés à une certaine durée de trajet, divisée par le coût du commerce avec ces villes/villages.

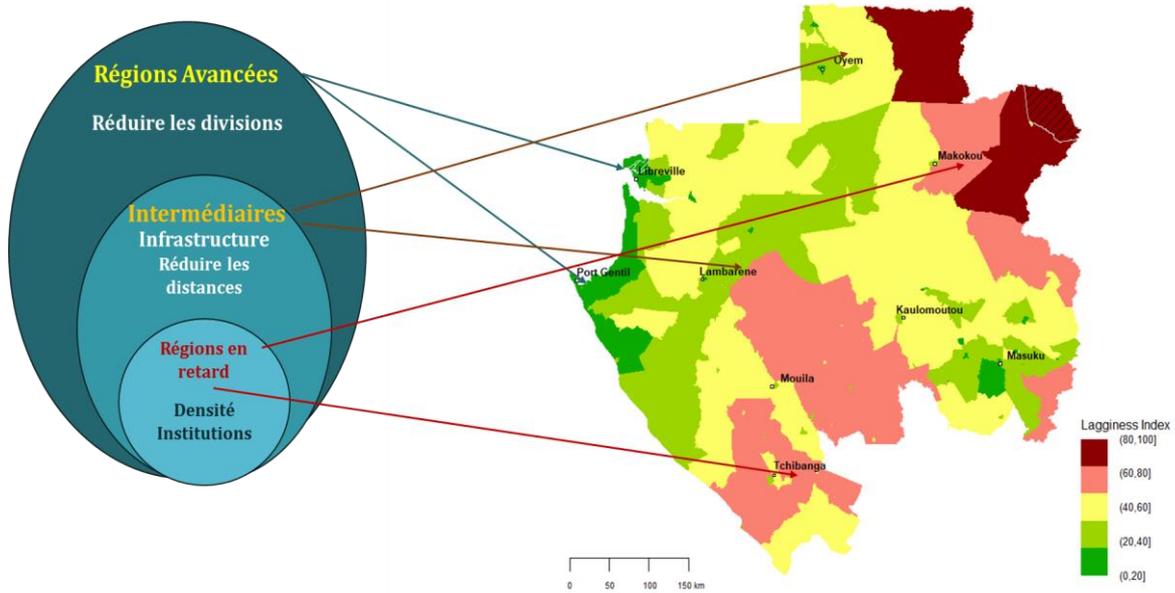
La typologie spatiale du pays montre de fortes divergences entre les régions.

Les larges disparités spatiales en matière de bien-être mettent en relief la nécessité de mettre en œuvre des interventions adaptées aux conditions locales. L'activité économique est concentrée dans quelques villes, qui accueillent également la majeure partie de la population (cf. figure 3.4-b). Si la concentration économique génère des économies d'agglomération, notamment la concentration des moyens de production, la proximité des marchés et la diffusion d'informations, celle-ci exclut aussi certains groupes de la population, ce qui exacerbe les disparités territoriales en termes de conditions de vie et de pauvreté. Il serait nécessaire de mieux comprendre les différents défis propres à chaque région pour pouvoir adapter les politiques de manière à relier les régions avancées et les régions en retard de développement et à tirer parti des avantages de la concentration économique et de l'agglomération tout en réduisant les inégalités de conditions de vie.

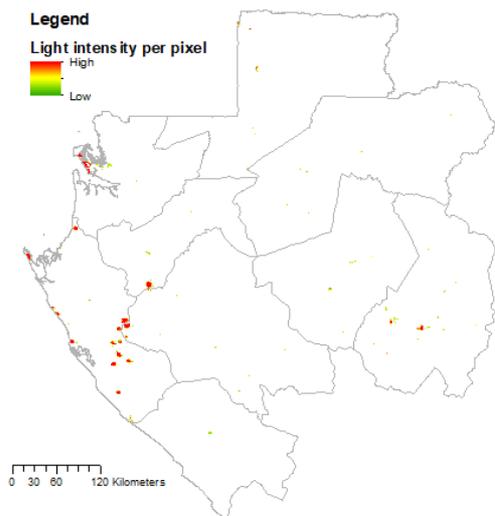
²¹ Les villes secondaires sont définies ici comme des zones urbaines ayant une population de 10 000 à 100 000 habitants.

Figure 3.4 : Typologie spatiale

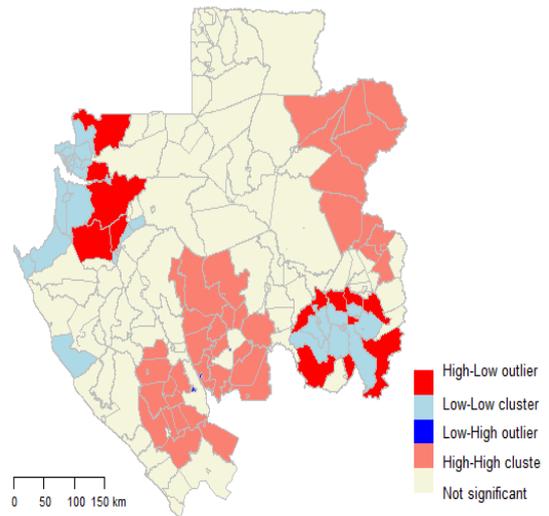
a) Priorités de développement par région



b) Densité économique (éclairage nocturne)



c) Typologie spatiale des cantons



Sources : National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA, Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique), site web du Group on Earth Observations (GEO, Groupe pour l'observation de la terre), RGPL de 2013, EGEP de 2017 et le Programme de satellites météorologiques du département de la défense des États-Unis (Defense Meteorological Satellite Program).

Remarque : dans la figure 3.4-c, les zones roses constituent le noyau des groupes en retard. Les zones recouvertes de rouge vif identifient les cantons en retard qui se trouvent à proximité des zones les plus performantes. Les zones recouvertes de bleu vif représentent les cantons les plus performants qui se trouvent à proximité des cantons en retard de développement. Très peu de cantons les plus performants (en bleu vif) se trouvent dans la région du sud-est.

Les provinces du Nord et du Sud sont les plus en retard en termes de conditions de vie et d'activités économiques. La typologie spatiale, basée sur l'accessibilité des marchés, l'éclairage nocturne (un indicateur de l'activité économique) et la pauvreté, présente trois types de zones parmi lesquelles figurent : 1) les provinces en retard de développement et peu peuplées ; 2) les provinces en retard de développement qui comptent un assez grand nombre de pauvres

; et 3) les régions les plus performantes où la densité économique et démographique est la plus élevée²². Les résultats concordent avec la distribution de la pauvreté à travers le pays : les provinces d'Ogooué-Ivindo et de Woleu-Ntem dans le Nord sont les plus en retard (cf. figure 3.4-a). Ces provinces sont majoritairement rurales, mais comprennent des villes à un stade d'urbanisation naissante. Celles-ci ont tendance à être peu peuplées, sont dépourvues de services de base et d'infrastructures de liaison et doivent faire face à divers obstacles naturels. Les provinces du Sud, telles que Ngounié et Nyanga, qui abritent un plus grand nombre de pauvres, accusent également un retard mais à un niveau moins élevé. Les régions les plus performantes, situées à l'Ouest, comprennent des villes dont les niveaux d'urbanisation sont avancés, comme Libreville et Port-Gentil. Bien que leurs conditions de vie soient meilleures, ces régions ont tendance à abriter un grand nombre de pauvres.

Les défis des régions en retard de développement dépendent également des défis auxquels leurs voisins sont confrontés. Un canton peu performant entouré de zones avancées pourrait se développer plus rapidement si ses marchés de produits et du travail étaient mieux reliés à la zone prospère. Inversement, le manque d'infrastructures de liaison ou les obstacles institutionnels peuvent empêcher les avantages des activités économiques dans les zones performantes de dépasser leurs frontières et de profiter à l'économie dans son ensemble. Plusieurs cantons entourant Libreville, Port Gentil et Franceville se retrouvent dans cette situation (les zones en rouge vif dans la figure 3.4-c). En revanche, quelques cantons urbains dans la région du Sud (par exemple, Mayumba et Okundja) semblent être assez avancés mais restent nichés dans des zones en retard de développement. Ils peuvent constituer un point de départ important pour réduire la pauvreté en milieu rural, compte tenu de leur lien étroit avec l'arrière-pays rural (les zones en bleu vif dans la figure 3.4-c).

Les grands investissements destinés à améliorer la connectivité pourraient ne pas générer les rendements escomptés compte tenu de la petite taille des villes et des obstacles qui entravent l'accès aux marchés des pays voisins. Le réseau de transport du Gabon est sous-développé et la connectivité à travers le pays est limitée (cf. figure 3.5-d). Le Schéma directeur national d'infrastructures (SDNI) de 2012 avait pour objectif de combler ces lacunes en créant des corridors de développement (veuillez vous référer à l'encadré 3.1 pour obtenir plus d'informations à ce sujet). Bien que le SDNI n'ait jamais été mis en œuvre, d'importants investissements avec l'appui d'investisseurs étrangers et des partenaires de développement sont entrepris dans ce sens. Or, ces investissements ne s'inscrivent pas dans un cadre de développement territorial plus intégré et mieux coordonné et sont susceptibles de ne pas générer les bénéfices escomptés. L'analyse des changements attendus au niveau de l'accès au marché grâce aux corridors de développement montre que l'accessibilité ne s'améliorera que légèrement dans quelques villes, compte tenu de la petite taille des villes gabonaises et de la difficulté d'accéder aux marchés dans les pays voisins, tels que le Cameroun et le Congo (cf. figures 3.5 a-c)²³. Des instruments politiques, adaptés aux conditions locales, sont nécessaires pour poser les fondements institutionnels permettant de favoriser la densité, de réduire la distance économique et de maximiser le rendement de ces investissements en faveur d'un développement inclusif.

²² La typologie utilise l'indice de retard (*lagginess index*), qui résume le résultat de chaque canton aux différents indicateurs et fournit des informations sur la position de chaque canton par rapport aux autres. Son avantage est de permettre d'examiner plusieurs dimensions du retard sous un seul indicateur.

²³ L'analyse repose sur le modèle de Donaldson et Hornbeck (2016).

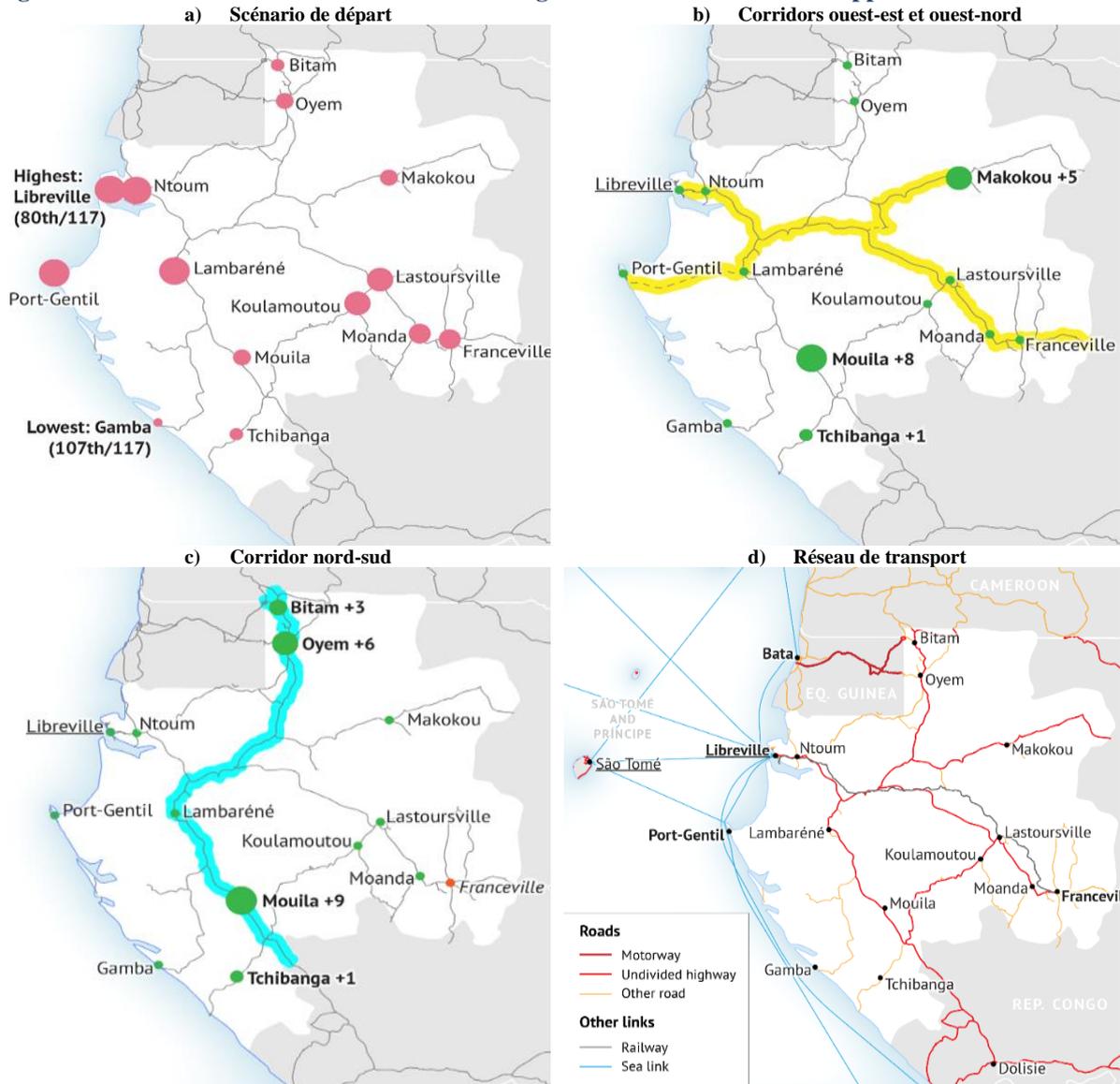
Encadré 3.1 : Le Schéma directeur national d'infrastructures du Gabon

Le Schéma directeur national d'infrastructures (SDNI) élaboré en 2012 avait pour objet de soutenir le programme de développement du Gabon sur l'ensemble du territoire du pays. Ce dernier a été conçu par l'entreprise Bechtel. Le SDNI identifie les éventuels corridors de développement renfermant un potentiel de développement démographique, de ressources naturelles et industriel relativement élevé qui doivent être reliés par des réseaux de transport, d'énergie et de télécommunications pour répondre aux priorités nationales de développement en termes de création d'emplois et d'équité. Un corridor représente une zone géographique qui relie les principaux centres d'activité économique par des infrastructures de communication existantes ou potentielles, par exemple, des infrastructures de transport, d'énergie ou de télécommunications. Ces corridors respectent à la fois la topographie et les zones écologiquement fragiles, et intègrent les infrastructures existantes ainsi que les facteurs socio-économiques en vue d'accroître les opportunités économiques et l'intégration spatiale. Le SDNI a identifié plusieurs lacunes dans les infrastructures existantes, notamment l'inadaptation du réseau routier aux besoins de l'économie et de la population, l'isolement de Port-Gentil du reste de l'économie malgré ses abondantes richesses naturelles ainsi que l'inefficacité du corridor Transgabonais. Différentes options ont été examinées pour les corridors de développement, mais il a été recommandé de moderniser en priorité le corridor Transgabonais qui relie Libreville à Franceville, de créer un centre de transport intermodal à Ndjolé, et d'achever la construction des corridors ouest-nord et ouest-est, qui rassemblent environ 70 % de la population ainsi que la plupart des ressources naturelles et la ligne de chemin de fer.

La réhabilitation de l'infrastructure ferroviaire est réalisée dans le cadre d'un contrat de concession qui s'étend sur une durée de 20 ans (2015-2035) attribué à la SETRAG, une filiale de COMILOG à 100 %, elle-même filiale du groupe minier français ERAMET. L'IFC soutient la SETRAG en fournissant un financement de près de 200 millions d'euros pour la réhabilitation du réseau ferroviaire (pour un montant de 400 millions d'euros) qui est en cours. Les travaux devraient être achevés d'ici 2022, avec une amélioration opérationnelle de plus de 30 % en termes de productivité déjà réalisée et une réduction effective des droits de douane de plus de 10 % depuis 2015.

Le coût total des projets du SDNI, hors budget attribué à la santé et l'éducation, y compris les investissements pour la période de 2012-2025, a été estimé à 7 403 milliards de FCFA, ce qui correspond à un budget d'investissement annuel moyen d'environ 5 % du PIB. Cependant, le SDNI n'a jamais été mis en œuvre en raison de son coût exorbitant.

Figure 3.5 : Évolution de l'accessibilité du marché grâce aux corridors de développement



Sources : SDNI de 2012, RGPL de 2013, EGEP de 2017 et OpenStreetMap.

Remarque : le classement des villes est basé sur l'indice d'accessibilité du marché dans 117 villes des pays d'Afrique centrale et du Golfe de Guinée. 1 se rapporte à la ville la plus performante et 118 correspond à la ville la moins performante. L'analyse repose sur le modèle de *Donaldson et Hornbeck* (2016).

Les migrations internes offrent des perspectives pour réduire la pauvreté mais posent également certains défis pour la croissance urbaine.

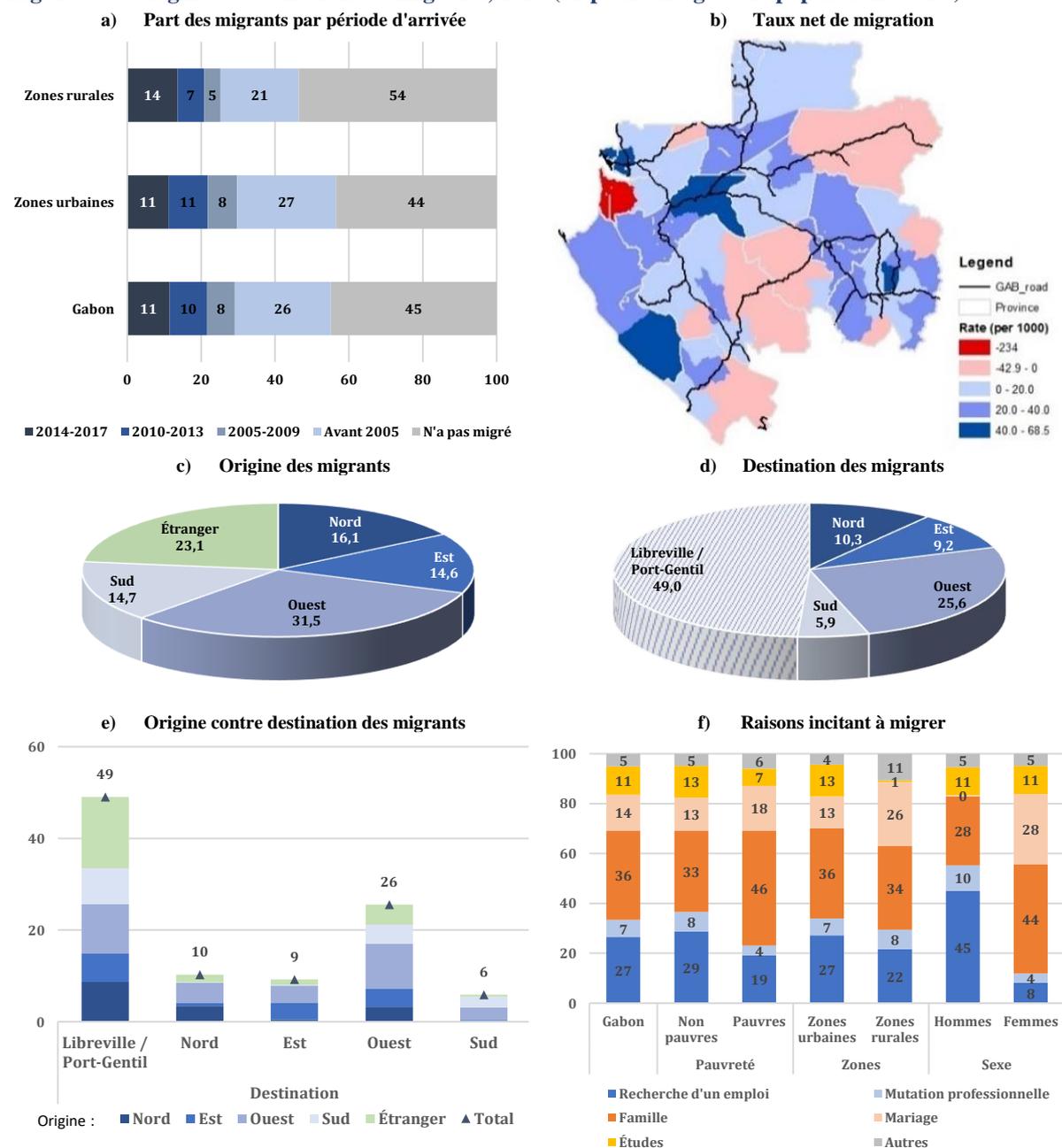
D'importants flux migratoires continuent de s'orienter vers les grandes villes et les régions de l'Ouest. En 2017, plus de la moitié de la population, soit 55 %, a quitté sa province natale et environ un cinquième de la population a migré au cours des sept dernières années (cf. figure 3.6-a). Les migrants déménagent principalement dans les plus grandes villes et la région de l'Ouest. Au total, 75 % des migrants se sont déplacés vers la région de l'Ouest, et 49 % se sont établis à Libreville ou à Port-Gentil (cf. figure 3.6-d). La migration intrarégionale à l'intérieur de la région de l'Ouest est également très importante puisque 22 % des migrants qui s'installent à Libreville/Port-Gentil viennent d'une autre partie de la région occidentale et 38 % des migrants qui s'installent ailleurs dans cette région sont issus d'une autre province de la région occidentale (cf. figure 3.6-e). Il n'est pas surprenant de constater que la grande majorité des émigrants internationaux (soit 32 %) sont concentrés dans la région de Libreville et de Port-Gentil.

Cependant, les mouvements de migration récents commencent à s'orienter de plus en plus vers de nouveaux pôles économiques, en particulier dans le Nord du pays. Au cours des trois dernières années, les schémas migratoires internes semblent avoir évolué au profit de nouvelles destinations où l'activité économique semble croître du fait de la mise en œuvre de grands projets de développement agricole et d'exploitation des ressources. De nouvelles destinations pour la migration interne, situées essentiellement dans le Nord et la région rurale de l'Ouest, semblent progressivement remplacer Libreville, et dans une moindre mesure Port-Gentil (cf. figure 3.6-b). Environ 17 % des individus qui ont émigré à Libreville et à Port-Gentil ont déménagé au cours des trois dernières années, contre 45 % pour ceux qui ont émigré dans le Nord et 32 % pour ceux qui ont émigré dans d'autres régions de l'Ouest (à l'exception de Libreville et Port-Gentil). De plus, parmi ceux qui ont émigré au cours des trois dernières années, environ 28 % se sont installés à Libreville et à Port Gentil, 19 % dans le Nord et 30 % dans les autres régions de l'Ouest, qui sont essentiellement rurales et accueillent la plupart des grands projets de développement agricole récents, contre respectivement 53 %, 9 % et 24 % parmi ceux qui ont migré avant 2014.

La migration motivée par des facteurs répulsifs pose des défis importants. La migration peut être provoquée par des facteurs répulsifs, tels que le chômage ou le sous-emploi, la faiblesse de revenus et les mauvaises conditions de vie, ou par des facteurs attractifs, liés aux meilleures opportunités économiques. La migration résultant de facteurs attractifs ou d'opportunités économiques contribue à l'expansion urbaine et est plus susceptible d'accroître les bénéfices de l'agglomération, de stimuler la croissance des revenus et de réduire la pauvreté dans les communautés d'origine grâce aux transferts de fonds. Inversement, la mobilité interne motivée par le manque de services sociaux, les mauvaises conditions de vie, les raisons familiales et autres facteurs d'incitation au départ est plus susceptible d'augmenter les coûts de congestion et pourrait neutraliser les avantages de la migration.

Les schémas migratoires récents semblent être davantage motivés par la réunification familiale et le mariage, en particulier chez les femmes, que par des incitations économiques, ce qui pourrait contrecarrer les bénéfices de la migration. Environ 27 % de la population migrante déclare avoir émigré pour trouver un emploi dans une autre province et 7 % en raison d'une mutation professionnelle. Inversement, 36 % et 14 % des migrants se sont déplacés respectivement pour des raisons familiales et de mariage, ce qui signifie que la moitié de la migration est entraînée par des raisons d'ordre familial (cf. figure 3.6-f). Cela peut s'expliquer par le fait que la migration évolue souvent comme un processus graduel durant lequel un membre d'un ménage s'installe dans une zone plus prospère en quête d'emploi et d'autres membres du ménage le rejoignent par la suite. Le schéma fait également ressortir la condition des femmes qui suivent leur mari et dont la migration est presque entièrement motivée par des raisons familiales. En effet, alors que 28 % des hommes déclarent avoir déménagé pour des raisons familiales ou de mariage, cette proportion passe à 72 % chez les femmes, dont 44 % déménagent pour des raisons familiales et 28 % pour se marier. Inversement, 45 % des hommes qui ont émigré l'ont fait pour trouver un emploi, et 10 % de plus ont déménagé en raison d'une mutation professionnelle, contre seulement 8 et 4 % des femmes migrantes respectivement. Par conséquent, les tendances migratoires actuelles au Gabon, conjuguées à une forte urbanisation, risquent de ne pas être favorables au développement ni à la croissance économique, dès lors qu'elles peuvent entraîner dans les zones urbaines une hausse de la fécondité, du chômage, en particulier chez les femmes, et des déséconomies de congestion qui pourraient contrecarrer les avantages de l'agglomération et de la concentration urbaine, et contribuer à une urbanisation dépourvue de croissance (*Jedwab et al., 2017*).

Figure 3.6 : Origine et destination des migrants, 2017 (en pourcentage de la population adulte)



Sources : RGPL de 2013 et EGEP de 2017.

Remarque : la population de référence représente la population adulte âgée de 15 ans et plus.

Ce schéma est particulièrement prédominant chez les pauvres, ce qui remet en cause les perspectives de la migration comme voie de sortie de la pauvreté. Environ 65 % des migrants pauvres déménagent pour des raisons familiales ou pour se marier, contre 46 % des migrants non pauvres (cf. figure 3.6-f). Par ailleurs, l'importance de la réunification familiale comme motif de migration semble avoir augmenté au fil des années chez les pauvres : 51 % des migrants pauvres qui ont déménagé il y a plus de 20 ans ont cité les raisons familiales comme principale motivation, contre environ 70 % des migrants pauvres qui ont migré au cours des deux dernières années. En outre, les nouveaux migrants pauvres sont nettement plus jeunes en moyenne (18,5 ans) que les nouveaux migrants non pauvres (24 ans). L'intensification des migrations internes motivées par des raisons familiales, en particulier chez les pauvres, pourrait entraîner une augmentation de l'informalité, du chômage et de la vulnérabilité dans les régions d'accueil et pourrait alourdir la charge pesant sur les membres de la famille que les migrants rejoignent.

Les migrants ont tendance à être moins pauvres, mais il est possible que la migration vers les grandes villes ne réponde plus aux attentes des migrants qui espèrent obtenir de meilleures conditions de vie. Le taux de pauvreté est plus faible d'environ 14 pp chez les ménages migrants que chez les ménages non migrants (28,1 % contre 42,5 %). L'écart est beaucoup plus prononcé dans les zones rurales et les autres zones urbaines que dans les grandes villes (respectivement 23,4 pp, 13 pp et 2 pp). Cela semble indiquer que les individus qui ont émigré vers les zones rurales et, dans une moindre mesure, ceux qui se sont installés dans les villes secondaires, ont pu atteindre des niveaux de vie beaucoup plus élevés que les résidents locaux. Cependant, ceux qui ont émigré vers les grandes villes n'avaient qu'un niveau de vie légèrement supérieur à celui des populations locales. Cela est sans doute lié aux différents profils des migrants dans les trois zones²⁴. Environ 20 % des migrants qui se sont déplacés vers les zones rurales et les villes secondaires ont émigré pour des raisons professionnelles, contre seulement 8 % de ceux qui ont déménagé dans une grande ville. Ceux-ci sont les moins pauvres de tous les migrants. Les migrants à la recherche d'emplois sont légèrement plus nombreux dans les villes principales que dans les autres zones urbaines et rurales (respectivement 41 %, 36 % et 31 %). Près de 80 % d'entre eux ont trouvé un emploi dans leur zone de résidence respective et ont tendance à être nettement moins pauvres que les migrants qui ont déménagé pour des raisons familiales. Les migrants à la recherche d'emplois qui se sont établis dans les zones rurales et les autres zones urbaines ont également tendance à avoir des taux de pauvreté bien plus faibles que la moyenne enregistrée dans leurs zones de résidence respectives, tandis que ceux qui habitent dans les villes principales ont des taux de pauvreté plus élevés que la moyenne observée dans ces villes. Cela semble indiquer que les personnes qui se sont installées dans les grandes villes ne pouvaient que partiellement réaliser leurs aspirations sur le plan économique, car même si elles ont pu trouver un emploi, elles n'ont pas été en mesure d'atteindre un niveau de vie plus élevé que la moyenne des résidents, probablement en raison du coût de la vie élevé et en constante augmentation dans ces villes²⁵. Les conditions dans les localités d'origine sont vraisemblablement importantes pour le bien-être des migrants, étant donné que les ménages dont le chef a migré de l'Est ou a immigré d'un pays étranger ont moins de risques d'être pauvres, tandis que ceux qui ont migré des régions du Sud et, dans une moindre mesure, du Nord sont beaucoup plus pauvres que le reste des migrants. Les nouveaux migrants ont aussi tendance à être plus pauvres que les migrants de longue durée, ce qui reflète probablement la tendance à la migration motivée par des raisons familiales évoquée plus haut.

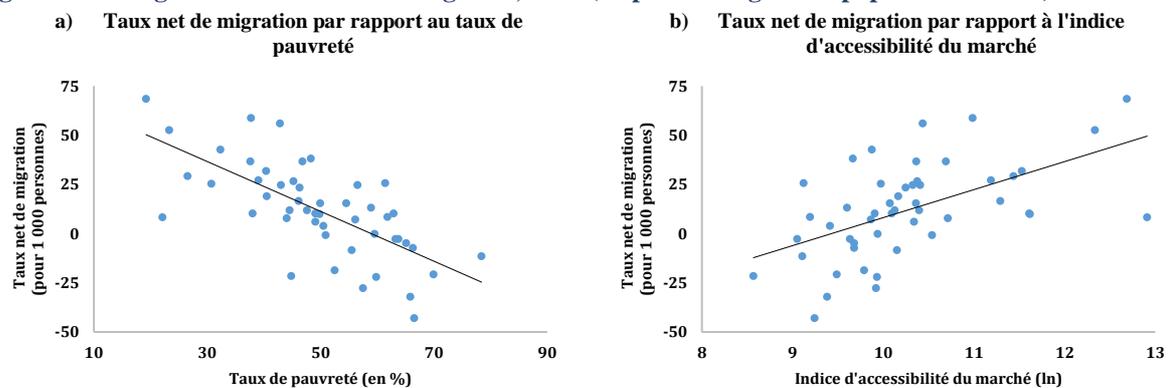
Le lien entre la pauvreté et la migration interne semble bidirectionnel avec deux mécanismes en jeu. En général, l'incidence de la pauvreté est plus faible chez les migrants pour deux raisons : d'une part, les individus quittent les régions les plus pauvres pour se rendre dans des zones plus riches qui offrent de meilleures infrastructures, un meilleur accès au marché et de meilleures opportunités économiques, ce qui entraîne une amélioration de leur bien-être (cf. figure 3.7-a). Ceci transparait dans les taux nets positifs de migration enregistrés dans les villes qui présentent un fort potentiel d'accessibilité des marchés, ce qui indique que la migration à l'intérieur du pays s'effectue essentiellement vers les centres urbains bien connectés (cf. figure 3.7-b). D'autre part, la migration interne peut être limitée aux individus ayant acquis un certain niveau de capital humain et de ressources, engendrant un biais de sélection. Ceux-ci auraient tendance à migrer plus facilement pour améliorer encore plus leur bien-être, étant donné qu'ils ne sont pas restreints par les ressources, alors que les individus qui sont disposés

²⁴ La proportion de migrants dans les villes principales et les autres zones urbaines s'élève à 40 % et ce taux atteint 35 % dans les zones rurales. Cela n'a peut-être pas affecté les différences au niveau de l'incidence de la pauvreté entre les migrants et les non-migrants.

²⁵ Environ la moitié de ceux qui ont émigré pour trouver un emploi sont employés dans le secteur formel et cette tendance est similaire dans les trois zones. Cependant, le chômage et l'informalité ont augmenté auprès des nouveaux migrants demandeurs d'emploi à Libreville et à Port Gentil.

à migrer et qui ne disposent pas des ressources nécessaires seraient découragés par le coût associé à un tel déménagement. Dans l'ensemble, les effets positifs de la migration sur la pauvreté doivent être interprétés avec prudence et doivent être mesurés par rapport aux conséquences d'une migration excessive.

Figure 3.7 : Origine et destination des migrants, 2017 (en pourcentage de la population adulte)



Sources : RGPL de 2013 et EGEP de 2017.

Remarque : les points de données correspondent aux départements du Gabon. Le point de données pour le département de Komo-Océan a été exclu comme valeur aberrante (taux net de migration de - 234 %).

La durabilité de la migration en tant que mécanisme de réduction de la pauvreté est contestable. En moyenne, tant les pauvres que les non pauvres ont tendance à s'installer dans des régions où le taux d'emploi est plus élevé. Environ 33 % des migrants non pauvres se sont installés dans des régions où le taux de chômage est inférieur à celui de leur région d'origine. Une proportion similaire (31 %) est observée chez les migrants pauvres. Cependant, les migrants pauvres ont tendance à être plus motivés que les migrants non pauvres à s'installer dans des régions où l'accès à la protection sociale (Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale, CNAMGS) est meilleur. Environ 44 % des nouveaux migrants non pauvres ont déménagé dans des régions où les taux d'inscription à la CNAMGS sont plus élevés, contre 55 % des nouveaux migrants pauvres. Compte tenu du manque de données disponibles pour l'EGEP de 2017, il est difficile de déterminer si les migrants qui se sont installés dans des régions où le taux d'inscription à la CNAMGS est plus élevé l'ont fait consciemment, ou si les membres de leur famille qu'ils ont souhaité rejoindre vivaient déjà dans des régions ayant un taux d'inscription à la CNAMGS plus élevé pour d'autres raisons structurelles. Étant donné que les pauvres ont plus tendance à migrer pour des raisons familiales et qu'il n'a pas été prouvé que leurs conditions économiques se sont améliorées dans la région de destination, il serait alors nécessaire d'effectuer un examen plus poussé afin de déterminer si la migration pourrait contribuer de manière durable à la sortie de la pauvreté.

II. Un examen approfondi de la pauvreté urbaine

La cartographie de la pauvreté dans les grandes villes révèle la présence de poches de pauvreté dans les quartiers qui entourent les centres-villes ainsi que dans les zones périurbaines.

Compte tenu de la forte présence des pauvres dans les principaux centres urbains, il est nécessaire de bien comprendre la structure spatiale et les caractéristiques de la pauvreté dans les grandes villes afin de pouvoir élaborer des interventions politiques efficaces visant à lutter contre la pauvreté au Gabon. Les cartes de la pauvreté au niveau des quartiers

dans les plus grandes villes permettent de fournir une description détaillée de la dimension spatiale de la pauvreté en milieu urbain afin d'identifier les poches de pauvreté et d'élaborer des politiques efficaces de lutte contre la pauvreté. Des cartes de la pauvreté ont été conçues en utilisant les données provenant du recensement général de la population de 2013 (RGPL) et de l'EGEP de 2017, ainsi que les techniques d'estimation pour les petites régions, dans le but de calculer l'incidence de la pauvreté dans 143 quartiers de Grand Libreville (Libreville, Akanda et Owendo), Franceville et Port Gentil (voir l'annexe D pour obtenir plus d'informations à ce sujet).

La cartographie de la pauvreté au niveau suburbain permet d'aider la conception et le ciblage géographique et de programmes efficaces pour la lutte contre la pauvreté. Les cartes détaillées de la pauvreté au niveau de quartiers aident à mieux cibler les interventions destinées à lutter contre la pauvreté en discernant l'hétérogénéité spatiale de la pauvreté dans les grandes villes, en signalant les endroits où la pauvreté pourrait se concentrer et en identifiant les domaines dans lesquels les efforts de développement devraient être déployés. Celles-ci pourraient améliorer le ciblage des dépenses publiques en identifiant les endroits où se trouvent les personnes les plus démunies. Elles peuvent contribuer à réduire les fuites en faveur des moins démunis et à améliorer l'allocation des ressources face aux importants déficits budgétaires et à la baisse des ressources publiques. Le ciblage géographique peut être particulièrement utile en cas de forte concentration de pauvres dans les petites communes ou de présence de poches de pauvreté, mais son efficacité peut être compromise si les pauvres sont dispersés dans les villes. Il reste à examiner si le ciblage géographique est une solution plus rentable comparée à une couverture plus large (ou quasi universelle) ou à d'autres méthodes de ciblage (telles que la vérification indicative des ressources) en cas de grandes disparités de niveau de vie dans de petites zones géographiques.

Comprendre la répartition de la pauvreté au niveau suburbain ouvre la voie à une stratégie plus globale visant à accroître le bien-être social et à réduire la pauvreté. Le ciblage des interventions de lutte contre la pauvreté basé sur la géographie se justifie par l'existence de grandes similitudes au niveau des conditions de vie et des caractéristiques socio-économiques des ménages dans les petites localités ou quartiers et par la concentration de la pauvreté dans certains endroits. Cependant, même si les inégalités de revenus ont tendance à être plus faibles dans les régions géographiques plus petites, la pauvreté peut être dispersée dans différents quartiers, auquel cas le ciblage géographique entraînerait probablement des fuites importantes, ce qui augmenterait les coûts budgétaires et diminuerait l'efficacité des programmes. Des cartes détaillées de la pauvreté au niveau suburbain permettent de mieux comprendre la variation de l'incidence et de la densité de la pauvreté entre les principaux quartiers urbains, ainsi que le potentiel des stratégies de ciblage géographique pour lutter efficacement contre la pauvreté. Elles permettent également de mieux comprendre l'importance et la variation des contraintes spatiales entre les lieux de résidence et peuvent s'avérer utiles pour mieux adapter les instruments politiques aux conditions spécifiques de la communauté locale urbaine, en élargissant le choix des instruments politiques qui peuvent être utilisés pour lutter contre la pauvreté. Elles peuvent aider à attribuer les ressources aux projets publics et à fournir des critères géographiques clairs, qui peuvent être associés à d'autres critères d'éligibilité basés sur les caractéristiques des individus ou des ménages de façon à pouvoir mieux venir en aide à la population pauvre.

La cartographie de la pauvreté au niveau des quartiers révèle trois types de zones en fonction de l'incidence et de la densité de la pauvreté. Ces cartes fournissent des estimations de la pauvreté pour 108 quartiers de Grand Libreville (dont 89 à Libreville, 6 à Akanda et 13 à Owendo), 13 quartiers de Franceville et 22 quartiers de Port Gentil. Les quartiers ont été définis en fonction de leurs continuité et similarité géographiques, ainsi que la connaissance des

conditions locales²⁶. D'après le RGPL de 2013, la taille de la population des quartiers varie de 100 à 28 700 habitants (la moyenne étant de 7 500) à Grand Libreville, de 2 200 à 118 00 habitants (la moyenne étant de 6 300) à Port-Gentil et de 4 000 à 11 200 habitants (la moyenne étant de 7 300) à Franceville (cf. figure 3.8). Trois types de zones suburbaines se dégagent des cartes en fonction de l'incidence et de la densité de la pauvreté, à savoir : 1) les quartiers de *type 1* où les taux de pauvreté et le nombre de pauvres sont faibles ; 2) les quartiers de *type 2* où les taux de pauvreté et la densité de population (et donc le nombre de pauvres) sont élevés ; et 3) les quartiers de *type 3* sont des zones à faible densité de population qui accueillent par conséquent un petit nombre de pauvres malgré une forte incidence de pauvreté (cf. tableau 3.1).

Figure 3.8 : Répartition de la population des quartiers dans les grandes villes

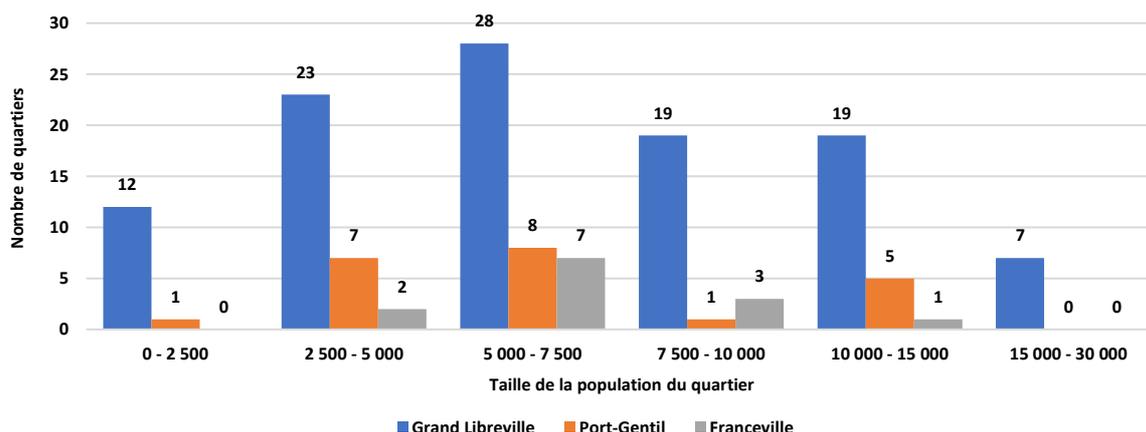


Tableau 3.1 : Typologie de la pauvreté en milieu urbain

Type	Densité de la population	Incidence de la pauvreté	Grand Libreville	Port-Gentil	Franceville
1	faible/ élevée	Faible	zone côtière / banlieue d' Akanda et d' Owendo	centre-ville	centre-ville
2	Élevée	Élevée	périphérie du centre-ville / suburbain	périphérie du centre-ville / suburbain	périphérie du centre-ville / suburbain
3	Faible	Élevée	suburbain / périurbain	suburbain / périurbain	suburbain / périurbain

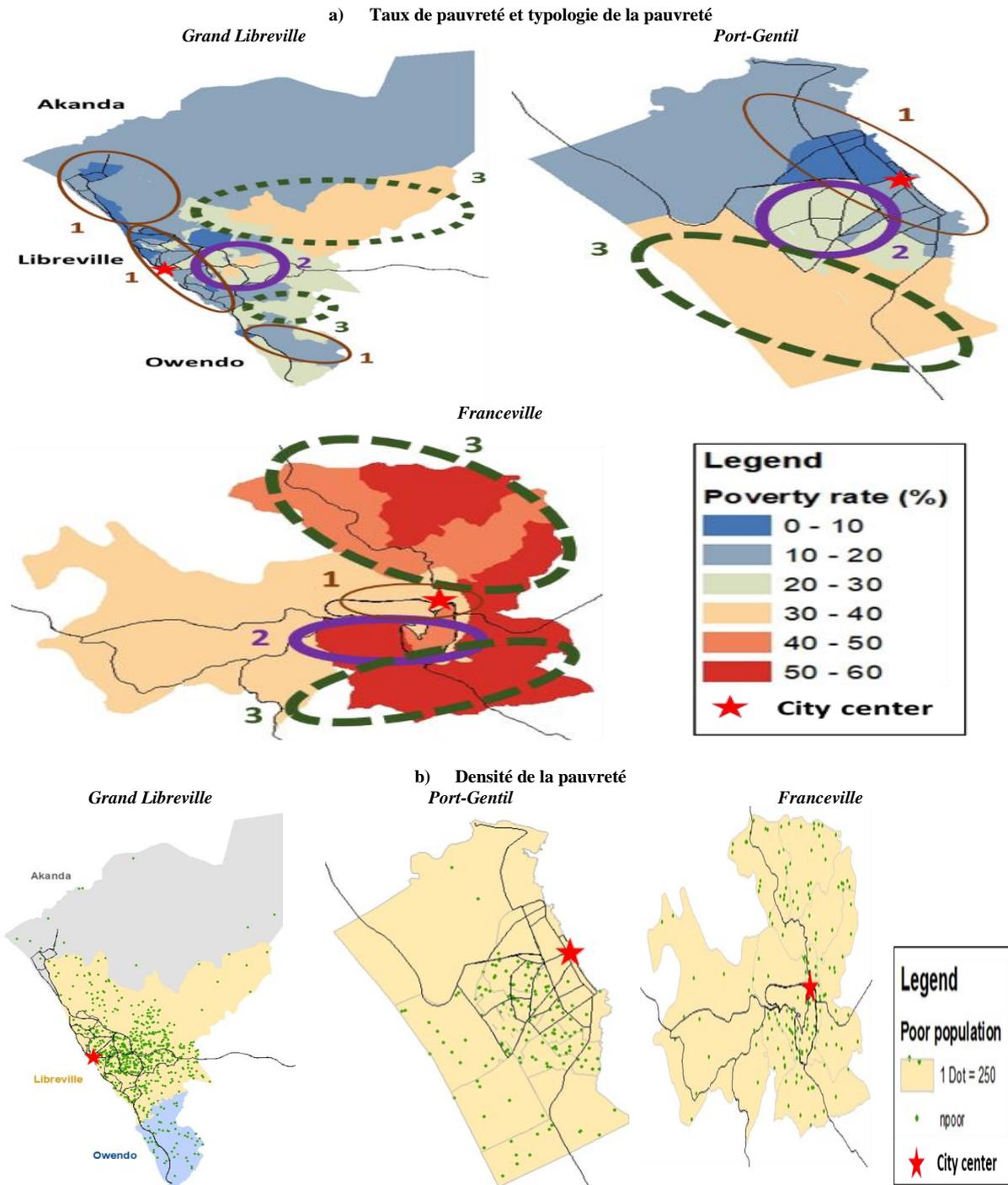
Source : RGPL de 2013.

Les cartes révèlent la présence de poches de pauvreté dans les quartiers qui entourent les centres-villes ainsi que dans les banlieues à proximité des centres-villes, mais l'incidence de la pauvreté est plus élevée dans les zones périurbaines moins densément peuplées. L'incidence et la densité de la pauvreté varient considérablement d'une ville à l'autre : les taux de pauvreté varient entre 6 et 35 % à Grand Libreville (6-35 % à Libreville, 8-15 % à Akanda et 7-25 % à Owendo), 8 et 38 % à Port-Gentil, et 30 et 57 % à Franceville. À Libreville, Port Gentil et Franceville, l'incidence de la pauvreté et le nombre de pauvres ont tendance à être plus faibles dans les quartiers les plus proches du littoral et dans les centres-villes (type 1 correspondant au cercle marron dans la figure 3.9-a). Les quartiers d' Akanda et d' Owendo sont également moins pauvres, dès lors qu' ils accueillent de nombreux ménages issus de la classe moyenne supérieure qui travaillent à Libreville. Dans la capitale, des quartiers relativement pauvres, affichant des taux de pauvreté d' environ 30 %, sont situés autour du centre-ville (type

²⁶ La sélection des quartiers, la définition de leurs limites et la préparation des fichiers pour les systèmes d' informations géographiques (SIG) ont été effectuées en étroite collaboration avec le Département de la statistique du Gabon.

2 correspondant au cercle violet dans la figure 3.9-a). Étant donné que la densité de population est également plus élevée dans ces quartiers, ils renferment un grand nombre de pauvres, ce qui résulte en des poches de pauvreté (cf. figure 3.9-b). Les banlieues à proximité des centres-villes ont également tendance à avoir une incidence et une densité de pauvreté plus élevées. La zone périurbaine du Nord-Est reste peu peuplée et malgré une incidence de pauvreté plus élevée, le nombre de pauvres a tendance à être faible (type 3 correspondant au cercle vert dans la figure 3.9-a). À Port-Gentil et à Franceville, les quartiers qui entourent les centres-villes présentent à la fois une incidence et une densité de pauvreté élevées (type 2), mais les taux de pauvreté restent plus élevés dans les zones périphériques moins densément peuplées (type 3).

Figure 3.9 : Cartes et typologie de la pauvreté

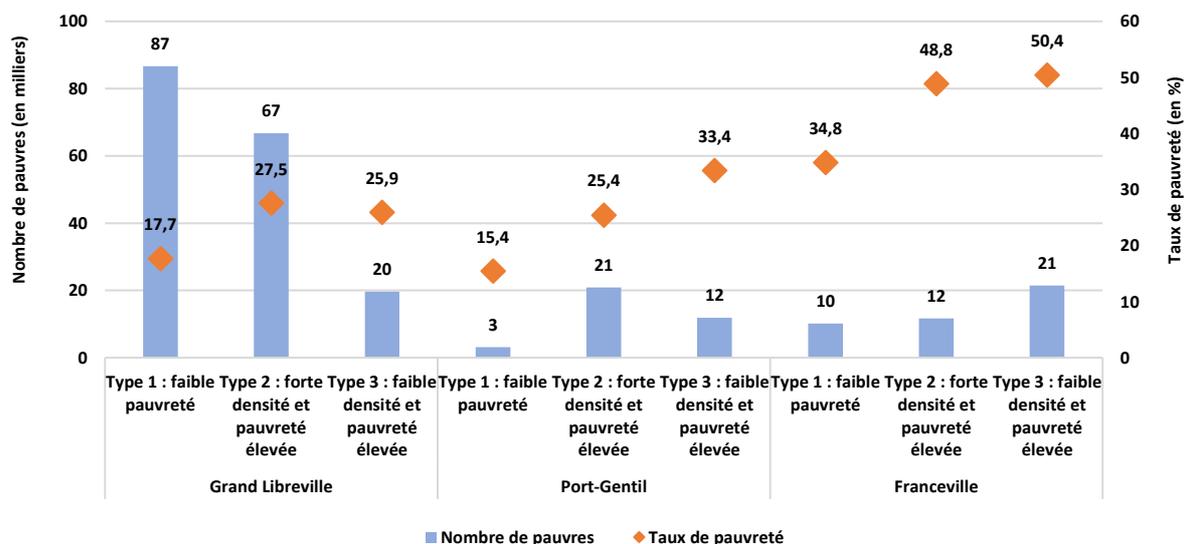


Sources : EGEP de 2017 et RGPL de 2013.

Remarque : les chiffres du schéma a) correspondent à la typologie du tableau 3.1.

Bien qu'il y ait quelques concentrations de populations pauvres dans certaines zones, en particulier à Libreville, les pauvres restent dispersés à travers la ville. Libreville a une plus grande concentration de pauvres dans les quartiers qui entourent le centre-ville que les deux autres villes (cf. figure 3.9-b). Environ 40 % des pauvres de la capitale sont concentrés dans ces quartiers (quartiers de type 2, cf. figure 3.10). Les zones périurbaines (quartiers de type 3) ont une incidence de pauvreté légèrement plus faible en moyenne que les zones qui entourent le centre-ville (26 % contre 28 %) mais les taux de pauvreté varient considérablement dans ces zones, atteignant 35 % dans certains quartiers situés à la périphérie de la ville. Cependant, en raison de leur faible densité de population, ces zones n'accueillent qu'environ un dixième des pauvres de la ville. Le reste de la population pauvre, soit environ 50 % de la population pauvre de Grand Libreville, est dispersé parmi la population des quartiers relativement aisés (quartiers de type 1). À Port-Gentil, près de 60 % des pauvres vivent dans des quartiers pauvres relativement densément peuplés (type 2), qui représentent la moitié des quartiers de la ville. À Franceville, un grand nombre de pauvres sont dispersés dans toute la ville, essentiellement dans les quartiers de type 3 et, dans une moindre mesure, les quartiers de type 2 (cf. figure 3.10). La dispersion relativement forte de la pauvreté, tant en termes d'incidence que de densité, dans les grandes villes ne facilite pas le ciblage géographique et nécessite des approches de ciblage mixtes pour élaborer des interventions politiques efficaces visant à réduire la pauvreté.

Figure 3.10 : Incidence de la pauvreté et populations en fonction de la typologie



Sources : EGEP de 2017 et RGPL de 2013.

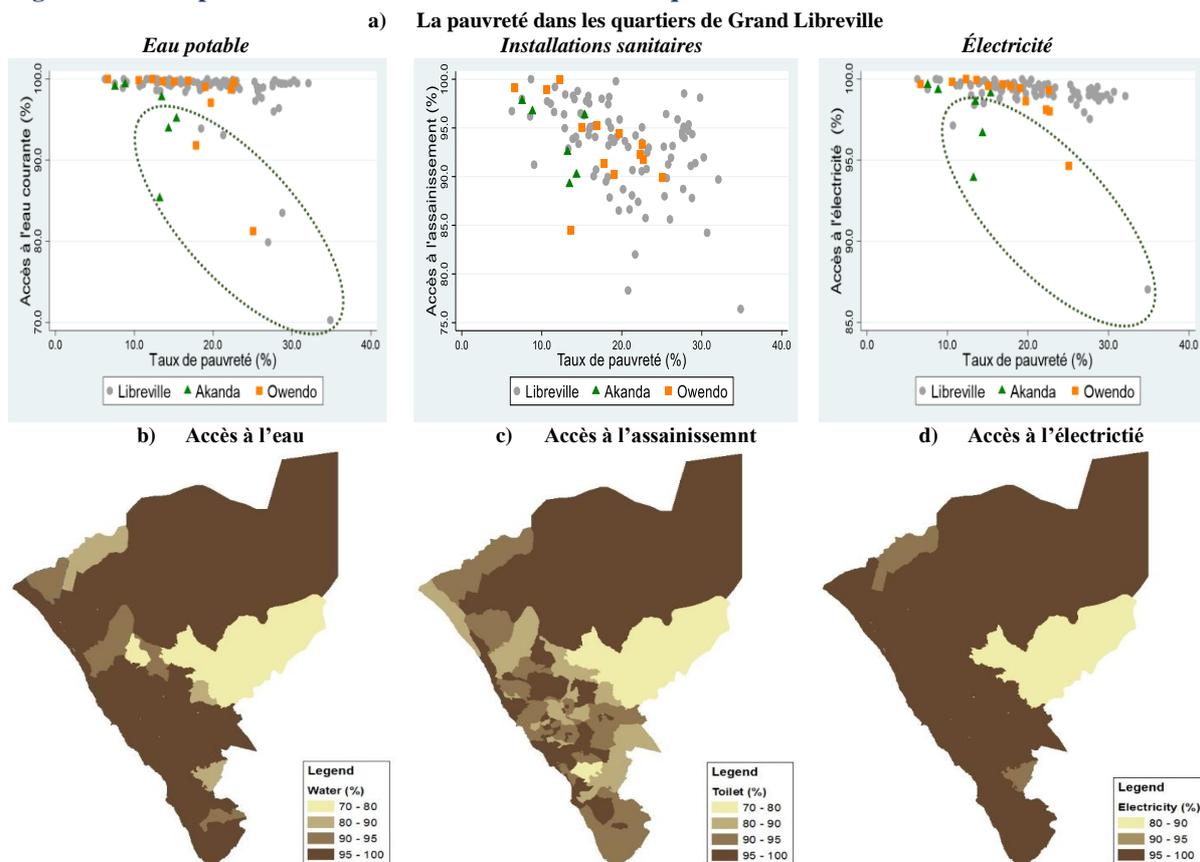
La prévalence du chômage et des enfants non scolarisés est plus élevée dans les quartiers plus pauvres, tandis que le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire est beaucoup plus faible. Dans les trois grandes villes, le taux d'emploi est en moyenne inférieur de 10 pp et le taux de chômage en moyenne supérieur de 6 pp dans les quartiers les plus pauvres que dans les quartiers aisés. Le taux de chômage chez les 25-64 ans varie de 2 % dans les quartiers les moins pauvres à 14 % dans les quartiers les plus pauvres de Grand Libreville, de 4 à 15 % à Port Gentil et de 2 à 18 % à Franceville²⁷. Le travail à son propre compte a également tendance à être légèrement plus élevé dans les quartiers pauvres des villes. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire est inférieur de plus de 7 pp dans les quartiers pauvres, tandis que la proportion d'enfants non scolarisés âgés de 7 à 12 ans est supérieure

²⁷ Les taux de chômage ont été établis d'après le RGPL de 2013 et sont en moyenne inférieurs à ceux provenant de l'EGEP de 2017, mais étant donné que cette dernière n'est pas représentative à des petits niveaux géographiques, elle ne permet pas d'estimer les taux de chômage par quartiers.

d'environ 3 pp. De même, la proportion d'enfants non scolarisés âgés de 13 à 19 ans augmente de manière significative dans les quartiers à forte prévalence de la pauvreté. Les écarts entre les hommes et les femmes en matière d'emploi sont élevés partout, mais semblent être légèrement plus prononcés dans les régions où la pauvreté est plus répandue.

L'accès aux services de base est plus faible dans les quartiers pauvres des zones périurbaines. L'accès à l'eau courante et à l'électricité est presque universel dans les trois villes, mais les quartiers plus pauvres ont tendance à avoir un accès plus restreint à un système d'assainissement amélioré (cf. figure 3.11). La corrélation négative entre les taux de pauvreté et la proportion de la population ayant accès à l'assainissement amélioré dans les villes est évidente dans la figure 3.11-b. Les zones périurbaines, où l'incidence de la pauvreté est plus élevée, ont tendance à avoir un accès plus limité à l'assainissement de base et, dans une moindre mesure, l'eau potable et l'électricité (cf. figure 3.12). Cela laisse supposer que les réseaux d'infrastructure n'ont probablement pas atteint ces zones. La prévalence de la pauvreté dans les quartiers avoisinant les centres-villes peut être liée à l'état précaire des infrastructures locales, des services publics et des logements qui entravent les opportunités économiques. Les images satellites semblent indiquer la présence d'infrastructures locales en piètre état et de mauvaises conditions de logement dans les quartiers où se trouvent des poches de pauvreté à Libreville (cf. encadré 3.2 et figure 3.13). Dans ces quartiers, les faibles coûts du logement et la proximité des centres-villes peuvent avoir attiré des migrants pauvres provenant d'autres régions, intensifiant ainsi la vulnérabilité.

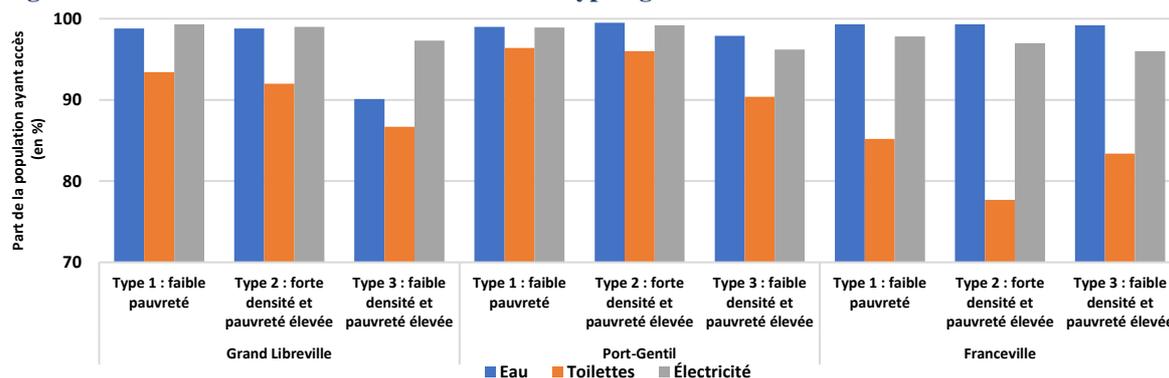
Figure 3.11 : La pauvreté et les conditions de vie dans les quartiers de Grand Libreville



Sources : EGEF de 2017 et RGPL de 2013.

Remarque : chaque démarcation représente un quartier.

Figure 3.12 : Accès aux services en fonction de la typologie

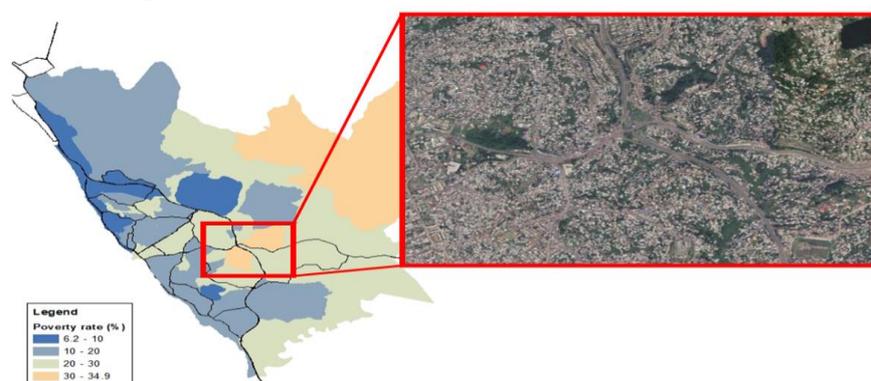


Sources : EGEP de 2017 et RGPL de 2013.

Encadré 3.2 : Poche de pauvreté à forte densité à Libreville

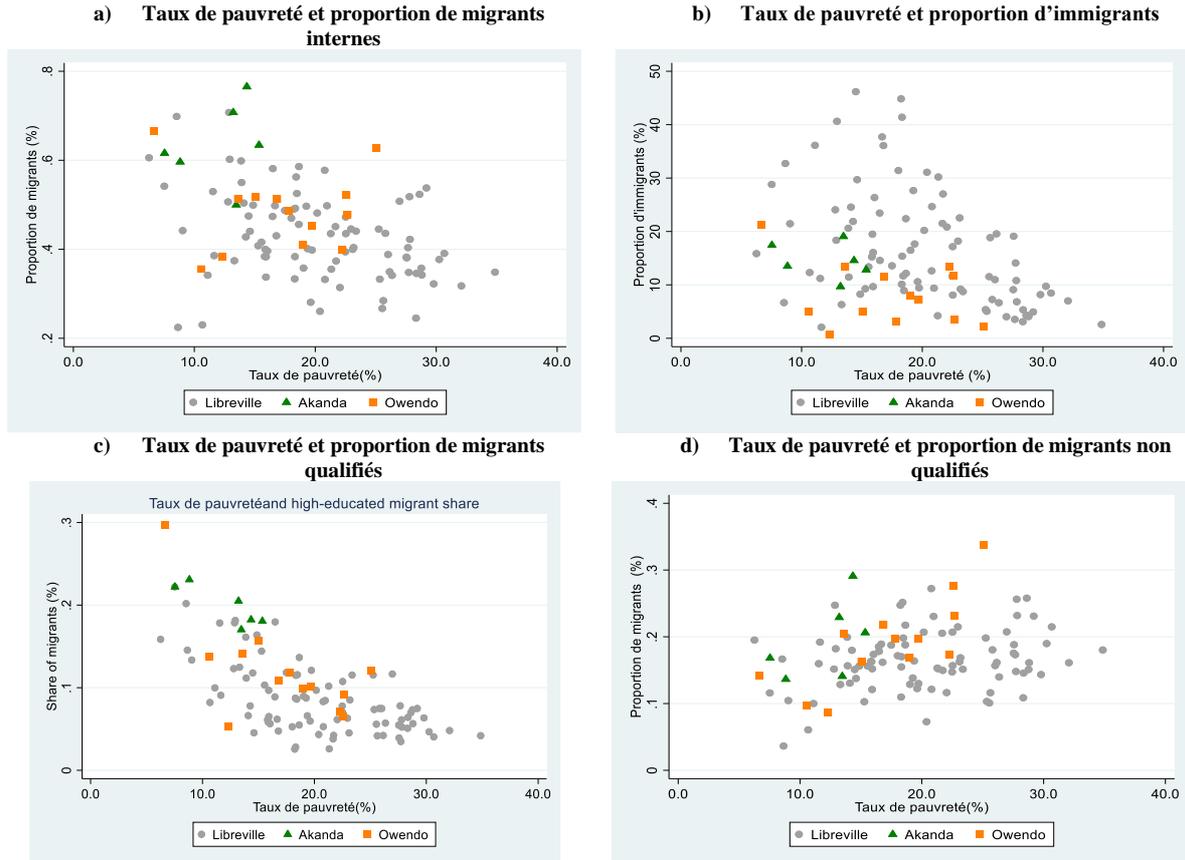
L'ensemble de quartiers pauvres à forte densité est situé autour de l'intersection de la route N-1 et du périphérique (cf. figure 3.13). L'image satellite montre que ces quartiers se caractérisent par des routes non planifiées et une forte densité de zones bâties avec de petites structures d'habitation. Une comparaison des images satellites sur la dernière décennie montre également que la densité des zones bâties a augmenté, en empiétant sur les espaces verts. Comme documenté dans le rapport, l'accès aux services de base, tels que l'eau courante et l'électricité, ne constitue probablement pas un sérieux problème dans cette zone. Néanmoins, les conditions de vie des ménages issus de cette zone ne seraient peut-être pas désirables dès lors qu'un grand nombre de ces espaces verts sont des marécages.

Figure 3.13 : Quartiers pauvres à forte densité à Libreville



Les tendances migratoires internes récentes indiquent un afflux plus important dans les quartiers aisés, mais que les quartiers pauvres attirent des migrants peu qualifiés. Il existe une corrélation négative entre la proportion de nouveaux migrants et les taux de pauvreté dans les quartiers, ce qui semble indiquer que les nouveaux migrants se sont établis dans des quartiers relativement aisés (cf. figure 3.14.a). Cependant, cette tendance n'est observée que chez les migrants ayant un certain niveau d'éducation, dès lors que les migrants qui ont terminé leurs études supérieures ont tendance à s'installer dans des quartiers ayant un faible taux de pauvreté (cf. figure 3.14-c). Ces migrants qualifiés semblent avoir été attirés par les opportunités économiques à Libreville. En revanche, les migrants internes peu qualifiés, qui détiennent un diplôme de l'enseignement primaire ou un niveau moins élevé, ont tendance à emménager dans des quartiers pauvres, comme les quartiers de type 2 et de type 3 (cf. figure 3.14-d). Le schéma est très différent pour les immigrants internationaux, qui sont en général moins pauvres et ont tendance à habiter dans des quartiers aisés près des zones littorales de Libreville. Akanda et Owendo ont tendance à avoir moins de migrants et accueillent essentiellement des Gabonais aisés.

Figure 3.14 : Migration et pauvreté dans les quartiers de Grand Libreville



Sources : EGEP de 2017 et RGPL de 2013.

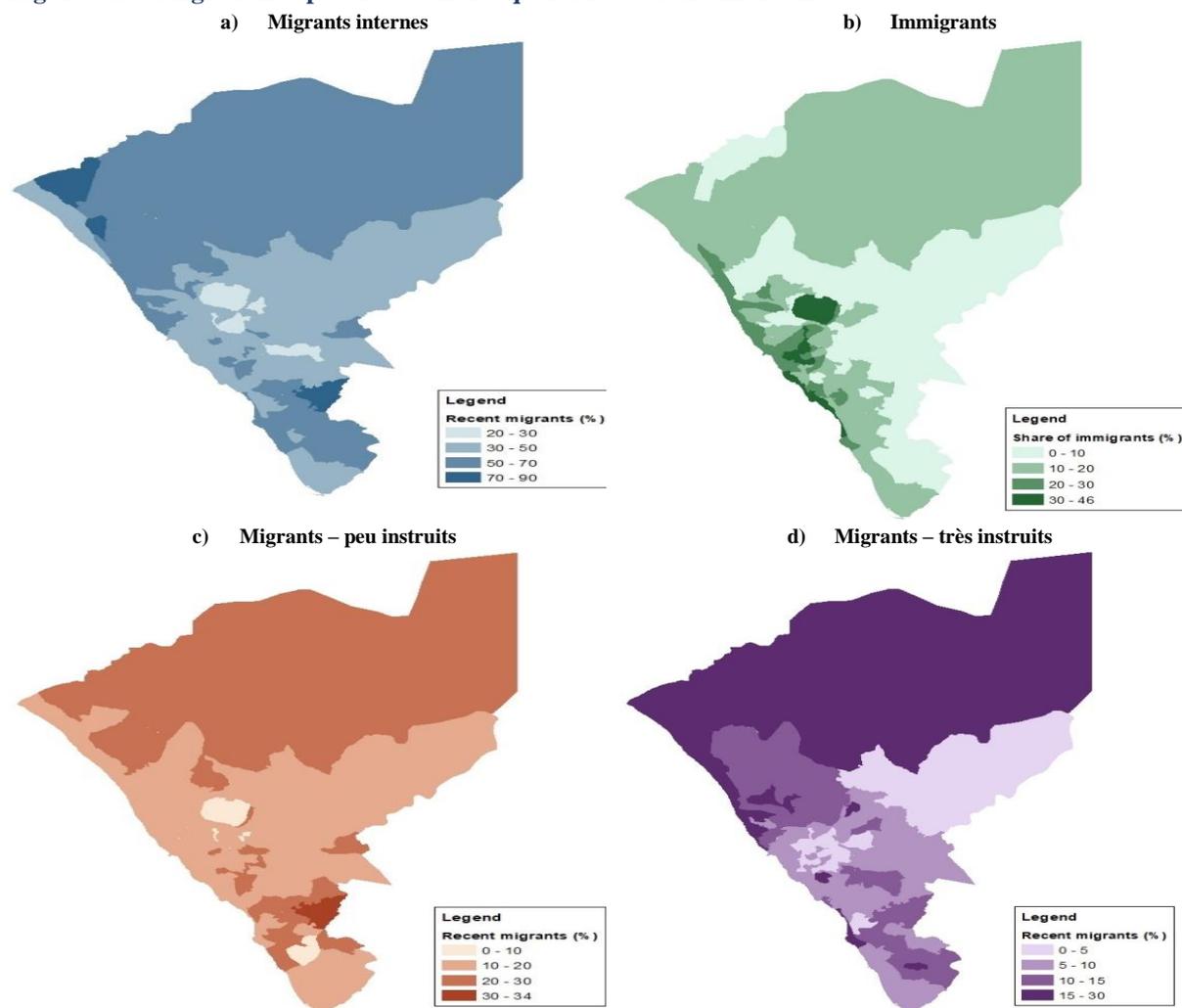
Remarques : les migrants sont ceux qui ont quitté d'autres régions du Gabon pour s'installer dans la ville actuelle au cours des six dernières années. Les immigrants sont ceux qui ne sont pas nés au Gabon. Les proportions de migrants et d'immigrants n'ont été calculées que pour les populations en âge de travailler. Les migrants qualifiés sont ceux qui possèdent un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur, et les migrants non qualifiés sont ceux qui possèdent un diplôme de l'enseignement primaire ou un niveau moins élevé.

Un plan d'intervention efficace pour la lutte contre la pauvreté urbaine devrait comprendre différentes stratégies adaptées aux conditions et caractéristiques des différents quartiers. Dans les quartiers densément peuplés où l'incidence de la pauvreté est élevée, l'encombrement (tant dans les habitations que dans les quartiers), ainsi que les risques environnementaux et sanitaires, peuvent freiner la réduction de la pauvreté. Dans les quartiers pauvres qui sont situés en périphérie ou dans les zones périurbaines, la croissance rapide de la population du fait de la fécondité élevée et de l'afflux de migrants, en particulier des migrants peu qualifiés serait susceptible d'aggraver davantage la pauvreté. Dans ces zones, la forte prévalence du chômage et d'enfants non scolarisés, ainsi que le faible accès à l'enseignement supérieur et aux services de base, restent des obstacles à la mobilité économique. Différents types d'interventions politiques pourraient être proposés en fonction de la typologie des quartiers pauvres. Il serait nécessaire de développer les infrastructures et les services de base afin de pouvoir mieux intégrer les quartiers pauvres à faible densité (type 3) dans les villes. Compte tenu de l'expansion urbaine en cours, il serait nécessaire d'établir une planification urbaine et une prestation de services proactives. Dans le cas des quartiers pauvres à forte densité (type 2), il serait opportun d'avoir recours à la fois à des interventions ciblées géographiquement et à des interventions non géographiques. Des projets destinés à améliorer les habitations précaires et à freiner la prolifération des constructions informelles, communément adoptés dans les villes en développement, pourraient servir de modèle pour

élaborer des interventions visant à améliorer les conditions de vie dans les quartiers à forte densité et incidence de pauvreté des grandes villes Gabonaises. Il serait toutefois nécessaire de procéder à une évaluation plus minutieuse des conditions de vie actuelles dans ces quartiers afin de garantir l'efficacité de ces projets. Des politiques garantissant le bon fonctionnement des marchés du travail et fonciers, ainsi que le respect des droits de propriété, demeurent nécessaires pour améliorer la fonctionnalité des villes et garantir la diffusion des bénéfices économiques à l'ensemble du pays.

Les programmes d'aide sociale font partie des principaux leviers stratégiques pour lutter contre la pauvreté, mais le ciblage géographique devrait être associé à d'autres outils de ciblage pour garantir leur efficacité et limiter les fuites. Le ciblage à l'intérieur des grandes villes ne pourra pas s'appuyer uniquement sur le ciblage géographique car, même si certaines concentrations de pauvres sont observées dans certaines zones, en particulier à Libreville, la plupart des pauvres ont tendance à être dispersés à travers les quartiers dans toutes les villes. Même en cas de forte concentration de la pauvreté, certains avantages des interventions ciblées se répercutent inévitablement sur les non pauvres qui résident dans les zones cibles, et les pauvres qui résident dans des zones aisées ne seront pas couverts. Ces fuites peuvent être plus importantes dans le cas du Gabon. Les grandes disparités de pauvreté et de conditions de vie à travers le pays laissent supposer que le coût des programmes de couverture universelle ou des programmes mal ciblés peut largement excéder les fuites du ciblage géographique (et le coût qui en résulte). En l'absence de données pertinentes pour suivre de près l'évolution de la pauvreté et face aux contraintes grandissantes qui pèsent sur les ressources publiques, associer les critères géographiques avec d'autres conditions d'éligibilité, fondées par exemple sur des modèles de vérification indicative des ressources (*proxy means test, PMT*), pourrait améliorer considérablement l'efficacité des programmes d'aide sociale. Les instruments d'interventions géographiquement ciblées peuvent comprendre non seulement des transferts directs à la population cible, mais aussi un large éventail d'autres mesures visant à améliorer les conditions de vie et à autonomiser l'ensemble de la population de la région, telles que l'amélioration de la qualité des infrastructures et des services publics, ainsi que la prestation des services financiers. Ainsi, le ciblage géographique effectué à l'aide de cartes détaillées de la pauvreté peut fournir des lignes directrices sur l'allocation des ressources dans le cadre du programme de développement et de lutte contre la pauvreté.

Figure 3.15 : Migration et pauvreté dans les quartier de Grand Libreville



Sources : EGEP de 2017 et RGPL de 2013.

Remarques : les migrants sont ceux qui ont quitté d'autres régions du Gabon pour s'installer dans la ville actuelle au cours des six dernières années. Les immigrants sont ceux qui ne sont pas nés au Gabon. Les proportions de migrants et d'immigrants n'ont été calculées que pour les populations en âge de travailler. Les migrants ayant un niveau d'instruction faible (élevé) sont ceux qui n'ont terminé que l'enseignement primaire (enseignement supérieur).

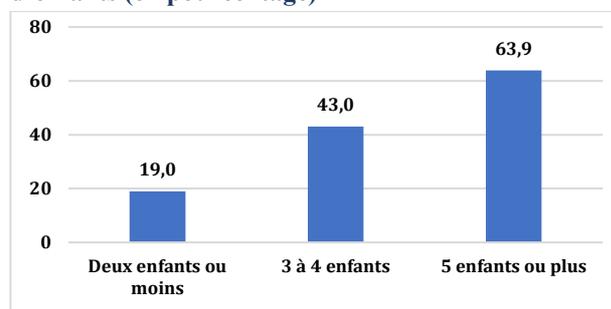
Chapitre 4 : Le profil des pauvres

I. Les caractéristiques sociodémographiques des pauvres

Les ménages pauvres ont en moyenne plus de membres et moins de capital humain.

Les ménages pauvres sont de plus grande taille et ont plus de personnes à charge. En moyenne, les ménages pauvres comptent 6 membres et 2,8 enfants, contre 3,3 et 1,1 pour les ménages non pauvres. Par conséquent, le taux de dépendance est plus de deux fois plus élevé chez les ménages pauvres (cf. tableau 4.1). Les ménages pauvres qui vivent en milieu urbain ont tendance à être plus nombreux et à avoir plus d'enfants en moyenne que les ménages pauvres issus d'un milieu rural, mais ils comptent moins de personnes âgées, ce qui se traduit par un rapport de dépendance plus élevé chez ces derniers. Les taux de pauvreté s'accroissent considérablement à mesure que le nombre d'enfants augmente. La pauvreté est également beaucoup plus élevée chez les foyers monoparentaux avec enfants, ainsi que chez les familles âgées. En effet, le taux de pauvreté s'établit à environ 42 % pour ces groupes de la population, contre 12 % et moins pour les ménages qui n'ont pas d'enfants (cf. figures 4.1 et 4.2). Ces effets sont étayés par des modèles de régression après avoir tenu compte des autres caractéristiques sociodémographiques des ménages (cf. tableaux B.1 et B.2 de l'annexe B)²⁸. L'interaction entre la taille du ménage et la pauvreté est bidirectionnelle. D'une part, le grand nombre d'enfants et de personnes à charge affecte la capacité des pauvres à subvenir à leurs besoins alimentaires de base et à sortir de la pauvreté. D'autre part, les ménages pauvres ont tendance à avoir plus d'enfants pour compenser leur incapacité à investir dans le capital humain de leurs enfants et pour s'assurer contre la mortalité infantile, les enfermant dans un cercle vicieux de pauvreté.

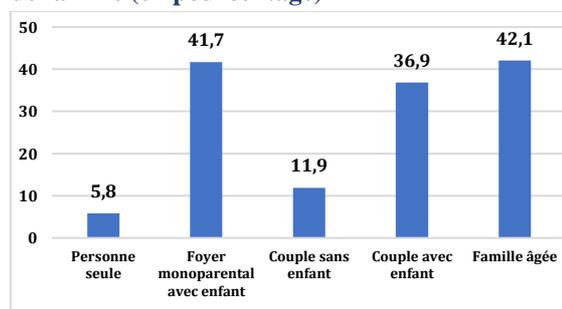
Figure 4.1 : Taux de pauvreté en fonction du nombre d'enfants (en pourcentage)



Source : EGEP de 2017.

Remarque : les familles âgées représentent les ménages dont le chef est âgé de 65 ans ou plus.

Figure 4.2 : Taux de pauvreté en fonction du type de famille (en pourcentage)



Les ménages pauvres sont plus susceptibles d'être dirigés par une femme et un non-migrant. Les ménages dirigés par des femmes ont plus de risques d'être pauvres, mais cela vaut uniquement pour les zones urbaines. Toutefois, dans les deux zones, les ménages dirigés par des femmes veuves ont plus de risques d'être pauvres que les ménages dirigés par des hommes veufs. Le taux de pauvreté chez les premiers est de 43 %, contre 34 % chez les derniers. Environ 42 % des personnes qui vivent dans des ménages dirigés par un non-migrant sont pauvres, contre 28 % pour les ménages dirigés par un migrant. Cela est dû d'une part au fait que les migrants ont initialement des acquis plus importants, et d'autre part à l'amélioration de leurs conditions de vie après la

²⁸ L'annexe B, intitulée *Régressions multivariées et facteurs déterminants de la consommation et de la pauvreté*, a pour objectif de réaliser deux analyses de régression pour examiner les principaux facteurs qui affectent la consommation et la pauvreté des ménages, afin d'identifier les principaux corrélats de la pauvreté. Si le lien de causalité est parfois difficile à établir dans ce type d'analyse, les résultats permettent d'identifier des variables qui sont étroitement liées à des niveaux élevés de consommation et de probabilité de pauvreté.

migration. Les ménages dont le chef a migré au cours des trois dernières années sont plus pauvres que les anciens migrants, ce qui suggère une diminution du potentiel de la migration en tant que facteur de réduction de la pauvreté. Au premier abord, les ménages ayant un chef plus jeune semblent avoir un meilleur niveau de vie que ceux ayant un chef plus âgé. Cependant, cela est surtout dû au fait que les jeunes chefs de famille sont généralement plus instruits et viennent tout juste de commencer à fonder leur famille, et n'ont donc pas encore beaucoup d'enfants. L'effet de l'âge du chef de ménage sur le niveau de vie et la pauvreté s'estompe après avoir pris en considération les autres caractéristiques sociodémographiques du ménage dans les modèles de régression (cf. tableaux B-1 et B-2).

Tableau 4.1 : Les caractéristiques sociodémographiques des ménages, 2017

	Gabon	Libreville /P.-Gentil	Autres zones urbaines	Zones rurales	Non pauvres	Pauvres	Pauvres urbains	Pauvres ruraux
Taille du ménage	3,9	3,7	4,2	3,5	3,3	6,0	6,2	5,2
Enfants <15 ans	1,4	1,3	1,7	1,3	1,1	2,8	3,0	2,4
Adultes 15-64 ans	2,3	2,3	2,4	1,8	2,1	2,9	3,2	2,3
Personnes âgées >64 ans	0,1	0,1	0,1	0,4	0,1	0,2	0,1	0,5
Rapport de dépendance	0,71	0,59	0,77	0,92	0,56	1,25	1,18	1,42
Âge du chef de ménage	43,4	41,4	42,5	52,3	42,6	46,4	43,8	53,6
Sexe du chef de ménage (en %)								
Homme	70,4	72,0	67,6	72,6	71,2	67,3	64,8	74,2
Femme	29,6	28,0	32,4	27,4	28,8	32,7	35,2	25,8
<i>Proportion d'individus vivant dans un ménage au sein duquel...</i>								
Le niveau d'instruction du chef est (en %)								
Aucune instruction	19,3	18,5	19,0	23,2	17,1	23,9	23,8	24,1
Primaire	16,3	9,6	17,6	34,4	12,0	24,9	20,3	39,6
Premier cycle du secondaire	30,0	30,3	30,5	28,1	27,8	34,6	37,4	25,4
Deuxième cycle du secondaire	18,4	19,8	19,3	10,4	21,1	12,9	14,2	8,8
Tertiaire	16,0	21,8	13,6	4,0	22,1	3,7	4,2	2,2
Le secteur d'activité du chef est (en %)								
Agriculture	18,1	2,7	18,1	65,0	11,3	32,3	18,6	70,8
Industrie minière	5,3	4,7	5,7	6,2	5,4	5,2	4,9	6,0
Industrie manufacturière	7,5	7,5	8,6	4,6	7,3	8,0	8,9	5,3
Services	69,1	85,1	67,7	24,2	76,0	54,5	67,5	18,0
Le statut de l'activité économique du chef est (en %)								
Familial	12,5	12,3	10,7	18,1	10,4	16,9	16,0	19,3
Informelle	31,6	25,1	32,0	50,1	27,8	39,5	34,1	54,6
Formelle	56,0	62,6	57,3	31,8	61,9	43,7	49,9	26,1
Le statut migratoire est (en %)								
Non migrant	36,7	28,9	39,5	54,4	31,7	46,7	41,3	64,2
Migrant	63,3	71,1	60,5	45,6	68,3	53,3	58,7	35,8

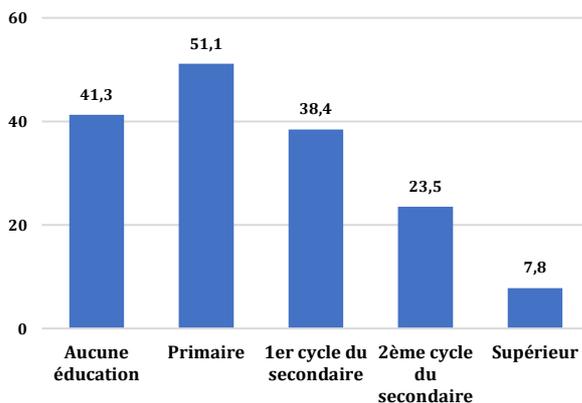
Source : EGEP de 2017.

Le niveau d'instruction des chefs de ménages pauvres est nettement inférieur à celui des ménages non pauvres, et celui-ci est particulièrement bas chez les pauvres issus des zones rurales. Le niveau d'instruction des ménages gabonais est relativement élevé, mais celui-ci reste faible chez les ménages les plus pauvres, en particulier ceux qui habitent en zones rurales. Plus de 60 % des chefs de ménage ont un niveau d'études supérieur à celui du primaire. Parmi les pauvres, ce pourcentage s'établit à environ 50 %, contre 70 % chez les ménages non pauvres. Ce taux chute à 35 % pour les ménages pauvres issus des zones rurales (cf. tableau 4.1 et figure 4.4). Moins de 20 % des chefs de ménages pauvres (et 10 % de ceux en milieu rural) ont un niveau d'instruction qui est supérieur au premier cycle de l'enseignement secondaire, ce qui souligne le fait que les ménages pauvres ont des difficultés à accéder à un niveau d'études supérieur. Le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire et supérieur est nettement

plus faible dans les ménages pauvres que dans les ménages non pauvres. Les taux nets de scolarisation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur s'élèvent respectivement à 7 et 4 % chez les enfants des ménages pauvres, contre 24 et 16 % chez les enfants issus des ménages non pauvres. L'abandon scolaire semble également être beaucoup plus fréquent chez les enfants issus de ménages pauvres que chez les non pauvres et est essentiellement dû au manque de moyens financiers, ce qui semble indiquer que la pauvreté et le manque de capital humain se renforcent mutuellement et se perpétuent avec le temps²⁹.

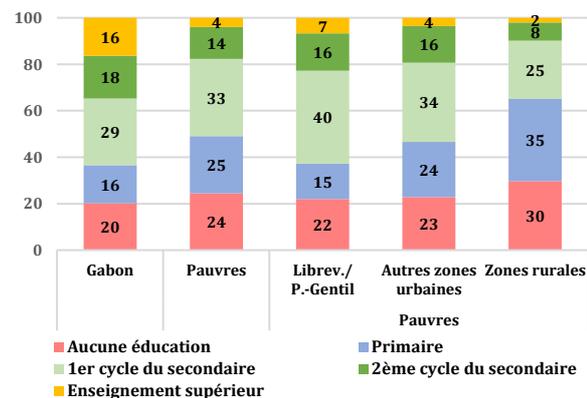
La pauvreté diminue sensiblement à mesure que le niveau d'instruction du chef de ménage augmente, en particulier lorsqu'il atteint l'enseignement secondaire ou supérieur. Près de la moitié des individus vivant dans des ménages dont le chef dispose au maximum d'un diplôme d'études primaires sont pauvres, contre 24 % pour les ménages dont le chef a achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et 8 % pour ceux dont le chef a fait des études supérieures (cf. figure 4.3). L'éducation reste la meilleure protection contre la pauvreté, mais l'enseignement primaire et même le premier cycle de l'enseignement secondaire ne semblent plus suffisants pour accroître les chances de mobilité économique des pauvres et leur permettre de sortir de la pauvreté. L'essor de l'éducation et la hausse du niveau d'instruction général de la population ont amené des changements dans les exigences du marché du travail et généré une baisse des rendements perçus pour des années d'études inférieures à un certain niveau (cf. tableaux B.1 et B.2).

Figure 4.3 : Taux de pauvreté en fonction du niveau d'instruction du chef de ménage (en pourcentage)



Source : EGEP de 2017.

Figure 4.4 : Niveau d'instruction du chef de ménage (en pourcentage des ménages)



Les chefs des ménages pauvres ont tendance à travailler dans les secteurs agricoles ou informels et occupent des postes peu qualifiés.

Les ménages dont le chef travaille dans le secteur des services et le secteur formel ont moins de chances d'être pauvres. Les ménages pauvres et non pauvres affichent des taux de chômage et d'inactivité similaires, mais le chômage est nettement plus élevé chez les ménages pauvres vivant dans les zones urbaines (19 %) que ceux vivant dans les zones rurales (4 %). Environ la moitié des chefs de ménage pauvres travaillent dans le secteur des services, par rapport à une moyenne nationale de 70 % et environ 80 % des chefs de ménages non pauvres, dont un plus grand nombre sont employés dans les administrations publiques. Toutefois, il

²⁹ Seulement 3 % des enfants âgés entre 6 et 14 ans ont déclaré ne pas être scolarisés durant l'année qui précède l'enquête et 63 % d'entre eux vivent dans des familles pauvres. Selon eux, le manque de moyens financiers est la principale raison pour laquelle ils ne vont pas à l'école. Malheureusement, nous ne disposons pas de données suffisantes relatives à l'abandon scolaire. Toutefois, le taux élevé d'enfants non scolarisés laisse supposer un important abandon scolaire.

existe d'importantes disparités entre les ménages pauvres issus des zones urbaines et ceux issus des zones rurales, puisque ces derniers sont essentiellement concentrés dans le secteur de l'agriculture, alors que les premiers travaillent principalement dans le secteur des services, en particulier les services informels. Les taux de pauvreté sont les plus faibles parmi les ménages dont le chef travaille dans les services et les plus élevés parmi ceux dont le chef travaille dans l'agriculture (26 % contre 58 %). Le secteur de l'industrie manufacturière, ainsi que les secteurs pétrolier et minier, sont censés offrir des revenus assez élevés, mais plus de 30 % des personnes qui vivent dans des ménages dont le chef est employé dans ces secteurs sont pauvres (cf. figure 4.5). Toutefois, ces chiffres dissimulent d'importantes disparités entre les régions puisque les ménages de Libreville et de Port Gentil ayant un chef qui travaille dans l'industrie manufacturière enregistrent de faibles taux de pauvreté, tandis que les ménages issus des autres zones urbaines ayant un chef qui est employé dans l'industrie minière ont le moins de risques d'être pauvres³⁰. Dans l'ensemble, ces secteurs fournissent très peu d'emplois dès lors que 7 % ou moins de la population exercent une activité dans ces secteurs. Les taux de pauvreté sont également nettement plus faibles chez les ménages dont le chef travaille dans l'administration publique et dans les secteurs formels que chez ceux qui exercent des activités informelles (25 % contre 41 %).

Figure 4.5 : Taux de pauvreté en fonction du secteur d'activité du chef de ménage (en pourcentage)

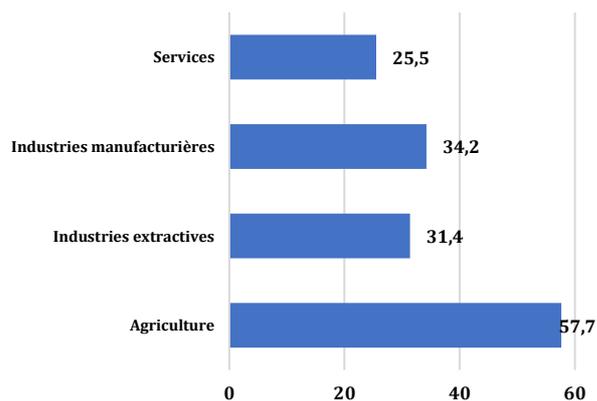
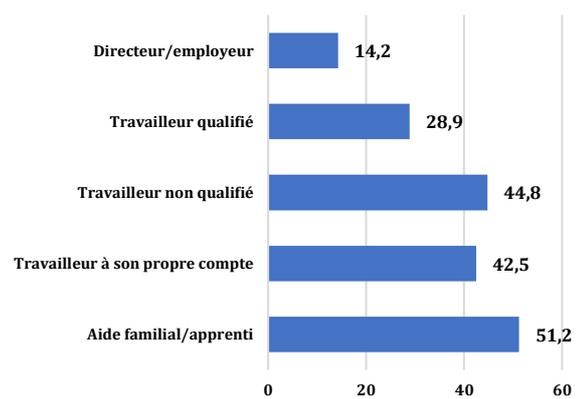


Figure 4.6 : Taux de pauvreté en fonction du statut professionnel du chef de ménage (en pourcentage)



Source : EGEP de 2017.

Un meilleur statut professionnel du chef de ménage est également associé à des niveaux de revenus plus élevés ainsi qu'à un risque de pauvreté plus faible. Seulement 9 % des chefs de ménages pauvres occupent des postes élevés, tels que des postes de directeur ou d'employeur, contre 24 % des chefs de ménages non pauvres. De même, une part plus petite des ménages pauvres sont dirigés par des travailleurs qualifiés que les ménages non pauvres (27 % contre 32 %). Ainsi, il y a beaucoup plus de pauvres qui vivent dans des ménages dont le chef a un statut professionnel moins élevé que dans des ménages dont le chef a un statut professionnel plus élevé. Le taux de pauvreté atteint son taux le plus faible (14 %) lorsque les ménages ont un chef qui est directeur ou employeur et son taux le plus élevé (51 %) lorsque le chef du ménage est

³⁰ Dans les villes principales, le taux de pauvreté des ménages employés dans l'industrie manufacturière s'élève à 20 %, contre 18 % pour ceux qui travaillent dans les services et 37 % pour ceux qui travaillent dans l'industrie minière. Dans les villes secondaires, le taux de pauvreté des ménages qui travaillent dans l'industrie minière s'établit à 17 %, contre 32 % dans les services, 40 % dans l'industrie manufacturière et 55 % dans l'agriculture. L'analyse de régression révèle un lien étroit entre le travail dans les industries extractives et un niveau de consommation plus élevé, ainsi qu'une plus faible probabilité d'être pauvre dans ces régions.

aide familial (cf. figure 4.6). Les auto-entrepreneurs et les travailleurs non qualifiés affichent également des taux de pauvreté élevés, supérieurs à 40 %.

II. Les conditions de vie et la propriété d'actifs

Les pauvres ont des conditions de logement difficiles et un accès restreint aux services de base, particulièrement dans les zones rurales.

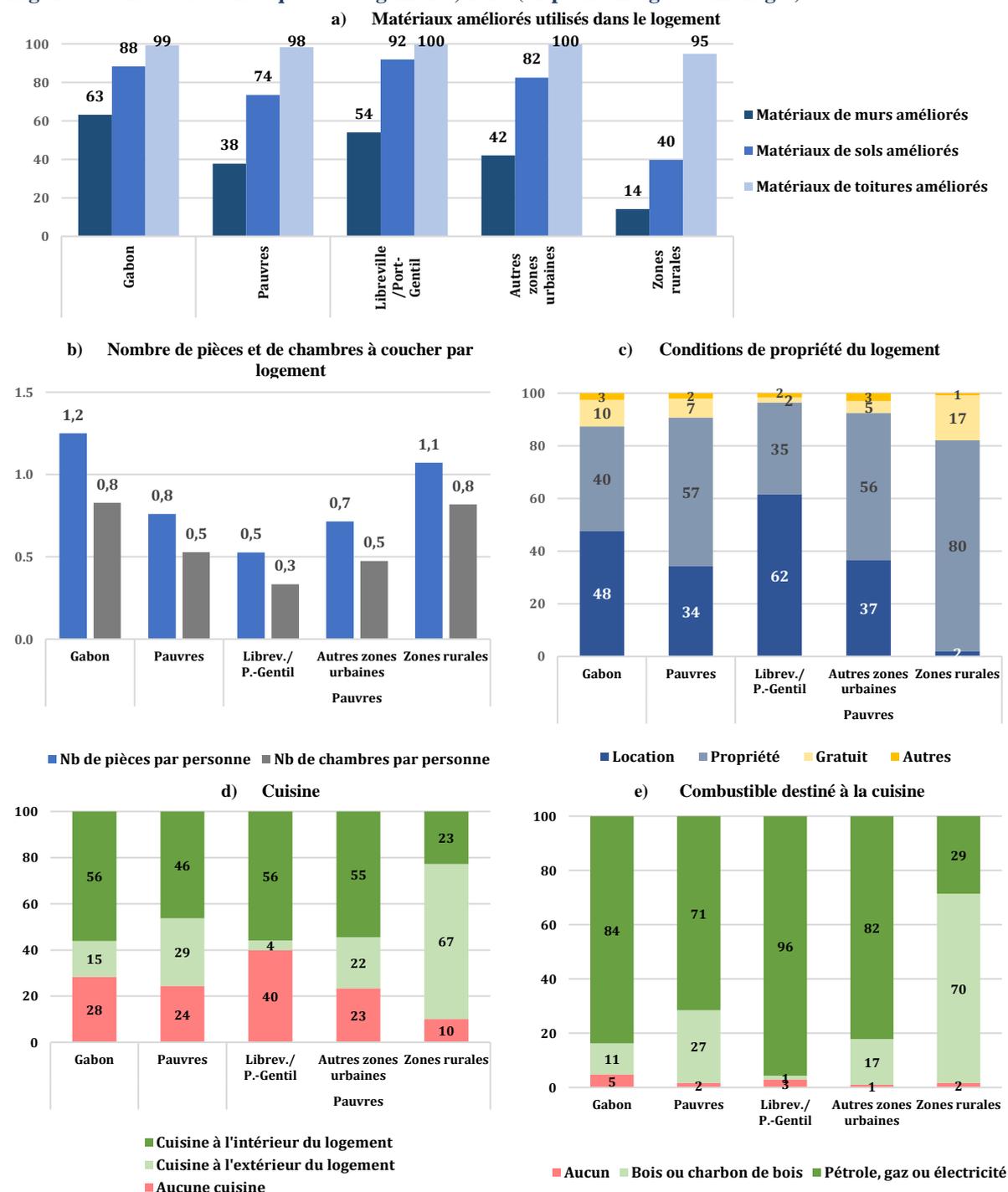
Les logements des ménages pauvres ont tendance à être plus petits et sont conçus avec des matériaux de moins bonne qualité que ceux des ménages non pauvres. En moyenne, les ménages pauvres habitent dans des maisons beaucoup plus petites que les ménages non pauvres, et les logements sont plus petits dans les zones urbaines que dans les zones rurales. La proportion de logements qui disposent de murs, de sols et de toitures en matériaux améliorés est considérablement plus faible chez les ménages pauvres, en particulier chez les pauvres issus des zones rurales (cf. figures 4.7-a et b). La plupart des maisons dont les murs et les sols ne sont pas améliorés ont des murs en planches de bois et des sols en terre battue³¹. Une proportion plus faible de ménages pauvres que de ménages non pauvres disposent d'une cuisine à l'intérieur de leur logement. Ce taux est particulièrement faible dans les zones rurales où seulement 23 % des ménages pauvres possèdent une cuisine dans leur logement, contre plus de 50 % dans les zones urbaines (cf. figure 4.7-d).

La plupart des ménages ont accès à des combustibles efficaces pour faire la cuisine, y compris les pauvres, mais uniquement dans les zones urbaines. La part des ménages ayant accès à des combustibles efficaces destinés à faire la cuisine, comme l'électricité, le pétrole et le gaz, s'établit à 84 % au niveau national et à 71 % pour les ménages pauvres. Cependant, l'accès reste très faible pour les ménages pauvres vivant en zones rurales étant donné qu'environ 70 % d'entre eux continuent à utiliser du bois et du charbon de bois pour cuisiner (cf. figure 4.7-e).

La proportion des ménages qui possèdent leurs logements semble plus élevée parmi les pauvres, mais la majorité ne dispose pas de titre de propriété. Plus de la moitié des ménages pauvres sont propriétaires de leur logement, contre 35 % des ménages non pauvres. Ces taux sont nettement plus élevés chez les ménages pauvres issus des zones rurales que ceux issus des zones urbaines (80 % contre 48 %) et sont les plus faibles à Libreville et à Port-Gentil où la densité de population est plus élevée et où les terres et les habitations se font plus rares (cf. figure 4.7-c). Toutefois, la plupart des maisons appartenant à des familles pauvres ont été construites par leurs propriétaires qui ne disposent pas de titre de propriété. Environ 74 % des ménages pauvres qui sont propriétaires de leur maison ne possèdent pas de titre de propriété formel, contre 47 % des ménages non pauvres, et ce taux passe à 93 % pour les ménages pauvres qui habitent en zones rurales. Par conséquent, la plupart des familles pauvres ne peuvent pas utiliser leur propre logement comme stratégie de lutte contre la pauvreté, par exemple comme une garantie pour obtenir des fonds financiers, un investissement contre l'inflation ou un transfert d'actifs intergénérationnel.

³¹ La proportion assez élevée de logements équipés de matériaux de toiture améliorés est due au fait que la plupart des ménages possèdent des logements avec un toit en aluminium. Si l'on retire ce matériau de la catégorie des toitures améliorées, cette proportion chute à 5 % au niveau national et à 1 % pour les ménages pauvres.

Figure 4.7 : Les caractéristiques des logements, 2017 (en pourcentage des ménages)



Source : EGEP de 2017.

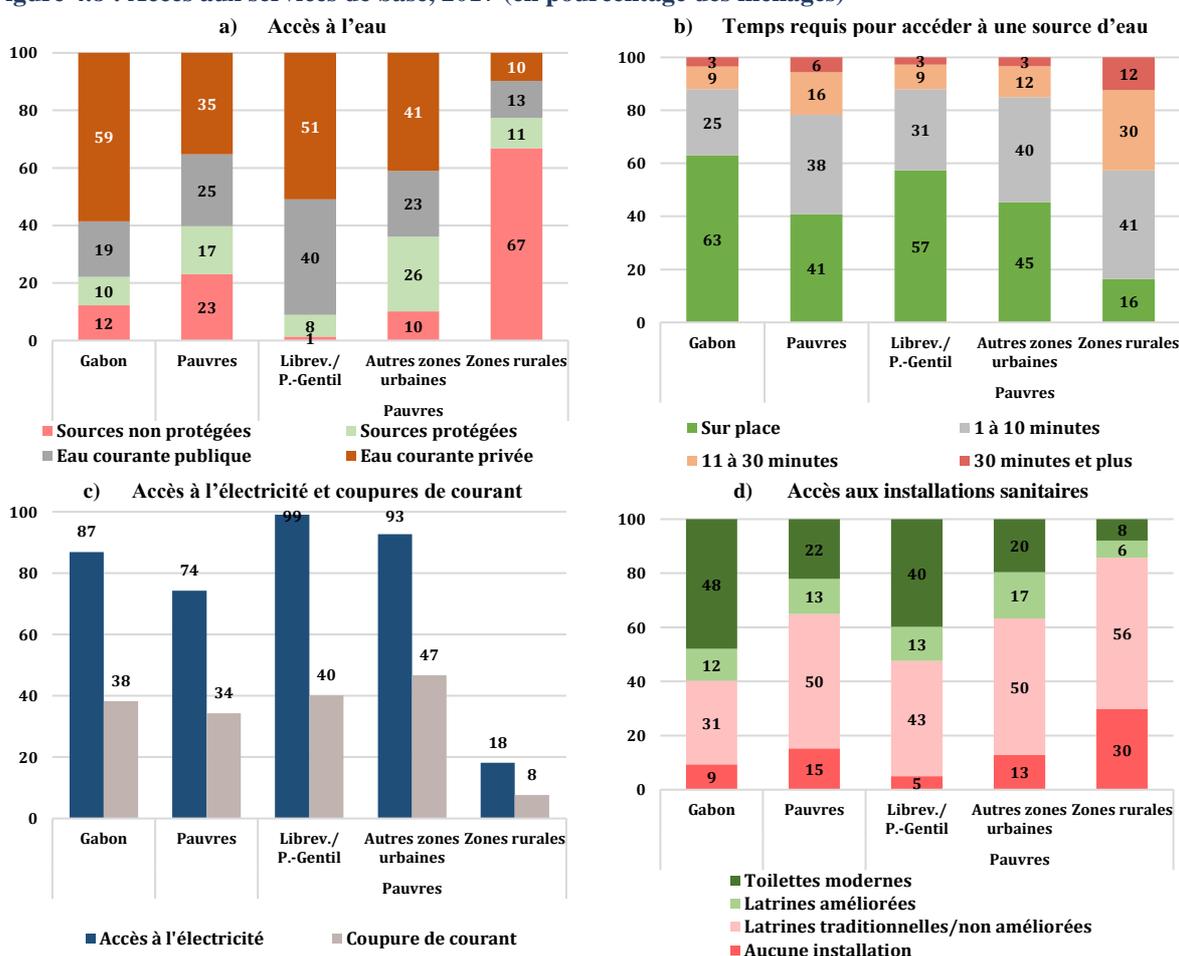
Remarques :

- Les matériaux de murs améliorés comprennent des briques de ciment, des tôles, des briques en terre crue et des briques en terre cuite.
- Les matériaux de sols améliorés comprennent le ciment, le béton, les carreaux en céramique, le plancher en bois et le linoléum.
- Les matériaux de toitures améliorés comprennent le béton, les tuiles et les tôles d'aluminium.

Les ménages pauvres ont un accès plus limité aux services de base, comme l'eau potable, les installations sanitaires et l'électricité.

L'accès à l'eau potable constitue encore un défi de taille pour de nombreux ménages pauvres, en particulier dans les zones rurales où les individus ont principalement recours à des sources d'eau non protégées. Au niveau national, 59 % des ménages ont accès à l'eau par un réseau de canalisation privé et 20 % par un réseau de canalisation public (cf. figure 4.8-a). Ces taux s'élèvent respectivement à 51 % et 25 % pour les ménages pauvres. De plus, 22 % des ménages pauvres n'ont accès qu'à une source d'eau non protégée, c'est-à-dire aux cours d'eau, aux rivières, aux étendues d'eau libre et aux puits non protégés. L'accès à l'eau est particulièrement difficile en milieu rural où 66 % des ménages pauvres n'ont accès qu'à des sources d'eau non protégées. L'accès à une source d'eau améliorée s'avère être étroitement lié à des niveaux de vie plus élevés et à une plus faible probabilité d'être pauvre (cf. tableaux B.1 et B.2).

Figure 4.8 : Accès aux services de base, 2017 (en pourcentage des ménages)



Source : EGEP de 2017.

Remarques :

- Fig. 4.8-a : *l'eau courante privée* comprend l'eau courante directement à l'intérieur du logement ou de la parcelle ; *l'eau courante publique* comprend l'eau courante à l'extérieur du logement ou de la parcelle, y compris chez un voisin ; les *sources protégées* comprennent les pompes publiques et les puits protégés présents dans le quartier ; et les *sources non protégées* comprennent les ruisseaux, les rivières, les étendues d'eau libres et les puits non protégés. La classification suit les définitions de l'OMS.
- Fig.4.8-d : les *toilettes modernes* comprennent les toilettes à l'intérieur ou à l'extérieur du logement, avec ou sans chasse d'eau ; les *latrines améliorées* comprennent les toilettes publiques et les latrines équipées d'un système de ventilation ; les *latrines traditionnelles/non améliorées* comprennent les latrines sans système de ventilation ; et *aucune installation* ne comprend ni fosses ni défécation en plein air.

Les ménages pauvres doivent également parcourir des distances plus longues et mettent plus de temps pour accéder à une source d'eau. Alors que 63 % de l'ensemble des ménages ont un accès direct à l'eau sur place, ce taux n'atteint que 41 % pour les ménages pauvres (cf. figure 4.8-b). Même si la situation est meilleure que les moyennes de l'Afrique subsaharienne, l'accès aux sources d'eau reste faible par rapport au niveau de revenu du Gabon. Le problème d'accessibilité est particulièrement sérieux en milieu rural où seulement 16 % des ménages pauvres ont accès à l'eau chez eux, et 43 % d'entre eux se trouvent à plus de 10 minutes de la source d'eau la plus proche. Inversement, plus de la moitié des ménages pauvres qui habitent dans les villes principales ont accès à l'eau courante chez eux. En moyenne, les ménages pauvres issus des zones rurales doivent parcourir une distance deux fois plus longue et ont besoin de deux fois plus de temps pour accéder à une source d'eau que les ménages issus des zones urbaines. Cependant, même si les longues distances pour accéder à une source sont problématiques, la prévalence du recours à des sources d'eau non protégées demeure plus inquiétant, dès lors que cela contribue à transmettre les maladies et à affaiblir le capital humain.

L'accès à l'assainissement reste également très limité pour les ménages pauvres. À l'échelle nationale, 67 % des ménages non pauvres ont accès à des toilettes modernes ou à des latrines améliorées, contre 35 % des ménages pauvres (cf. figure 4.8-d). L'accès des ménages pauvres a tendance à diminuer en fonction des zones géographiques. En effet, alors que 5 % des ménages pauvres qui habitent dans les villes principales n'ont pas accès à une installation sanitaire, cette proportion passe à 30 % pour les ménages pauvres qui vivent en zones rurales. L'accès à un système sanitaire moderne est significativement et fortement corrélé avec des niveaux de vie plus élevés et une plus faible probabilité d'être pauvre, notamment dans les villes secondaires et les zones rurales (cf. tableaux B.1 et B.2).

La majorité des ménages ont accès à l'électricité mais les ménages vivant dans les zones rurales, en particulier les ménages pauvres, restent déconnectés du réseau électrique. Environ 87 % des ménages gabonais ont accès à l'électricité, mais seulement 21 % des ménages issus des zones rurales sont raccordés au réseau électrique et cette proportion chute à 18 % pour les ménages pauvres habitant en milieu rural (cf. figure 4.8-c). Environ 17 % des ménages pauvres vivant en zones rurales utilisent des générateurs communautaires pour l'éclairage, 2 % ont recours à de l'énergie solaire et le reste dépend de sources inefficaces (par exemple, des lampes à pétrole ou à gaz, etc.). Inversement, les ménages qui vivent en zone urbaine, y compris les ménages pauvres, sont presque tous connectés au réseau électrique.

Les citoyens sont souvent confrontés à des coupures d'électricité. Le réseau électrique du pays souffre principalement de la fragmentation avec différentes unités de production indépendantes qui ne sont pas interconnectées par un réseau commun. Une telle situation empêche le transfert des capacités non exploitées vers les zones qui connaissent des pics de demande³². Le taux de pannes d'électricité reste élevé puisque 38 % des foyers ont signalé avoir subi au moins une coupure de courant durant les 30 jours qui ont précédé l'EGEP de 2017 (cf. figure 4.8-c). Ce taux passe à 47 % dans le cas des ménages pauvres issus des centres urbains secondaires. La grande majorité de ces pannes sont des coupures de courant qui sont dues à la faible capacité de réserves d'exploitation dans certaines zones de la région, en particulier autour de Libreville. Le taux relativement faible de coupures d'électricité pour les ménages pauvres issus des zones rurales s'explique essentiellement par le faible taux de raccordement au réseau

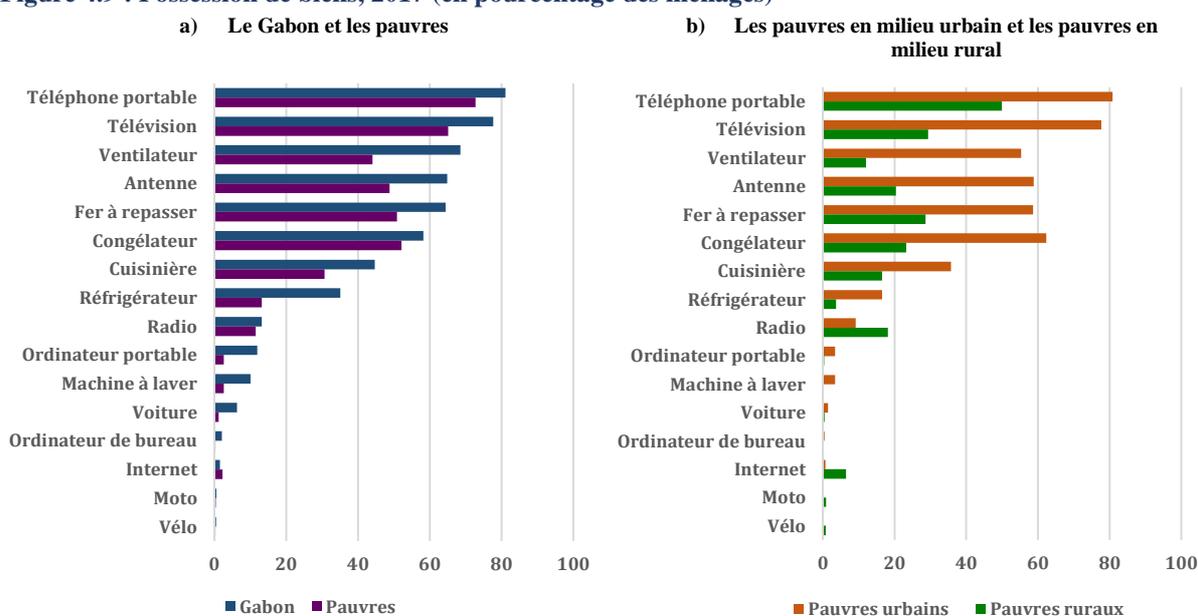
³² Les efforts entrepris pour accroître la capacité de production du pays et créer un réseau interconnecté au niveau national se poursuivent avec la construction prévue de quatre nouveaux barrages (et éventuellement d'un cinquième) dans le cadre de contrats de financement de partenariats publics-privés (PPP) avec des entrepreneurs chinois et français, ainsi qu'avec le développement des connexions entre les différentes parties du réseau grâce à un accord de PPP entre le Gabon et StateGrid. La première phase de ce projet entend relier les réseaux de Libreville et de Franceville.

électrique. En effet, les ménages ne sont pas exposés au risque de pannes d'électricité puisqu'ils ne sont pas raccordés au réseau en premier lieu.

Les ménages pauvres possèdent moins de biens et des écarts importants subsistent entre les ménages pauvres issus des zones urbaines et ceux issus des zones rurales.

La possession de biens modernes reste faible, surtout en ce qui concerne les moyens de transport. Il n'est pas surprenant de constater que les ménages pauvres ont moins d'équipements modernes, tels que des réfrigérateurs, des congélateurs, des télévisions, des antennes et des cuisinières, que les ménages non pauvres (cf. figure 4.9-a). Néanmoins, les taux d'équipement des ménages pauvres vivant en zones urbaines restent semblables à la moyenne nationale, alors qu'ils sont nettement plus faibles chez les ménages pauvres issus des zones rurales (cf. figure 4.9-b). Par exemple, 78 % des ménages gabonais et 65 % des ménages pauvres possèdent une télévision, mais ce taux n'atteint que 29 % pour les ménages pauvres habitant en milieu rural. Le taux de possession d'un moyen de transport est très faible en général. En effet, seulement 6 % des ménages gabonais possèdent une voiture, et à peine 1,2 % des ménages pauvres en ont une, un taux qui chute à 0,4 % chez les ménages pauvres vivant en milieu rural. De même, presque aucun ménage gabonais n'est équipé de motocyclettes ou de bicyclettes.

Figure 4.9 : Possession de biens, 2017 (en pourcentage des ménages)



Source : EGEP de 2017.

La possession de téléphones mobiles est assez élevée au niveau national, mais reste faible parmi les ménages pauvres issus des zones rurales. Environ 81 % des ménages gabonais possèdent au moins un téléphone portable. En ce qui concerne les ménages pauvres, plus de 70 % sont équipés d'un téléphone portable, mais 81 % se trouvent dans des zones urbaines et seulement 45 % dans des zones rurales (cf. figure 4.9-b). Il a été constaté que la présence de téléphone portable au sein du ménage est significativement corrélée avec des niveaux de vie plus élevés et une plus faible probabilité d'être pauvre, surtout dans les villes secondaires et les zones rurales (cf. tableaux B.1 et B.2).

III. La protection sociale et la vulnérabilité face aux chocs

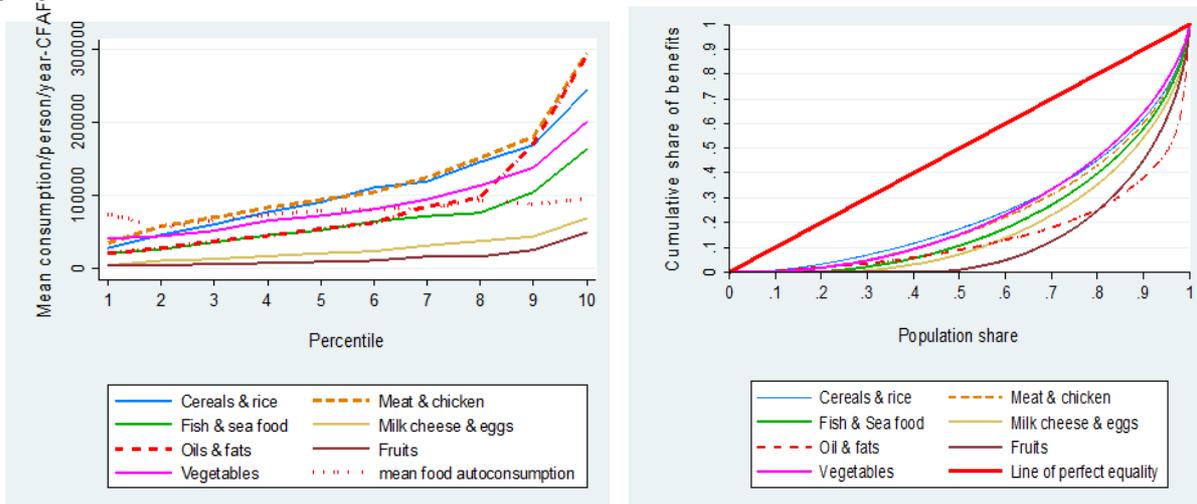
Un grand nombre de pauvres sont exclus des systèmes de santé et de protection sociale.

Les exonérations fiscales profitent plus aux ménages aisés qu'aux pauvres du fait de leur mauvais ciblage. En vue d'atténuer les effets négatifs du coût élevé de la vie et de préserver le pouvoir d'achat de la population, le gouvernement a accordé des exonérations de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de droits de douane sur un certain nombre de biens de consommation. Ces exonérations, tout en étant onéreuses pour le gouvernement, manquent de rationalité quant à leur effet sur la maîtrise de l'inflation des produits alimentaires et la réduction du coût de la vie pour les pauvres. Ces exonérations semblent avantager les groupes de la population issus des catégories de revenus supérieures et seulement une partie limitée de ces exonérations (entre 1 % et 13 % selon le produit) profite aux 40 % les plus pauvres (cf. figure 4.10-b). En particulier, les exonérations accordées sur les produits fruitiers, les laitages et les œufs sont peu avantageuses pour les pauvres. En outre, les groupes les plus pauvres de la population ont plus tendance à consommer des aliments auto-produits que les groupes aisés (ceux-ci représentant environ 25 % de la consommation alimentaire des ménages du quintile le plus pauvre, contre seulement 9 % pour les ménages du quintile le plus riche), ce qui réduit les avantages potentiels provenant des exonérations (cf. figure 4.10-a). Néanmoins, toute réforme future de ces mesures budgétaires devra être gérée avec une grande prudence et devra reposer sur une analyse rigoureuse des conséquences directes et indirectes pour les groupes de personnes défavorisées et vulnérables.

Figure 4.10 : Exonérations fiscales et douanières sur les aliments et ciblage, 2017

a) Panier alimentaire par décile et produit
La viande et le poulet, puis les céréales, le riz et les légumes, représentent la plus grande partie du panier alimentaire des 40 % les plus pauvres.

b) Exonération fiscale par décile et produit
Les 40 % les plus pauvres bénéficient de moins de 1 % (fruits) à 13 % (céréales et riz) du total des exonérations.



Sources : EGEP de 2017 et autorités nationales.

Le système de santé offre une couverture limitée à la fois à l'ensemble de la population mais aussi aux pauvres. Seulement la moitié de la population (soit 54 %) est inscrite à la CNAMGS, ce qui signifie que la moitié du pays est exclue du système de santé formel (veuillez vous référer à l'encadré 4.1 pour obtenir plus de renseignements sur la structure de la CNAMGS). Le taux d'adhésion à la CNAMGS est plus élevé dans les zones rurales (68 %) que dans les zones urbaines (52 %). Celui-ci semble également être légèrement supérieur chez les pauvres que chez les non pauvres (respectivement 58 % et 53 %). La CNAMGS est censée assurer une couverture complète des populations pauvres et vulnérables, en se basant sur leur appartenance à la catégorie des GEF. Toutefois, la classification des GEF ne correspond pas

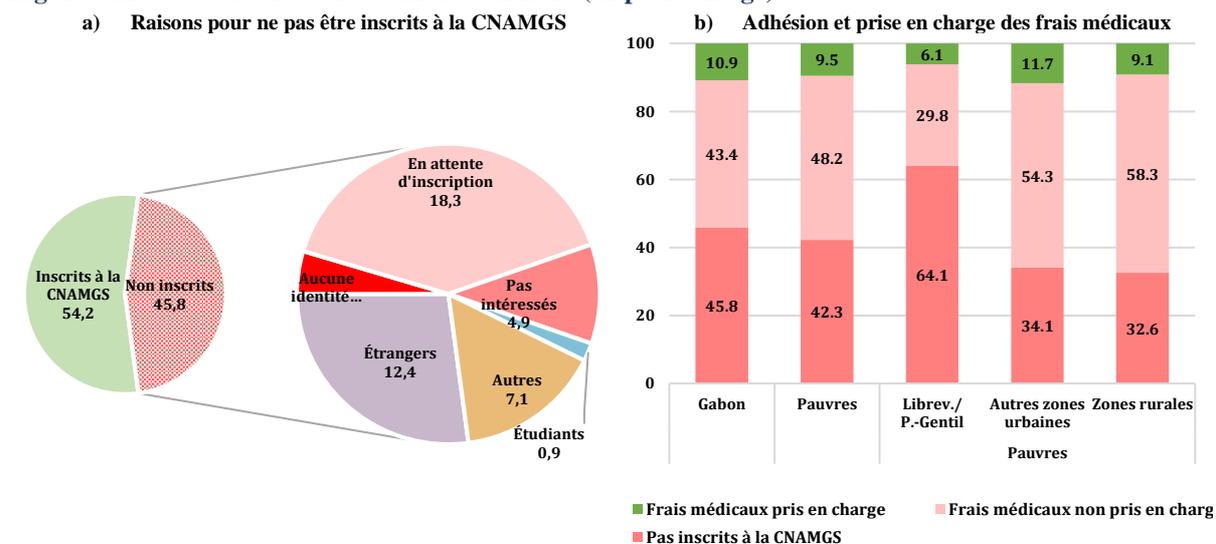
entièrement à la définition des pauvres selon l'approche des besoins essentiels. Les critères de définition du statut de GEF et la liste des bénéficiaires font actuellement l'objet d'une mise à jour qui s'appuie, entre autres, sur l'EGEP de 2017. La structure actuelle de la CNAMGS empêche les travailleurs du secteur informel (hormis les GEF) de bénéficier de la couverture de l'assurance maladie. Par conséquent, environ 18 % de la population et 21 % des pauvres vivant en zones urbaines sont exclus du système de santé (correspondant à la catégorie « En attente d'inscription » dans la figure 4.11-a). Parmi les autres raisons majeures qui restreignent l'adhésion à la CNAMGS figurent l'absence de pièce d'identité officielle qui demeure nécessaire pour pouvoir s'inscrire, ce qui concerne 2 % de la population et 3 % des pauvres, ainsi que la difficulté de comprendre les procédures et les conditions nécessaires pour s'inscrire correctement³³.

La couverture des frais médicaux pour les personnes qui sont inscrites au système de santé reste faible. Seulement 20 % de la population inscrite et 16 % des pauvres inscrits bénéficient d'une prise en charge de leurs frais médicaux (cf. figure 4.11-b). Le taux de couverture des frais médicaux est légèrement plus élevé pour les membres pauvres issus des zones urbaines que pour les membres pauvres issus des zones rurales (respectivement 18 et 14 %).

Les lacunes identifiées au niveau de l'enregistrement des naissances limitent les possibilités d'améliorer la couverture en matière de santé et de protection sociale. D'après le recensement de la population de 2013, plus d'un cinquième de la population n'est pas enregistrée au registre civil et ne possède pas de pièce d'identité officielle. Le problème se pose en particulier dans les zones rurales et les provinces du Sud, où près de 30 % de la population n'est pas enregistrée (cf. figure 4.12-c). Toutefois, le taux d'enregistrement élevé des enfants de moins de 4 ans laisse supposer que certains progrès ont été réalisés pour résoudre ce problème au fil des années (cf. figure 4.12-d). L'étude visuelle des cartes spatiales des figures 4.12 a) et b), ainsi que les résultats de l'analyse des régressions empiriques, font ressortir plusieurs dynamiques qui relient la pauvreté, l'enregistrement des naissances et la couverture de la protection sociale. Les zones les plus pauvres affichent des taux d'enregistrement des naissances plus faibles. Bien que cela n'ait pas d'incidence significativement négative sur l'inscription à la CNAMGS, cela affecte sérieusement la participation au système de retraite de la CNSS. Cela indique que les pauvres ne planifient pas suffisamment leur retraite et que les possibilités d'améliorer la couverture du système de santé et de protection sociale sont limitées en raison du manque de carte d'identité officielle.

³³ L'EGEP de 2017 demande seulement si l'individu possède une pièce d'identité officielle dans le cas d'une inscription à la CNAMGS, ce qui entraîne un biais de sélection. Par ailleurs, étant donné que les personnes qui sont dépourvues d'une pièce d'identité officielle ne sont probablement pas enregistrées dans le recensement, elles sont donc vraisemblablement exclues du plan de l'enquête. Tout cela peut engendrer une sous-estimation du taux d'exclusion du système de santé en raison du manque de pièce d'identité.

Figure 4.11 : Couverture de la CNAMGS en 2017 (en pourcentage)



Encadré 4.1 : La structure du système de protection sociale gabonais

Les programmes de protection sociale sont gérés par quatre institutions principales, à savoir : la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS), le Fonds National d'Aide Sociale (FNAS), la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des agents de l'État (CPPF)³⁴. Chaque institution a des responsabilités bien définies et offre des prestations et des services en fonction du marché du travail et du statut socio-économique des bénéficiaires :

CNAMGS

La CNAMGS (*Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale*) constitue l'élément central du système de santé et de protection sociale du Gabon, et est principalement responsable de l'assurance maladie et des transferts sociaux attribués aux plus pauvres. La CNAMGS dispose de différents types de régimes, à savoir : les régimes d'assurance destinés aux GEF (Gabonais économiquement faibles), dont l'affiliation est automatique et non contributive, et les régimes destinés aux fonctionnaires et aux travailleurs issus du secteur privé formel, lesquels sont obligatoires et contributifs. Il n'existe pas de régime pour les travailleurs du secteur informel ni pour les travailleurs à leurs propres comptes, sauf pour ceux qui font également partie des GEF, mais la CNAMGS est actuellement en pleine phase de réorganisation qui devrait aboutir à la création d'un quatrième fonds destiné à cette catégorie de travailleurs. La CNAMGS gère également les filets de protection sociale. La CNAMGS doit faire face à d'importants problèmes de financement liés à la manière dont les cotisations au système de santé et de protection sociale sont prises en charge. Toutes les cotisations passent par le gouvernement qui les redistribue ensuite aux différents régimes, ce qui entraîne d'importantes pertes de ressources pendant le processus.

CNSS

La CNSS (*Caisse Nationale de Sécurité Sociale*) est un organisme privé, placé sous la tutelle du ministère des Affaires sociales, responsable des pensions et des prestations familiales au Gabon.

FNAS

Le FNAS (*Fonds National d'Aide Sociale*) a été conçu pour aider les ménages à faible revenu à développer des activités génératrices de revenus et à devenir financièrement autonomes en leur facilitant l'accès au financement et en leur offrant une assistance technique. En s'appuyant sur le modèle du microcrédit, le FNAS accorde des crédits aux petites entreprises des GEF à un taux préférentiel de 8 à 9 % (contre 12 % pour les banques commerciales et 18 à 22 % pour les institutions de microfinance) et octroie des subventions. Il apporte également un soutien technique tout au long du développement de l'entreprise (par exemple, aide à l'élaboration des plans d'entreprise, à la comptabilité et tenue des comptes, à la formalisation de l'activité).

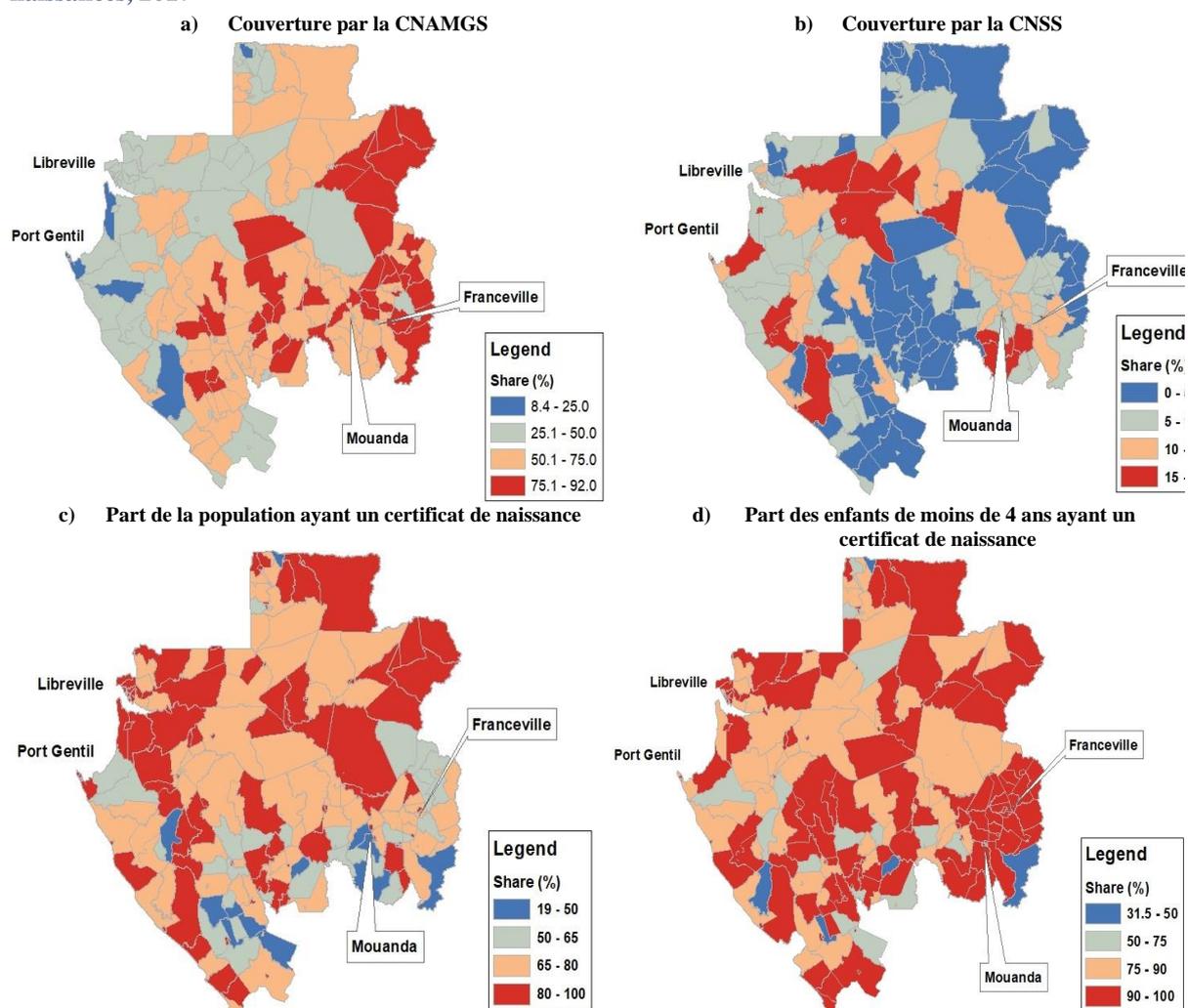
Depuis sa création en 2016, le FNAS a financé 40 activités commerciales, dont 20 qui sont encore actives aujourd'hui et génèrent des bénéfices.

³⁴ La CPPF gère les pensions et les prestations sociales des fonctionnaires. Il a été créé en 2014 mais n'est devenu opérationnel qu'en 2016.

La fragmentation et le sous-financement du système de protection sociale entrave sa capacité à soutenir les pauvres. Il comporte 19 programmes différents conçus pour sept différents groupes de personnes vulnérables. Ces programmes varient entre des transferts en espèces et en nature, des exonérations de redevances et des subventions pour l'eau et l'électricité³⁵. Les transferts en espèces sont effectués de façon irrégulière du fait que les versements de fonds octroyés à la CNAMGS ne sont prévisibles. Par exemple, les allocations familiales et scolaires en espèces sont interrompues depuis 2015 en raison du manque de fonds. Le Fonds National d'Aide Sociale (FNAS), qui a pour objectif de renforcer l'autonomie des personnes vulnérables en soutenant les activités lucratives des GEF, doit faire face à plusieurs défis (cf. encadré 4.1). Parmi les principaux défis figurent l'absence d'un mécanisme de financement solide et viable, ainsi que le manque de ressources humaines, qui limite sa capacité à atteindre ses objectifs en termes de portée et de niveau de financement. Le programme repose principalement sur des dotations budgétaires publiques qui restent insuffisantes pour répondre à ses besoins. Dans le contexte de la crise budgétaire actuelle, tous les décaissements publics en faveur du FNAS ont été réduits. Avec l'expansion de ses activités, les capacités financières et humaines de la FNAS ne semblent pas suffisantes et ne peuvent pas bien répondre au niveau de demande actuel, notamment en matière d'assistance technique.

³⁵ Ils sont classés en quatre grands groupes, à savoir : i) les régimes d'assurance maladie non contributifs destinés aux GEF ; ii) les transferts en espèces destinés aux personnes âgées, aux veuves et aux handicapés ; iii) les prestations familiales (c'est-à-dire une prime à la naissance et une allocation scolaire pour les enfants de moins de 18 ans) ; et iv) les prestations en nature (repas scolaires gratuits, subventions pour l'eau et l'électricité).

Figure 4.12 : Couverture en matière de soins de santé et de protection sociale et enregistrement des naissances, 2017



Sources : RGPL de 2013 et EGEP de 2017.

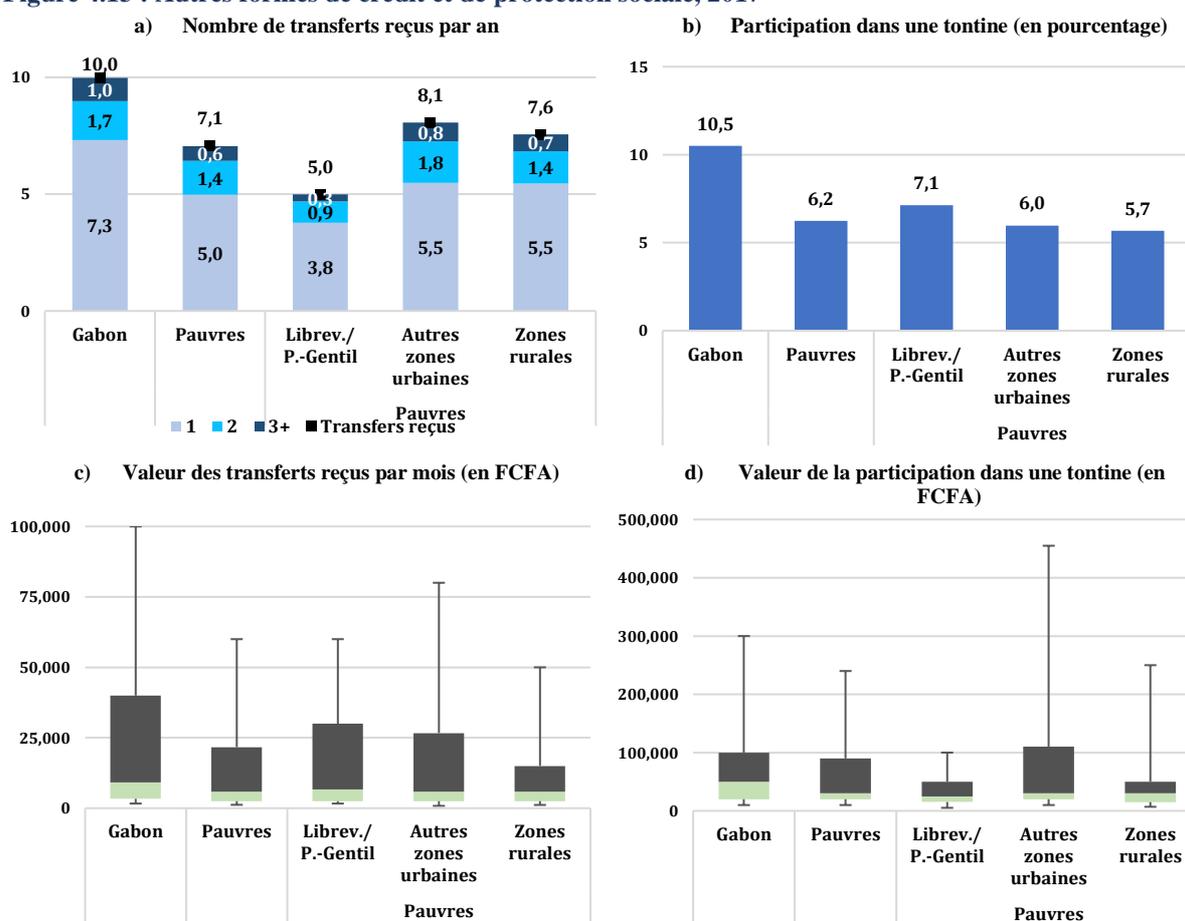
Des plans d'épargne informels se profilent pour combler les lacunes du système de protection sociale et du système financier.

L'aide de la famille et des proches s'avère être la principale source de soutien pour les ménages qui rencontrent des difficultés économiques. Le soutien informel de la famille et des proches apparaît comme étant la principale source de protection sociale pour les ménages qui se trouvent en situation de difficultés économiques. Dans *l'ENEC de 2010*, lorsqu'il a été demandé aux ménages à qui ils s'adresseraient en cas de graves difficultés économiques et financières, 37 % ont répondu à leur famille et à leurs proches, tandis que 52 % feraient appel à leurs voisins. Le fait de recourir avant tout à la famille et aux amis plutôt qu'au système de protection sociale officiel a de multiples implications. Premièrement, la forte dépendance envers les réseaux de soutien composés de membres de la famille et de proches a tendance à décourager l'emploi et à accroître les charges sociales. Deuxièmement, il y a un phénomène de demande « cachée » de régimes de protection sociale. En effet, de nombreuses personnes utiliseraient éventuellement un système bien conçu mais n'en réclament pas activement, étant donné que leur réseau familial endosse ce rôle. Par conséquent, les vrais besoins du pays en matière de protection sociale restent méconnus et largement sous-estimés.

Les transferts entre les ménages leur permettent de remédier partiellement aux faiblesses du système de protection sociale. Les données provenant de l'EGEP de 2017 montrent que

seulement 10 % de la population bénéficie des transferts entre les ménages, mais d'autres sources de données laissent entrevoir un pourcentage beaucoup plus important, atteignant presque 50 %³⁶. D'après les données de l'EGEP, la proportion de pauvres qui bénéficient de ces transferts est plus faible que celle des non pauvres (respectivement 7 et 11 %). Le montant de l'argent transféré est également plus important pour les non pauvres que pour les pauvres (cf. figure 4.13). Les premiers reçoivent en moyenne 44 800 FCFA par mois (valeur médiane de 11 000 FCFA par mois), contre 32 700 FCFA par mois en moyenne pour les pauvres (valeur médiane de 5 800 FCFA par mois).

Figure 4.13 : Autres formes de crédit et de protection sociale, 2017



Source : EGEP de 2017.

L'accès limité au financement pour les activités génératrices de revenus a renforcé la tendance de recourir à des mécanismes de financement informels, tels que les tontines. Environ 11 % de la population participe à un plan d'épargne informel appelé tontine (cf. encadré 4.2). Le taux de participation à ce genre de programme est plus élevé chez les non pauvres (12 % contre 6 % chez les pauvres), ce qui met en évidence la plus grande capacité des non pauvres à mettre de côté des ressources et à investir dans un plan d'épargne informel, tandis que les pauvres, et en particulier les individus extrêmement pauvres, ont des difficultés à libérer des

³⁶ D'après *Global Findex*, 61 % de la population âgée de 15 ans et plus a reçu ou a envoyé des fonds intérieurs en 2017 (47 % ont reçu des fonds intérieurs et 39 % ont envoyé des fonds intérieurs), contre 10 % de la population qui a reçu des transferts selon l'EGEP de 2017. La différence frappante nous amène à nous interroger sur la bonne façon de mesurer l'indicateur. L'émergence rapide des services bancaires mobiles semble avoir stimulé la croissance des transferts de fonds, la part de la population qui envoie ou reçoit des fonds par téléphone portable étant passée de 4 % en 2014 à 46 % en 2017, ce qui représente 75 % du total des fonds envoyés ou reçus en 2017 (*Global Findex*, 2017).

ressources supplémentaires pour ce faire (cf. figure 4.13). Les contributions individuelles des non pauvres aux tontines (montant médian de 50 000 FCFA par mois) sont également plus importantes que celles des pauvres (montant médian de 30 000 FCFA par mois).

Néanmoins, l'impact de ces programmes sur la création d'activités commerciales reste limité. Sur l'ensemble des entreprises familiales non agricoles, 1 % seulement ont été principalement financées par des capitaux mobilisés à travers un programme de tontine, tandis que seulement 0,1 % ont mobilisé des capitaux en ayant recours à un prêt bancaire. Les ménages comptent surtout sur leurs propres ressources pour financer leurs entreprises. Environ 87 % des entreprises familiales sont financées par des capitaux propres et personnels, et 6 % par des capitaux qui ont été prêtés par un membre de la famille.

Encadré 4.2 : Le fonctionnement d'une tontine

Les tontines constituent des plans semi-officiels d'épargne et de microcrédit groupés qui fonctionnent comme des clubs d'épargne au sein desquels chaque membre effectue des paiements réguliers et se voit prêter le pot commun à tour de rôle. Celles-ci sont liquidées à la fin de chaque cycle de prêts.

Plus précisément, une tontine commence par un groupe d'individus qui se rassemblent. Tout d'abord, ils s'accordent sur le montant fixe des différents paiements ainsi que sur la fréquence de ces paiements. Les adhérents sont alors tenus de verser la somme fixe convenue dans le pot commun et d'encaisser l'argent à tour de rôle après une période convenue. Le schéma se poursuit autant de fois que nécessaire jusqu'à ce que tous les membres aient reçu une fois le contenu du pot commun.

Lorsqu'un membre perçoit le contenu du pot, il est libre de l'investir dans l'activité économique génératrice de revenus de son choix. Un tel système débouche donc sur divers résultats et gains fortuits, à savoir :

- Le système de tontine oblige les membres à épargner régulièrement afin de pouvoir verser les paiements nécessaires dans le pot commun. Cela réduit les risques de dépenser l'argent ou de le perdre puisqu'un membre ne détient pas physiquement cet argent tant qu'il ne reçoit pas le pot entier une fois par cycle.
- Lorsqu'un membre reçoit le contenu du pot commun, l'importante somme reçue est généralement suffisante pour servir d'investissement pour démarrer une activité génératrice de revenus, en contournant les exigences habituelles en matière de garanties des organismes de prêts traditionnels (banques, institutions de microcrédit, etc.), ainsi que le taux d'intérêt associé aux prêts traditionnels.

Les systèmes de tontine impliquent généralement un accord interne stipulant que le pot commun peut uniquement être utilisé en tant qu'investissement dans des activités génératrices de revenus. Ceci permet d'écarter les membres qui ne font que dépenser la somme perçue et qui ne seront ensuite pas en mesure de payer leurs cotisations futures.

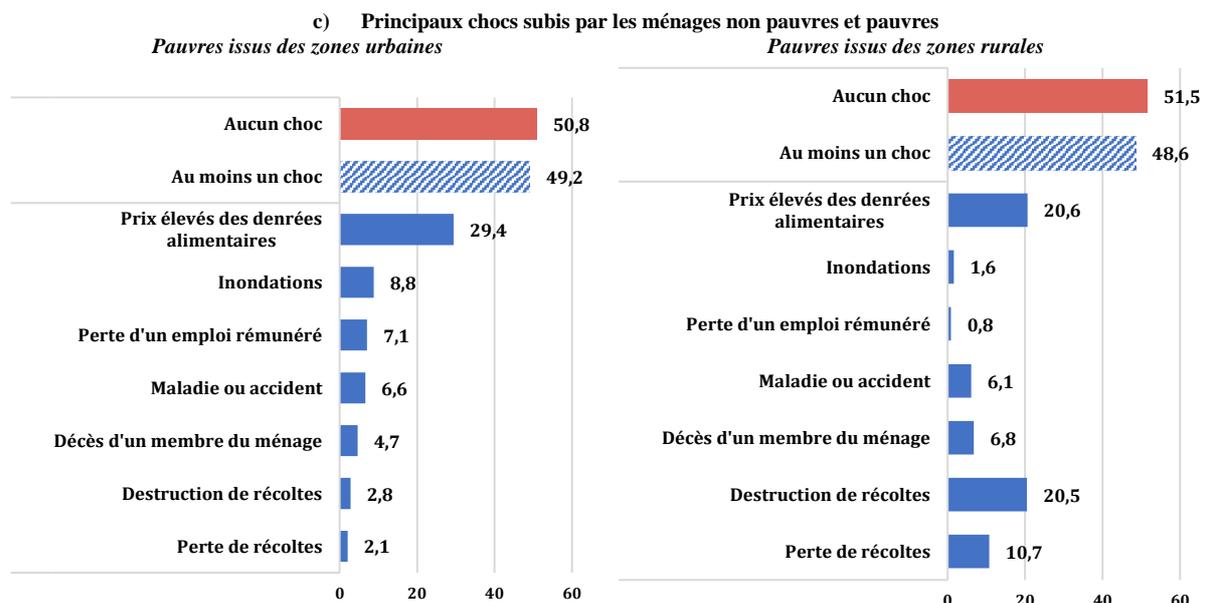
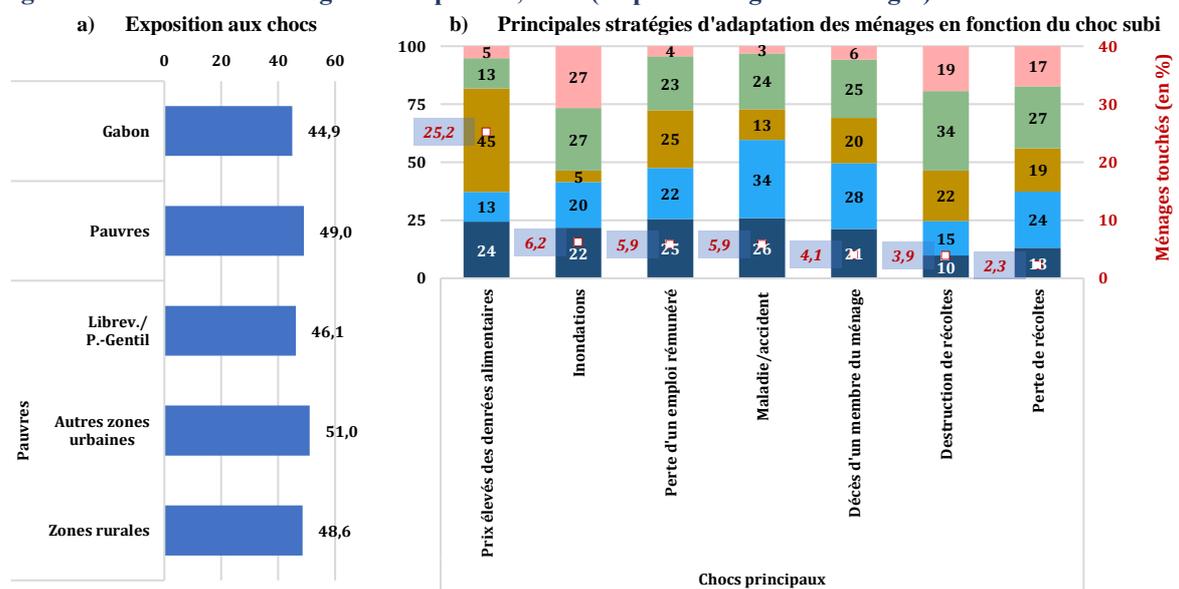
Les ménages pauvres sont fortement exposés aux chocs et disposent de stratégies d'adaptation limitées.

Près de la moitié des ménages gabonais ont été exposés à au moins un choc au cours des 12 derniers mois. Environ 45 % des ménages ont subi au moins un choc qui a eu des répercussions négatives sur leur bien-être l'année dernière. Cette proportion est légèrement plus élevée chez les ménages pauvres (49 %) que chez les ménages non pauvres (44 %) (cf. figure 4.14-a).

Les ménages sont principalement exposés à des chocs alimentaires, en particulier les citadins pauvres. Environ un quart des ménages gabonais et 27 % des ménages pauvres sont confrontés à la hausse du prix des denrées alimentaires. La hausse du prix des denrées alimentaires apparaît comme étant le premier choc qui affecte à la fois les ménages pauvres et non pauvres, tant dans les zones rurales qu'urbaines. Cependant, les ménages pauvres issus des zones urbaines semblent plus exposés à ce choc que leurs homologues issus des zones rurales (29 % contre 21 %), ce qui laisse supposer que la dépendance à l'égard de la propre production agricole offre aux ménages qui vivent en milieu rural une meilleure résistance aux chocs dus à la flambée du prix des denrées alimentaires.

Les chocs causés par une inondation et la perte d'un emploi affectent de manière disproportionnée les ménages pauvres vivant en zones urbaines. Environ 6 % des ménages gabonais ont subi un choc suite à la perte de l'emploi salarié de l'un des membres du ménage. Ce taux s'avère beaucoup plus élevé dans les zones urbaines (7 %) que dans les zones rurales (1 %) en raison de la plus forte concentration d'emplois salariés dans les villes. Alors que, à l'échelle nationale, les pauvres étaient légèrement moins exposés à ce choc que les non-pauvres (5 % contre 6 %), dans les zones urbaines, en particulier à Libreville et à Port-Gentil, les ménages pauvres étaient les plus exposés étant donné que plus de 10 % d'entre eux ont été touchés par la perte d'un emploi salarié (cf. figure 4.14-c). L'exposition aux inondations suit un schéma similaire, défavorable pour les zones urbaines : les chocs dus aux inondations ont touché 6 % des ménages gabonais et 7 % des ménages qui vivent en milieu urbain. Ce taux grimpe à 9 % pour les ménages pauvres habitant en zones urbaines. Inversement, moins de 2 % des ménages ruraux et ruraux pauvres ont été affectés par les inondations.

Figure 4.14 : Chocs et stratégies d'adaptation, 2017 (en pourcentage des ménages)



Source : EGEP de 2017.

Les ménages qui habitent en zone rurale, en particulier les ménages pauvres, sont plus touchés par les chocs liés à l'agriculture, tels que la perte ou la destruction des récoltes.

Au niveau national, seulement 4 % des ménages gabonais déclarent avoir été exposés à des chocs causés par la destruction des récoltes. Toutefois, cette proportion atteint respectivement 18 % et 21 % chez les ménages vivant en zone rurale et les ménages pauvres vivant en zone rurale (cf. figure 4.14-c). De même, la part des ménages issus des zones rurales qui ont déclaré des pertes de récoltes s'élève à 10 % et atteint 11 % pour les ménages pauvres issus des zones rurales, alors que la moyenne nationale s'élève à 2 %.

Les stratégies des ménages pour faire face aux chocs les plus courants et les plus urgents, et en atténuer les conséquences, restent très limitées. Quel que soit le choc subi par le ménage, la première réponse consiste généralement à adopter des stratégies d'adaptation non viables, telles que puiser dans les économies du ménage ou réduire son niveau de consommation (cf. figure 4.14-b), ce qui se traduit principalement par l'achat d'aliments moins chers, la réduction du nombre de repas quotidiens et la réduction des dépenses non essentielles. Par exemple, la stratégie la plus courante pour faire face au prix élevé des denrées alimentaires consiste à réduire la consommation (45 %), puis à puiser dans les économies (25 %). Les ménages gabonais semblent également beaucoup compter sur les membres de leur famille ou leurs amis pour remédier aux chocs. Cette stratégie était le plus souvent adoptée en cas de maladie ou d'accident, de perte de récolte et de décès d'un membre du ménage. Enfin, de nombreux ménages déclarent ne pas utiliser de stratégie pour atténuer les effets des chocs subis, en particulier lorsqu'il s'agit de chocs liés à l'agriculture. En effet, environ 27, 19 et 17 % des ménages respectivement confrontés à des inondations, à la destruction de récoltes et à la perte de récoltes prétendent n'avoir recours à aucune stratégie atténuante.

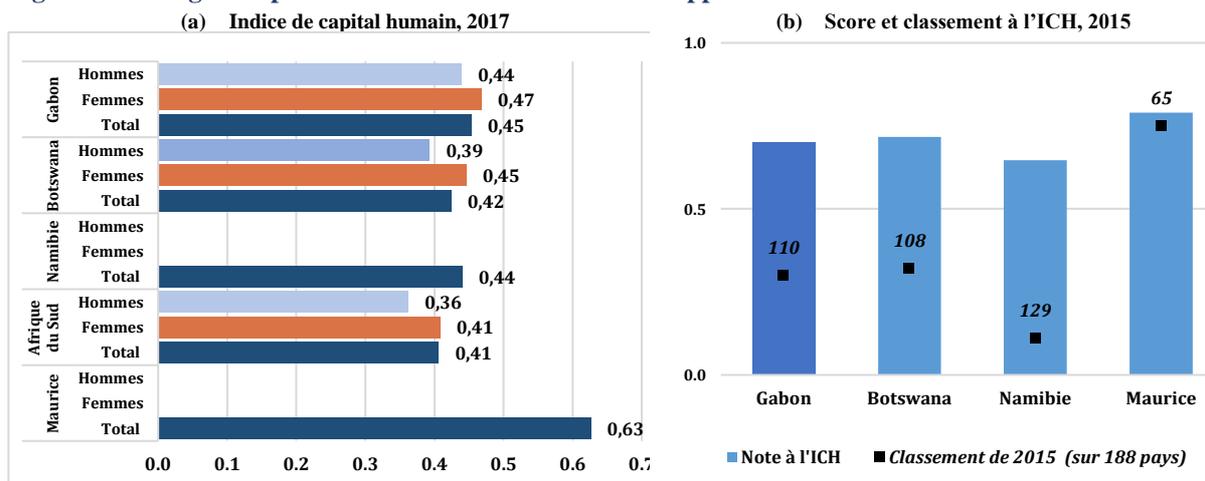
Chapitre 5 : La pauvreté multidimensionnelle

I. Les dimensions non monétaires du bien-être

Les réalisations sur le plan du développement humain n'ont pas suffisamment avancé.

Le Gabon a réalisé quelques progrès en matière de développement du capital humain mais les indicateurs de développement humain restent inférieurs à ceux des pays ayant un niveau de revenu similaire. L'indice du capital humain (ICH) s'est légèrement amélioré entre 2012 et 2017, passant de 0,44 à 0,45, mais le Gabon reste assez peu avancé, occupant le 110^{ème} rang sur 157. Néanmoins, parmi les pays d'ASS à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le Gabon se place juste après Maurice (cf. figure 5.1). Il se positionne également juste après le Kenya dans le groupe des pays d'ASS à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Pourtant, l'ICH du Gabon se rapproche davantage de celui des pays les moins performants que de celui des pays les plus performants. En effet, les ICH du Kenya et de Maurice sont supérieurs respectivement de 7 pp et 17 pp à l'ICH du Gabon, qui à son tour est seulement 4 pp plus élevé que celui de l'Afrique du Sud. De manière générale, l'ICH du Gabon est plus proche des moyennes en ASS et dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (estimées respectivement à 0,4 et 0,48) que de la moyenne dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (estimée à 0,58). Comme dans la plupart des pays comparables d'ASS, l'ICH du Gabon est plus élevé pour les femmes que pour les hommes, mais l'écart entre les hommes et les femmes est moins prononcé. L'indice de développement humain (IDH) du Gabon est également inférieur à celui enregistré dans la plupart des pays ayant des structures économiques ou un niveau de revenu similaires. Le Gabon se positionne également à un rang relativement bas (100^{ème} sur 156) en termes d'objectifs de développement durable (ODD), principalement en raison des graves lacunes observées dans les domaines de la santé et des emplois décents. Ces lacunes mettent en évidence le manque d'investissements efficaces pour le développement du capital humain, ce qui risque de continuer à limiter les progrès économiques, même si des politiques appropriées en faveur de l'emploi et de la réduction de la pauvreté sont mises en œuvre.

Figure 5.1 : Progrès et positionnement en matière de développement humain



Sources : WDI 2019, indicateurs du développement humain de 2015 et indice du capital humain de 2017.

Remarque : les pays mentionnés dans les figures sont ceux issus du groupe de pays d'ASS à revenu intermédiaire de la tranche supérieure pour lesquels l'ICH est disponible.

Les composantes de l'ICH indiquent que le Gabon est moins performant que les pays ayant des niveaux de revenu similaires dans les domaines de la survie des enfants et de l'éducation. Avec 95 % de ses nouveau-nés qui survivent jusqu'à l'âge de 5 ans, et avec 6

années de scolarité ajustées avec l'apprentissage (*learning-adjusted years of schooling*), le Gabon a seulement été plus performant que la Namibie et le Botswana. Il convient de noter que parmi ses homologues non africains, l'Uruguay qui se place juste devant le Gabon en termes du nombre d'années de scolarité ajustées avec l'apprentissage enregistre un résultat de 8,3 années, soit 2,3 années (presque 40 %) de plus que le Gabon. Dans la composante santé de l'indice (retard de croissance et survie des adultes), seuls la Namibie et le Botswana ont obtenu de moins bons résultats que le Gabon.

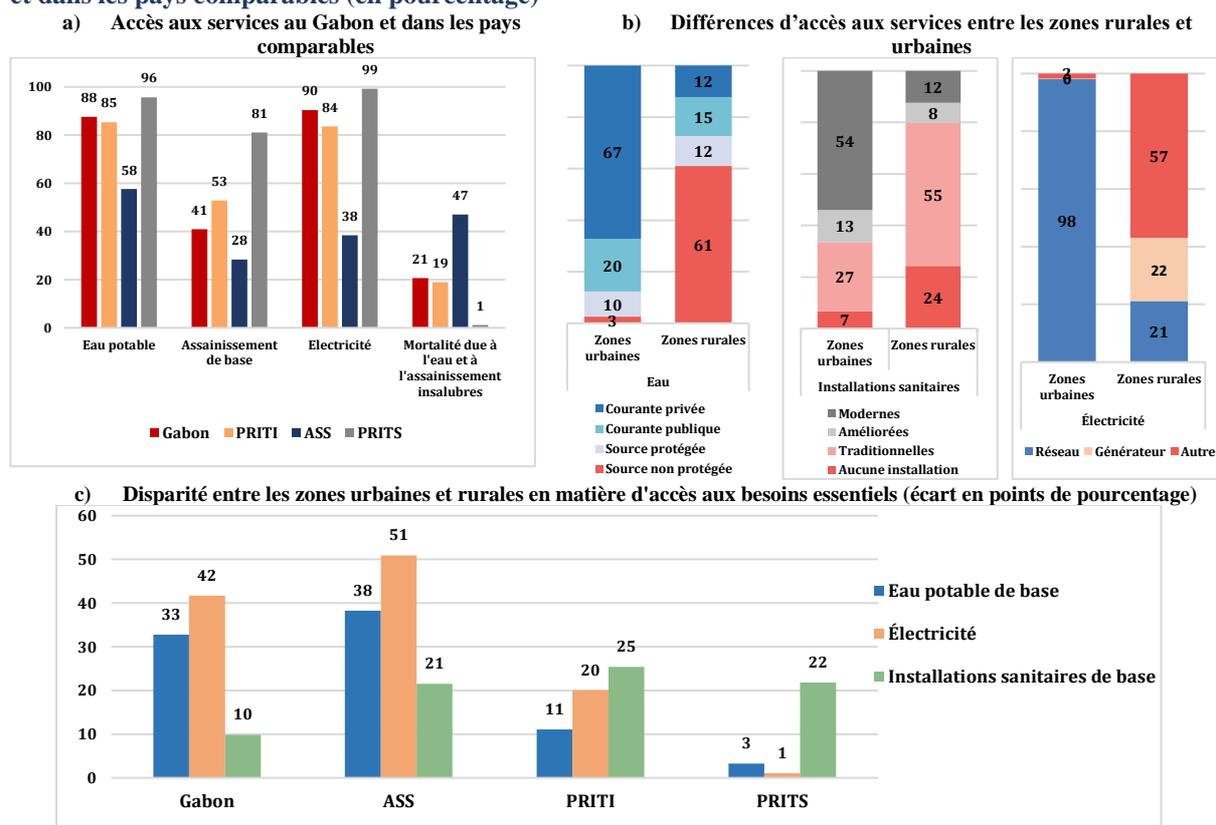
La faible performance dans le domaine de l'éducation reste le principal facteur limitant de l'ICH, même si des progrès demeurent nécessaires dans d'autres domaines. Si le Gabon avait le même niveau de performance dans la composante éducation que la moyenne des pays ayant un niveau de revenu similaire, en supposant que sa performance dans les autres domaines reste constante, son ICH global aurait augmenté de 23 % et serait passé de 0,45 à 0,56. Le recours à cette même approche pour les composantes survie des enfants et santé n'entraînerait que des hausses de 3,2 % et 2,7 % respectivement. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'est pas nécessaire d'accorder une plus grande attention aux résultats obtenus dans le domaine de la santé, mais simplement que l'amélioration du niveau d'instruction offre la meilleure opportunité d'améliorer le score de l'ICH. Il est important de noter que dans le domaine de l'éducation, le nombre réel d'années de scolarisation constitue l'élément le plus problématique (8,3 années contre une moyenne de 10,9), tandis que la performance du Gabon en termes de résultats aux tests harmonisés sont légèrement supérieurs aux moyennes des autres pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (456 contre 454).

Les disparités géographiques au niveau de la prestation des services de base entravent les perspectives d'égalité des chances et de réduction de la pauvreté.

Le Gabon affiche une performance moindre en matière d'accès aux services de base que les moyennes enregistrées dans les pays ayant des structures économiques ou des niveaux de revenus similaires. La prestation des services de base au Gabon est meilleure que la moyenne des pays d'ASS. Toutefois, le niveau d'accès se rapproche davantage des niveaux des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure que des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, en raison de l'accès limité dans les zones rurales et dans les régions du Nord et du Sud. Si l'accès à l'électricité et à l'eau potable reste meilleur au Gabon que dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, l'accès à l'assainissement est nettement inférieur, avec un écart de 12 pp (cf. figure 5.2-a). L'accès limité à un système d'assainissement amélioré et à l'eau potable dans certaines régions du Gabon a entraîné un taux de mortalité relativement élevé (21 pour 100 000 habitants) qui, même s'il est plus bas que les moyennes observées en ASS, reste supérieur aux moyennes des pays à revenu intermédiaire des tranches inférieure et supérieure.

En outre, les différences au niveau de l'accès aux services de base entre les zones urbaines et les zones rurales sont plus importantes que dans les pays à revenu intermédiaire des tranches inférieure et supérieure. Ces différences restent toutefois moins importantes que les différences moyennes observées en Afrique subsaharienne. Toutefois, les différences en termes d'accès à l'électricité et à l'eau potable entre les zones urbaines et les zones rurales du Gabon sont nettement plus importantes (plus du double) que dans les pays à revenu intermédiaire des tranches inférieure et supérieure (cf. figure 5.2-b et c). L'écart en matière d'accès aux services d'assainissement de base entre les zones urbaines et les zones rurales est moins prononcé au Gabon dès lors que l'accès reste relativement faible dans les deux zones.

Figure 5.2 : Niveaux d'accès aux services de base et différences entre les zones urbaines et rurales au Gabon et dans les pays comparables (en pourcentage)



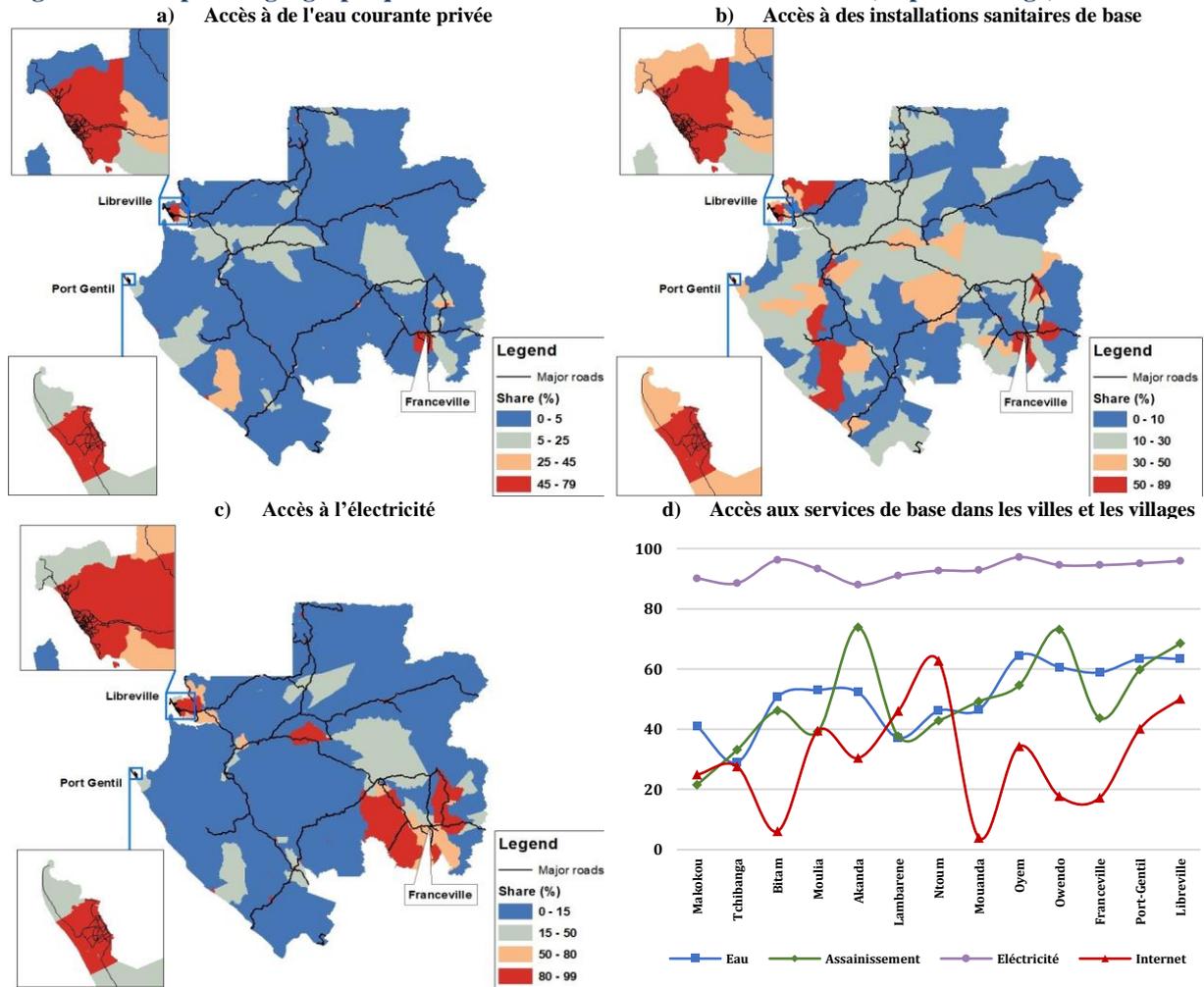
Sources : EGEF de 2017 et Indicateurs du développement dans le monde (WDI) de 2019.

Remarque : Taux de mortalité attribué à l'eau insalubre, à de mauvaises conditions d'assainissement et à un manque d'hygiène (pour 100 000 habitants).

Outre l'écart entre les zones urbaines et les zones rurales, les disparités géographiques en termes de couverture et d'accès aux services de base sont considérables (cf. figure 5.3).

Dans les zones rurales ainsi que dans le Nord et le Sud du pays, plus d'un tiers des ménages utilisent de l'eau provenant de sources non protégées et plus de la moitié des ménages ne disposent pas d'installations sanitaires ou utilisent des installations non améliorées. Ces ménages doivent également parcourir des distances plus longues pour accéder à une source d'eau. La plupart des habitants des zones rurales dépendent de générateurs ou de sources d'éclairage inefficaces, tout comme environ un tiers des ménages issus des régions du Nord et du Sud du pays. Alors que la plupart des citoyens sont raccordés au réseau, ces derniers doivent souvent faire face à des pannes d'électricité à cause de la fragmentation du réseau électrique. Les régions qui disposent de prestations de services plus limitées affichent également des résultats plus faibles en matière de développement humain et d'accès à l'emploi, et ont une prévalence plus élevée de la pauvreté. Assurer un accès plus large et plus équitable aux services de base permettrait de réduire les disparités régionales en termes d'accès aux opportunités et d'amélioration des niveaux de vie. Toutefois, l'acheminement des services vers les régions éloignées et les régions à faible densité de population et en retard de développement reste un énorme défi aussi bien sur le plan financier qu'institutionnel.

Figure 5.3 : Disparités géographiques en termes d'accès aux services de base (en pourcentage)



Sources : Indicateurs du développement dans le monde (WDI) de 2018, EGEP de 2017, RGPL de 2013 et la base de données d'Airtel.

La réduction des disparités spatiales dans la provision des services de base est cruciale pour favoriser un développement inclusif. Les grandes villes et les sites de ressources naturelles disposent de meilleures prestations de services. La plupart des villes de plus de 100 000 habitants ont des taux d'accès à l'électricité, à l'eau et à l'assainissement dépassant les 75 %. En revanche, le taux d'accès aux services, en particulier à l'eau courante et à l'assainissement amélioré, est inférieur à 50 % dans les villes de 10 000 habitants et moins, et atteint son niveau le plus bas de 10 % dans les petites communes de 5 000 habitants et moins. Les zones rurales éloignées des villes ont également tendance à avoir une prestation de services très limitée, ce qui démontre que les investissements dans les zones éloignées et les villes à faible densité de population ne sont pas suffisants. La faible densité de population, exacerbée par les barrières naturelles, constitue un véritable défi pour la prestation des services. Toutefois, sans la réduction des différences spatiales dans la prestation des services, les écarts de niveau de vie et les inégalités d'opportunité entre les régions risquent de s'accroître encore davantage. Les populations de ces régions commencent leurs vies dans des conditions désavantagées. Elles sont entravées par le manque de ressources, l'accès limité aux services sociaux et un faible niveau d'instruction. Elles ne possèdent pas les compétences requises pour accéder aux emplois productifs et restent confinées dans des emplois faiblement rémunérés. Ces déficits limitent leur mobilité économique et sont susceptibles d'être transmis à leurs enfants, perpétuant la pauvreté et les inégalités à travers les générations.

Il est indispensable d'améliorer la qualité de vie dans les villes principales, grâce à une meilleure couverture et une meilleure qualité des services publics, afin de mieux concrétiser les avantages de l'urbanisation et renforcer l'intégration économique. Ces villes offrent des possibilités de mobilité économique et sociale grâce à une série de nouvelles opportunités. Toutefois, comme souvent dans les pays en voie de développement, la croissance de ces villes n'a pas été adéquatement planifiée, ce qui a créé des problèmes au niveau de la prestation de services et de la congestion, et a affecté l'efficacité économique. L'amélioration du fonctionnement de ces villes favoriserait une plus grande diffusion des avantages économiques dans l'économie globale et un modèle de développement plus inclusif.

Le système éducatif présente de graves lacunes qui entravent le développement des capacités humaines.

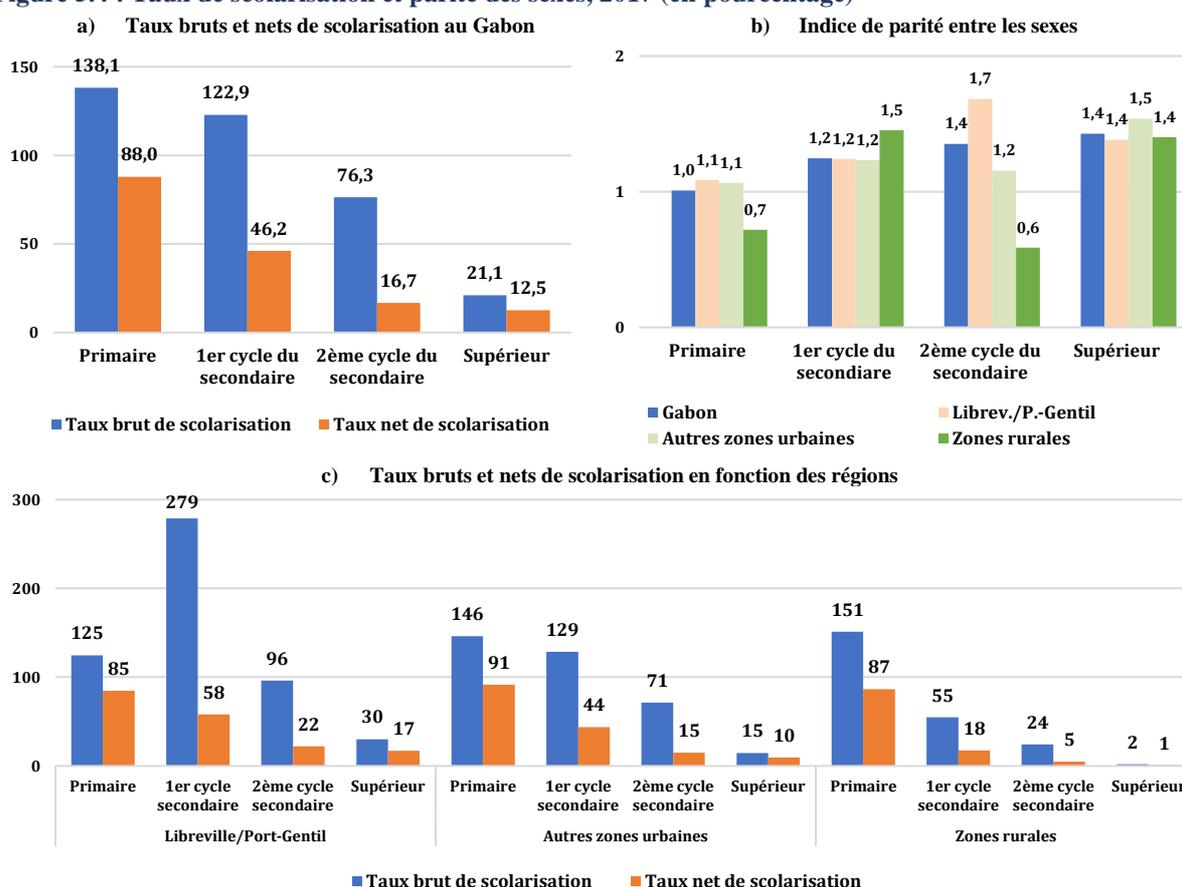
Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire est élevé, mais commence à diminuer fortement à partir du premier cycle de l'enseignement secondaire, en particulier dans les zones rurales et parmi les pauvres. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire s'élève à 88 % (cf. figure 5.4-a), atteignant 91 % dans les centres urbains secondaires et 87 % dans les zones rurales (cf. figure 5.4-c). Ceci illustre l'accès quasi généralisé à l'enseignement primaire à travers le pays et parmi toutes les couches de la population. Cependant, la situation commence à se détériorer à partir du premier cycle de l'enseignement secondaire. Au niveau national, le taux net de scolarisation dans le premier cycle de l'enseignement secondaire chute à 46 %, tandis que les taux nets de scolarisation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur sont encore plus faibles, atteignant respectivement 17 % et 13 %. Les disparités entre les zones géographiques sont importantes : alors que le taux d'inscription dans le premier cycle de l'enseignement secondaire atteint 48 % à Libreville et à Port Gentil, ce taux baisse pour atteindre 44 % dans les villes secondaires et 18 % seulement dans les zones rurales. Dans le même temps, le taux net d'inscription dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur est quasiment nul dans les zones rurales, alors qu'il atteint respectivement 18 % et 14 % dans les zones urbaines. Le taux de scolarisation post-primaire est également beaucoup plus faible chez les pauvres, s'élevant à 30 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et à 7 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Pourtant, le taux de scolarisation des filles semble plus élevé que celui des garçons, les indices de parité entre les sexes étant supérieurs à 1 pour les groupes pauvres et non pauvres ainsi que pour toutes les zones géographiques, sauf pour le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire chez les pauvres et dans les zones rurales où le taux de scolarisation est supérieur chez les garçons (cf. figure 5.4-b).

Par ailleurs, l'écart important entre les taux de scolarisation nets et bruts laisse présager des problèmes plus profonds de redoublement de classe. Les taux bruts de scolarisation dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire s'élèvent respectivement à 138 et 123 %, avec un écart de 50 et 77 pp avec les taux nets de scolarisation, ce qui montre que la grande majorité des élèves inscrits à un certain niveau appartiennent en fait à une population d'âge scolaire différente (cf. figure 5.4-a et c). Par exemple, de nombreux enfants inscrits dans l'enseignement primaire ont plus de 11 ans et devraient déjà étudier au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Le faible taux de scolarisation dans l'enseignement technique et professionnel contribue également à la persistance des problèmes d'inadéquation des compétences. Le système d'enseignement secondaire est divisé en deux filières principales, à savoir générale et technique, et cette dernière offre une formation professionnelle qui donne un accès direct au marché du travail. La grande majorité des élèves s'engagent dans la voie générale et suivent un programme d'études littéraires, tandis que peu d'élèves s'inscrivent à des cursus scientifiques et techniques.

Si la filière technique a donné des résultats prometteurs en termes d'employabilité à la fin du cycle, celle-ci est encore très peu utilisée. En 2017, moins de 1 % des étudiants étaient inscrits dans cette filière, et seulement 20 % d'entre eux ont suivi le cursus professionnel qui enregistre pourtant les résultats les plus encourageants en matière d'emploi. Les principales raisons à l'origine de la sous-utilisation du parcours technique sont liées au choix des cursus qui augmentent les chances d'employabilité dans le secteur public, ainsi qu'au manque de financement qui empêchent les étudiants au niveau professionnel de suivre une éducation et une formation adéquates.

Figure 5.4 : Taux de scolarisation et parité des sexes, 2017 (en pourcentage)



Source : EGEP de 2017.

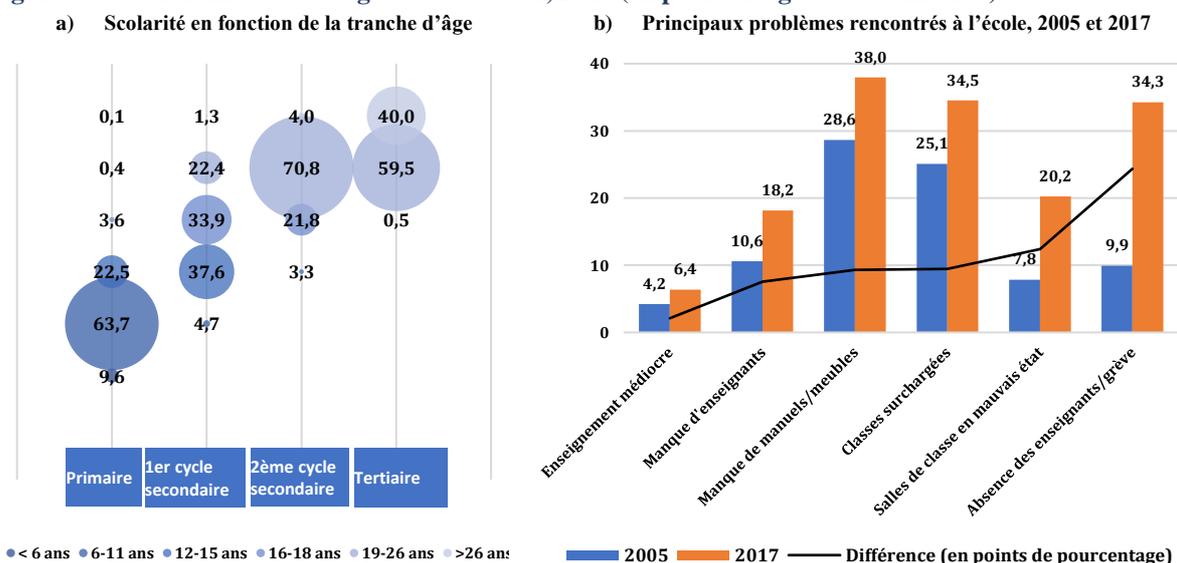
Remarques :

- Le *taux brut de scolarisation* est défini comme le total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, *sans distinction d'âge*, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée. Le *taux net de scolarisation* correspond au quotient de la population scolarisée et ayant l'âge officiel d'une scolarisation par rapport à la population scolarisable ayant l'âge officiel d'une scolarisation.
- L'*indice de parité entre les sexes (IPS)* est le rapport entre le nombre de filles scolarisées et le nombre de garçons scolarisés. Un IPS égal à 1 signifie qu'il y a égalité entre les garçons et les filles. Un IPS inférieur à 1 indique que la parité entre les sexes est en faveur des garçons alors qu'un IPS supérieur à 1 indique une parité entre les sexes en faveur des filles.
- Le système éducatif gabonais est calqué sur le système éducatif français avec trois cycles principaux et deux sous-cycles supplémentaires. L'enseignement primaire dure cinq ans et accueille les enfants âgés de 6 à 11 ans en moyenne. La fin de l'enseignement primaire est attestée par le Certificat d'Études Primaires (CEP) et ouvre la voie à l'enseignement secondaire, qui est divisé en deux sous-cycles. Le premier cycle de l'enseignement secondaire dure quatre ans et accueille en moyenne les élèves âgés de 12 à 15 ans, tandis que le deuxième cycle de l'enseignement secondaire dure trois ans et accueille les élèves âgés de 16 à 18 ans en moyenne. Le premier cycle de l'enseignement secondaire mène au Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC, équivalent du GCSE) et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire s'achève avec le diplôme du baccalauréat.

Le problème du redoublement et de l'inadéquation de l'âge des élèves par rapport au cycle auquel ils sont inscrits commence très tôt et s'aggrave au cours du cursus scolaire.

Plus de 15 % des élèves déclarent ne pas avoir réussi leur année scolaire et de nombreux élèves sont plus âgés que l'âge escompté à leur niveau. Dès l'enseignement primaire, seulement 64 % des élèves inscrits font partie de la bonne tranche d'âge scolaire, c'est-à-dire qu'ils sont âgés entre 6 et 11 ans, alors que plus de 25 % des élèves appartiennent à des classes d'âge plus élevées (cf. figure 5.5-a). Ces chiffres peuvent s'expliquer par les taux de redoublement élevés dès le début de la scolarisation. De plus, la persistance de ces redoublements au cours des cycles d'études ultérieurs semble s'amplifier à travers le cursus scolaire. Au niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, seulement 22 % des élèves inscrits appartiennent à la tranche d'âge scolaire appropriée, tandis que 71 % d'entre eux ont entre 19 et 26 ans. Dans l'ensemble, le ministère de l'Éducation estime que même si presque tous les enfants fréquentent l'école jusqu'à l'âge officiel obligatoire de 13 ans, le taux d'abandon s'élève à plus de 30 % une fois que cet âge est dépassé. Les données du recensement (RGPL) de 2013 appuient ces résultats et montrent que 29 % des enfants âgés de 13 à 19 ans ne sont pas scolarisés.

Figure 5.5 : Contraintes et blocages à l'éducation, 2017 (en pourcentage d'élèves inscrits)



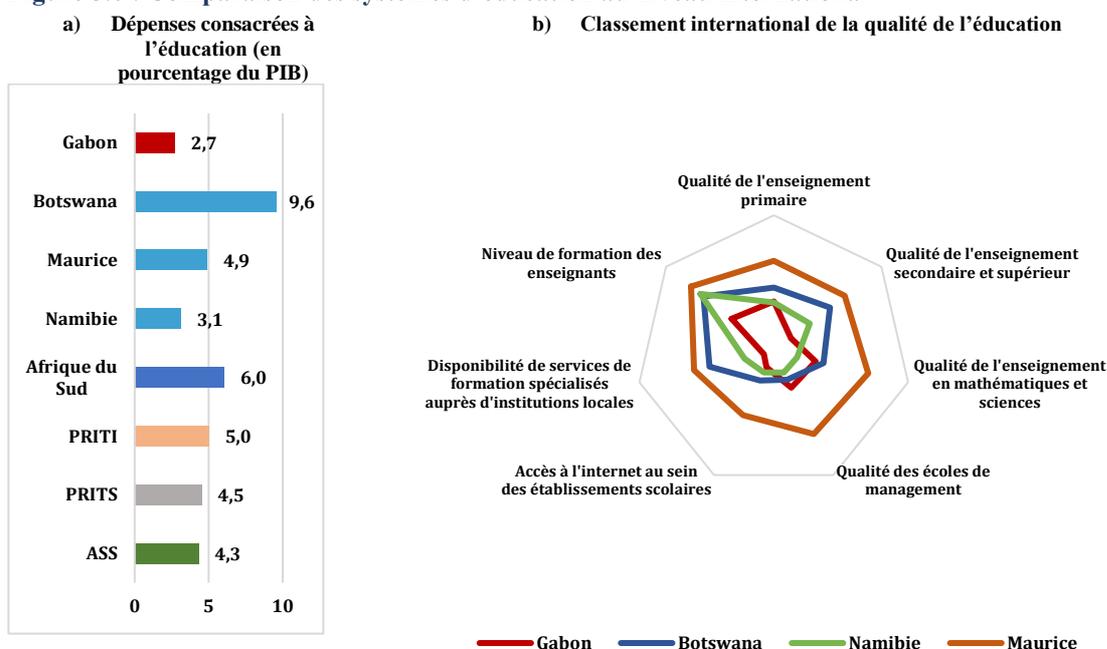
Source : EGEP de 2017.

Le système éducatif est en proie à de graves problèmes quotidiens et opérationnels qui se sont aggravés au cours de la dernière décennie. Les salles de classe surchargées constituent l'un des problèmes majeurs du système éducatif national du Gabon. Le ministère de l'Éducation fait état de classes de 80 élèves en moyenne, atteignant parfois même 130 élèves. Les établissements scolaires doivent souvent se soumettre à des systèmes de rotation informels mis en place pour remédier au manque de salles de classe, selon lesquels la même salle de classe servirait aux élèves du niveau primaire le matin, et à ceux du niveau secondaire l'après-midi. Les infrastructures scolaires dans l'ensemble du pays sont vétustes et défectueuses. Le système d'internat, autrefois considéré comme le joyau de la structure éducative gabonaise, a été aboli il y a 10 ans en raison de l'incapacité de l'administration à assumer les coûts d'entretien et de fonctionnement des infrastructures nécessaires (cf. encadré 5.1). Les quelques projets existants destinés à résoudre ce problème en construisant de nouvelles écoles et en en rénovant des anciennes sont tous au point mort, accablés par des problèmes administratifs liés à l'attribution des titres fonciers et le non-respect par l'homologue gabonais de ses engagements en raison de

graves restrictions budgétaires³⁷. Les élèves, en particulier ceux issus des zones rurales et de familles pauvres, doivent faire face aux grèves, au manque ou à l'absence d'enseignants, aux mauvaises conditions d'enseignement, ainsi qu'à de graves pénuries de livres et de matériel pédagogique (cf. figure 5.5-b). En outre, bon nombre de personnes estiment que le système éducatif et l'environnement scolaire se sont nettement dégradés depuis 2005.

Les dépenses publiques consacrées à l'enseignement ont diminué et la qualité du système éducatif n'a pas cessé de se détériorer avec le temps. Le niveau des dépenses du Gabon consacrées à l'éducation se trouve parmi les plus bas d'Afrique subsaharienne et des pays comparables, s'établissant à environ 2,7 % du PIB (cf. figure 5.6-a). Par ailleurs, les allocations budgétaires en faveur du secteur de l'éducation ont diminué au cours des deux dernières décennies, alors que les tendances étaient à la hausse en ASS et dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure³⁸. Les problèmes systématiques du système éducatif ont considérablement dégradé la qualité de l'enseignement. Par exemple, le *Rapport sur la compétitivité mondiale* classe le Gabon au 116^{ème} rang sur 138 pays en ce qui concerne la qualité de l'éducation, ce qui souligne la détérioration du système éducatif dans son ensemble (cf. figure 5.6-b).

Figure 5.6 : Comparaison des systèmes d'éducation au niveau international



Sources : Indicateurs du développement dans le monde (WDI) de 2019 et Rapport sur la compétitivité mondiale de 2016-2017.

Remarque : les taux de la figure 5.6-a sont ceux de 2014 sauf pour le Botswana où les derniers taux disponibles datent de 2009. Les valeurs dans la figure 5.6-b sont classées d'après le *Rapport sur la compétitivité mondiale*. L'échelle est inversée : le centre du diagramme correspond au rang le plus bas possible (138^{ème}) et la ligne extérieure du diagramme correspond au rang le plus haut possible (1^{er}).

³⁷ Le *Projet d'investissement dans le secteur éducatif* (PISE), qui a été lancé en 2016 en collaboration avec l'AFD (Agence Française de Développement), vise à construire 500 nouvelles salles de classe (dans l'enseignement primaire et secondaire) dans 17 écoles différentes qui se trouvent à Libreville et à Port-Gentil. 25 000 étudiants bénéficieraient en terme de ce projet. Toutefois, celui-ci a été mis en attente à cause de problèmes liés aux titres fonciers pour les nouveaux bâtiments.

³⁸ Selon les données tirées des Indicateurs du développement dans le monde (WDI), les dépenses publiques consacrées à l'éducation (en pourcentage du PIB) sont passées de 3,1 à 2,7 % au Gabon en 2010-2014, alors que celles-ci ont augmenté d'environ 0,5 pp en Afrique subsaharienne et dans les PRITI au cours de cette même période.

Le taux d'alphabétisation a progressé depuis 2005 mais reste moins élevé chez les femmes et les populations rurales. Le taux d'alphabétisation des adultes s'est amélioré en passant de 85 % à 90 % de la population adulte entre 2005 et 2017 (cf. figure 5.7-a). L'amélioration a eu lieu dans toutes les régions ainsi que chez les hommes et les femmes. Néanmoins, environ un quart de la population rurale est encore analphabète, tandis que 12 % des femmes et 15 % des pauvres ne savent ni lire ni écrire.

Encadré 5.1 : Le système d'internats

Le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire du Gabon se sont traditionnellement organisés autour d'un système d'internats, c'est-à-dire des pensionnats publics où les élèves logent. L'admission repose sur un ensemble de critères sociaux et académiques. Ces établissements ont contribué à offrir une éducation abordable aux étudiants issus de familles pauvres et des logements pas chers aux étudiants venant de loin, comme cela est souvent le cas des élèves issus des zones rurales.

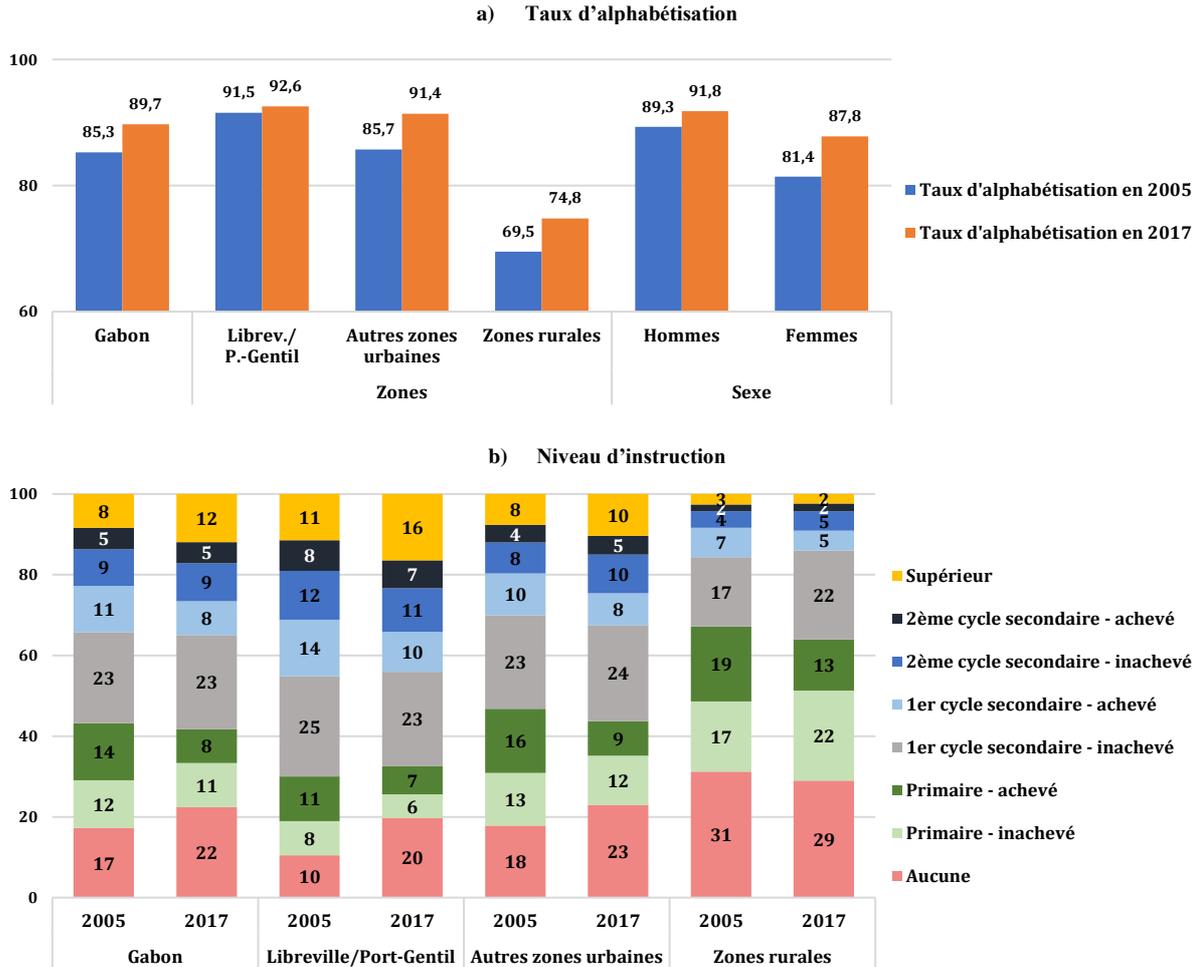
Néanmoins, en raison du manque de ressources financières et des restrictions budgétaires, les internats sont tous fermés depuis plus de 10 ans, et n'ouvrent que temporairement pendant la période des examens pour accueillir les étudiants venant de loin. La fermeture des internats a eu plusieurs impacts négatifs, comme par exemple :

- les étudiants issus de familles pauvres qui n'avaient pas les moyens de se loger en ville ont abandonné leurs études ou ont été contraints de payer un loyer supplémentaire pour pouvoir poursuivre leurs études ;
- la fermeture des internats a empêché de nombreux élèves venant de régions rurales éloignées d'étudier dans de bonnes écoles qui se trouvent en milieu urbain.

La qualité générale de l'éducation s'est détériorée étant donné que les étudiants n'ont plus été en mesure d'étudier dans un environnement propice à l'apprentissage.

De même, le niveau d'instruction varie considérablement en fonction des régions géographiques et du sexe, et le niveau d'études postsecondaires est généralement faible. Peu de progrès ont été réalisés pour améliorer le niveau d'instruction depuis 2005. En 2017, environ 20 % de la population âgée de 15 ans et plus n'a pas reçu d'éducation formelle et 12 % n'a pas terminé le cycle primaire (cf. figure 5.7-b). Dans les zones rurales, ces taux atteignent respectivement 29 et 22 %, tandis que dans le cas des femmes, ceux-ci s'élèvent respectivement à 24 et 12 %. Au total, 65 % de la population et 82 % des pauvres n'ont jamais atteint la fin du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire. Inversement, la proportion d'élèves qui ont obtenu leur diplôme de baccalauréat est très faible, soit seulement 17 % de la population totale et 6 % des pauvres. Au niveau régional, les taux varient considérablement, à savoir 23 % à Libreville et à Port-Gentil, 15 % dans les zones urbaines secondaires et 4 % dans les zones rurales.

Figure 5.7 : Niveau d'instruction en 2005 et 2017 (en pourcentage)



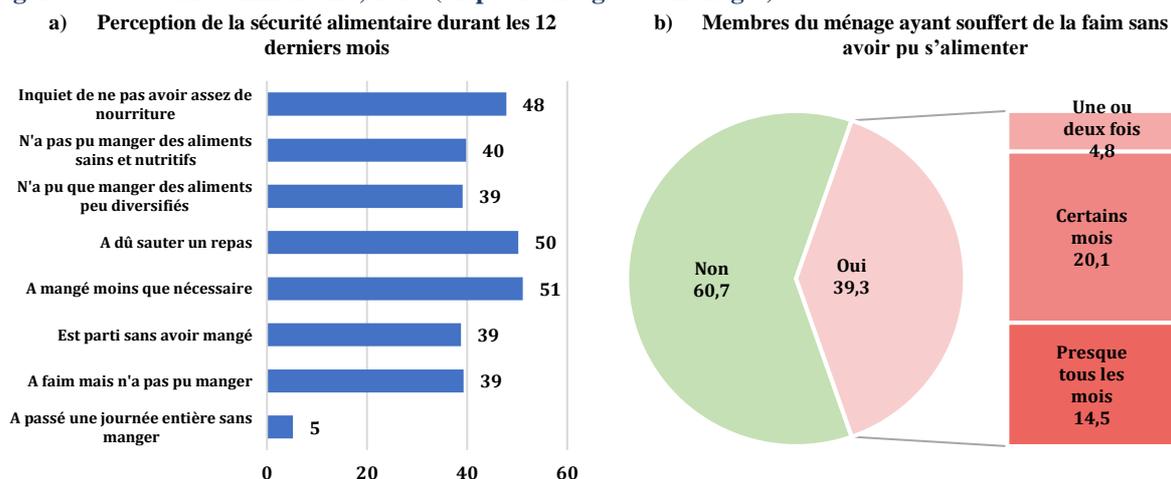
Sources : EGEP de 2005 et 2017.

Remarque : les figures concernent les individus âgés de 15 ans et plus ainsi que ceux qui ne sont pas actuellement scolarisés.

La prévalence de la précarité alimentaire, de la mortalité infantile et de la malnutrition parmi certains groupes de la population suggère la présence d'importantes défaillances dans le système de santé.

Une grande partie de la population souffre d'une forte précarité alimentaire, en particulier les ménages pauvres qui ont des difficultés à se nourrir correctement et régulièrement. La perception des ménages à l'égard de la sécurité alimentaire révèle qu'entre 40 et 50 % d'entre eux craignent de ne pas pouvoir couvrir leurs besoins alimentaires de base, soit en sautant des repas, soit en mangeant moins que nécessaire par manque de nourriture (cf. figure 5.8-a). Au total, 39 % des ménages déclarent avoir souffert de la faim sans avoir pu s'alimenter suffisamment au cours des 12 derniers mois, une situation qui s'est produite presque chaque mois pour 15 % d'entre eux (cf. figure 5.8-b). Cette précarité alimentaire est beaucoup plus répandue chez les ménages pauvres, puisque 27 % ont déclaré avoir manqué de nourriture presque tous les mois, contre 11 % pour les non-pauvres.

Figure 5.8 : Sécurité alimentaire, 2017 (en pourcentage des ménages)



Source : EGEP de 2017.

Les indicateurs de santé indiquent des résultats limités dans ce domaine. Les conditions sanitaires au Gabon sont relativement faibles comparées à celles des pays ayant le même niveau de revenu. Même si le taux de mortalité maternelle du Gabon reste inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, il reste plus élevé que dans la plupart des pays à niveau de revenu comparable, à l'exception de la Namibie, en enregistrant 316 décès pour 100 000 naissances vivantes (cf. figure 5.9-a). Le taux d'incidence du paludisme est également en hausse depuis 2005, contrairement à la baisse observée dans les autres pays d'Afrique subsaharienne et dans les pays à revenu intermédiaire des tranches supérieure et inférieure (cf. figure 5.9-b). Alors que ce taux était largement inférieur à celui du reste de l'Afrique subsaharienne en 2005, il a atteint le même niveau en 2015, avec 232 cas pour 1 000 personnes issues de la population à risque.

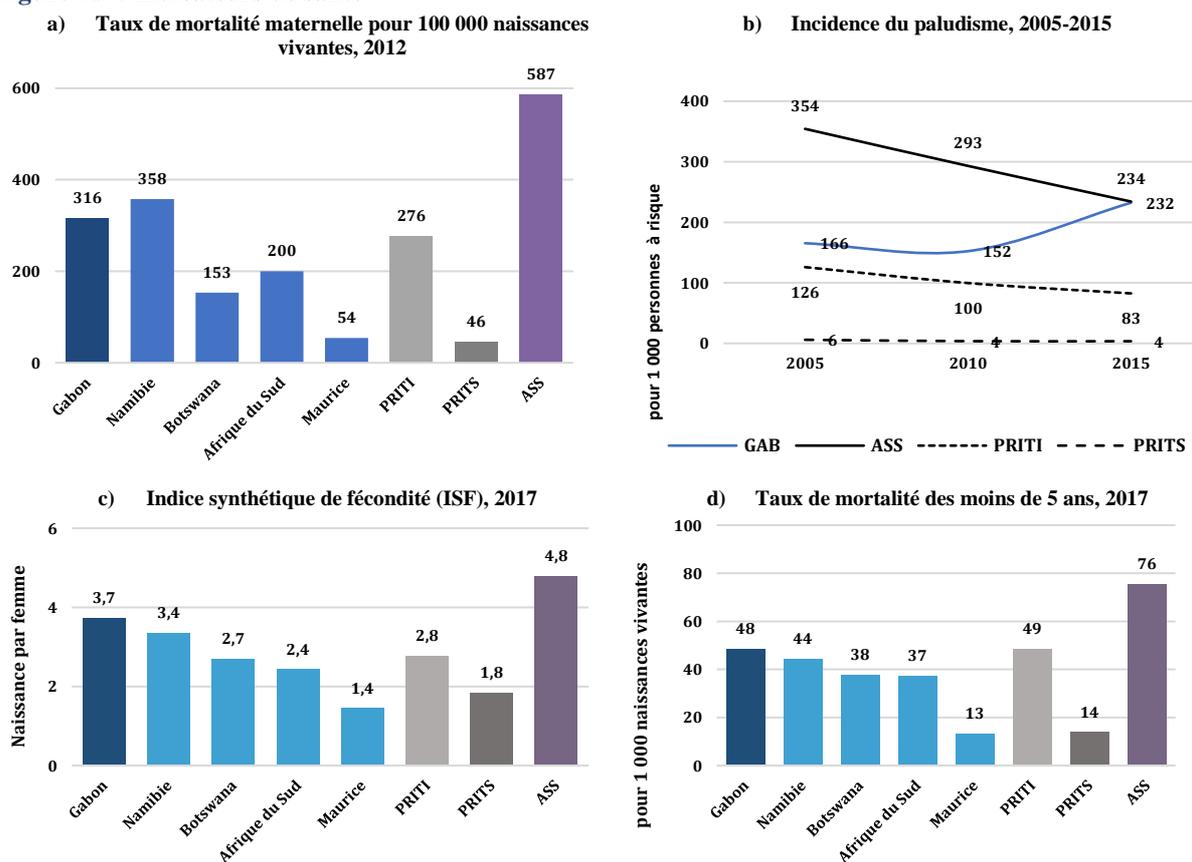
Par ailleurs, le taux de fécondité relativement élevé et la croissance démographique qui en découle risquent de compromettre les perspectives d'amélioration sur le plan de la santé. L'indice synthétique de fécondité (ISF) reste relativement élevé (3,9 naissances par femme), bien qu'il soit inférieur à la moyenne de l'ASS (cf. figure 5.9-c). Malgré la petite taille de sa population, les taux de fécondité élevés au Gabon se traduisent par une pyramide des âges dominée par les enfants à charge. Si le rythme actuel de croissance démographique se maintient, la population doublera d'ici 2045 et le rapport de dépendance pourrait dépasser les 80 % en 2025, ce qui exercera une pression encore plus forte sur les systèmes de santé du pays. L'EDS de 2012 révèle que 28 % des filles âgées de 15 à 19 ans ont déjà donné naissance. Ce taux atteint plus de 40 % chez les filles ayant un niveau d'instruction ne dépassant pas le primaire ainsi que celles vivant en zones rurales. Le défi a des dimensions d'équité : les ménages avec les taux de fécondité les plus élevés sont en grande partie ceux des quintiles de revenus inférieurs - la population la moins à même d'investir dans le capital humain de leurs enfants ; la capacité des jeunes mères adolescentes à accumuler du capital humain est limitée ; et les expériences internationales suggèrent la présence de liens étroits entre les naissances précoces et la prévalence du retard de croissance.

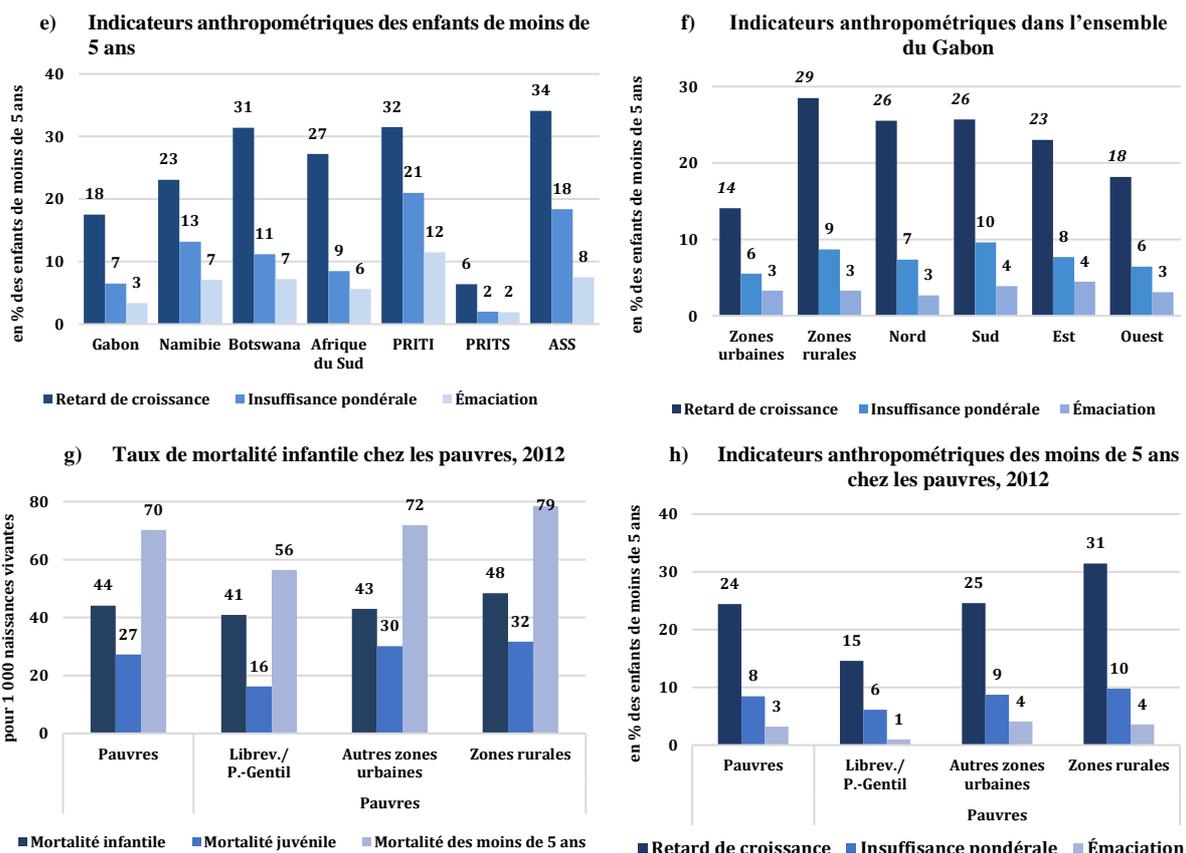
La mortalité infantile a baissé au cours des deux dernières décennies, mais reste élevée dans certaines régions et est supérieure à celle d'autres pays ayant un niveau de revenu similaire. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a presque diminué de moitié depuis 2000, passant de 83 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2000 à 48 décès en 2017. Toutefois, bien que ce taux reste inférieur à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, celui-ci est plus élevé que dans les pays ayant un niveau de revenu similaire (figure 5.9-d). Les taux de mortalité infantile restent

également très élevés chez les pauvres et dans les zones rurales, où les taux de mortalité des moins de 5 ans dépassent 70 décès pour 1 000 naissances vivantes (cf. figure 5.9-g).

Les indicateurs anthropométriques montrent une plus faible prévalence de la malnutrition au Gabon que dans la plupart des pays homologues, mais les carences nutritionnelles demeurent un défi pour les populations pauvres et rurales. Les niveaux de retard de croissance (rapport taille/âge), d'insuffisance pondérale (rapport poids/âge) et d'émaciation (rapport poids/taille) sont plus faibles au Gabon que dans le reste des pays d'ASS à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Bien que les indicateurs montrent des niveaux de malnutrition infantile plus élevés que la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, l'état nutritionnel du Gabon reste en moyenne bien meilleur que dans les pays d'Afrique subsaharienne et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (cf. figure 5.9-e). Cependant, les indicateurs d'insuffisance pondérale et le retard de croissance laissent apparaître d'importantes carences nutritionnelles et des infections récurrentes chez les enfants pauvres et ruraux. En effet, environ 29 % des enfants issus des zones rurales souffrent de retard de croissance, contre 14 % dans les zones urbaines. Cette proportion atteint 31 % chez les enfants pauvres issus des zones rurales (cf. figure 5.9-h). De même, 26 % des enfants qui habitent dans les régions du Nord et du Sud souffrent d'un retard de croissance, contre 18 % des enfants issus des régions de l'Ouest.

Figure 5.9 : Indicateurs de santé





Sources : EDS de 2012 et Indicateurs du développement dans le monde (WDI) de 2019.

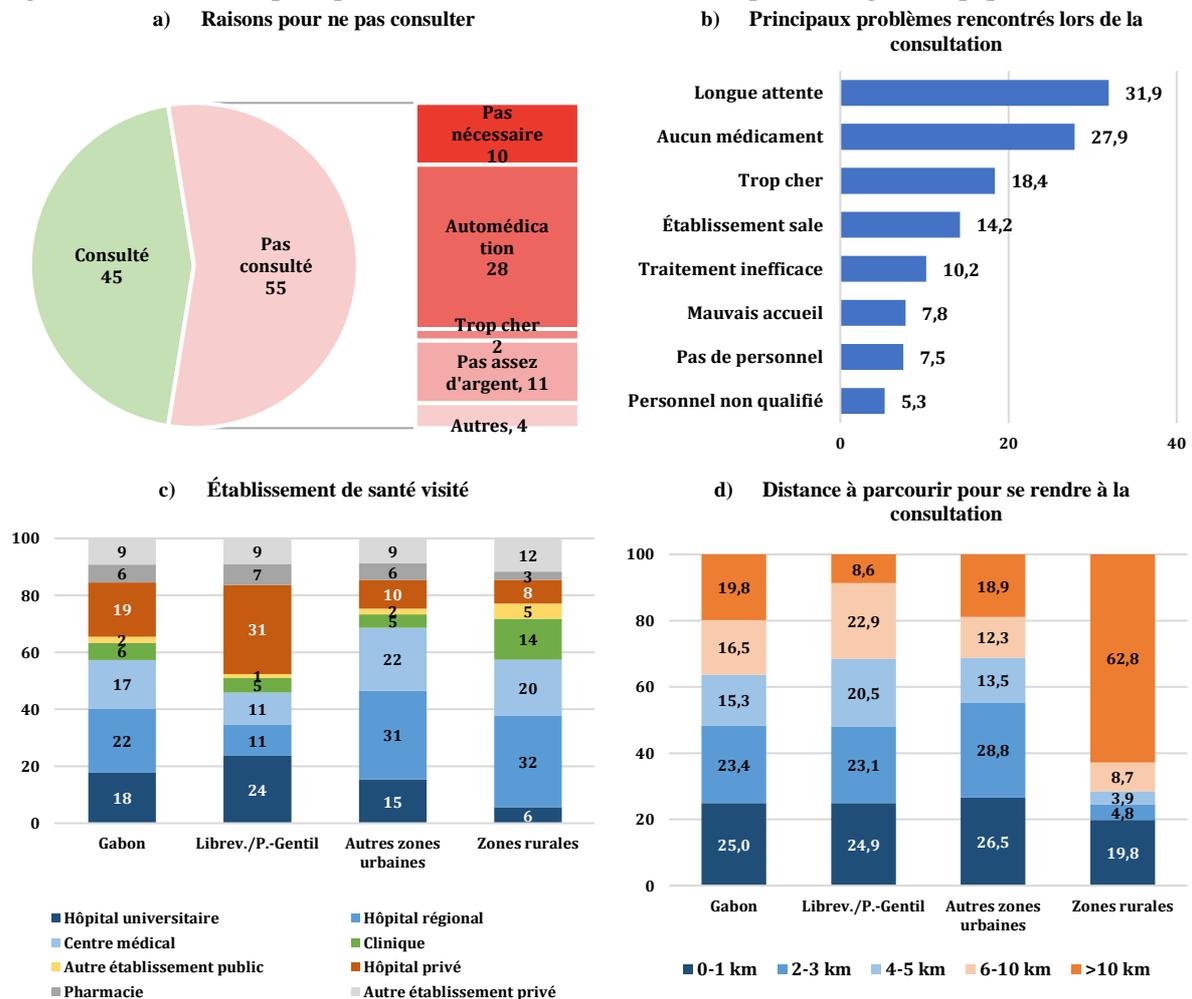
Remarques :

- Les « pauvres » mentionnés dans les graphiques relatifs à la santé sont les individus issus des deux quintiles de richesse les plus bas.
- Le *taux de mortalité infantile* est calculé pour les enfants de moins d'un an ; le *taux de mortalité juvénile* concerne les enfants âgés de 1 à 5 ans ; et le *taux de mortalité des moins de 5 ans* concerne tous les enfants âgés de moins de 5 ans. Tous les taux sont calculés pour 1 000 naissances vivantes.
- Un enfant est défini comme ayant un retard de croissance, une insuffisance pondérale ou une émaciation lorsque son rapport taille/âge, poids/âge et/ou poids/taille est inférieur de plus de deux écarts-types à la médiane des normes de croissance de l'enfant de l'OMS.

La couverture et la qualité des services de santé restent faibles avec des disparités spatiales importantes. Les ressources disponibles sont allouées de manière disproportionnée aux soins curatifs, en particulier aux hôpitaux, et les coûts moyens par lit occupé s'élèvent à environ 40 000 USD par an, principalement en raison d'un nombre de lits par habitant supérieur à la moyenne et d'une faible utilisation (le taux d'occupation des lits s'élève en moyenne à 40 % dans les hôpitaux régionaux). La répartition du personnel et des établissements de santé est déséquilibrée en faveur de Libreville et Port-Gentil, et dans une moindre mesure en faveur des zones urbaines secondaires (cf. figure 5.10). Les différences entre les zones rurales et les zones urbaines sont particulièrement importantes en ce qui concerne la couverture des services de santé maternelle (environ 94 % des femmes urbaines accouchent dans une structure sanitaire, contre 70 % des femmes rurales), et le diagnostic et le traitement pertinents de la fièvre chez les enfants (70 % dans les zones urbaines, contre 54 % dans les zones rurales). Compte tenu du niveau de revenu du Gabon, la qualité des soins est considérée comme faible par rapport aux normes internationales. Moins de la moitié de la population (soit 45 %) consulte un médecin en cas de maladie, et cette proportion est légèrement plus faible chez les pauvres et dans les zones rurales (respectivement 41 % et 40 %). Les principales raisons pour lesquelles les individus ne consultent pas semblent être liées au coût d'une consultation avec un médecin, que ce soit le coût de la consultation ou le manque de ressources financières disponibles pour régler la

consultation, et le recours à l'automédication. Le taux de vaccination reste également faible et bien que le taux de vaccination contre la rougeole soit passé de 55 % en 2000 à 74 % en 2012, celui-ci n'est pas encore suffisant. Les gabonais sont également mal informés sur la façon de traiter certaines maladies (par exemple, seulement 37 % des enfants atteints de diarrhée reçoivent une thérapie de réhydratation orale).

Figure 5.10 : Qualité et perception des services de santé, 2017 (en pourcentage de la population)



Source : EGEP de 2017.

Les Gabonais ont une perception défavorable du système national de santé. La mauvaise qualité et le coût élevé des services de santé publique dissuadent les gens de consulter des spécialistes et constituent un obstacle majeur à l'amélioration des indicateurs de santé. L'EDS de 2012 montre que la mauvaise qualité des soins est la principale cause d'insatisfaction à l'égard des établissements publics. Les données tirées de l'EGEP de 2017 indiquent que les principaux problèmes rencontrés lors des consultations ont été l'attente (32 %), le manque de médicaments disponibles dans les établissements (28 %) et le coût de la consultation (18 %). Le manque d'équipements et de médicaments, ainsi que le mauvais état général des installations sanitaires, sont particulièrement préoccupants pour la population rurale. L'éloignement des établissements de santé dans les zones rurales, où plus de 60 % de la population habite à plus de 10 kilomètres d'un établissement de santé, intensifie le manque d'efficacité du système de santé et accentue l'écart en matière de prestation entre les zones rurales et les zones urbaines (cf. figure 5.10).

Le Samu Social tente de remédier aux lacunes du système de santé, mais est confronté à d'importants problèmes financiers. Un grand nombre de GEF sont exclus du système de

santé et ne peuvent pas recevoir les traitements appropriés, soit parce qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour couvrir les frais médicaux, soit parce que les centres médicaux publics ne disposent pas du matériel ou du personnel nécessaires pour les soigner, surtout dans les zones rurales. Le Samu Social, qui a vu le jour en 2017, entend combler ces lacunes grâce à des centres de consultation pluridisciplinaires et à des ambulances médicalement équipées qui desservent les quartiers les plus pauvres. L'organisation dépend essentiellement du travail bénévole de médecins hospitaliers qui consacrent leur temps libre au Samu Social. Les interventions de plus en plus nombreuses du Samu Social (70 000 consultations en 2017) se concentrent principalement dans les quartiers les plus pauvres des cinq villes où l'organisation opère³⁹. Pourtant, sa structure de financement suscite des inquiétudes quant à sa viabilité puisque l'organisation reçoit très peu de fonds publics et dépend essentiellement de dons privés. Le Samu Social s'est vu officiellement attribuer une ligne budgétaire dans le budget de l'État mais aucun déboursement n'a encore été effectué en raison du manque de fonds et de la crise budgétaire. La grande expérience de terrain de l'organisation révèle la prolifération de certaines maladies dans les zones les plus pauvres, telles que le paludisme, l'hypertension artérielle, les maladies de la peau liées au manque d'hygiène et les maladies cardio-vasculaires dues à la mauvaise qualité de la nourriture, qui requièrent plus de moyens techniques et financiers pour pouvoir être traitées.

³⁹ Libreville, Port-Gentil, Franceville, Mouila et Oyem.

II. Indice de la pauvreté multidimensionnelle

L'indice de pauvreté multidimensionnelle montre que certains aspects du bien-être se sont améliorés depuis 2000, mais d'importants déficits continuent de subsister.

L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) évalue les différentes privations auxquelles une personne se trouve confrontée au même moment. La littérature et les décideurs politiques ont compris que la pauvreté est de nature multidimensionnelle et que le bien-être d'une population peut être compromis non seulement par de graves déficits de consommation et de revenu, mais aussi par des déficits dans de nombreuses dimensions non monétaires du bien-être. Par conséquent, les mesures de la pauvreté monétaire ne permettent pas à elles seules de dresser un bilan complet de la situation. Les efforts pour lutter durablement contre la pauvreté doivent aller au-delà des causes immédiates des déficits de consommation, afin de pouvoir comprendre les différentes formes de privation et s'attaquer aux multiples causes à l'origine de la pauvreté et de la vulnérabilité. Cependant, la multitude de dimensions dans lesquelles les individus sont privés et les façons compliquées dont ces dimensions sont liées ont rendu cette analyse difficile. Nous avons utilisé une méthodologie relativement simple proposée par *Alkire et Foster* (2011) pour mesurer la pauvreté multidimensionnelle à partir de deux éléments, à savoir : *les déficits dans chacune des dimensions pertinentes du bien-être et l'ampleur de la privation dans les différentes dimensions* (veuillez vous référer à l'annexe C pour obtenir des renseignements sur la méthodologie). La mesure de l'IPM fondée sur cette approche reflète la prévalence de la pauvreté et l'ampleur des privations multiples chez les pauvres⁴⁰.

L'analyse de l'IPM du Gabon porte ici sur certaines dimensions de l'éducation, de la santé et des conditions de vie. Il existe différentes méthodes pour mesurer la pauvreté multidimensionnelle utilisant les dimensions de privation⁴¹. L'analyse présentée ici utilise les données tirées des EDS de 2000 et 2012, ainsi qu'une approche similaire à celle développée par l'*Oxford Poverty and Human Development Initiative* (OPHI)⁴². Nous examinons 13 indicateurs classés dans cinq dimensions du bien-être dans les domaines de l'éducation, de la santé et du niveau de vie (cf. figure 5.11). Les dimensions examinées ici incluent celles qui sont reflétées dans l'IPM mondial et utilisent le maximum d'informations disponibles dans les deux séries de l'EDS. D'après le rapport de l'OPHI de 2016, une personne est considérée comme étant pauvre de manière multidimensionnelle si elle subit des privations dans au moins un tiers des indicateurs pondérés recouvrant les cinq dimensions du bien-être sélectionnées. Les personnes qui subissent des privations dans 10 à 33 % des indicateurs pondérés sont considérées comme *vulnérables à la pauvreté multidimensionnelle* et celles qui subissent des privations

⁴⁰ L'IPM a été calculé en multipliant l'incidence de la privation (ou de la pauvreté) (H) par l'intensité moyenne de la privation (A), $IPM = H \times A$, où H représente le pourcentage ou la proportion de la population qui a été privée ou qui est pauvre de manière multidimensionnelle, et A représente l'ampleur ou la multiplicité moyennes de privations que les individus ont subi simultanément, mesurée par la proportion moyenne des indicateurs dans lesquels les personnes pauvres ont été privées (veuillez consulter www.ophi.org.uk pour obtenir plus d'informations détaillées à ce sujet).

⁴¹ Les différences comprennent la sélection des dimensions du bien-être, des indicateurs inclus dans chaque dimension et les pondérations qui leur sont attribuées, des limites et des seuils pour définir le niveau de privation, etc. L'IPM mondial qui a récemment été mis au point par l'OPHI et le PNUD a tenté de remédier à ces divergences. Il utilise principalement les données tirées des enquêtes démographiques et de santé (EDS) ou des enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS) pour produire des IPM comparables au niveau international en utilisant des informations provenant de 10 indicateurs classés en trois dimensions : santé, éducation et niveau de vie. L'IPM mondial est également plus en phase avec les objectifs de développement durable (ODD).

⁴² Veuillez vous référer au rapport de l'OPHI (2016) et d'*Alkire et Jahan* (2018).

dans 50 % ou plus sont identifiées comme étant *en situation de pauvreté sévère ou de privation sévère*.

Figure 5.11 : Dimensions du bien-être et indicateurs de l'IPM du Gabon

Dimensions	Indicateurs	Poids relatif	Critère de privation
Éducation (1/5)	Années de scolarité	1/10	Si aucun membre du ménage âgé de 10 ans ou plus n'a terminé au moins 5 ans d'études.
	Fréquentation scolaire	1/10	Si un enfant en âge scolaire (âgé de 6 à 15 ans) ne va pas à l'école.
Santé (1/5)	Mortalité infantile	1/10	Si un enfant est décédé dans la famille au cours des 5 dernières années qui précèdent l'enquête.
	Nutrition	1/10	Si un enfant pour qui l'on dispose d'informations nutritionnelles est sous-alimenté en termes de rapport poids/âge.
Conditions de logement (1/5)	Toiture	1/20	Si le toit du logement est fait en plastique, carton, écorce, paille, palmier, bambou ou d'un autre type de toiture (c.-à-d. non spécifié).
	Mur	1/20	Si le mur du logement est fait en plastique, carton, écorce, paille, palmier, bambou, brique d'adobe ou d'un autre type de mur (c.-à-d. non spécifié).
	Revêtement de sol	1/20	Si le plancher du logement est fait de terre battue, sable, fumier ou d'un autre type de revêtement (c.-à-d. non spécifié).
	Chambre	1/20	Au moins quatre membres du ménage dorment dans la même chambre à coucher.
Accès aux services de base (1/5)	Électricité	1/20	Si le ménage n'a pas d'électricité.
	Installations sanitaires améliorées	1/20	Si le ménage ne dispose pas d'installations sanitaires améliorées.
	Eau potable améliorée	1/20	Si le ménage n'a pas accès à de l'eau potable améliorée.
	Combustible pour la cuisine	1/20	Si le ménage utilise du bois de chauffe, charbon de bois ou autres sources non améliorées.
Actifs (1/5)	Actifs	1/5	Si le ménage ne possède pas plus de deux des biens suivants : radio, télé, téléphone, vélo, moto ou réfrigérateur et n'a pas de voiture ni de camion.

Source : Personnel de la Banque mondiale en se basant sur l'OPHI (2016).

Remarques : les chiffres entre parenthèses dans la première colonne indiquent le poids de chaque dimension. Les indicateurs ont été ajustés (par rapport à l'analyse de l'OPHI) pour permettre de comparer les deux séries de l'EDS et pour analyser les tendances de l'IPM.

L'IPM a diminué entre 2000 et 2012, ce qui prouve que certains aspects du bien-être se sont améliorés, mais la population reste vulnérable aux privations et à la pauvreté. En 2012, 17 % de la population vivait en situation de pauvreté multidimensionnelle, contre 38 % en 2000, ce qui correspond à une baisse de 21 pp (cf. figures 5.12-a et c). De même, la proportion de la population souffrant de graves privations a diminué, passant de 12 % à 4 %. Toutefois, le pourcentage de personnes vulnérables aux privations a nettement augmenté, passant de 50 à 66 %, ce qui laisse supposer que ceux qui ont réussi à sortir de la pauvreté (multidimensionnelle) restent proches des seuils de privation et sont donc susceptibles de sombrer à nouveau dans la pauvreté. L'intensité moyenne de la pauvreté chez les pauvres est restée élevée à 42 % et n'a diminué que de 3 pp depuis 2000.

Une baisse de la pauvreté multidimensionnelle a été observée dans toutes les zones géographiques et a été plus rapide en dehors des grandes villes, mais les pauvres multidimensionnels restent concentrés dans les zones rurales et dans les villes secondaires. La tendance à la baisse de la pauvreté multidimensionnelle a été observée dans toutes les

régions du pays et le pourcentage de la pauvreté multidimensionnelle a diminué de 14 pp à Libreville/Port-Gentil, 22 pp dans les autres centres urbains et 23 pp dans les zones rurales (cf. figure 5.12-c). Toutefois, malgré le déclin plus rapide de la pauvreté en dehors des villes à forte densité de population, la proportion de pauvres reste la plus élevée dans les zones rurales et les villes secondaires (cf. figure 5.12-b). Ces tendances et ces différences reflètent les écarts persistants au niveau des conditions de vie et du bien-être dans l'ensemble du pays.

L'écart entre les zones urbaines et les zones rurales en matière de pauvreté multidimensionnelle s'est réduit avec le temps, mais il reste plus important que l'écart en matière de pauvreté monétaire. Par rapport à la pauvreté monétaire, la proportion des pauvres (multidimensionnels) et l'IPM sont beaucoup plus élevés dans les zones rurales (58 % et 25 %) que dans les zones urbaines (9 % et 4 %), ce qui indique un écart beaucoup plus important dans les conditions de vie entre les zones urbaines et les zones rurales que dans les résultats de la pauvreté monétaire.

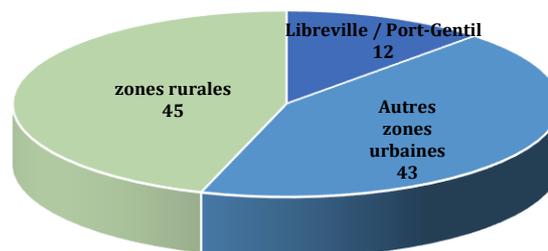
La baisse de la pauvreté multidimensionnelle est due aux quelques améliorations enregistrées au niveau des conditions de logement et des indicateurs de santé. Dans une moindre mesure, des progrès ont également été réalisés en termes de scolarisation des enfants et d'accès à l'eau potable améliorée et à des combustibles efficaces destinés à la cuisine, réduisant ainsi la proportion de ménages privés de ces dimensions. Les indicateurs de santé (c'est-à-dire la mortalité infantile et la nutrition) et les conditions de logement se sont améliorés plus rapidement dans les zones rurales, tandis que l'accès aux services de base s'est amélioré plus rapidement dans les villes secondaires. Les privations au niveau de la scolarisation des enfants ont diminué plus rapidement à Libreville et à Port-Gentil. Néanmoins, le manque d'accès aux services de base, en particulier à l'eau courante et aux installations sanitaires améliorées, reste très répandu parmi les populations rurales et pauvres. La possession de biens ne s'est que légèrement améliorée entre 2000 et 2012, et reste un facteur déterminant de la pauvreté multidimensionnelle. La dimension « actifs » (possession de biens) a contribué à 48 % de l'IPM de 2012 (cf. figure 5.12-d), en hausse par rapport à son taux de 45 % en 2000. Environ 80 % des ménages sont encore privés d'actifs modernes et productifs dans l'ensemble du pays.

Figure 5.12 : Pauvreté multidimensionnelle, 2000 et 2012

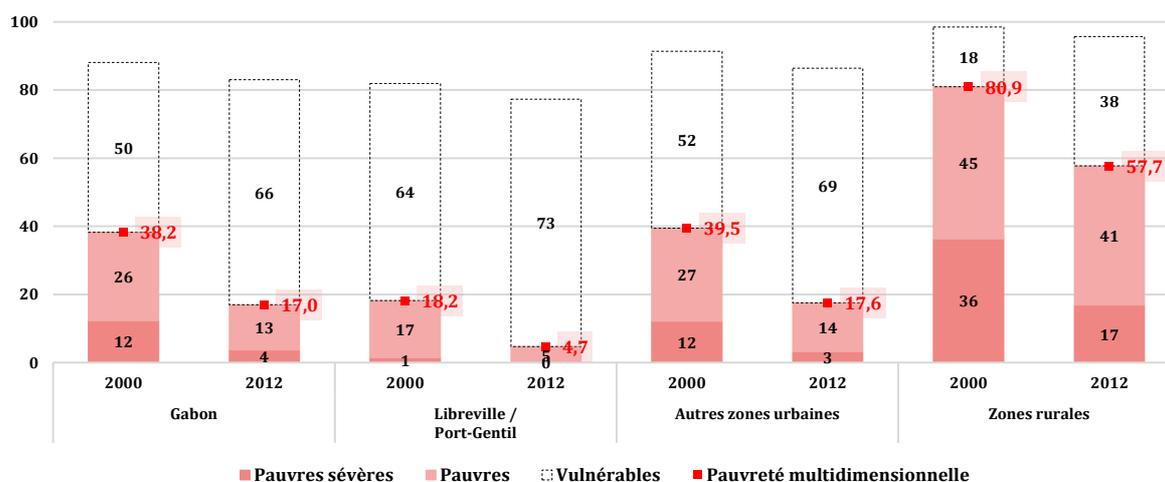
a) Indices de la pauvreté multidimensionnelle, 2012

	IPM	Pourcentage (H)	Intensité (A)
Gabon	7,1	17,0	42,0
Libreville / Port-Gentil	1,7	4,7	36,7
Autres zones urbaines	7,2	17,6	41,2
Zones rurales	25,4	57,7	44,0

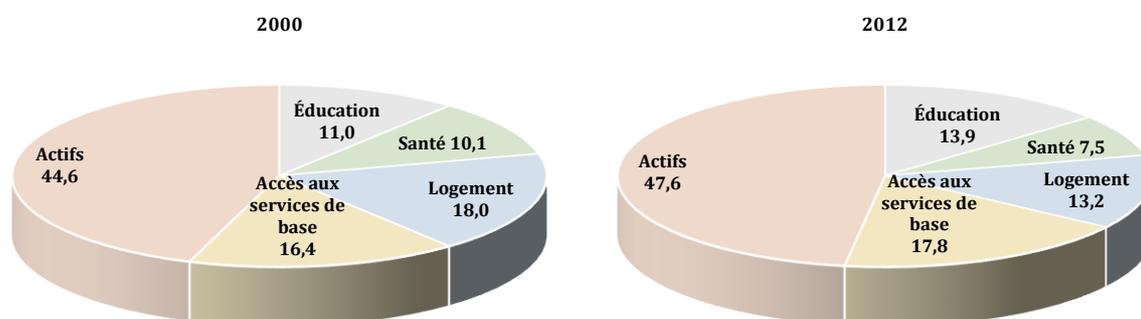
b) Concentration des pauvres multidimensionnels par zones



c) Taux de pauvreté multidimensionnelle par zones



d) Contributions des dimensions à l'IPM



Sources : EDS de 2000 et 2012.

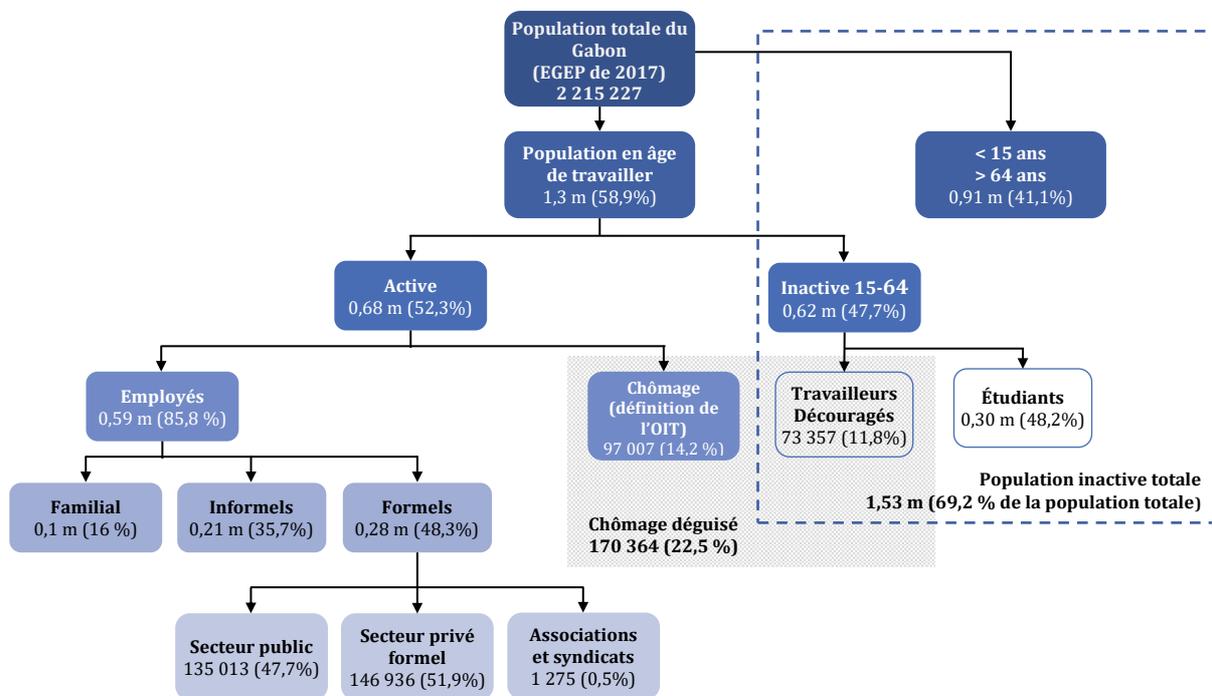
Remarques : le pourcentage dans la figure 5.12-a mesure la proportion de personnes souffrant de pauvreté multidimensionnelle et l'IPM représente la proportion de privations pondérées subies par les pauvres par rapport aux privations potentielles maximales qui pourraient être subies par l'ensemble de la population. L'IPM reflète à la fois la proportion de personnes en situation de pauvreté et le degré auquel elles sont privées.

Chapitre 6: Emploi et pauvreté

Le chômage est élevé et touche particulièrement les habitants des villes principales ainsi que les jeunes et les femmes.

Le marché du travail se caractérise par un taux de chômage élevé qui affecte principalement les grands centres urbains. En 2017, la population active correspondait à 31 % de la population totale et 52 % de la population en âge de travailler (cf. figure 6.1). Le taux de chômage, selon la définition stricte de l'organisation internationale du travail (OIT), s'élevait à 14 % et atteignait 23 % lorsque les travailleurs découragés étaient pris en compte (définition élargie du taux de chômage)⁴³. En comparaison, le taux de chômage au sens strict s'établissait à 16 % en 2005⁴⁴. Dans l'ensemble, le taux de chômage est nettement plus élevé à Libreville et à Port-Gentil (20 %) que dans les centres urbains secondaires (environ 10 %) et dans les zones rurales (environ 4 %). Si l'on ajoute à cela le taux d'urbanisation élevé du Gabon, nous constatons que plus de 9 chômeurs sur 10 vivent en milieu urbain, et que 67 % des chômeurs habitent à Libreville et à Port-Gentil.

Figure 6.1 : La structure du marché du travail, 2017



Source : EGEP de 2017.

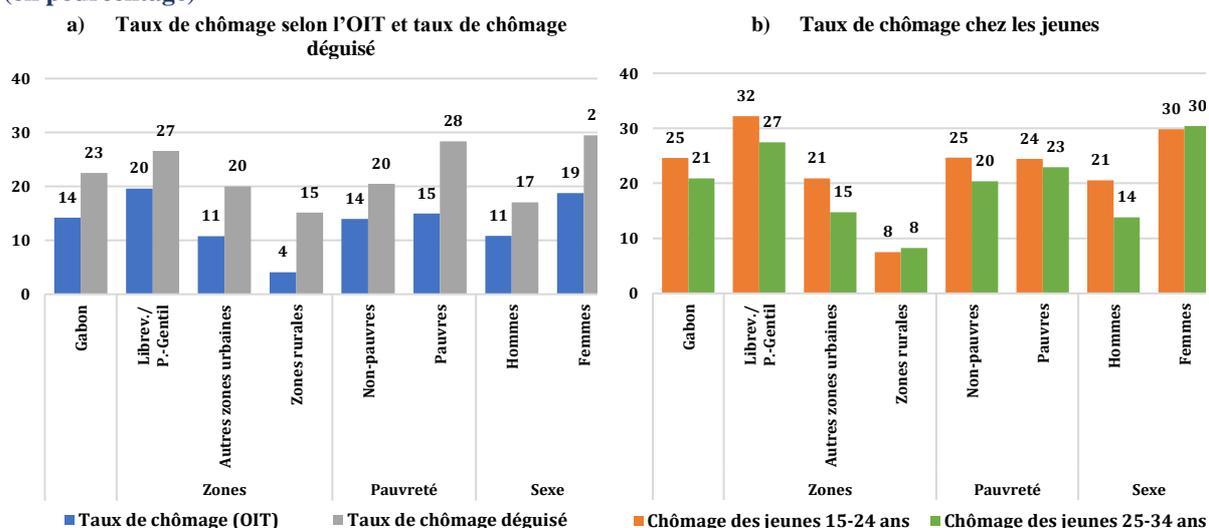
Remarque : tous les pourcentages sont calculés en fonction de la catégorie du dessus. Par conséquent, la somme de chaque ligne est égale à 100 pour cent.

⁴³ Définition du chômage de l'OIT : toute personne en âge de travailler qui : 1) est sans emploi depuis la période de 7 jours précédant l'enquête ; 2) appartient à la population active (c'est-à-dire âgée de 15 à 64 ans) ; 3) est actuellement disponible pour travailler (c'est-à-dire dans un délai de deux semaines) ; et 4) recherche activement un emploi (c'est-à-dire ayant pris des mesures au cours du dernier mois). Le taux de chômage élargi comprend lesdits chômeurs ainsi que les travailleurs découragés qui ne recherchent pas activement un emploi ou qui ne sont pas disponibles immédiatement. La différence entre le taux de chômage au sens strict et élargi de l'OIT met en relief la présence de nombreux demandeurs d'emploi découragés ou de personnes disposées à travailler mais qui ne connaissent pas les procédures pour rechercher un emploi.

⁴⁴ Le taux de chômage au sens strict selon l'enquête sur l'emploi (ENEC de 2010) a été estimé à 20,4 %. Toutefois, ces enquêtes fournissent généralement une mesure plus précise du chômage, et les différences avec les taux obtenus à partir de l'EGEP 2017 ne peuvent pas être interprétées comme un recul du chômage.

Les taux de chômage sont aussi particulièrement élevés chez les femmes, les jeunes et les pauvres. Le chômage est particulièrement important chez les jeunes, dès lors qu'environ 50 % des chômeurs ont moins de 30 ans. Par ailleurs, près de la moitié des chômeurs sont des primo-demandeurs d'emploi, ce qui souligne la difficulté pour les jeunes générations et les primo-candidats d'accéder au marché du travail. De plus, le taux de chômage des femmes atteint presque 19 %, contre 11 % pour les hommes (cf. figure 6.2-a). Alors que le taux de chômage des pauvres semble similaire à celui des non-pauvres, leur taux de chômage élargi est beaucoup plus élevé (30 % contre 17 % pour les non-pauvres), ce qui met en évidence la présence de nombreux travailleurs découragés parmi les pauvres qui ne sont pas à la recherche d'un emploi mais seraient disposés à travailler ou disponibles pour exercer un emploi.

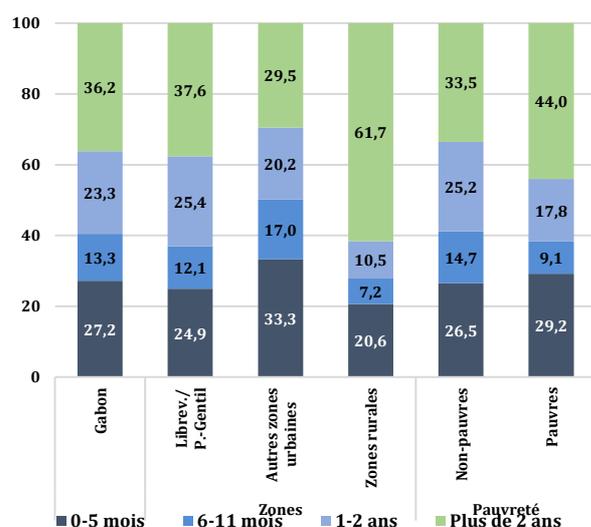
Figure 6.2 : Taux de chômage en fonction des régions, de l'état de pauvreté, de l'âge et du sexe en 2017 (en pourcentage)



Source : EGEP de 2017.

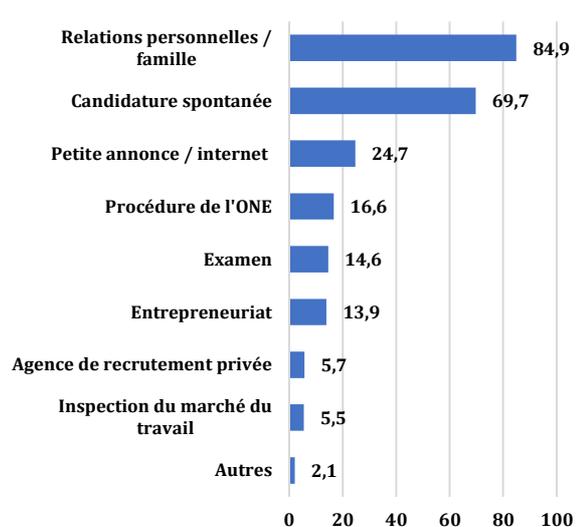
Le chômage dure longtemps, en particulier dans les zones rurales. En moyenne, le chômage dure un peu moins de deux ans (soit 22,1 mois), avec une valeur médiane d'un an, mais celui-ci dure nettement plus longtemps dans les zones rurales où la durée moyenne s'élève à 34,5 mois et la valeur médiane à 24 mois. Près de 60 % des chômeurs étaient sans emploi depuis plus d'un an, mais ce taux passe à 72 % dans les zones rurales (cf. figure 6.3). Inversement, le chômage de courte durée ne concerne qu'environ 30 % des primo-demandeurs d'emploi et 20 % des demandeurs d'emploi ayant déjà travaillé auparavant.

**Figure 6.3 : Durée du chômage, 2017
(en pourcentage des chômeurs)**



Source : EGEP de 2017.

Figure 6.4 : Ressources utilisées pour chercher un emploi, 2017 (en pourcentage des chômeurs)



Une durée de chômage aussi inhabituelle est en partie due à des inadéquations entre l'éducation et l'emploi. Parmi les principales raisons à l'origine de la longue durée du chômage observée figurent le manque de formation des chômeurs, le décalage entre les compétences acquises et celles exigées par les entreprises qui recrutent, les faiblesses institutionnelles, en particulier dans les structures de placement des travailleurs, et la faible création d'emplois. L'inadéquation des compétences est mise en évidence par le grand nombre de travailleurs découragés, la prévalence du chômage parmi les personnes instruites et la faible compatibilité aux offres d'emploi, étant donné que plus des deux tiers des offres d'emplois restent vacantes à cause du manque de candidats qualifiés. Les individus ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire sont particulièrement touchés par le chômage (17 %), suivis de ceux qui sont diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur (14 %). Inversement, le taux de chômage chez les personnes n'ayant fait que des études primaires s'élève à 10 %.

Les stratégies d'adaptation restent limitées dès lors que les chômeurs remédient à leur situation en utilisant essentiellement des voies officieuses et élémentaires, la plupart du temps sans avoir recours à des institutions spécialisées. Seulement 16 % des chômeurs font appel à l'Office National de l'Emploi (ONE), l'organisme officiel chargé de suivre les chômeurs, de les placer en fonction de leurs compétences et de leur proposer des formations pour répondre à la demande du marché du travail. Inversement, la grande majorité des chômeurs s'adressent à leurs relations personnelles (soit 85 %) ou postulent directement sans qu'aucune offre d'emploi ne soit publiée (soit 70 %) (cf. figure 6.4).

Encadré 6.1 : Les dispositifs mis en place par l'ONE pour stimuler l'emploi

L'Office National de l'Emploi (ONE) dispose de trois dispositifs principaux destinés à stimuler l'emploi des jeunes et à encourager les entreprises à recruter.

Le premier dispositif constitue un contrat d'apprentissage jeunesse qui vise à proposer aux jeunes diplômés âgés de 16 à 35 ans à la recherche d'un premier emploi un stage dans une entreprise privée de plus de 50 employés. L'ONE prend en charge les frais d'inscription du stagiaire à la CNAMGS mais les indemnités de stage sont dispensées par l'entreprise. Ce dispositif est avant tout un mécanisme de réorientation professionnelle qui réduit l'écart entre le type de diplômés et la demande sur le marché du travail. Les participants doivent être titulaires d'un diplôme, mais le domaine de leur stage peut différer de la matière étudiée pendant leurs études.

Le second dispositif repose sur un programme de stages en collaboration avec la Banque mondiale destiné aux jeunes âgés de 16 à 34 ans qui sont déjà diplômés dans un certain domaine d'expertise mais ne disposent d'aucune expérience professionnelle. L'ONE prend en charge les indemnités de stage pendant 6 à 12 mois, ce qui permet aux participants d'acquérir une première expérience professionnelle et de devenir plus attrayant et compétent sur le marché du travail.

Le troisième mécanisme représente un double programme d'apprentissage destiné aux individus âgés de 16 à 24 ans qui ne disposent pas de diplôme ni de formation professionnelle. L'ONE place les participants dans une structure de formation et leur trouve un stage d'une durée de 1 à 2 ans. Il s'agit d'un simple programme d'insertion et de formation professionnelle pour les jeunes qui ont échoué dans le système éducatif traditionnel, en vue de leur donner la possibilité de réintégrer le marché du travail. Ce dernier apparaît comme le programme le plus populaire de l'ONE, regroupant quelques 250 nouvelles inscriptions par jour et permettant à une grande partie de la population sans diplôme approprié de réintégrer le processus de recherche d'emploi. Cependant, l'âge limite d'inscription de 24 ans constitue un obstacle, dès lors que l'ONE reçoit de nombreuses demandes provenant de non diplômés âgés d'une trentaine d'année qui ne peuvent pas intégrer ces programmes. De plus, ces profils sont généralement plus susceptibles d'accepter des emplois manuels pour lesquels la demande des entreprises est plus élevée.

L'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail a entraîné la prolifération de programmes de formation, bien que ceux-ci manquent de cohérence et de coordination. Les efforts actuellement déployés pour adapter l'offre de travail à la demande du marché se concentrent principalement sur les programmes de formation des organismes publics et du secteur privé. L'effort public de formation est principalement soutenu par l'ONE, qui a lancé une série de programmes de formation qui ciblent les jeunes en particulier (cf. encadré 6.1). Les acteurs économiques privés tentent de remédier à l'inadéquation des compétences en proposant divers programmes internes. C'est le cas, par exemple, de la société de télécommunications Airtel, qui a financé en coopération avec l'UNESCO, la formation de 5 000 personnes dans le domaine des TIC sur une période de trois ans. À la suite d'un examen élémentaire géré par l'ONE, les 30 meilleurs stagiaires ont alors la possibilité de faire un stage de six mois chez Airtel, ou SETRAG (la société d'exploitation du Transgabonais), qui leur propose un contrat de formation en entreprise d'une durée de deux ans qui sert de période d'apprentissage en interne avant d'être converti en contrat à durée indéterminée. D'autres institutions publiques et parapubliques, telles que l'ANFPP (Agence nationale de formation et de perfectionnement professionnels), Junior Achievement Gabon (JA Gabon), le ministère de l'Insertion sociale et la chambre de commerce, contribuent aux efforts entrepris pour favoriser le développement des compétences à travers différents programmes de formation. Toutefois, ces programmes ne font pas partie d'une stratégie globale et coordonnée qui répond aux besoins actuels et futurs du marché du travail. Récemment, le Gabon a signé une convention avec le Maroc afin que ce dernier supervise la formation professionnelle des travailleurs gabonais dans un grand nombre de secteurs, de l'agriculture au transport et à la logistique, ajoutant un niveau supplémentaire à la structure de formation professionnelle déjà complexe. Dans l'ensemble, le manque de formation initiale et de compétences appropriées des chômeurs, associé à la fragmentation de la structure de formation et au grand nombre d'acteurs impliqués, pourraient

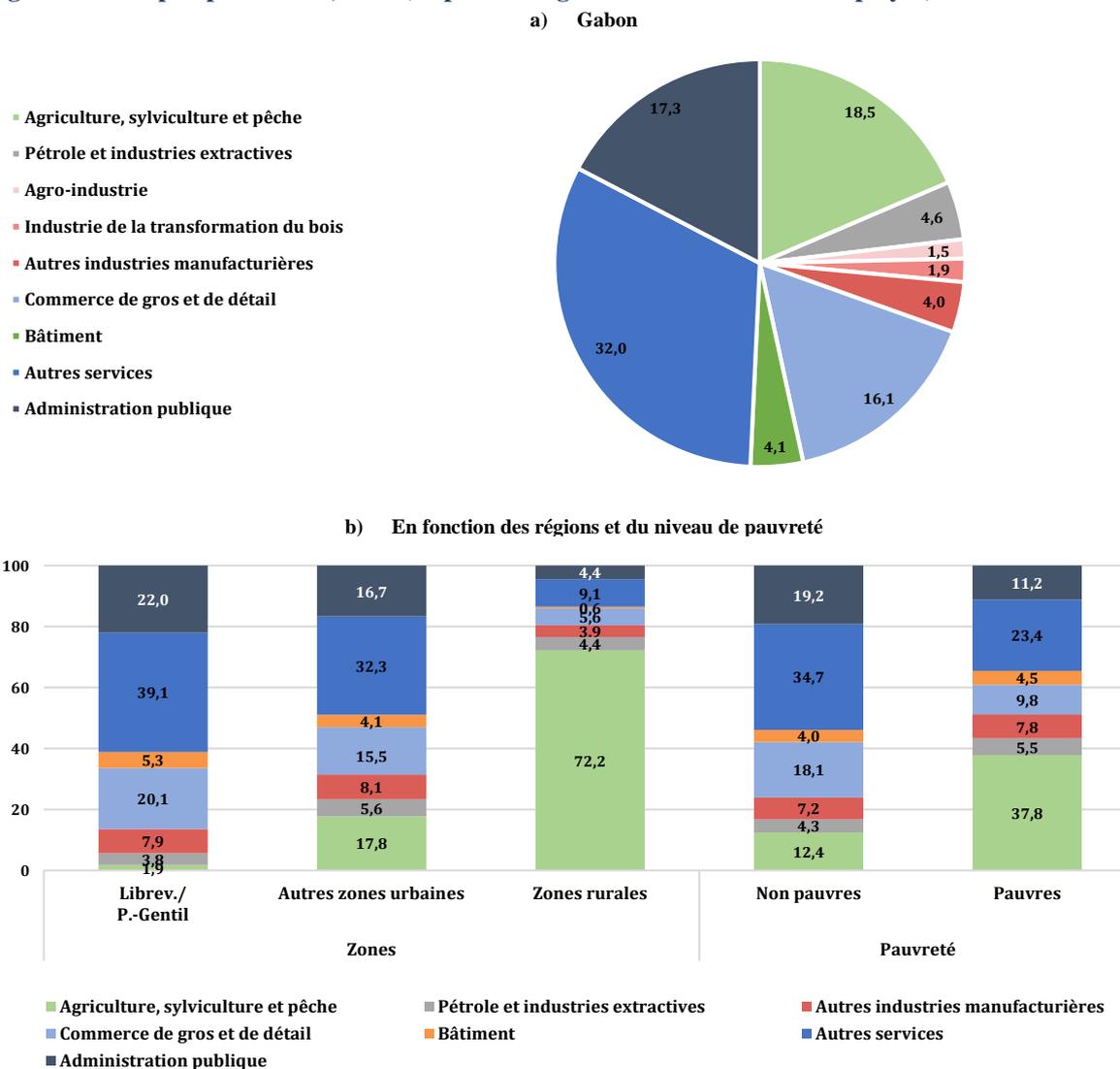
contribuer à perpétuer le chômage systémique et l'inadéquation des compétences, notamment chez les jeunes.

Les emplois sont concentrés dans le secteur des services et se caractérisent essentiellement par le confinement dans les emplois non qualifiés et l'informalité.

La plupart des emplois se trouvent dans le secteur des services, tandis que les secteurs de l'industrie manufacturière et de l'industrie minière contribuent peu à l'emploi. La structure de l'emploi par secteur n'a pas subi de changements majeurs depuis 2005. En 2017, plus des deux tiers de la force de travail employée exerçaient dans le secteur des services, ce qui est proche du niveau de 2005, et 18,5 % travaillaient dans le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, contre 25,4 % en 2005 (cf. figure 6.5-a). Bien que les secteurs pétrolier et minier contribuent considérablement au PIB du pays et constituent une source importante d'entrée de devise grâce aux exportations, ceux-ci contribuent peu à l'emploi. Néanmoins, la part de la population employée dans ce secteur a augmenté pour atteindre environ 5 % en 2017, alors que celle-ci s'élevait à moins de 2 % en 2005. L'administration publique reste un important pourvoyeur d'emplois, ce qui met en évidence la tradition historique du Gabon d'avoir une large administration publique bureaucratique. Enfin, la contribution du secteur de l'industrie manufacturière à l'emploi semble relativement limitée, mais des sous-secteurs prometteurs et en pleine expansion, comme l'agro-alimentaire et l'industrie de la transformation du bois, représentent encore 3,5 % de l'emploi total mais sont principalement concentrés dans les zones urbaines.

Il existe de grandes disparités entre les régions. Il n'est pas surprenant que le profil de l'emploi entre les zones rurales et les zones urbaines soit complètement différent : près des trois quarts des travailleurs ruraux sont employés dans le secteur agricole et seulement environ 15 % travaillent dans le secteur privé des services et, dans une moindre mesure, dans le secteur public. Inversement, Libreville et Port-Gentil apparaissent comme les épïcètres du travail dans le secteur public, étant donné que près de 22 % de leurs travailleurs sont employés dans l'administration publique, et 58 % de l'ensemble des employés de la fonction publique travaillent dans ces deux villes (cf. figure 6.5-b). En outre, 38 % des fonctionnaires sont établis dans des zones urbaines secondaires. Les importants sous-secteurs des services, tels que le bâtiment et le commerce (de gros et de détail), sont également concentrés dans les zones urbaines et fournissent des emplois à une part importante de la population urbaine.

Figure 6.5 : Emploi par secteur, 2017 (en pourcentage de la force de travail employée)



Source : EGEP de 2017.

Remarques :

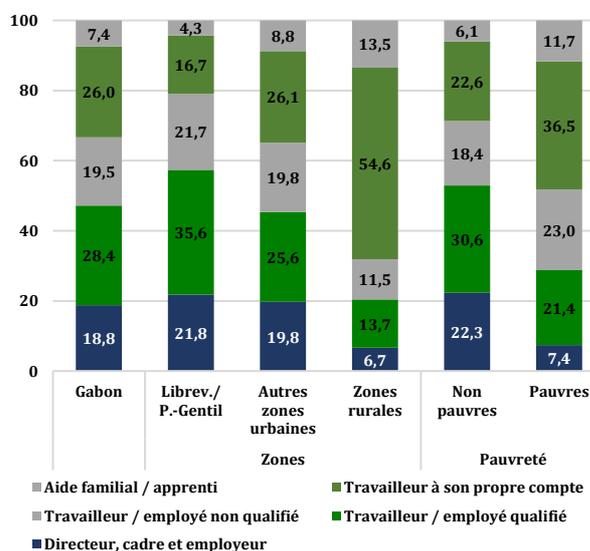
- L'industrie de la transformation du bois représente 2,4 % des emplois à Libreville/Port-Gentil, 1,3 % dans les autres zones urbaines et 1,8 % dans les régions rurales.
- L'agro-industrie représente 1,3 % des emplois à Libreville/Port-Gentil, 1,9 % dans les autres zones urbaines et 1,2 % dans les zones rurales.

De même, les individus issus de ménages pauvres exercent beaucoup plus dans le secteur de l'agriculture. Alors que 12 % des travailleurs non pauvres travaillent dans le secteur de l'agriculture, ce pourcentage passe à 38 % pour les ménages pauvres. Inversement, la participation des travailleurs pauvres dans le secteur des services et dans l'administration publique est beaucoup plus faible que celle des travailleurs non pauvres. Par exemple, 18 % des travailleurs non pauvres travaillent dans le commerce de gros et de détail, contre seulement 10 % des travailleurs pauvres ; et 19 % des travailleurs non pauvres sont employés dans l'administration publique, contre 11 % des travailleurs pauvres (cf. figure 6.5-b).

Une grande partie de la population est concentrée dans des formes d'emploi plus précaires, en particulier dans les zones rurales et chez les pauvres. Un tiers des travailleurs sont à leurs propres comptes (y compris les aides familiaux et les apprentis) et environ un cinquième des travailleurs sont des employés non qualifiés (cf. figure 6.6). Dans les zones rurales, le travail à son propre compte et en tant qu'aide familial s'élève à près de 70 %, alors

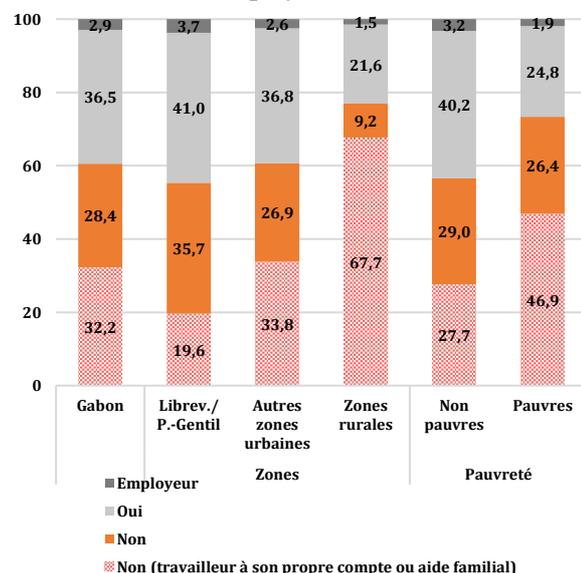
que ce taux n'atteint que 21 % à Libreville/Port-Gentil et 35 % dans les centres urbains secondaires. De même, les travailleurs pauvres ont tendance à être cantonnés à un statut professionnel inférieur, dès lors que 48 % d'entre eux travaillent en tant à leurs propres comptes ou en tant qu'aides familiaux, contre seulement 29 % des travailleurs non pauvres. L'emploi privé formel représente 25 % de l'emploi total et l'emploi dans le secteur public représente 23 %, tandis que l'emploi privé informel et l'emploi familial représentent respectivement 36 et 17 %. Les zones rurales et les villes secondaires renferment la plupart des emplois informels, qui sont également plus fréquents chez les individus qui ont achevé l'enseignement primaire ou un niveau moindre ainsi que chez les pauvres (c'est-à-dire 68 % contre 47 % pour les personnes non pauvres). De plus, une grande partie des travailleurs ne possèdent pas de contrat écrit, seulement 39 % d'entre eux sont employés sous contrat, que ce soit les employés ou les employeurs (cf. figure 6.7). Les travailleurs ruraux et les pauvres sont particulièrement vulnérables puisque seulement 23 % et 27 % d'entre eux disposent respectivement d'un contrat écrit.

Figure 6.6 : Statut professionnel, 2017 (en pourcentage de la force de travail employée)



Source : EGEP de 2017.

Figure 6.7 : Contrat écrit, 2017 (en pourcentage de la force de travail employée)



Pour pallier le manque de travailleurs qualifiés, environ un cinquième de la main-d'œuvre provient de pays étrangers.

Les étrangers représentent une part importante de la main-d'œuvre du pays et travaillent principalement dans le secteur des services. Dans l'ensemble, les étrangers représentent 21 % de la population active et 23 % de l'ensemble des employés (cf. figure 6.8). La présence de travailleurs étrangers par rapport aux travailleurs nationaux est particulièrement importante dans le secteur des services. En effet, près de 80 % des travailleurs étrangers sont employés dans les services (cf. figure 6.9). Comme l'emploi public est largement dominé par les travailleurs nationaux (soit 97 % de l'emploi public), la plupart des emplois occupés par des étrangers sont concentrés dans le secteur privé formel et informel (c'est-à-dire que 77 % des étrangers travaillent dans le secteur privé, et plus de la moitié exercent des emplois informels). Dans un contexte de chômage élevé la présence de travailleurs étrangers reflète une double perspective : i) d'une part pour occuper des emplois que les travailleurs gabonais refusent de prendre ; et ii) d'autre part pour remédier aux manques de qualifications de la main d'œuvre nationale, ce qui incite les entreprises à recruter des travailleurs étrangers possédant les compétences nécessaires. Par exemple, 34 % des emplois informels et 26 % des emplois

familiaux sont exercés par des étrangers. D'autre part, un cinquième des travailleurs issus du secteur privé formel sont des étrangers, ce qui indique sans doute un phénomène d'importation de main-d'œuvre en raison du manque de compétences spécifiques sur le marché du travail national.

Figure 6.8 : Part d'étrangers par rapport aux nationaux dans le marché du travail (en pourcentage)

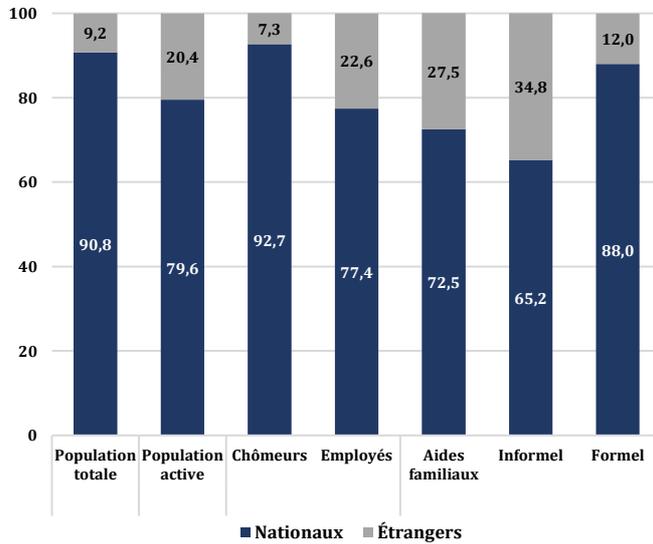
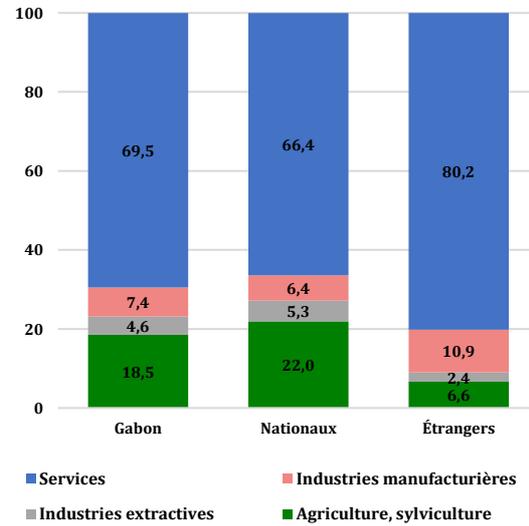


Figure 6.9 : Secteur d'activité des étrangers par rapport aux nationaux, 2017 (en pourcentage)



Source : EGEP de 2017.

Références

- Adams Jr., R.H. (2004), « Economic Growth, Inequality and Poverty: Estimating the Growth Elasticity of Poverty », *World Development* 32(12) : 1989-2014.
- Afrobaromètre (2015), « *Afro-Barometer Round 6: Compendium of Comparative Results from a 37-Country Survey* », Afrobaromètre.
- Afrobaromètre (2018), « *Afro-Barometer Round 7: Compendium of Comparative Results from a 34-Country Survey* », Afrobaromètre.
- Alesina, A., Campante, F. R., et Tabellini, G. (2008) « Why is fiscal policy often procyclical? », *Journal of the european economic association*, 6(5), 1006-1036.
- Alkire S. et Jahan S. (2018), « The New Global MPI 2018: Aligning with the Sustainable Development Goals », rapport occasionnel du bureau du Rapport sur le développement humain (RDH) du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).
- Alkire, S., et Foster, J. (2011), « Counting and multidimensional poverty measurement », *Journal of Public Economics* 95: 476-487.
- Badeeb, R. A., Lean, H. H., et Clark, J. (2017), « The evolution of the natural resource curse thesis: A critical literature survey », *Resources Policy*, 51, 123-134.
- Badgett, M. V. L., Nezhad, S., Waaldijk, C., et Meulen, R. Y. (novembre 2014), « The Relationship between LGBT inclusion and Economic Development: An Analysis of Emerging Economies », USAID et The Williams Institute.
- Baller, S., Dutta, S., et Lanvin, B. (2016), « *The Global Information Technology Report 2016: Innovating in the Digital Economy* », Forum économique mondial.
- Banque africaine de développement (2016), « *Chile's Fiscal Policy and Mining Revenue: A Case Study* », Banque africaine de développement.
- Banque mondiale (2011), « Perspectives on Poverty in India: Stylized Facts from Survey Data », Évaluation de la pauvreté en Inde, Réseau pour la lutte contre la pauvreté et la gestion économique, Washington DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale (2011), « *World Development Report 2011: Conflict Security and Development* », Washington DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale (2013), « Inclusion Matters: The Foundation for Shared Prosperity », *New Frontiers of Social Policy*, Washington DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale (2014), « *Gabon Export Diversification and Competitiveness Report* », Washington DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale (2017), « *World Development Report 2017: Governance and the Law* », Washington DC : Publication de la Banque mondiale.
- Banque mondiale (2018), « *Doing Business 2018: Reforming to Create Jobs* », Washington DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale (2018), « *Gabon Public Expenditure Review* », Washington DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale (2018), « *Women, Business and the Law 2018* ». Washington DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale (2019), « *Doing Business 2018: Training for Reform* », Washington DC : Banque mondiale.

- Banque mondiale (décembre 2015), « Gabon Economic Update: Protecting the Poor Despite Slower Growth », *Gabon Economic Update, I*. Washington DC : Banque mondiale.
- Bernoussi, A., et Kanga, M. (2012), « Environnement de l'Investissement Privé au Gabon », Banque africaine du développement.
- Bureau de Coordination du Plan Stratégique Gabon Émergent (avril 2018), « Rapport de Suivi de l'Exécution du Plan de Relance de l'Économie », *Gabon Vision 2025*.
- Cadot, O., Carrere, C., et Strauss-Kahn, V. (2013), « Trade diversification, income, and growth: What do we know? », *Journal of Economic Surveys*, 27(4), 790-812.
- Castells-Quintana, D. (2017), « Malthus living in a slum: Urban concentration, infrastructure and economic growth », *Journal of Urban Economics*, 98, 158-173.
- Christiaensen, L. et Kanbur, R. (2017), « Secondary Towns and Poverty Reduction: Refocusing the Urbanization Agenda », *Annual Review of Resource Economics* 9:405–19.
- Christiaensen, L., Lanjouw, P., Luoto, J., et Stifel, D. (2012), « Small area estimation-based prediction methods to track poverty: validation and applications », *The Journal of Economic Inequality*, 10(2), 267-297.
- Cockx, L., et Francken, N. (2014), « Extending the concept of the resource curse: Natural resources and public spending on health », *Ecological Economics*, 108, 136-149.
- Cockx, L., et Francken, N. (2016), « Natural resources: A curse on education spending? », *Energy Policy*, 92, 394-408.
- Corden, W. M., et Neary, J. P. (1982), « Booming sector and de-industrialisation in a small open economy », *The economic journal*, 92(368), 825-848.
- Dabla-Norris, E., Allen, R., Zanna, L. F., Prakash, T., Kvintradze, E., Lledo, V., Yackovlev, I., et Gollwitzer, S. (2010), « Budget institutions and fiscal performance in low-income countries », *Document de travail du FMI*, 10/80.
- El Anshasy, A. A., et Bradley, M. D. (2012), « Oil prices and the fiscal policy response in oil-exporting countries », *Journal of Policy Modeling*, 34(5), 605-620.
- El Anshasy, A. A., et Katsaiti, M. S. (2013), « Natural resources and fiscal performance: Does good governance matter? », *Journal of Macroeconomics*, 37, 285-298.
- Elbers, C., Lanjouw, J. O., et Lanjouw, P. (2003), « Micro-level estimation of poverty and inequality », *Econometrica*, 71(1), 355-364.
- Feenstra, R. C., Inklaar, R., et Timmer, M. P. (2015), « The next generation of the Penn World Table », *American economic review*, 105(10), 3150-82, extrait de : www.ggd.net/pwt.
- Finger, J. M., et Kreinin, M. E. (1979), « A Measure of 'Export Similarity' and Its Possible Uses », *The Economic Journal*, 89(356), 905-912.
- Fonds monétaire international (FMI), (septembre 2018), « *Gabon: Second Review of the Extended Arrangement under the Extended Fund Facility, Requests for Waivers of non-observance of Performance Criteria and Waivers of Applicability, and Financing Assurance Review* », Rapport Pays n° 18/269. Fonds monétaire international.
- Galbraith, J., Halbach, B., Malinowska, A., Shams, A., et Zhang, W. (2014), « UTIP global inequality data sets 1963-2008: Updates , revisions and quality checks ».
- Gallagher, G., Khan, W., Hasbani, H., Wabwah, Y., Abboud, R., Von Tschirschky, C., Qussous, S., McCrum, P., Pitea, R., et Sacheti, A. (2015), « Digging beneath the surface: is it time to rethink diversification in the

- GCC? », *Growth Drivers 2*. EY, extrait de : www.ey.com/em/en/issues/business-environment/ey-is-it-time-to-rethink-diversification (accédé en novembre 2018).
- Gouvernement du Gabon (2004), « Première communication nationale ».
- Gouvernement du Gabon (2011), « Seconde communication nationale ».
- Gouvernement du Gabon (2011), « Stratégie Nationale d'Adaptation du Littoral Gabonais Face Aux Effets des Changements Climatiques ».
- Gouvernement du Gabon (2012), « Plan National Climat », *Conseil National Climat*.
- Gouvernement du Gabon (2015) « Intended Nationally Determined Contribution ».
- Hansen, M. C., Potapov, P. V., Moore, R., Hancher, M., Turubanova, S. A. A., Tyukavina, A., Thau, D., Stehman, S.V., Goetz, S.J., Loveland, T.R., et Kommareddy, A. (2013), « High-resolution global maps of 21st-century forest cover change », *science*, 342(6160), 850-853.
- Hartmann, D. (2014), « Economic complexity and human development: How economic diversification and social networks affect human agency and welfare », New York : Routledge.
- Hartmann, D., Guevara, M. R., Jara-Figueroa, C., Aristarán, M., et Hidalgo, C. A. (2017), « Linking economic complexity, institutions, and income inequality ». *World Development*, 93, 75-93.
- Heston, A., Summers, R., et Aten, B. (2002), « Penn World Table 6.1 », *Centre des comparaisons internationales de l'Université de Pennsylvanie*, octobre 2002.
- Hidalgo, C. A., et Hausmann, R. (2009), « The building blocks of economic complexity », *Proceedings of the national academy of sciences*, 106(26), 10570-10575.
- Ibounde, R. E. T., Hoang-Vu, P., et Dieye, F. (2013), « Gabonese Republic - Report on growth and employment: paving the way toward inclusive growth », Rapport n°: 82538-GA. Washington DC : Banque mondiale.
- Ingelaere, B., Christiaensen, L., De Weerd, J., et Kanbur, R. (2018), « Why secondary towns can be important for poverty reduction – A migrant perspective », *World Development* 105, 273–282.
- James, A. (2015), « The resource curse: A statistical mirage? », *Journal of Development Economics*, 114, 55-63.
- Jarvis, M., Lange, G. M., Hamilton, K., Desai, D., Fraumeni, B., Edens, B., Ferreira, S., Li, H., Chakraborti, L., Kingsmill, W., et Ruta, G. (2011), « The changing wealth of nations: measuring sustainable development in the new millennium », *Environment and development*, Washington DC : Banque mondiale.
- Jedwab, R., Christiaensen L., et Gindelsky, M. (2017), « Demography, urbanization and development: Rural push, urban pull and ...urban push? », *Journal of Urban Economics*, 98, 6-16.
- Johnson, S., Ostry, J., et Subramanian, A. (2007), « The prospects for sustained growth in Africa: Benchmarking the constraints ».
- Lanjouw, P., et Murgai, R. (2014), « Urban growth and rural poverty in India: 1983–2005 » dans N. Hope, A. Kochar, R. Noll, et T. N. Srinivasin (Eds.), « Economic reform in India: Challenges, prospects, and lessons » (pp. 371–404), New York : Cambridge University Press.
- Loayza N. et Pennings, S. (2018), « The Long-Term Growth Model », extrait de : www.worldbank.org/LTGM.
- Mahroum, S., et Al-Saleh, Y. (2013), « Demand-led related diversification: An innovation policy approach to economic diversification and development », *Science and Public Policy*, 40(3), 406-418.
- McSweeney, C., New, M., et Lizcano, G. (2012), « UNDP Climate Change Country Profiles: Gabon », extrait de : www.geog.ox.ac.uk/research/climate/projects/undp-cp (accédé en novembre 2018).

- McSweeney, C., New, M., Lizcano, G., et Lu, X. (2010), « The UNDP Climate Change Country Profiles: Improving the accessibility of observed and projected climate information for studies of climate change in developing countries », *Bulletin of the American Meteorological Society*, 91(2), 157-166.
- Mehlum, H., Moene, K., et Torvik, R. (2006), « Institutions and the resource curse », *The economic journal*, 116(508), 1-20.
- NASA (2017), « NASA Earth Observatory », extrait de : www.earthobservatory.nasa.gov.
- Nurmohamed, R., Naipal, S., et De Smedt, F. (2012), « Hydrologic modeling of the Upper Suriname River basin using WetSpa and ArcView GIS », *Journal of spatial Hydrology*, 6(1).
- Oviedo, A.M., Thomas, M. R., et Karakurum-Özdemir, K. (2009), « Economic Informality: Causes, Costs, and Policies—A Literature Survey », Washington DC : Banque mondiale.
- Oxford Business Group (2015), « Gabon hopes to increase hydrocarbons production through new discoveries », *The Report: Gabon 2015*, Oxford Business Group, extrait de : oxfordbusinessgroup.com/overview/age-exploration-new-discoveries-have-stoked-hopes-increased-production (accédé en novembre 2018).
- Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), 2016, « OPHI Country Briefing June 2016: Gabon », département du Développement international de l'Université d'Oxford.
- Papageorgiou, C., et Spatafora, M. N. (2012), « *Economic diversification in LICs: Stylized facts and macroeconomic implications* » (n° 12-13), Fonds monétaire international.
- Rajan, R. G., et Subramanian, A. (2011), « Aid, Dutch disease, and manufacturing growth », *Journal of Development Economics*, 94(1), 106-118.
- Rapport sur le développement dans le monde (2009), « Reshaping Economic Geography », Washington, DC : Banque mondiale.
- Rapport sur le développement dans le monde (2017), « Governance and the Law », Washington, DC : Banque mondiale.
- Ross, M. L., et Mahdavi, P. (2013), « Oil and gas data, 1932-2011 », *Harvard Dataverse*.
- Ross, M. L., et Mahdavi, P. (2015), « Oil and gas data, 1932–2014 », *Harvard Dataverse*.
- Sachs, J. D., et Warner, A. M. (2001), « The curse of natural resources », *European economic review*, 45(4-6), 827-838.
- Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., Lafortune, G., et Fuller, G. (juillet 2018), « Global Responsibilities: Implementing the Goals », *SDG Index and Dashboards Report 2018*, New York: Bertelsmann Stiftung et Sustainable Development Solutions Network (SDSN).
- Sala-i-Martin, X., et Subramanian, A. (2013), « Addressing the natural resource curse: An illustration from Nigeria », *Journal of African Economies*, 22(4), 570-615.
- Schwab, K., Martin, C., Samans, R., Moavenzadeh, J., et Drzeniek-Hanouz, M. (2017), « *Travel & Tourism Competitiveness Report 2017* », Forum économique mondial.
- Schwab, K., Sala-i-Martin, X., et Samans, R. (2017), « *Le rapport sur la compétitivité mondiale 2017-2018* », Forum économique mondial.
- Schwab, K., Sala-i-Martin, X., Samans, R., et Blanke, J. (2016), « *Le rapport sur la compétitivité mondiale 2016-2017* », Forum économique mondial.
- Simoes, A., Landry, D., Hidalgo, C., et Teng, M. (2016), « The observatory of economic complexity ».

Union Internationale des Télécommunications (2017), « *Measuring the Information Society Report 2017*, 9(1) ». Union Internationale des Télécommunications, extrait de : www.itu.int (accédé en novembre 2018).

Valfort, M. A. (2017), « LGBTI in OECD Countries », OCDE.

Wiens, D. (2014), « Natural resources and institutional development », *Journal of Theoretical Politics*, 26(2), 197-221.

World Resources Institute (2014), « Gabon Forest Legality Initiative », extrait de : www.forestlegality.org (accédé le 13 novembre 2018).

Annexes

Annexe A : La structure des inégalités

Décomposition statique des inégalités

La décomposition statique des inégalités permet d'examiner la façon dont les différences dans les caractéristiques des ménages affectent le niveau d'inégalité et fournissent de précieux renseignements pour comprendre la structure sous-jacente de la répartition de la consommation réelle par habitant au Gabon.

La décomposition repose sur l'approche de *Cowell et Jenkins* (1995) et consiste à séparer l'inégalité totale dans la répartition de la consommation en inégalités entre (*between*) les différents groupes de ménages (intergroupes) dans chaque segment, I_{Betw} , et les inégalités intragroupes (*within*) restantes, I_{Within} . Dès lors que les mesures les plus souvent décomposées dans les publications portant sur l'inégalité sont fondées sur la classe d'entropie généralisée, l'écart logarithmique moyen (Theil_L) et les indices Theil_T en dépenses réelles de consommation mensuelles par habitant sont utilisés pour déterminer la contribution des écarts intragroupes à l'inégalité totale. Les mesures d'inégalité d'entropie généralisée permettant à l'inégalité totale d'être égale à $I_{Betw} + I_{Within}$ et le degré d'inégalité expliqué par les caractéristiques des ménages (ou groupe de caractéristiques) est mesuré par I_{Betw}/I_{total} , où les inégalités intergroupes et intragroupes sont définies, respectivement pour les indices Theil_L et Theil_T, comme suit :

$$I_{Betw} = \left[\sum_{j=1}^k f_j \log \left(\frac{\mu}{\mu_j} \right) \right] \quad I_{Within} = \sum_{j=1}^k f_j GE_0^j$$
$$I_{Betw} = \left[\sum_{j=1}^k f_j \left(\frac{\mu_j}{\mu} \right) \log \left(\frac{\mu_j}{\mu} \right) \right] \quad I_{Within} = \sum_{j=1}^k v_j GE_1^j$$

où f_j correspond à la part de la population, v_j à la part de la consommation, et μ_j à la consommation moyenne du sous-groupe j ; μ représente la consommation totale moyenne, GE_0^k l'indice Theil_L, et GE_1^k l'indice Theil_T du sous-groupe j .

$$\text{où : } Theil_L = 1/n \sum_{i=1}^n \log \left(\frac{\bar{y}}{y_i} \right) \quad \text{et} \quad Theil_T = 1/n \sum_{i=1}^n \left(\frac{y_i}{\bar{y}} \right) \log \left(\frac{y_i}{\bar{y}} \right)$$

y_i : correspond aux dépenses réelles de consommation mensuelles par habitant du ménage i et \bar{y} représente les dépenses réelles moyennes de consommation mensuelles par habitant.

Les inégalités entre les zones urbaines et rurales : décompositions par la régression quantile inconditionnelle basée sur la fonction d'influence recentrée

La décomposition statique des inégalités par groupes de population est une analyse descriptive pertinente et peut nous fournir des indications sur le rôle que jouent certaines caractéristiques des ménages dans les inégalités. Cependant, celle-ci comporte plusieurs limites. Premièrement, il est généralement difficile de traiter un aussi grand nombre de groupes de population avec des catégories différentes pour chaque segment de la population et la fiabilité des estimations s'en voit compromise. Deuxièmement, cette analyse ne permet pas de déduire un lien de causalité entre l'inégalité et les différentes caractéristiques du ménage. Certaines des variables utilisées pour expliquer les inégalités peuvent elles-mêmes être déterminées par les modèles d'aide sociale et le lien de causalité ne peut pas être déterminé à partir de l'analyse descriptive. Troisièmement, et il s'agit là du point le plus important, la décomposition donne peu

d'informations sur l'importance des écarts de bien-être entre les divers quantiles de la distribution ainsi que sur les causes de ces écarts.

Nous tentons de remédier à cet inconvénient en utilisant le modèle de régression quantile inconditionnelle. Le modèle analyse les sources d'inégalité entre les zones rurales et les zones urbaines. La méthode permet de comprendre comment la différence au niveau de la distribution des caractéristiques des ménages observées entre les endroits contribue à l'écart de bien-être et comment les effets marginaux de ces caractéristiques varient dans l'ensemble de la distribution.

Les approches populaires utilisées pour décomposer les statistiques sur la distribution et analyser les sources d'inégalité comprennent la méthode de décomposition standard d'*Oaxaca-Blinder*, la méthode de repondération de *DiNardo, Fortin et Lemieux* (1996) et l'approche de décomposition par quantile de *Machado et Mata* (2005). Le principal inconvénient de la technique d'*Oaxaca-Blinder* réside dans le fait qu'elle n'applique la décomposition qu'aux différences de bien-être moyennes entre deux sous-groupes de la population et donne ainsi une représentation incomplète des sources de l'inégalité. Les autres méthodes conventionnelles approfondissent la décomposition au-delà de la moyenne et permettent d'analyser l'ensemble de la distribution, mais elles présentent toutes le même défaut, dans le sens où elles impliquent un certain nombre d'hypothèses et de difficultés de calcul (*Fortin et al.*, 2010).

L'approche de régression basée sur la fonction d'influence recentrée (RIF) qui a récemment été proposée par *Firpo, Fortin et Lemieux* (2009) comble ces lacunes et offre une méthode de régression simple pour réaliser une décomposition détaillée des différentes statistiques sur la distribution, telles que les quantiles, la variance et le coefficient de Gini. Le modèle de régression RIF est appelé régression quantile inconditionnelle lorsqu'il est appliqué aux quantiles. La technique consiste à décomposer les écarts de bien-être à différents quantiles de la distribution inconditionnelle en différences dans les caractéristiques de dotation des ménages, telles que l'éducation, l'âge et l'emploi, et en différences dans le rendement de ces caractéristiques. Ces composantes sont ensuite décomposées afin d'identifier les caractéristiques spécifiques qui contribuent à accentuer les écarts de bien-être.

Nous appliquons la régression quantile inconditionnelle RIF pour examiner les écarts de bien-être entre les zones rurales et les zones urbaines à différents points de la répartition de la consommation. La procédure se déroule en deux étapes. La première étape consiste à estimer des régressions quantiles inconditionnelles sur le logarithme de la consommation réelle par habitant et par mois des ménages ruraux et urbains, puis à construire une distribution contrefactuelle qui prévaudrait si les ménages ruraux avaient reçu les rendements correspondant aux zones urbaines. La comparaison des distributions contrefactuelle et empirique permet d'estimer la part de l'écart de bien-être qui s'explique par les différences dans les caractéristiques des ménages, l'*effet de dotation*, et la part qui s'explique par les différences dans les rendements des caractéristiques, l'*effet de rendement*. La deuxième étape consiste à diviser les composantes *dotation* et *rendement* dans la contribution de chaque variable de caractéristique spécifique.

La méthode peut facilement être mise en œuvre sous la forme d'une régression linéaire standard, et une régression des moindres carrés ordinaires (MCO) de la forme suivante peut être estimée :

$$RIF(y, Q_\theta) = X\beta + \varepsilon \quad (1)$$

où y correspond au logarithme de la consommation réelle par habitant et par mois des ménages, et $RIF(y, Q_\theta)$ représente la fonction d'influence recentrée $\theta^{\text{ème}}$ quantile de y estimée en

calculant le quantile de l'échantillon Q_θ et en estimant la densité de y à ce point par la méthode du noyau :

$RIF(y, Q_\theta) = Q_\theta + \frac{(\theta - I\{y \leq Q_\theta\})}{f_Y(Q_\theta)}$, f_Y correspond à la fonction de densité marginale de y et I est une fonction indicatrice. La RIF peut être estimée en remplaçant Q_θ par le $\theta^{\text{ème}}$ quantile de l'échantillon et en estimant f_Y par la densité du noyau⁴⁵.

X représente la matrice des variables explicatives incluant le point d'interpolation, β est le vecteur du coefficient de régression et ε correspond au terme d'erreur. Les variables explicatives comprennent huit groupes de variables, à savoir : 1) les variables relatives aux caractéristiques démographiques et générales du ménage, y compris la taille du ménage, le rapport de dépendance et le sexe du chef de ménage ; 2) le capital humain du ménage mesuré par le niveau d'instruction du chef de ménage ; 3) le secteur d'activité du chef de ménage et d'autres caractéristiques qui comprennent une variable fictive indiquant si le chef est un migrant ainsi que son état civil ; 4) la propriété des actifs, y compris les variables fictives indiquant respectivement si le ménage possède un vélo, un téléphone portable, un téléphone fixe et un ordinateur ; 5) le statut professionnel du chef ; 6) l'accès aux services de base mesuré par des variables catégorielles indiquant les sources d'éclairage, l'eau potable et les installations sanitaires.

Nous estimons le modèle (1) pour les 10^{ème} à 90^{ème} quantiles et utilisons les estimations de régression quantile inconditionnelle pour décomposer les inégalités entre les zones rurales et les zones urbaines, ainsi que les inégalités entre les milieux métropolitains et non-métropolitains, en une composante attribuable aux différences dans la répartition des caractéristiques et une composante attribuable aux différences dans la répartition des rendements comme suit :

$$\hat{Q}_\theta - \hat{Q}_\theta^{i'} = \{\hat{Q}_\theta^i - \hat{Q}_\theta^*\} + \{\hat{Q}_\theta^* - \hat{Q}_\theta^{i'}\} = (\bar{X}^i - \bar{X}^{i'})\hat{\beta}_\theta^i + \bar{X}^{i'}(\hat{\beta}_\theta^i - \hat{\beta}_\theta^{i'}) \quad (2)$$

où \hat{Q}_θ correspond au $\theta^{\text{ème}}$ quantile inconditionnel du logarithme de la consommation réelle par habitant et par mois des ménages, \bar{X} représente le vecteur des moyennes des covariables et $\hat{\beta}_\theta$ l'estimation de l'effet partiel du quantile inconditionnel. Les exposants i , i' et $*$ désignent respectivement les valeurs urbaines, rurales et contrefactuelles.

$\hat{Q}_\theta^* = X^{i'}\hat{\beta}^i$ correspond au quantile contrefactuel de la distribution contrefactuelle inconditionnelle qui représente la distribution du bien-être qui aurait prévalu pour le groupe i' (ménages ruraux) s'il avait bénéficié des rendements du groupe i (ménages urbains) avec leurs caractéristiques⁴⁶.

Le premier terme du côté droit de l'équation (2) représente la contribution des différences dans la distribution des caractéristiques des ménages à l'inégalité au $\theta^{\text{ème}}$ quantile inconditionnel, appelée l'*effet de dotation*. Le deuxième terme du côté droit de l'équation représente l'inégalité qui provient des différences (ou à la discrimination) dans les rendements des caractéristiques des ménages au $\theta^{\text{ème}}$ quantile inconditionnel.

⁴⁵ Pour obtenir davantage d'informations sur ce sujet, veuillez vous référer à *Firpo, Fortin et Lemieux (2009)*.

⁴⁶ Les résultats de la décomposition peuvent varier en fonction de la distribution contrefactuelle sélectionnée. Par exemple, si le contrefactuel utilisé est la distribution qui aurait prévalu pour le groupe i , s'il avait bénéficié des rendements du groupe i' , nous obtiendrions des résultats différents. Le choix du contrefactuel dans cette analyse est motivé par l'objectif de mettre l'accent sur les groupes de ménages vivant dans des zones défavorisées.

Les effets de *dotation* et de *rendement* peuvent être décomposés en la contribution des caractéristiques propres à chaque ménage (ou groupe de certaines caractéristiques) de la façon suivante :

$$\hat{Q}_\theta^i - \hat{Q}_\theta^* = \sum_k (\bar{X}_k^i - \bar{X}_k^{i'}) \hat{\beta}_{\theta,k}^i \quad \text{and} \quad \hat{Q}_\theta^* - \hat{Q}_\theta^{i'} = \sum_k \bar{X}_k^{i'} (\hat{\beta}_{\theta,k}^i - \hat{\beta}_{\theta,k}^{i'}) \quad k:1\dots K \quad (3)$$

où k désigne les caractéristiques propres à chaque ménage.

Inégalité des chances

L'approche utilisée pour estimer le niveau d'inégalité des chances associé à la répartition de la consommation est fondée sur la méthode de *Bourguignon et al* (2007). Cette méthode repose sur la division des facteurs déterminants de la consommation des ménages (résultat), y_i , en un ensemble de variables de circonstances, représentées par le vecteur C_i ; en variables d'efforts, représentées par le vecteur E_i ; et en facteurs non observés, représentés par v_i . La fonction des résultats peut être définie comme suit :

$$y_i = f(C_i, E_i, v_i) \quad i:1,\dots,N \quad (1)$$

Les variables de circonstances sont des variables exogènes d'un point de vue économique dès lors qu'elles échappent au contrôle de l'individu, mais les facteurs d'effort peuvent être des facteurs endogènes aux circonstances puisque les actions d'un individu peuvent être influencées par son sexe, les antécédents de ses parents, etc.

L'égalité des chances se produit, au sens de *Roemer* (1998), lorsque les résultats sont distribués indépendamment des circonstances. Cette indépendance implique que les circonstances n'ont aucun effet causal direct sur les résultats et aucun impact causal sur les efforts. Le niveau d'inégalité des chances peut donc être déterminé par le degré auquel la distribution conditionnelle des résultats selon les circonstances, $F(y/C)$, diffère de $F(y)$.

L'inégalité des chances peut être estimée comme la différence entre l'inégalité totale observée dans la répartition de la consommation et l'inégalité qui prévaudrait en l'absence de différences dans les circonstances. $\tilde{F}(\tilde{y})$ représente la distribution contrefactuelle des résultats lorsque les circonstances sont identiques pour tous les individus. La part de chance de l'inégalité peut être définie comme suit :

$$\Theta_p^r = 1 - \frac{I(\tilde{F}(\tilde{y}))}{I(F(y))} \quad (2)$$

La première étape pour calculer Θ_p^r consiste à estimer un modèle spécifique de (1), qui peut être formulé sous la forme log-linéaire suivante :

$$\ln(y_i) = C_i \alpha + E_i \beta + v_i \quad (3)$$

$$E_i = AC_i + \varepsilon_i$$

où α et β sont deux vecteurs de coefficients, A représente une matrice de coefficients précisant les effets des variables des circonstances sur l'effort et ε_i constitue un terme d'erreur. Le modèle (3) peut être exprimé sous la forme réduite suivante :

$$\ln(y_i) = C_i \delta + \eta_i \quad (4)$$

où $\delta = \alpha + \beta A$ et $\eta_i = v_i + \varepsilon_i \beta$.

L'inégalité des chances peut être mesurée à l'aide de l'équation (2) où la distribution contrefactuelle est obtenue en remplaçant y_i par sa valeur estimée, à partir de l'équation (4), et qui peut être formulée de la manière suivante : $\tilde{y}_i = \exp(\bar{C} \hat{\delta} + \hat{\eta}_i)$. Dans cette décomposition, la variation de \tilde{y}_i peut être interprétée comme l'influence de l'effort, dès lors que les circonstances sont les mêmes pour tous les ménages et l'inégalité des chances est mesurée en tant que résidu.

L'inégalité des chances peut aussi être mesurée directement en éliminant la contribution de l'effort aux résultats, à l'aide de la distribution lissée, obtenue à partir des valeurs prévues des résultats en fonction des circonstances de l'équation (4), tout en ignorant la variation restante dans les résidus :

$$\tilde{z}_i = \exp(C_i \hat{\delta}) \quad (5)$$

La part d'inégalité des chances peut alors être mesurée comme suit :

$$\Theta_p^d = \frac{I(\tilde{F}(\tilde{z}))}{I(F(y))} \quad (6)$$

Les indices d et r , dans Θ_p , indiquent respectivement que l'inégalité des chances est estimée directement ou en tant que valeur résiduelle en éliminant la contribution de l'effort ou des circonstances aux résultats. Les méthodes directe et résiduelle peuvent donner des résultats différents pour l'inégalité des chances et la seule mesure de l'inégalité pour laquelle les deux méthodes donnent les mêmes résultats est l'écart logarithmique moyen (*Theil_L*), qui a une décomposition indépendante des trajectoires lorsque la moyenne arithmétique est utilisée comme revenu ou consommation de référence (*Foster et Shneyerov, 2000*). En utilisant l'indice d'inégalité de l'écart logarithmique moyen, les méthodes résiduelle et directe donnent les mêmes résultats pour l'inégalité des chances.

L'approche paramétrique permet d'estimer les effets partiels d'une ou de plusieurs variables circonstancielle sur les résultats, tout en tenant compte des autres, en simulant des distributions telles que :

$\tilde{y}_i^j = \exp(\bar{C}^j \hat{\delta}^j + C^{h \neq j} \hat{\delta}^{h \neq j} + \hat{\eta}_i)$, où $\tilde{F}(\tilde{y}^j)$ correspond à la distribution contrefactuelle des résultats obtenue en maintenant la circonstance C^j constante.

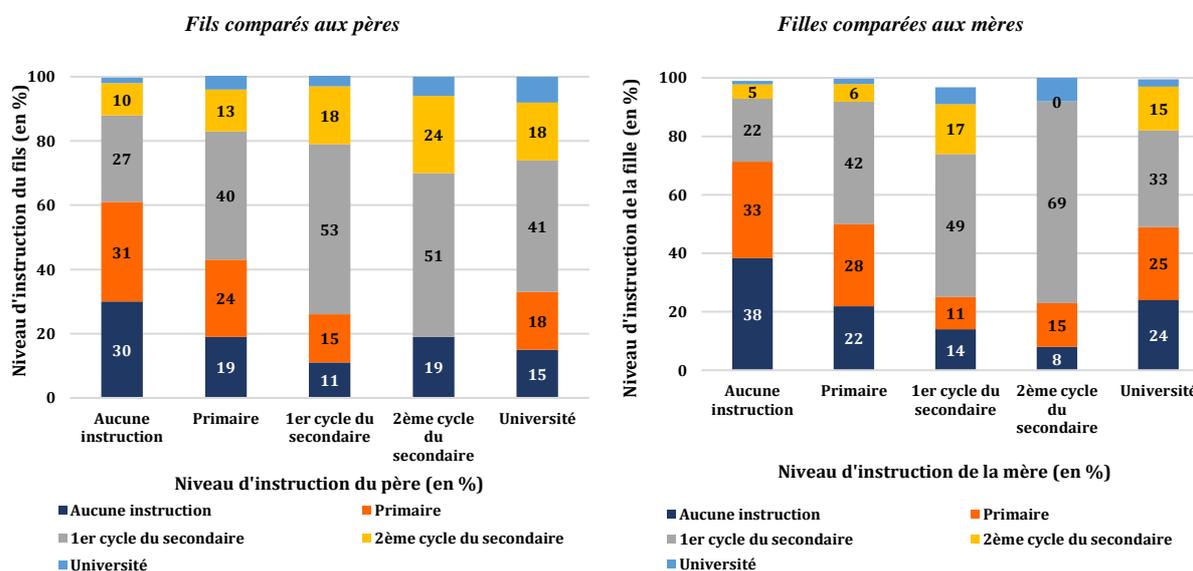
La part de l'inégalité propre à la circonstance j peut être calculée de façon résiduelle par :

$$\Theta_p^j = 1 - \frac{I(\tilde{F}(\tilde{y}^j))}{I(F(y))}$$

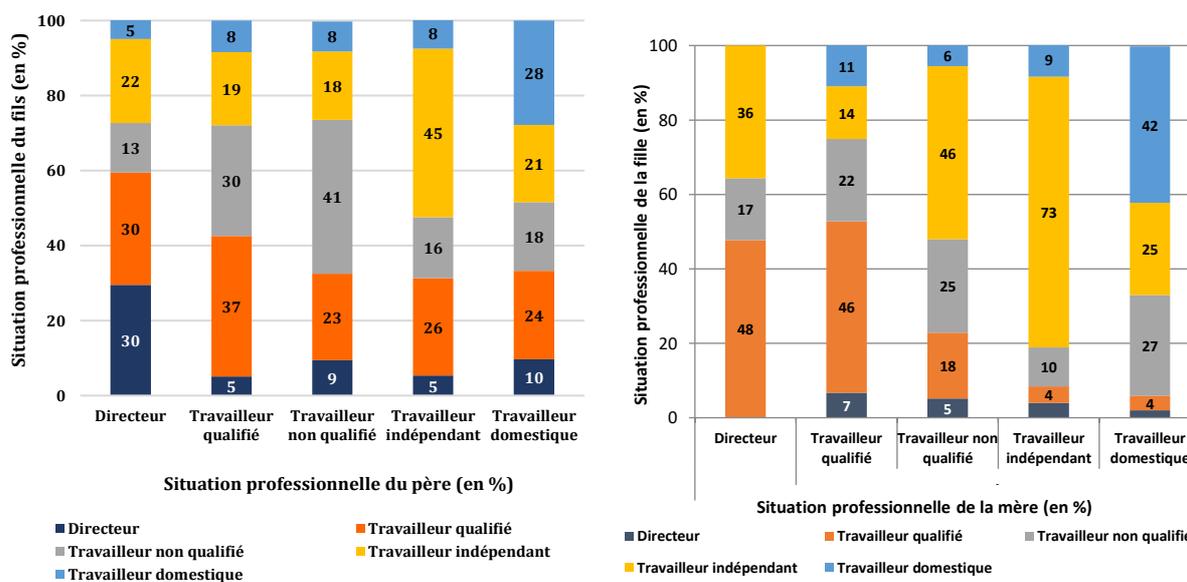
Mobilité sociale : la situation des fils par rapport à leurs pères et des filles par rapport à leurs mères

Figure A.1 : La mobilité intergénérationnelle des pauvres, les fils comparés à leurs pères et les filles comparées à leurs mères (en pourcentage)

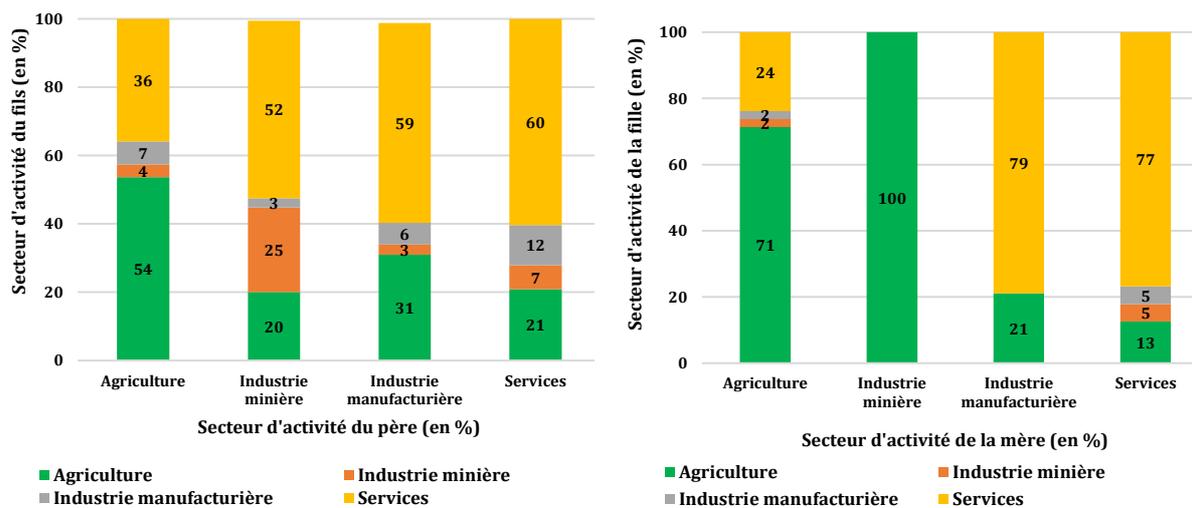
a) Éducation



b) Situation professionnelle



c) Secteur d'activité



Source : EGEP de 2017.

Remarque : les chiffres concernent les personnes âgées de 15 ans et plus.

Annexe B : La régression multivariée et les facteurs déterminants de la consommation et de la pauvreté

Une analyse de régression est effectuée pour examiner les principaux facteurs qui influent sur la consommation et la pauvreté des ménages, ce qui nous permet d'identifier les principaux corrélats de la pauvreté.

Nous utilisons deux modèles de régression. Le premier examine l'impact des caractéristiques socioéconomiques des ménages sur le logarithme de la consommation réelle par habitant des ménages, et le second étudie les facteurs déterminants de la probabilité d'être pauvre. Le premier modèle est estimé à l'aide de la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) et le second à l'aide du modèle probit. Les résultats des estimations sont présentés respectivement dans les tableaux B.1 et B.2.

Il convient de signaler que le lien de causalité est parfois difficile à établir dans ce genre d'analyse. Les résultats ci-dessous permettent d'identifier des variables étroitement liées à la pauvreté, mais il sera nécessaire de réaliser une analyse plus poussée pour trouver le lien de causalité.

Tableau B.1 : Les corrélats de la consommation, 2017

	Gabon	Libreville/ Port-Gentil	Autres zones urbaines	Zones rurales
Caractéristiques sociodémographiques du ménage				
Taille du ménage	-0,105*** (0,01)	-0,094*** (0,01)	-0,113*** (0,01)	-0,107*** (0,01)
Part des membres âgés entre 0 et 14 ans	-0,728*** (0,05)	-0,722*** (0,07)	-0,669*** (0,07)	-0,904*** (0,12)
Part des membres âgés de 65 ans et plus	0,031 (0,08)	0,355 (0,51)	0,129 (0,17)	0,044 (0,10)
Âge du chef de ménage	0,011* (0,00)	0,002 (0,01)	0,013 (0,01)	0,011 (0,01)
Âge du chef de ménage au carré	-0,000** (0,00)	-0,000 (0,00)	-0,000 (0,00)	-0,000 (0,00)
Sexe du chef de ménage	-0,016 (0,02)	-0,020 (0,03)	-0,014 (0,03)	0,023 (0,04)
Chef de ménage migrant	0,064*** (0,02)	0,041 (0,03)	0,034 (0,03)	0,128*** (0,04)
Niveau d'instruction du chef de ménage (<i>omission : aucune éducation</i>)				
Enseignement primaire	0,021 (0,03)	-0,018 (0,05)	0,017 (0,04)	0,080 (0,05)
1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire	0,068* (0,03)	0,014 (0,04)	0,085* (0,04)	0,153** (0,05)
2 ^{ème} cycle de l'enseignement secondaire	0,104*** (0,03)	0,065 (0,04)	0,119* (0,05)	0,114 (0,06)
Enseignement supérieur	0,224*** (0,04)	0,161*** (0,05)	0,292*** (0,06)	0,162* (0,08)
Activité économique du ménage				
Secteur d'activité du chef de ménage (<i>omission : agriculture</i>)				
Industries extractives	0,193*** (0,06)	-0,141 (0,12)	0,316*** (0,09)	0,219** (0,08)
Industrie manufacturière	0,056 (0,04)	-0,123 (0,11)	0,074 (0,06)	0,075 (0,07)
Services	0,135*** (0,03)	-0,057 (0,11)	0,142*** (0,04)	0,206*** (0,04)
Situation professionnelle du chef de ménage (<i>omission : aide familial / apprenti</i>)				
Directeur, cadre et employeur	0,220*** (0,05)	0,307*** (0,09)	0,140* (0,07)	0,145 (0,08)
Travailleur / employé qualifié	0,076 (0,04)	0,145 (0,09)	0,032 (0,06)	-0,010 (0,06)
Travailleur / employé non qualifié	-0,015 (0,04)	0,039 (0,09)	-0,049 (0,07)	-0,149* (0,07)
Travailleur à son propre compte	0,131** (0,04)	0,220* (0,09)	0,082 (0,06)	0,029 (0,05)
Caractéristiques du logement				
Accès à l'eau (<i>omission : source d'eau non protégée</i>)				

Source d'eau protégée	0,082*	-0,075	0,131	0,016
	(0,04)	(0,14)	(0,09)	(0,04)
Eau courante publique	0,067	-0,155	0,159	0,071
	(0,04)	(0,13)	(0,08)	(0,04)
Eau courante privée	0,162***	-0,015	0,204*	0,108*
	(0,04)	(0,12)	(0,08)	(0,05)
Accès à des installations sanitaires (omission : aucune installation)				
Installations sanitaires traditionnelles non améliorées	-0,032	-0,128*	-0,051	0,057
	(0,03)	(0,06)	(0,06)	(0,04)
Latrines améliorées	0,043	-0,032	0,019	0,136*
	(0,04)	(0,06)	(0,06)	(0,06)
Toilettes modernes	0,222***	0,140*	0,215***	0,243***
	(0,03)	(0,06)	(0,06)	(0,05)
Téléphone portable au sein du ménage	0,130***	0,061	0,121**	0,231***
	(0,02)	(0,03)	(0,04)	(0,04)
Emplacement géographique (omission : zones rurales)				
Libreville/Port-Gentil	0,179***			
	(0,03)			
Autres zones urbaines	0,088**			
	(0,03)			
Constante	13,878***	14,701***	13,953***	13,817***
	(0,11)	(0,26)	(0,19)	(0,21)
Observations	5668	1775	2375	1518
R ²	0,542	0,480	0,540	0,528

Les erreurs-types sont indiquées entre parenthèses. * $p < 0,10$; ** $p < 0,05$; *** $p < 0,01$.

Source : EGEP de 2017.

Tableau B.2 : Les corrélats de la pauvreté, 2017

	Gabon	Libreville/ Port-Gentil	Autres zones urbaines	Zones rurales
Caractéristiques sociodémographiques du ménage				
Taille du ménage	0,207***	0,163***	0,235***	0,285***
	(0,02)	(0,03)	(0,02)	(0,04)
Part des membres âgés entre 0 et 14 ans	1,394***	1,403***	1,291***	1,433***
	(0,16)	(0,29)	(0,22)	(0,29)
Part des membres âgés de 65 ans et plus	-0,070	2,146	-0,208	-0,052
	(0,22)	(1,89)	(0,46)	(0,25)
Âge du chef de ménage	-0,014	0,037	-0,029	-0,027
	(0,01)	(0,04)	(0,02)	(0,02)
Âge du chef de ménage au carré	0,000	-0,000	0,000	0,000
	(0,00)	(0,00)	(0,00)	(0,00)
Sexe du chef du ménage	-0,040	-0,110	-0,014	-0,029
	(0,07)	(0,14)	(0,10)	(0,11)
Chef de ménage migrant	-0,139*	-0,028	-0,142	-0,273**
	(0,07)	(0,15)	(0,09)	(0,09)
Niveau d'instruction du chef de ménage (omission : aucune éducation)				
Enseignement primaire	-0,104	0,021	-0,194	-0,040
	(0,09)	(0,21)	(0,13)	(0,14)
1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire	-0,220*	-0,068	-0,323**	-0,273
	(0,09)	(0,17)	(0,12)	(0,15)
2 ^{ème} cycle de l'enseignement secondaire	-0,338**	-0,226	-0,384**	-0,409*
	(0,11)	(0,19)	(0,14)	(0,20)
Enseignement supérieur	-0,783***	-0,850***	-0,737***	-0,289
	(0,14)	(0,24)	(0,19)	(0,29)
Activité économique du ménage				
Secteur d'activité du chef de ménage (omission : agriculture)				
Industries extractives	-0,195	0,922	-0,598*	-0,365
	(0,16)	(0,49)	(0,26)	(0,23)
Industrie manufacturière	-0,029	0,326	0,029	0,141
	(0,13)	(0,47)	(0,21)	(0,19)
Services	-0,162	0,416	-0,121	-0,549***
	(0,09)	(0,44)	(0,12)	(0,15)
Situation professionnelle du chef de ménage (omission : aide familial / apprenti)				
Directeur, cadre et employeur	-0,418**	-0,574	-0,451*	-0,182
	(0,16)	(0,36)	(0,23)	(0,28)
Travailleur / employé qualifié	-0,172	-0,374	-0,201	0,224
	(0,14)	(0,32)	(0,22)	(0,21)
Travailleur / employé non qualifié	0,143	0,029	0,094	0,470*
	(0,15)	(0,33)	(0,22)	(0,22)
Travailleur à son propre compte	-0,152	-0,417	-0,087	0,080

	(0,13)	(0,34)	(0,21)	(0,18)
Caractéristiques du logement				
Accès à l'eau (omission : source d'eau non protégée)				
Source d'eau protégée	-0,047 (0,11)	0,116 (0,60)	-0,184 (0,23)	-0,013 (0,14)
Eau courante publique	-0,094 (0,11)	0,122 (0,57)	-0,282 (0,23)	-0,183 (0,13)
Eau courante privée	-0,338** (0,11)	-0,314 (0,56)	-0,401 (0,22)	-0,116 (0,15)
Accès à des installations sanitaires (omission : aucune installation)				
Installations sanitaires traditionnelles non améliorées	0,093 (0,09)	0,593* (0,25)	0,072 (0,15)	-0,117 (0,11)
Latrines améliorées	-0,118 (0,11)	0,305 (0,26)	-0,131 (0,17)	-0,456* (0,20)
Toilettes modernes	-0,583*** (0,11)	-0,041 (0,25)	-0,747*** (0,16)	-0,563** (0,17)
Téléphone portable au sein du ménage				
	-0,246*** (0,07)	-0,006 (0,17)	-0,316** (0,12)	-0,394*** (0,10)
Emplacement géographique (omission : zones rurales)				
Libreville/Port-Gentil	-0,427*** (0,11)			
Autres zones urbaines	-0,200* (0,09)			
Constante	-0,604 (0,33)	-3,158** (1,13)	-0,292 (0,57)	-0,516 (0,50)
Observations	5668	1775	2375	1518
Pseudo R ²	0,361	0,309	0,358	0,367
Log-vraisemblance	-131626,16	-46275,95	-57188,14	-24745,35

Les erreurs-types sont indiquées entre parenthèses. * p < 0,10 ; ** p < 0,05 ; *** p < 0,01.

Source : EGEP de 2017.

Annexe C : L'indice de la pauvreté multidimensionnelle

Alkire et Foster (2011) proposent une méthodologie simple pour mesurer la pauvreté multidimensionnelle, qui utilise une généralisation des indicateurs de pauvreté conventionnels Foster-Greer-Thorbecke (FGT) pour tenir compte de l'aspect multidimensionnel. L'approche s'appuie sur le travail portant sur la pauvreté et la privation multidimensionnelles élaboré par l'initiative d'Oxford sur la pauvreté et le développement humain (*Oxford Poverty & Human Development Initiative*, OPHI) et présente une stratégie intuitive pour identifier les pauvres en appliquant deux formes de seuils : un dans chacune des dimensions pertinentes du bien-être pour déterminer si une personne a des déficits dans cette dimension, et un deuxième dans toutes les dimensions qui définit le degré auquel une personne doit être privée pour pouvoir être considérée comme pauvre et identifie les pauvres en « comptant » les dimensions dans lesquelles un individu est privé. Ils proposent un indice FGT ajusté qui convient particulièrement aux données ordinales et qui indique l'ampleur des privations multiples des pauvres.

Envisageons un certain nombre de dimensions pertinentes du bien-être, $d \geq 2$, pour une population de n individus. Les dimensions du bien-être peuvent se rapporter entre autres à l'éducation, au niveau de vie ou à l'accès aux services de base. Les accomplissements des individus sont indiqués par la matrice $n \times d$ $y = [y_{ij}]$, où $y_{ij} \geq 0$ est l'accomplissement de l'individu i dans la dimension j .

La première étape consiste à fixer un seuil ou un *seuil de privation*, $z_j > 0$, pour chaque dimension, en fonction duquel les individus peuvent être considérés comme étant privés dans cette dimension. Il convient ensuite de construire la matrice $n \times d$ des privations $g^0 = [g^0_{ij}]$, où $g^0_{ij} = 1$ lorsque $y_{ij} < z_j$ (*privé*) et $g^0_{ij} = 0$ si $y_{ij} \geq z_j$ (*pas privé*). Un vecteur C des résultats de privation est construit à partir de la matrice g^0 , où le résultat de privation pour chaque individu i est défini par la somme pondérée suivante :

$$c_i = \sum_j w_j g^0_{ij}$$

où w_j représente la pondération associée à chaque dimension j , dont le total équivaut à d .

La deuxième étape consiste à identifier les pauvres ainsi qu'à sélectionner un seuil pour les résultats de privation et à définir une fonction d'identification. Soit $k \leq d$ est le seuil de pauvreté et $\rho_k(y_i; z)$ correspond à la fonction d'identification définie comme suit :

$$\rho_k(y_i; z) = 1 \quad \text{if } c_i \geq k \quad (i \text{ est pauvre})$$

et

$$\rho_k(y_i; z) = 0 \quad \text{if } c_i < k \quad (i \text{ est non pauvre})$$

$\rho_k(y_i; z)$ définit l'individu i comme étant pauvre lorsque le nombre de dimensions dont il/elle est privé(e) est d'au moins k .

L'incidence ou l'indice numérique

En se basant sur ρ_k , l'indice numérique, qui mesure la proportion de personnes considérées comme étant pauvres de manière multidimensionnelle, peut être défini comme suit :

$$H(y, z) = \frac{\sum_{i=1}^n \rho_k(y_i, z)}{n} = \frac{q}{n}$$

Cette méthode est analogue à la méthode conventionnelle de l'indice numérique du revenu qui mesure l'incidence de la pauvreté, mais sur le plan multidimensionnel.

L'indice numérique présente deux lacunes majeures : premièrement, celui-ci reste le même lorsqu'une personne pauvre se trouve privée dans une nouvelle dimension et ; deuxièmement, il ne permet pas d'évaluer la contribution de chaque dimension à la pauvreté.

Intensité des privations multidimensionnelles des pauvres

En vue de combler ces lacunes, *Alkire et Foster* (2011) proposent une mesure supplémentaire qui évalue l'ampleur des privations subies par les pauvres :

$$A = \frac{\sum_{i=1}^n c_i(k)}{dq}$$

où A mesure la proportion moyenne des privations dans laquelle les pauvres sont privés, en calculant le pourcentage des privations totales de chaque personne pauvre ($c_i(k)/d$) et en calculant la moyenne de ces pourcentages chez les pauvres (en divisant par le nombre de pauvres, q).

La construction de l'IPM

L'indice de la pauvreté multidimensionnelle (IPM) est alors défini comme une combinaison de l'indice numérique et de la proportion moyenne de privations pour indiquer la prévalence de la pauvreté et l'ampleur moyenne des privations d'une personne pauvre. Il est obtenu par le simple produit de H et A : $IPM = HA$. L'IPM représente la proportion des privations pondérées subies par les pauvres par rapport aux privations potentielles maximales qui pourraient être subies par l'ensemble de la population.

La contribution de chaque dimension à la pauvreté, CD_j , peut être calculée en utilisant l'IPM comme suit :

$$CD_j = \frac{\left(\frac{w_j}{d}\right) \sum_{i=1}^n w_j g_{ij}^0(k)}{w_j n MPI}$$

L'IPM au Gabon

Afin d'estimer la pauvreté multidimensionnelle au Gabon, nous examinons 13 indicateurs dans 5 dimensions principales (cf. figure C.1).

Figure C.1 : Dimensions du bien-être et indicateurs de l'IPM du Gabon

Dimensions	Indicateurs	Poids relatif	Critère de privation
Éducation	Années de scolarité	1/10	Aucun membre du ménage âgé de 10 ans ou plus n'a terminé au moins 5 ans d'études.
	Fréquentation scolaire	1/10	Un enfant en âge scolaire (âgé de 6 à 15 ans) qui ne va pas à l'école.
Santé	Mortalité infantile	1/10	Un enfant est décédé dans la famille au cours des 5 dernières années qui précèdent l'enquête.
	Nutrition	1/10	Un enfant pour qui l'on dispose d'informations nutritionnelles est sous-alimenté en termes de rapport poids/âge.
Conditions de logement	Toiture	1/20	Le toit du logement est fait en plastique, carton, écorce, paille, palmier, bambou ou d'un autre type de toiture (c.-à-d. non spécifié).
	Mur	1/20	Le mur du logement est fait en plastique, carton, écorce, paille, palmier, bambou, boue, brique d'adobe ou d'un autre type de mur (c.-à-d. non spécifié).
	Revêtement de sol	1/20	Le plancher du logement est fait de boue, sable, fumier ou d'un autre type de revêtement (c.-à-d. non spécifié).
	Chambre	1/20	Au moins quatre membres du ménage dorment dans la même chambre à coucher.
Accès aux services de base	Électricité	1/20	Le ménage n'a pas d'électricité.
	Installations sanitaires améliorées	1/20	Le ménage ne dispose pas d'installations sanitaires améliorées.
	Eau potable améliorée	1/20	Le ménage n'a pas accès à de l'eau potable améliorée.
	Combustible destiné à la cuisine	1/20	Le ménage utilise du fumier, du bois ou du charbon.
Actifs	Actifs	1/5	Le ménage ne possède pas plus de deux des biens suivants : radio, télé, téléphone, vélo, moto ou réfrigérateur et n'a pas de voiture ni de camion.

Sources : EDS de 2012 et personnel de la Banque mondiale.

La dimension « **Éducation** » qui comprend les deux indicateurs suivants :

- *Années de scolarité* où un ménage est considéré comme n'étant pas privé de cette dimension lorsqu'au moins un membre âgé de plus de 10 ans a terminé au moins cinq ans d'études.
- *Fréquentation scolaire* où un ménage est considéré comme n'étant pas privé de cette dimension lorsque tous ses membres âgés de 6 à 15 ans sont scolarisés.

La dimension « **Santé** » qui comprend les deux indicateurs suivants :

- *Mortalité infantile* où un ménage est considéré comme n'étant pas privé de cette dimension lorsqu'aucun enfant n'est décédé dans la famille au cours des cinq dernières années qui précèdent l'enquête.
- *Nutrition* où un ménage est considéré comme n'étant pas privé de cette dimension lorsqu'aucun enfant n'est sous-alimenté en termes de rapport poids/âge.

La dimension « **Conditions de logement** » qui comprend les quatre indicateurs suivants :

- *Toiture* où un ménage est considéré comme n'étant pas privé de cette dimension lorsque le toit du logement n'est pas fait en plastique, carton, écorce, paille, palmier, bambou ou d'un autre type de toiture (c.-à-d. non spécifié).
- *Mur* où un ménage est considéré comme n'étant pas privé de cette dimension lorsque les murs du logement ne sont pas faits en plastique, carton, écorce, paille, palmier, bambou, boue, briques d'adobe ou d'un autre type de mur (c.-à-d., non spécifié).
- *Revêtement de sol* où un ménage est considéré comme n'étant pas privé de cette dimension lorsque le plancher du logement n'est pas fait de boue, sable, fumier ou d'un autre type de revêtement (c.-à-d. non spécifié).
- *Chambre* où un ménage est considéré comme n'étant pas privé de cette dimension lorsqu'il y a moins de quatre membres du ménage qui dorment dans la même chambre à coucher.

La dimension « **Accès aux services de base** » qui comprend les quatre indicateurs suivants :

- *Électricité* où un ménage est considéré comme n'étant pas privé de cette dimension lorsqu'il a accès à l'électricité.
- *Installations sanitaires améliorées* où un ménage est considéré comme n'étant pas privé de cette dimension lorsqu'il a accès à des installations sanitaires améliorées.
- *Eau potable améliorée* où un ménage est considéré comme n'étant pas privé de cette dimension lorsqu'il a accès à au moins une source d'eau protégée.
- *Combustible destiné à la cuisine* où un ménage est considéré comme n'étant pas privé de cette dimension lorsqu'il ne cuisine pas avec du fumier, du bois ou du charbon.

La dimension « **Actifs** » où un ménage est considéré comme n'étant pas privé de cette dimension lorsqu'il possède une voiture ou un camion, et au moins quatre des biens suivants : radio, télévision, téléphone, vélo, moto ou réfrigérateur.

Annexe D : Les cartes de la pauvreté

Les indices de pauvreté monétaire ont été calculés à l'aide des données provenant de l'enquête gabonaise pour l'évaluation et le suivi de la pauvreté (EGEP) de 2017 et du recensement général de la population et des logements (RGPL) de 2013, ainsi que d'une longue série d'indicateurs portant sur l'éducation, l'emploi, la démographie et les caractéristiques des logements. Ils ont été calculés au niveau des provinces, des départements, des cantons et des communes. Pour les trois plus grandes villes (Libreville, Franceville et Port-Gentil), les cantons ont été remplacés par les arrondissements.

La méthodologie de la carte de la pauvreté fournit des données statistiquement fiables sur la pauvreté, tant que les imputations sont effectuées sur des unités administratives d'au moins 800-1 000 ménages. Dans le cas de Libreville, les six arrondissements comptaient entre 10 000 et 40 000 ménages. Ces grandes unités devraient être relativement hétérogènes en termes de niveau de vie. La grande hétérogénéité géographique empêche de cibler les populations les plus pauvres, étant donné que les arrondissements relativement riches peuvent contenir des poches de pauvreté qui seront difficiles à identifier. Afin de comprendre la répartition de la pauvreté à un niveau géographique plus granulaire, il a été nécessaire d'approfondir l'analyse au niveau des quartiers dans les grandes villes. Une mission de la Banque mondiale a travaillé en étroite collaboration avec la Direction générale des statistiques du Gabon pour définir les quartiers au niveau des sous-arrondissements. Bien que ces quartiers n'aient pas de délimitations administratives officielles, ces derniers sont utiles pour mieux comprendre la répartition de la pauvreté dans les grandes villes.

Les quartiers ont été définis en superposant les cartes aériennes des arrondissements des villes les plus grandes sur les frontières actuelles des secteurs de dénombrement (SD) tirées du recensement. Nous avons délimité les quartiers en fonction des routes, des rivières, des forêts et des marécages afin qu'ils puissent être facilement identifiés sur le terrain. Les six arrondissements de Libreville ont été divisés en 89 quartiers. Ces quartiers ne se sont pas vus attribuer de noms mais simplement des numéros. À Port-Gentil et à Franceville, les quatre arrondissements ont été divisés en 22 et 13 quartiers respectivement. Des quartiers ont également été délimités pour deux communes situées autour de Libreville qui sont généralement perçues comme faisant partie de Grand Libreville : Akanda 2 (6 quartiers) et Owendo 1 (13 quartiers).

Des indicateurs de pauvreté et des indicateurs non monétaires (les mêmes que dans le rapport principal) ont été calculés pour tous ces quartiers. Des fichiers de formes pour les systèmes d'informations géographiques (SIG) ont également été créés pour tous ces quartiers afin de pouvoir visualiser ces indicateurs sur les cartes.

Les chiffres obtenus au niveau des quartiers confirment que les conditions de vie et la pauvreté sont très hétérogènes dans les différents arrondissements, ce qui corrobore l'importance d'une analyse spatiale détaillée de la pauvreté à un niveau géographique granulaire pour pouvoir cibler plus efficacement les programmes de lutte contre la pauvreté.